

R-4409

CASSIEN, Jean

Les institutions de Cassien/
traduites en françois par le
sieur de Saligny... —* A Pa-
ris: Chez Charles Savreux...,
1667



Fix LES *Libri* f 2
INSTITUTIONS *Spici.*

Abbatia DE *B. Mariae*
CASSIEN,

Traduites en François

Par le Sieur DE SALIGNY, *Docteur*
en Theologie.

De

Cancellata



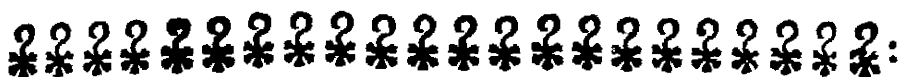
Catal.

Inscr.

A PARIS,
Chez Charles Savreux, Libraire Juré, au pied de la Tour
de Nostre-Dame, du costé de l'Archevesché,
à l'Enseigne des trois Vertus.

M. D C. L X V I I.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.





*APPROBATION DES DOCTEURS
de Sorbonne.*

Lest bien juste que toute la France puisse apprendre dans sa langue, des INSTITUTIONS que le docte CASSIEN a faites autrefois pour les premiers Solitaires. Ce grand homme les avoit puisées dans les Monasteres d'Orient qui ont esté les sources les plus pures, & les Originaux les plus parfaits de la sainteté de l'estat religieux. Il represente dans cet ouvrage d'une maniere très édifiante leurs vertus, leurs occupations, & leurs prieres, & il y fait voir l'origine & l'antiquité de la difference des heures qui partagent les Offices de l'Eglise. Il n'y a rien qui ne soit très conforme à la doctrine Catholique, & qui ne puisse estre d'une grande utilité pour les ames saintes & Religieuses. C'est le témoignage que nous rendons; en Sorbonne, ce vingt-septième jour de Juin mille six cent soixante-sept.

N. GOBILLON, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, Curé de S. Laurens.

N. PETITPIED, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne.

EXTRAIT DV PRIVILEGE.

PAR Lettres patentes du Roy , données à Paris le huitième jour de Juillet 1663. Signées JUSTEL, & scellées du grand Sceau , Il est permis à Charles Savreux , Marchand Libraire à Paris , d'imprimer , faire imprimer , vendre & debiter en tous les lieux de l'obeissance de sa Majesté , un Livre intitulé , *TRADUCTION DU LIVRE DE CASSIEN* , Par le sieur de Saligny Docteur en Theologie , en un ou plusieurs Volumes , & autant de fois qu'il voudra. Et ce pendant dix ans , à compter du jour que chacun desdits Volumes seront achevés d'imprimer pour la premiere fois. Avec defenses à toutes personnes de quelque qualitez & condition qu'elles soient d'en rien imprimer , vendre ny debiter sous quelque pretexte que ce soit sans le consentement dudit Savreux , ou de ceux qui auront son droit , à peine de trois mille livres d'amende , payable sans déport par chacun des contrevenans , & applicable selon qu'il est porté par lesdites Lettres; de confiscation des exemplaires contrefaits , & de tous dépens , dommages & interets. Veur aussi sa Majesté qu'il soit mis en sa Bibliotheque publique deux exemplaires dudit Livre , & un en celle de son Chasteau du Louvre : Que lesdites Lettres soient registrées gratuitement dans le Livre de la Communauté des Marchands Libraires de sa bonne Ville de Paris , suivant l'Arrest du Parlement du 8. d'Avril 1653. à peine de nullité; & qu'aux copies collationnés par un de ses Conseillers Secretaires, & à l'Extraict qui en sera mis au commencement ou à la fin desdits Livres , foy soit ajoûtée comme à l'Original ; notwithstanding oppositions ou appellations quelconques , le tout comme il est porté plus amplement par lesdites Lettres.

Registré dans le Livre de la Communauté des Marchands Libraires , suivant l'Arrest du Parlement du 8. Avril 1653, le 13. de Juillet 1663. Signé , E. MARTIN , Syndic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 28. de Juillet 1667.

Les Exemplaires ont esté fournis , suivant le Privilege.

T A B L E

- qu'on a depuis appellée Aumuce : de ce que cette robe
marquoit aux Solitaires , Ibid.
- IX. Ce que signifioit le baston que les Solitaires por-
toient , 10
- X. Que les Religieux & les Solitaires ne portent jamais
de souliez. Que dans le besoin ils se servent de sanda-
les ; Mais qu'ils les quittent lors qu'ils approchent de
l'autel , 11

L I V R E S E C O N D.

Du Règlement des Prières & des Pseaumes
de la nuit.

- CHAP. I. **D**Essein de l'Auteur dans ce second Livre, 13
- II. Des différentes coûtumes qui se sont ob-
servées selon les lieux & selon les tems touchant le nom-
bre des Pseaumes dans les heures de l'Office , 14
- III. Combien les Superieurs des Monastères doivent
avoir de zele pour y faire garder le premier esprit & les
plus anciens reglemens des fondateurs. Qualitez d'un
veritable supérieur du Monastère , 15
- IV. Que dans toute l'Egypte & toute la Thebaïde on dit
douze Pseaumes dans l'Office de la nuit , 18
- V. De la delibération que tous les premiers Solitaires firent
entr'eux pour regler le nombre des Pseaumes dans l'Office
du soir , qui fut enfin terminée par un Ange , Ibid.
- VI. Reglement de douze Pseaumes pour l'Office de Ves-
pres , & pour celuy de la nuit , 21
- VII. De quelle manière les Solitaires recitent les Pseau-
mes. Du danger qu'il y a d'estre accablé d'un trop long
Office. Ce qu'ils craignent s'ils se tenoient trop long tems
prosternez en terre , 22
- VIII. Du Verset Gloria Patri , que l'on ajoûte à la fin de

DES CHAPITRES.

- chaque Pseaume, 23
- IX. L'Auteur ne regle en cet ouvrage que l'exterieur des Religieux dans la prière, & il reserve de traiter ce sujet plus à fond dans ses Conferences, 24
- X. Combien les Religieux évitoient durant leurs prières de faire le moindre bruit, qui pût troubler les autres. Combien le Démon tasche de nous empêcher de prier, 25
- XI. Combien il est important de s'appliquer aux prières que l'on recite, & qu'il est incomparablement plus avantageux de prier peu avec ferveur, que de prier beaucoup sans aucune attention, 27
- XII. Que les Solitaires estoient assis pendant qu'on recitoit les Pseaumes. Pour quelle raison ils le faisoient. Leur ardeur & leur Zèle pour les ouvrages des mains, 29
- XIII. Raisons pour lesquelles ces saints Solitaires évitoient avec tant de soin de dormir apres l'Office de la nuit, 31
- XIV. Que les Solitaires pour s'empêcher de dormir au retour de l'Office de la nuit, travaillent des mains. Combien le travail des mains est avantageux pour s'avancer dans la piété, 32
- XV. Avec quelle exactitude ces saints Solitaires s'aquitoient du travail des mains. Combien ils y gardoient le silence: & y joignoient la meditation des choses saintes, 33
- XVI. Combien il est dangereux de se joindre aux Religieux quel'on sépare des autres pour quelque faute publique, 35
- XVII. Avec quel soin celuy d'entre les Solitaires qui doit réveiller les autres pour l'Office de la nuit s'acquie de cette charge, 36
- XVIII. Qu'on ne s'agenoïlle point durant l'Office le saint jour du Dimanche, ny durant le temps de Pâques, 37

T A B L E

LIVRE TROISIÈME.

Des Prières & des Pseaumes de tout l'Office du jour.

CHAP. I. D Essein de l'Auteur dans ce Livre ,	38
II. Que les Solitaires d'Egypte s'appliquent sans cesse à l'Oraison & à la Psalmodie : & qu'ils ne gardent point ces distinctions d'heures, de Tierce, de Sexte & de None ,	39
III. Que dans tous les Monastères de l'Orient on dit Tierce, Sexte & None trois Pseaumes & trois Oraison : & pourquoy on a choisi ces heures pour s'appliquer à la prière ,	40
IV. De l'Office de Prime : de la nouveauté & de la raison qui porta les Solitaires d'établir ce nouvel Office ,	45
V. Contre ceux qui disoient Prime de si bonne heure qu'ils pouvoient se recoucher. Combien il faut éviter le sommeil aux heures du matin ,	47
VI. Que cette nouvelle heure de Prime n'a rien changé dans le reste de l'Office pour le nombre des Pseaumes ,	48
VII. Que ceux qui ne se trouvent point aux heures avant que le premier Pseaume soit finy, demeurent à la porte de l'Oratoire. Qu'on attend jusqu'au deuxième Pseaume à l'Office de la nuit ,	49
VIII. De la veille du Samedi. Combien il faut éviter les veilles trop indiscrettes ,	50
IX. Ce qui a donné lieu à la veille du Samedi : & pourquoy on ne jeusne point ce jour là dans tout l'Orient ,	52
X. D'où vient qu'à Rome on jeusne le jour du Samedi ,	53
XI. En quoy l'Office du Dimanche est différent de l'Office des autres jours ,	54

DES CHAPITRES.

XII. *Il dit que le Samedi & le Dimanche on ne recitait point de Pseaumes le soir devant ni après le souper. Que ce repas estoit regardé comme extraordinaire, & qu'on n'y obligeoit pas les Solitaires,* 55

LIVRE QUATRIÈME.

Du Règlement des Monastères.

- CHAP. I. **D** *Essen de l'Auteur dans ce Livre,* 57
- II. *Que les Religieux de Tabenne continuent pendant toute leur vie dans les Monastères à se perfectionner en la pratique de l'Obéissance.* 58
- III. *De l'épreuve qu'on fait de celuy qui se présente pour estre receu dans le Monastère,* Ibid.
- IV. *Pourquoy ces sages Solitaires ne veulent point recevoir de celuy qui est admis au Monastère aucun argent, mesme pour l'usage de la Communauté,* 60
- V. *Que l'Abbé oste à celuy qui se rend Religieux les habits qu'il a apportez du monde, & luy en donne d'autres. Raisons de cette conduite,* 61
- VI. *Pourquoy l'Oeconomie du Monastère garde les habits que les nouveaux Religieux ont apportez du monde,* 62
- VII. *Que d'abord qu'on entre dans un Monastère on n'a pas la liberté de vivre avec toute la Communauté. Combien de degrez on observe en ce point,* 63
- VIII. *Combien il est important de mortifier sa volonté. Qu'on ne peut sans cela faire aucun progres dans la vie spirituelle. Avec quelle exactitude on exerce en ce point les ieunes Religieux,* 64
- IX. *Que la plus grande humilité consiste à ne point celer ses pensées à son Supérieur. Combien il faut estre regulier en ce point. Que le Démon n'a point d'accez dans une*

T A B L E

<i>ame qui est fidèle en cette pratique ,</i>	<i>65</i>
X. <i>Jusqu'où va la dépendance & la soumission des Solitaires, Qu'ils n'osent rien faire mesme des choses les plus nécessaires sans la permission de leur Abbé ,</i>	<i>66</i>
XI. <i>Quelle estoit l'austerité & l'abstinence des anciens Solitaires ,</i>	<i>67</i>
XII. <i>Combien ces saints Solitaires sont exacts à quitter ce qu'ils font dans leurs cellules pour partir au moment mesme qu'on les avertit d'aller à l'Office ,</i>	<i>68</i>
XIII. <i>De l'extrême pauvreté de ces saints Solitaires. Combien on évite l'appropriation parmy eux ,</i>	<i>69</i>
XIV. <i>Du travail des mains des anciens Solitaires. De leur ferveur en ce point. De quel désintéressement ils accompagnent ce travail ,</i>	<i>Ibid.</i>
XV. <i>Du relâchement des Solitaires dans ce qui regarde l'amour de la pauvreté ,</i>	<i>70</i>
XVI. <i>Diverses fautes pour lesquelles les Religieux estoient obligez de faire une satisfaction publique ,</i>	<i>72</i>
XVII. <i>Pour quelle raison on a introduit dans les Monastères la lecture de la table ,</i>	<i>73</i>
XVIII. <i>Qu'il est deffendu parmy les saints Religieux de rien manger hors des repas de la Communauté ,</i>	<i>74</i>
XIX. <i>De quelle manière ces saints Religieux servent tour à tour à la cuisine & au refectoire ,</i>	<i>75</i>
XX. <i>Bel exemple qui nous apprend jusqu'où doit aller le soin de ne rien négliger du bien du Monastère que ces Religieux regardent comme une chose sacrée ,</i>	<i>77</i>
XXI. <i>Du zèle admirable de quelques Religieux pour trouver le moyen de préparer à manger aux Frères dans une nécessité extrême ,</i>	<i>78</i>
XXII. <i>Que dans l'Egypte les Religieux ne servent point tour à tour au refectoire, de peur que cela ne nuise à leur travail auquel ils sont fort attachez ,</i>	<i>79</i>

DES CHAPITRES.

- XXIII. *De l'extrême déference que l'Empereur Théodose avoit pour un saint Solitaire,* 80
- XXIV. *De l'obéissance admirable de l'Abbé Jean, qui fait voir combien l'on doit obéir sans examiner les ordres du Supérieur qui commande,* 81
- XXV. *Autre exemple de l'extrême obéissance du mesme Anachorète,* 83
- XXVI. *Autre exemple de l'obéissance du mesme Saint,* 84
- XXVII. *Rare exemple de la patience & de l'obéissance du Solitaire Mucius,* Ibid.
- XXVIII. *Révélacion que l'Abbé du Monastère eut du grand merite de cette action du Solitaire Mucius dont nous venons de parler,* 87
- XXIX. *De la profonde obéissance d'un nouveau converty qui témoigne le mépris qu'il faisoit de la gloire du monde,* Ibid.
- XXX. *De l'Abbé Pinuse qui quita son Monastère pour se retirer dans un autre où il estoit inconnu,* 88
- XXXI. *Comment ce mesme Abbé Pinuse ayant esté reconnu & reconduit à son Monastère, en sort encore une fois pour aller vivre inconnu en Syrie,* 91
- XXXII. *Avis que le saint Abbé Pinuse donna à un Religieux qu'il recevoit en son Monastère,* 92
- XXXIII. *Que comme les bons Religieux doivent attendre une grande recompense, ceux aussi qui sont relachez doivent s'attendre à de grands supplices,* 93
- XXXIV. *Que la vie d'un Religieux est une vie de mortification & de croix,* 94
- XXXV. *De la comparaison d'un vray Religieux avec un homme qui est attaché en croix,* 95
- XXXVI. *Qu'il ne nous sert de rien d'avoir renoncé au monde si nous nous engageons de nouveau dans les affaires du monde,* 96

T A B L E

- XXXVII.** *Que le démon nous observe toujours pour nous perdre & particulièrement à nostre mort. Combien nous devons veiller pour ne nous en pas laisser surprendre,* 97
- XXXVIII.** *Dans quels sentimens on doit estre lors qu'on renonce au monde pour s'engager à servir Dieu dans le Monastère. Comment il faut travailler à imiter un petit nombre de personnes,* 98
- XXXIX.** *Divers degrez par lesquels il faut passer pour arriver à la perfection,* 99
- XL.** *Que le Religieux ne doit pas prendre plusieurs personnes, mais une seule pour l'emple & pour le modèle de la perfection où il doit tendre,* 101
- XLI.** *Excellente règle pour se conduire sagement & Chrétiennement dans un Monastère avec toutes les personnes qui s'y trouvent,* 102
- XLII.** *Qu'un Religieux ne doit pas faire dépendre sa patience de la vertu des autres, mais de la sienne,* 104
- XLIII.** *Abregé de ce qui a esté dit. Divers degrez qu'il faut garder pour arriver à la perfection,* Ibid.

LIVRE CINQUIÈME.

De l'intempérance de la bouche.

- CHAP. I.** **D** *Essein de l'Auteur dans ce Livre,* 106
- II.** *Combien il est important de connoistre quels sont les pechez capitaux, puis que la source en est dans chacun de nous,* 107
- III.** *Que le premier combat d'un Solitaire est contre l'intempérance de la bouche,* 108
- IV.** *Excellent avis de saint Antoine de considérer en chacun de nos Freres la vertu dans laquelle il éclatte davantage,* 109

DES CHAPITRES.

- V. *Sentiment de l'Auteur touchant le jeusne. Que tous ne peuvent garder en ce point la mesme mesure & la mesme règle,* 111
- VI. *Combien il est dangereux de trop manger quelque vile que soit la nourriture dont on use. Qu'il y a une autre yvresse que celle que cause le vin,* 112
- VII. *Excellens avis pour les personnes foibles qui ne peuvent pas garder la mesme abstinence que les autres,* 113
- VIII. *Règle très importante qu'il faut garder dans la nourriture,* 114
- IX. *Avis considérables touchant l'abstinence & le jeusne. Combien il est dangereux après avoir jeusné de manger avec excez,* 115
- X. *Que pour estre pur dans le corps & dans l'ame, il faut retrancher tous les vices,* 116
- XI. *Que toutes les vertus sont enchainées entr'elles : & que qui en blesse une blesse en mesme temps toutes les autres,* 117
- XII. *Comparaison des combats intérieurs des Solitaires, avec les combats des Athlètes,* 119
- XIII. *Que si nous ne sommes délivrez du vice de la gourmandise, nous ne pourrons passer aux autres combats contre des vices plus spirituels,* 120
- XIV. *De quelle manière il faut combattre le vice de la gourmandise,* 121
- XV. *Combien le Solitaire doit toujors estre occupé à considérer les récompenses que Dieu luy promet au bout de sa course,* 123
- XVI. *Que la gourmandise n'est qu'un ennemy grossier & charnel, & que nous ne pourrons lutter contre d'autres plus dangereux si nous ne terrassons auparavant celui-cy,* 124
- XVII. *Que le fondement de la vie spirituelle est de com-*

T A B L E

- meneer par reprimer l'intempérance de la bouche , 125*
- XVIII.** *L'Auteur trouve dans saint Paul un excellent
modèle des combats que nous devons livrer à nos en-
nemis , 127*
- XIX.** *Combien le Cœnobite doit craindre , pendant qu'il
est exposé aux divers combats de cette vie , 128*
- XX.** *Quelle première règle de l'abstinence est de ne pren-
dre aucune nourriture hors des repas communs du Mo-
nastère , 130*
- XXI.** *Qu'il ne suffit pas au Religieux de pratiquer l'ab-
stinence dans les choses extérieures. Qu'il y doit join-
dre l'abstinence intérieure par le retranchement de tous
les desirs déreglez , 131*
- XXII.** *Que le principal but que nous devons avoir dans
notre abstinence extérieure , est de pouvoir par elle ac-
querir l'abstinence intérieure de nos vices , 133*
- XXIII.** *Combien un Religieux doit éviter de faire rien
paroître de singulier dans son jeusne , 134*
- XXIV.** *Que les Solitaires d'Egypte ne font point atten-
dre les Frères qui les viennent voir jusqu'à l'heure réglée
pour le repas. Raisons de cette conduite , 136*
- XXV.** *De l'extrême temperance d'un Solitaire qui s'é-
tant mis six fois à table en un jour , pour recevoir divers
hostes , avoit mangé si sobrement qu'il sentoit encore la
faim , 137*
- XXVI.** *De la coûtume d'un autre Solitaire qui ne man-
geoit jamais seul , 138*
- XXVII.** *D'un Religieux qui durant quarante ans n'a-
voit jamais mangé qu'après le coucher du soleil , Ibid.*
- XXVIII.** *Excellente parole qu'un Solitaire dit à tous
ses Frères lors qu'il estoit prest de mourir , 139*
- XXIX.** *D'un Solitaire qui avoit un don de Dieu de ne
s'endormir jamais dans les entretiens spirituels quelques*

DES CHAPITRES.

- longs qu'ils fussent ; & qui dormoit aussi-tost qu'on commençoit une fable , 140
- XXX. Excellent avis d'un Religieux pour ne juger jamais personne , Ibid.
- XXXI. Avec quelle sainte adresse ce mesme Solitaire reprocha aux autres Religieux l'indifference avec laquelle ils entendoient la parole de Dieu , 142
- XXXII. D'un Religieux qui recevant un paquet de lettres de la part de ses parens , les brûla de peur d'en avoir l'esprit remply , 143
- XXXIII. De l'Abbé Théodore qui obtint de Dieu l'éclaircissement d'une difficulté après avoir passé sept jours & sept nuits en prières , 145
- XXXIV. Que le meilleur moyen d'avoir l'intelligence de l'Ecriture sainte , est de purifier son cœur , 143
- XXXV. Reproche d'un saint Abbé à un Solitaire qui n'occupoit pas avec assez de ferveur les heures de la nuit dans la lecture & dans la prière , 146
- XXXVI. Description d'un desert où demeuroient quelques Anachorètes , 147
- XXXVII. De la charité d'un saint Solitaire qui donnoit sa cellule aux hostes qui survenoient , leur faisant croire qu'il la vouloit quitter pour se retirer ailleurs , 148
- XXXVIII. Ce que fit le mesme Solitaire pour assister sa mere qui estoit dans une extrême nécessité , 149
- XXXIX. De la charité ingenieuse d'un saint Vieillard pour occuper un Solitaire , & pour l'assister dans ses besoins , 151
- XL. De l'extrême moderation de deux enfans qui aimèrent mieux mourir de faim que de toucher à des figues qu'on leur avoit données à porter , 153
- XLI. Belle sentence de l'Abbé Macaire : Que le Reli-

T A B L E

gieux doit se proposer en mesme temps qu'il doit vivre cent ans , & qu'il doit mourir tous les jours , 154

L I V R E S I X I È M E .

De l'esprit de Fornication.

- CHAP. I. **Q**ue tous nos Pères nous ont appris que le second ennemy que nous avons à combattre est l'esprit de Fornication , 156
- II. Quele principal remede contre l'impureté est la vigilance du cœur , 157
- III. Combien il est important pour se deffendre de l'impureté , de s'éloigner du monde , & d'aller dans la retraite , 158
- IV. De la différence qui se trouve entre ce qu'on appelle proprement Chasteté , & entre ce qu'on nomme Contenance , 159
- V. Que l'homme ne peut pas luy seul se deffendre contre l'impureté. Qu'il doit estre persuadé que cette guerre est au dessus de ses forces , 160
- VI. De l'excellence de la chasteté. Que nous avons besoin d'une grace de Dieu toute particulière pour posseder cette vertu , 161
- VII. De ce que nous devons faire pour acquerir la chasteté. Comparaison d'un Religieux avec un Athlète , 162
- VIII. Combien il faut estre pur pour avoir part aux divins mystères , 163
- IX. Combien nous devons tascher que le fonds de nostre cœur soit extrêmement pur aux yeux de Dieu , 164
- X. Marque pour reconnoistre si l'on possède véritablement la pureté , 165
- XI. Que nostre négligence est l'unique source de toutes nos impuretez , Ibid,
- XII.

DES CHAPITRES.

- XII. *Que la chair ne peut estre pure si le cœur ne l'est auparavant ,* 166
- XIII. *Que nous devons avoir un soin très particulier d'étouffer les premiers commencemens des tentations qui naissent dans nous ,* 167
- XIV. *Quel est le but de l'Auteur en parlant icy de la chasteté ,* 169
- XV. *Combien saint Paul relève la chasteté , reduisant à cette vertu tout le Christianisme ,* 170
- XVI. *Autre endroit de saint Paul qui fait voir combien ce saint Apôstre estimoit la chasteté ,* 171
- XVII. *Que plus la chasteté est une vertu excellente , plus nous devons travailler pour l'acquérir ,* 172
- XVIII. *Que comme on ne peut estre chaste , si l'on n'est humble , on ne peut aussi estre éclairé dans l'esprit si l'on n'est chaste ,* 173
- XIX. *Sentiment de saint Basile le Grand touchant la Chasteté ,* Ibid.
- XX. *Marques pour reconnoître si l'on est véritablement chaste ,* 174
- XXI. *Comment on peut conserver la vertu de la Chasteté ,* Ibid.
- XXII. *Jusqu'où doit aller la vertu de la Chasteté dans un Chrétien ,* 175
- XXIII. *Combien le réglemeut dans le boire & dans le manger contribuë à la Chasteté ,* Ibid.

LIVRE SEPTIÈME.

De l'Avarice.

- CHAP. I. **Q**uelle est la nature de l'Avarice , 177
- II. *Combien l'Avarice est dangereuse lors qu'elle est une fois entrée dans l'ame ,* 178

T A B L E

III. <i>Que l'Avarice n'est pas de ces vices qui sont comme entez dans la nature ,</i>	Ibid.
IV. <i>Qu'il ne faut point accuser Dieu du mal qui n'est en nous que par nostre faute ,</i>	180
V. <i>Que l'Avarice est une passion qui est comme étrangère à nostre ame ,</i>	181
VI. <i>Combien il est difficile de se délivrer de l'avarice lors qu'on s'en est laissé posséder ,</i>	182
VII. <i>De ce qui donne entrée à l'avarice dans nos ames, & de ce qui l'y conserve ,</i>	Ibid.
VIII. <i>Quels dérèglemens l'avarice cause dans l'ame d'un Religieux ,</i>	185
IX. <i>Description de la conduite d'un Solitaire qui a le cœur corrompu par l'avarice ,</i>	186
X. <i>Combien l'avarice rend ardent au travail celuy qui estoit le plus lasche de tous dans les travaux du Monastère ,</i>	187
XI. <i>Que l'Avarice donne insensiblement lieu aux Religieux de converser avec les femmes ,</i>	188
XII. <i>Réponce insolente d'un Solitaire avare à son Supérieur qui luy donnoit quelques avis ,</i>	189
XIII. <i>Combien il est avantageux aux jeunes Religieux que les Anciens expliquent devant eux la nature des vices & les circonstances des fautes que l'on y fait ,</i>	Ibid.
XIV. <i>Trois différentes especes d'avarice dans les Solitaires ,</i>	190
XV. <i>Combien il vaudroit mieux à un Religieux relasché de n'avoir jamais embrassé une profession si sainte ,</i>	192
XVI. <i>De l'abus que les avares font d'une parole de l'Ecriture pour colorer leur avarice ,</i>	193
XVII. <i>Du grand dés-interessement des premiers Chrétiens ; & de leur extrême pauvreté ,</i>	194

DES CHAPITRES.

- XVIII. *Que nous ne devons point imiter les Religieux relâchez de nostre temps ; mais les exemples des premiers Chrétiens ,* 197
- XIX. *Excellente parole de saint Basile à un Religieux paresseux & négligent ,* 198
- XX. *Quelle confusion ce doit estre à un Religieux que de se laisser vaincre par l'avarice ,* 199
- XXI. *De quelle importance il est de résister d'abord aux premiers mouvemens de l'avarice ,* Ibid.
- XXII. *Qu'on peut estre avare sans posséder aucun bien ,* 200
- XXIII. *Combien l'exemple de Judas est à craindre pour les avares ,* 201
- XXIV. *Que l'unique moyen de se délivrer de l'avarice est de se dépouiller de tout ,* 202
- XXV. *Comment les Religieux avares imitent Ananie & Saphire ,* 203
- XXVI. *Que le Religieux infecté d'avarice est semblable à Giezy infecté de la lèpre ,* 204
- XXVII. *Excellens endroits de l'Ecriture pour montrer qu'après avoir une fois renoncé à ses biens , on ne doit plus rien désirer ,* 205
- XXVIII. *Qu'on ne surmonte point l'avarice en acquérant des biens ; mais en quittant tout ,* 206
- XXIX. *En quoy consiste la pauvreté évangélique des Solitaires ,* Ibid.
- XXX. *Remèdes contre l'Avarice ,* 207
- XXXI. *Qu'un Religieux ne peut vaincre l'avarice s'il ne demeure dans son Monastère , & y pratique la patience ,* 208

T A B L E
L I V R E H U I T I È M E.
De la Colère.

- CHAP. I. **C**ombien les effets de la Colère sont dangereux dans nos ames , 209
- II. Refutation de ceux qui veulent excuser la colère & l'autoriser par l'Ecriture , 210
- III. De quelle maniere il faut entendre tous les endroits où l'Ecriture parle de Dieu en la maniere des hommes , 211
- IV. Explication des différentes façons de parler de l'Ecriture , 212
- V. Combien un Religieux doit estre exempt de toute sorte d'animosité , 214
- VI. Toute colère est toujours dangereuse , soit qu'elle vienne d'une cause juste , ou injuste , 215
- VII. En quoy la colère peut estre utile à l'homme , & à quel usage il peut legitimement s'en servir , 216
- VIII. Comment il faut entendre la parole de David, qui dit : Que nous nous mettions en colère , 217
- IX. Explication de cette parole de saint Paul. Que le soleil ne se couche point sur vostre colère , 219
- X. Contre ceux qui sont si transportez de colère qu'ils ne la finissent pas mesme lors que le soleil se couche , 220
- XI. Que la colère qu'on retient dans le cœur est aussi dangereuse que celle qu'on fait éclater au dehors , 221
- XII. Que le moindre mouvement de la colère est contraire au commandement que l'on nous fait de prier sans cesse ; Que celuy qui est irrité contre quelqu'un ne peut obeir à ce precepte , 222
- XIII. Avec quel soin il faut se reconcilier avec son frère quelque déraisonnable que puisse estre le sujet de sa colère , 223

DES CHAPITRES.

- XIV. *Combien dans le vieux Testament mesme la colere estoit deffenduë par la loy de Dieu,* 224
- XV. *Contre ceux qui rejettent sur les autres la faute de leur impatience,* 225
- XVI. *Que nous ne devons point faire dépendre la tranquillité de nostre cœur, de la conduite que les autres gardent envers nous,* Ibid.
- XVII. *Dans quel esprit nous devons desirer le desert : Que ce ne doit point estre pour nous cacher nos vices à nous mesmes,* 226
- XVIII. *Que les colères & les impatiens ne cessent pas de l'estre lors mesme qu'ils sont seuls,* 227
- XIX. *Que pour obeir au commandement de l'Evangile, il faut arracher toute la colere de nostre cœur,* 229
- XX. *Si l'on peut avoir quelques fois un raisonnable sujet de se fascher contre ses freres,* 230
- XXI. *Remedes pour nous empescher de tomber dans la colere,* 231

LIVRE NEUVIÈME.

De la Tristesse.

- CHAP. I. **D**Es mauvais effets de cette tristesse dont l'Auteur entreprend de parler dans ce Livre, 233
- II. *Avec quel soin il faut rejeter de nous cette mauvaise tristesse,* 234
- III. *Il explique par une comparaison l'estat d'une ame qui est dans ce vice,* Ibid.
- IV. *Quelles sont les causes de cette mauvaise tristesse ; & quels effets elle produit,* 235
- V. *Que nous ne devons point rejeter nos propres fautes sur les autres,* 236

T A B L E

- VI. *Qu'on ne tombe pas tout d'un coup dans le crime, mais seulement par degrez,* Ibid.
- VII. *Qu'il ne faut point quitter ses freres sous pretexte de vouloir estre parfait; mais les tolerer & vivre avec eux avec patience & douceur,* 237
- VIII. *Que ceux qui se sont purifiez de leurs mauvaises inclinations, vivent paisiblement avec tout le monde,* 238
- IX. *D'un autre tristesse detestable qui jette dans le desespoir,* 239
- X. *Quelle est la tristesse qui nous peut estre avantageuse,* Ibid.
- XI. *Marques pour discerner la bonne tristesse d'avec celle qui ne l'est pas,* 240
- XII. *Combien nous devons éloigner la tristesse de nos ames, hors celle dont parle saint Paul,* 241
- XIII. *Remèdes pour nous délivrer entièrement d'une passion si dangereuse,* Ibid.

L I V R E D I X I È M E.

De la Paresse.

- CHAP. I. **C**ombien la Paresse est à craindre à un Solitaire, 243
- II. *Des divers effets que la paresse produit dans l'ame d'un Religieux,* 244
- III. *Par quels artifices le démon de la paresse tasche de se rendre maistre de l'ame d'un Solitaire,* 246
- IV. *Combien la paresse aveugle l'ame & l'empesche de jouyr de la contemplation de Dieu,* 247
- V. *Deux diverses playcs que la paresse tasche de faire dans l'ame d'un Religieux,* Ibid.
- VI. *Déplorable estat d'une ame qui est infectée de la pa-*

DES CHAPITRES.

- resse, 248
- VII. Combien l'Apostre S. Paul s'est élevé contre ce vice ; & quels reproches il fait aux paresseux , 249
- VIII. Combien l'exemple de saint Paul doit porter les Religieux à tascher de gagner leur vie par le travail de leurs mains , 254
- IX. Que saint Paul ne travailloit pas seulement pour luy-mesme , mais encore pour ceux qui estoient avec luy , & que leurs affaires empeschoient de travailler , 256
- X. Que le dessein que saint Paul avoit en travaillant de ses mains , estoit de nous exciter nous-mesmes à travailler comme luy , 257
- XI. Avec quelle sagesse saint Paul ne s'est pas contenté de porter les Chrétiens au travail des mains par son exemple , & qu'il a voulu encore y joindre des avis & des preceptes , 258
- XII. Que le travail est d'obligation & de commandement. Comment saint Paul punit ceux qui sont desobeïssans en ce point , 259
- XIII. Reproche de l'Apostre saint Paul à quelques personnes qui vivoient dans la paresse , 260
- XIV. Que le travail des mains est un souverain remède qui retranche beaucoup de maux , 261
- XV. Que les Chrétiens doivent estre charitables envers ceux mesmes qui sont déréglez dans leur vie , 262
- XVI. Que lors que nous avertissons ceux qui sont dans quelque desordre , nous ne le devons faire à l'exemple de saint Paul , qu'avec un esprit de douceur , 263
- XVII. Divers endroits où saint Paul exhorte les Chrétiens au travail , & témoigne qu'il a travaillé luy-mesme , 264
- XVIII. Que saint Paul travailloit pour faire subsister ceux qui l'accompagnoient , 265

T A B L E

- XIX.** *Comment il faut entendre cette parole de l'Écriture : Il vaut mieux donner que recevoir ,* 266
- XX.** *Du detestable artifice dont usoit un Religieux pour empêcher que quelque nouveau venu ne fust cause par sa ferveur qu'on n'augmentât le travail réglé dans le Monastère ,* 267
- XXI.** *Divers endroits tirez des livres de la sagesse qui montrent combien nous devons fuir l'oïveté ,* 268
- XXII.** *Combien les Solitaires d'Égypte s'appliquent au travail. Quelles charitez ils font de ce qu'ils gagnent ,* 270
- XXIII.** *Que celui qui ne travaille point est tenté de tous les demons ,* 271
- XXIV.** *L'extrême amour de l'Abbé Paul pour le travail luy faisoit faire des Corbeilles qu'il brûloit en suite, parce qu'il ne les pouvoit vendre ,* 272
- XXV.** *Remède contre la paresse. Combien il faut résister à cette passion dangereuse ,* 273

L I V R E O N Z I È M E .

De la vaine Gloire.

- CHAP. I.** **C** *ombien la vaine gloire se cache aux yeux de ceux en qui elle domine ,* 274
- II.** *Que la vaine gloire est un ennemy qui ne se rebute jamais , & qui attaque avec d'autant plus de violence qu'on le foule plus aux pieds ,* Ibid.
- III.** *En combien de manières différentes nous tombons dans la vaine gloire ,* 275
- IV.** *Divers pièges que le démon tend pour nous surprendre de vanité ,* 276
- V.** *Comparaison de la vaine gloire avec l'oignon ,* 277
- VI.** *Que la solitude n'est pas un remède contre la vai-*

DES CHAPITRES.

- ne gloire : *Que les Solitaires en sont souvent plus tourmentez que les autres ,* 278
- VII. *Quelle difference il y a entre la vaine gloire & les autres vices ,* 279
- VIII. *Que le temps ny les lieux qui assoupissent les autres vices , ne peuvent rien sur la vaine gloire ,* 280
- IX. *Que le plus grand danger de la vaine gloire est qu'elle ne se trouve pas dans le mal comme les autres vices : mais seulement dans les vertus ,* Ibid.
- X. *Combien l'exemple du Roy Ezechias nous doit donner d'horreur de la vaine gloire ,* 281
- XI. *Autre exemple du Roy Ozias qui nous doit encore éloigner du mesme vice ,* 282
- XII. *Divers endroits de l'Ecriture qui nous détournent de la vaine gloire ,* 283
- XIII. *Que les jeunes gens sont plus sujets à ce vice que les âgez. Divers prétextes par lesquels on y peut tomber ,* 284
- XIV. *Que la vanité porte un Solitaire à desirer d'entrer dans les Ordres sacrez ,* 285
- XV. *Jusqu'à quel point la vaine gloire occupe l'esprit d'un Religieux qu'elle infecte de son poison ,* 286
- XVI. *Coutume des Solitaires d'Egypte , de parler à fond de la nature de chaque vice devant leurs jeunes Religieux , afin de leur faciliter le moyen de s'en délivrer ,* 287
- XVII. *Combien un Religieux est obligé de fuir la conversation des femmes & des Evesques ,* 288
- XVIII. *Remèdes contre la vaine gloire ,* 289

T A B L E

LIVRE DOUZIÈME.

De l'Orgueil.

- CHAP. I. **Q**ue l'Orgueil est le premier de tous les vices , & le plus à craindre aux parfaits , 291
- II. Division de l'Orgueil en deux especes , dont l'une regarde Dieu , & l'autre les hommes , 292
- III. Que l'Orgueil ruine généralement toutes les vertus. Que c'est proprement en cela qu'il est différent des autres vices , Ibid.
- IV. En quoy proprement consistoit la chute du premier Ange. Ce que les Justes doivent craindre dans un exemple si terrible , 293
- V. Que l'orgueil a esté aussi la cause de la chute du premier homme , 295
- VI. Combien les plus parfaits doivent craindre de tomber dans l'orgueil , 296
- VII. Que l'Orgueil est proprement le vice qui s'oppose & résiste à Dieu , 197
- VIII. Comparaison de l'humilité du Fils de Dieu avec l'orgueil du premier Ange , 298
- IX. Ce que nous devons faire pour éviter de tomber dans le malheur du premier homme & du premier Ange , 299
- X. Que personne ne peut acquerir par luy-mesme la perfection des vertus , ou la félicité du ciel , 300
- XI. Il confirme ce qu'il vient de dire par l'exemple de David & par celui du bon Larron , 301
- XII. Qu'il n'y a point de travail en cette vie qui puisse mériter le bonheur de l'autre , 302
- XIII. En quoy consiste selon les anciens Peres , la vé-

DES CHAPITRES.

- ritable pureté de l'ame, Ibid.
- XIV. *Que Dieu ne donne ses graces qu'à ceux qui ont le desir d'y correspondre,* 303
- XV. *Dans quelle disposition les plus grands Saints ont toujours esté à l'égard de Dieu dans la venë de leurs foiblesses,* 305
- XVI. *Que nous ne pouvons rien sans la grace & sans l'assistance de Dieu,* 306
- XVII. *Divers endroits de l'Ecriture qui font voir que nous ne pouvons rien dans ce qui regarde nostre salut, sans l'assistance de Dieu,* 307
- XVIII. *En combien de manières nous sommes redevables à la grace & à la bonté de Dieu,* 310
- XIX. *En quoy consiste proprement l'humilité des Chrétiens,* 311
- XX. *Exemple d'un Solitaire qui fut livré de Dieu à un esprit impur, pour un blasphème,* 312
- XXI. *Exemple de Ioas. Quel malheur il s'attira par son orgueil,* 313
- XXII. *Qu'une ame superbe est abandonnée de Dieu à toutes sortes de pechez,* 314
- XXIII. *Qu'on ne peut devenir parfait, si l'on n'est humble,* 315
- XXIV. *Après avoir parlé de l'Orgueil qui attaque Dieu, il parle d'un autre plus grossier,* Ibid.
- XXV. *Description des effets de cet Orgueil dont il entreprend de parler,* 317
- XXVI. *En quelle manière ceux qui ne se sont pas fondez d'abord dans une humilité véritable tombent en suite d'abysme en abysme,* 318
- XXVII. *Divers effets que cét orgueil produit dans le Solitaire,* 319
- XXVIII. *Réponse insolente d'un jeune Solitaire à*

TABLE DES CHAPITRES.

<i>son Supérieur,</i>	321
XXIX. <i>Des marques extérieures par lesquelles nous pouvons connoître si nous sommes orgueilleux,</i>	322
XXX. <i>Que les plus lasches lorsqu'ils sont orgueilleux se croient capables de conduire les autres,</i>	323
XXXI. <i>Quels sont les fondemens de la vie spirituelle,</i>	324
XXXII. <i>Que le moyen de prévenir le desordre que nous voyons que l'orgueil a causé dans les autres est de nous affermir dans une humilité solide. Effets de cette humilité,</i>	325
XXXIII. <i>Remèdes contre l'Orgueil,</i>	324

FIN DE LA TABLE.


LETTRE

DV BIEN-HEVREUX CASTOR,

A CASSIEN,

ABBE' DE MARSEILLE.

Où l'on voit ce qui a donné lieu
aux Livres des Institutions.

ASTOR le dernier des hommes se jette avec une humilité profonde aux pieds du saint Pere Cassien, de cet homme admirable par sa sainteté, illustre par sa vie, & recommandable par sa science. C'est avec grand raison, mon très saint Pere, que l'on procure la sage conduite d'un maistre aux personnes qui sont encore incapables de se conduire elles mesmes. Comme dans le déplorable estat où le peché nous a réduits, tous n'ont pas assez de lumière pour estre eux mesmes leur guide ; le seul remède qui nous reste est de trouver dans la lumière des autres, & dans la déference que nous rendons à leurs sentimens, les avantages que nous ne trouvons pas dans nous mesmes. Car tous ne peuvent pas toutes choses, comme nous voyons dans le monde que tous ne sçavent pas l'art de la guerre. Ceux à qui l'on doit donner un jour le soin & la conduite

LETTRÉ DE CĀSTOR

des autres doivent estre long temps auparavant formez par une longue suite de vertus.

Souvent un Solitaire présomptueux se perd malheureusement, lors que par une fausse lumière & par une prudence aveugle, il dispense au hazard, & sans aucune discretion, les maximes les plus importantes & les véritéz les plus capitales qu'il avoit apprises. C'est pourquoy je vous conjure tres humblement, mon tres cher Pere, de ne refuser vos lumières à une personne aussi ignorante que je le suis, & de ne differer pas davantage de nous exciter à la pieté, en nous écrivant quels sont les saintsexercices dans lesquels vous vivez depuis si long temps, afin que cette lecture serve à ceux qui comme nous ne sont encore que des Neophites, & qui sentent encore les attraits de la vanité & de la gloire du siecle. Nous sçavons que vous estes une des personnes du monde qui sçait le mieux ce qui se pratique dans les Monastères del'Orient, & principalement dans ceux de l'Egypte & de la Thébaïde. Et vous avez mesme honoré de vôtre presence ces lieux saints que la naissance du Sauveur a rendu si vénérables à toute la terre. Puis donc que vous estes remply de ces lumières, il est bien raisonnable que vous ne refusiez pas d'en enrichir nostre pauvreté. C'est pourquoy je vous conjure de nous écrire simplement les réglemens que vous avez veus dans tous les Monastères d'Egypte & de la Palestine; selon qu'ils ont esté établis & fondez par nos anciens Peres, afin qu'ils puissent encore aujourd'huy servir de régle à ce Monastère que j'établis, & qui ne fait que de naistre. Vos paroles seront comme une eau rafraî-

chiffante qui desalterera la langue soif que nous endurons, & nous esperons que la sterilité en estant ainsi bannie; ils pourront à l'avenir pousser des fruits de justice & de bonnes œuvres. Je ne doute point que si nous tirons quelque profit de vostre travail, vous n'en soyez recompensé de Dieu; & qu'il ne benisse le Pere qui aura contribué par tant de peines à former ses enfans, & à les rendre capables d'offrir à Dieu un culte qui ne soit pas entierement indigne de sa haute majesté. Adieu, Pere des serviteurs de Dieu; & souvenez vous de nous.



RESPONSE DE CASSIEN A CASTOR,

Qui sert de Preface à son Livre.

NOVS voyons dans l'Ecriture que Salomon, quoy qu'il fust si sage & si éclairé, qu'il eust une prudence & une étendue de cœur aussi incomprehensible que le sable de la mer, & qu'il n'eût point eu son pareil entre les hommes, comme Dieu l'asseure luy mesme, voulut neanmoins, lors qu'il entreprit d'élever un temple magnifique en l'honneur de Dieu, prier le Roy de Tyr, qui estoit un étranger de l'assister dans ce dessein. Ce Roy luy envoya Hiram le fils d'une veuve, dont Salomon se servit pour accomplir la pen-

RESPONCE DE CASSIEN,

sée que Dieu luy avoit donnée, & pour orner le temple de tous les vases sacrez. Que si le plus grand Roy du monde, le plus excellent hōme d'entre les Juifs, & le plus sage de tout l'Orient n'a pas dedaigné de consulter les fils d'une pauvre veuve, & qui estoit mesme étranger, il ne se faut pas étonner, très saint Evesque Castor, que suivant cét exemple de Salomon vous vous soyez adressé à moy le plus pauvre de tous les hommes pour me donner quelque part dans ce grand dessein que vous avez. Car vous entreprenez d'élever à Dieu un temple spirituel, basti non de pierres insensibles, mais vivantes, qui ne sera pas temporel & corruptible cōme celuy de Salomon, mais éternel & immuable. Vous luy consacrez en mesme temps des vases très precieux qui ne seront point comme les vases de ce Roy, d'or & d'argent que le Roy de Babylone prit ensuite, pour les faire servir au luxe & au divertissement de ses Princes & de ses concubines; mais qui seront des ames saintes toutes brillantes par leur innocence, par leur justice, par leur pureté, & qui seront remplis de IESUS-CHRIST mesme leur Roy qu'elles porteront par tout dans elles mesmes. Car vous m'écrivez que n'y ayant aucun Monastère dans vostre province, vous y en voulez établir un, & le régler selon ceux de l'Orient, & particulièrement de l'Egypte. Et quoy que vous possediez parfaitement toutes les vertus; que vous excelliez par vostre science; que vous soyez remply de toutes sortes de richesses spirituelles, & que non seulement vos saints discours; mais que vostre vie seule suffiroit à ceux qui veulent s'avancer dans la plus haute perfection; vous vous adressez néanmoins

à moy pour tirer quelque secours de ma pauvreté. Vous voulez que quoy que je sois muet, sans langue, sans parole, & sans science, je vous donne de mon indigence pour satisfaire vostre desir. Vous me commandez de mettre par écrit les Institutions des Monastères de l'Egypte & de la Palestine, selon qu'ils s'y pratiquent, & que nos Peres nous en ont parlé; & vous voulez que je le fasse d'un style simple & sans ornement; parce que vous voulez que ce Livre soit écrit d'une manière populaire propre à mettre entre les mains des Religieux que vous avez receus dans vostre nouveau Monastère. Mais autant que l'ardeur de vostre desir me porte à me rendre à vostre prière, autant je m'en voy détourné par une infinité de pensées qui m'empeschent de vous obéir. Je sçay premierement que ma vie n'est pas assez pure pour esperer que je pénétre assez avant dans des choses si difficiles, si obscures, & si saintes. D'ailleurs il y a long-temps que je suis séparé de ces saints hommes, & je ne puis plus gueres me souvenir de tout ce que je pratiquois en ces lieux lors que j'estois excité au bien par leurs exhortations, & par leurs exemples. l'ay peine maintenant à rappeler dans ma memoire tout ce que j'y ay appris, ou tout ce que j'y ay veu de mes propres yeux. Cette raison est d'autant plus considérable que ces matières dont vous me commandez de parler ne se peuvent bien expliquer, ny comprendre, ny retenir par les paroles simples, ou par les pensées & les meditations steriles & infructueuses. Tout consiste dans la seule pratique & dans la seule expérience. Comme on ne peut parler de ces choses que lors qu'on les a éprouvées, on ne

RESPONCE DE CASSIEN,

peut de mesme les comprendre, qu'après quel'on s'y est long temps exercé. Et si celuy mesme qui les pratique n'a soin d'en conferer souvent avec des personnes éclairées pour les examiner à fond, elles s'échaperont bien tost de sa memoire. Je voy aussi que je ne puis expliquer que tres imparfaitement, le peu mesme qui m'en reste dans la memoire. Je considère encore que des hommes très vertueux, très éclairez & très éloquens; ont déjà fait beaucoup de Livres sur ce sujet. Que S. Basile, S. Ierosime, & quelques autres en ont traité fort au long. Que le premier a répondu à quelques questions que ses disciples luy ont faites touchant divers réglémens, d'une manière non seulement elegante & agréable, mais remplie mesme de divers endroits de l'Escriture. Et que l'autre ne s'est pas contenté de composer de luy mesme plusieurs ouvrages sur ce sujet; mais qu'il en a mesme traduit beaucoup de grec en latin. Après cela je passerois très justement pour une personne téméraire, si j'osois ajoûter comme à ces fleuves d'eloquence quelque goût de ma secheresse. Si vous ne m'excitiez par vostre autorité & par la promesse que vous me faites que quelque que puisse estre ce petit travail, il ne vous sera point désagréable; & que vous ne le ferez voir qu'aux Religieux qui sont dans vostre nouveau Monastère. Que s'ils trouvent dans mon Livre quelque chose qui ne soit pas assez exact; je les supplie de couvrir toutes mes fautes par leur pieté, de me les pardonner par leur charité, & de les souffrir par leur patience, & je les prie de ne chercher dans mes écrits que la fidélité & la certitude des choses dont je parle, & non

A C A S T O R.

la beauté du langage. Je me rends donc à vos prières, mon bien-heureux Pere, que je puis appeller l'unique modèle de sainteté & d'humilité: Et j'entreprends par cette confiance que vous m'inspirez de vous composer cét ouvrage autant que mes forces me le permettront. Je m'appliqueray principalement à dire ce qui n'a point encore esté dit par aucun de ceux qui ont écrit de ces matières avant moy; parce qu'ils ont plus rapporté ce qu'ils avoient appris des autres, que ce qu'ils avoient éprouvé eux mesmes. C'est de cela particulièrement que je veux instruire vostre nouveau Monastère qui a une soif si ardente & si loüable de s'instruire de ce qu'il doit faire. Je ne m'arresteray point à parler des miracles & des prodiges des saints hommes dont je rapporte les réglemens. Quoy qu'ils en ayent fait un grand nombre; & que non seulement j'en aye beaucoup appris par le recit des autres; mais que j'en aye veu beaucoup de mes propres yeux. Je passe tout ce qui ne peut qu'exciter de l'admiration dans l'esprit des hommes, & qui ne leur donneroit aucune instruction solide pour s'avancer dans la vertu. Mon dessein n'est que de rapporter, autant que Dieu m'en donnera la grace, les Institutions & les réglemens des Monastères, & de parler en suite des huit péchez capitaux, de leurs causes & de leurs sources, & des moyens de les guérir. Car je ne veux point m'étendre à parler des merveilles de Dieu, mais je veux traiter en peu de mots des moyens de reformer nos mœurs, de corriger nos vices & de nous rendre parfaits selon les régles que nos Anciens nous ont prescrites. J'observeray

RESPONSE DE CASSIEN,

encore la prière que vous m'avez faite; que si je trouve qu'on pratique dans les Monastères de ces provinces quelque réglément qui ne soit pas conforme à la première & à la plus ancienne institution de nos Peres, mais qui y ait esté ajoûté ou que l'on en ait retranché par la volonté de ceux qui érigeoient ou qui régloient les Monastères, je ne m'arreste point à ces changemens, mais que je fasse un narré fidelle & exact de la règle que j'ay veü pratiquer moy mesme dans les plus anciens Monastères de l'Egypte & de la Palestine. En effet je ne puis croire que les nouvelles fondations de l'Occident ayent pû trouver rien de plus raisonnable & de plus parfait que les réglémens de l'Orient qui ont esté établis depuis le commencement de la prédication des Apostres & fondez par nos anciens Peres qui estoient des hommes tres saints & tres spirituels dans des Monastères qui durent encore aujourd'huy. J'apporteray neanmoins une telle modération dans cet ouvrage, que si je remarque qu'il se pratique quelque chose dans les Monastères de l'Egypte, que la rigueur des lieux ou la différence des mœurs, rendroit trop dures, trop difficiles ou mesme impossibles dans ces pays; j'adoucisce cette austerité par le temperament des règles un peu moins severes des Monastères de la Palestine & de la Mesopotamie, car lors que nous prenons pour règle ce qui est raisonnable & ce qui n'est point au dessus de nos forces, quoy que peut-estre nous fussions moins que les autres, nous ne laissons pas d'accomplir nostre règle aussi parfaitement qu'eux.



LES
INSTITUTIONS
DE
CASSIEN.

LIVRE PREMIER.
Des Habits des Solitaires.

CHAPITRE PREMIER.

Dessein de l'Auteur dans cét Ouvrage.

AYANT résolu , avec le secours de Dieu, de traiter icy de la Regle & des Instituts des Monastères , nous ne pouvons mieux commencer cét Ouvrage qu'en parlant d'abord de l'habit & des vestemens des Anachorètes ; afin qu'après avoir montré quel est l'habit extérieur dont se servent ces saints Hommes, nous puissions en suite découvrir plus facilement le culte intérieur qu'ils rendent à Dieu dans le secret de leurs cœurs & de leurs cellules.

A

C H A P I T R E I I.

De la Ceinture des Religieux. Qu'on voit dans le vieux & dans le nouveau Testament que les Saints ont porté une ceinture.

IL faut donc qu'un Religieux, comme estant le soldat de JESUS-CHRIST toujours préparé au combat, ait continuellement les reins ceins. L'Écriture nous fait voir que ceux qui dans l'ancien Testament ont jetté les premiers fondemens de cette profession sainte, comme Elie & Elisée, ont porté une ceinture. Nous voyons en suite que les princes & les premiers auteurs de la loy nouvelle, S. Iean, S. Pierre, S. Paul & les autres Saints semblables en ont porté durant leur vie. Elie le premier de ceux que j'ay nommez, & qui dans le vieux Testament marquoit par avance l'état de la chasteté & de la continence qui devoit fleurir dans le nouveau, ayant esté envoyé de Dieu pour faire un reproche aux Ambassadeurs du sacrilege Ochofias, Roy d'Israël, de ce que leur maître consultoit Beelzebub le Dieu d'Accaron sur le succez de sa maladie: & leur ayant dit que leur Roy ne releveroit point du lit où il estoit malade, fut reconnu par ce Prince impie, lors que ses Ambassadeurs luy dépeignirent de quelle manière celui qui leur avoit parlé estoit vestu. Car lors qu'ils luy eurent dit ce qu'ils avoient oüy du Prophète, & que ce Prince leur eut demandé quel homme leur avoit parlé de la sorte, de quelle taille il estoit, & quelle estoit sa manière de se vestir; ils luy

répondirent : *C'est un homme couvert de poil , qui a* 4. Reg. 1. 8.
une ceinture sur les reins. Cette circonstance fit aussi
 tost reconnoître à ce Roy que c'estoit un homme
 de Dieu , & luy fit dire : *C'est le Prophète Elie.* Cet-
 te ceinture , & ce corps négligé & hideux dont ils
 luy parlerent , luy fit comprendre que c'estoit indu-
 bitablement ce Prophète , parce qu'il estoit le seul
 dans tout le peuple d'Israël qui fust vêtu de la sorte
 & qui portast cét habit comme une marque parti-
 culière à laquelle on le pouvoit touÿjours cōnoître.

Nous voyons aussi ce que l'Euangile dit de saint
 Jean qui est comme la pierre precieuse , & la borne
 sacrée qui joignant le vieux Testament avec le nou-
 veau , est la fin de l'un & le commencement de
 l'autre ; *Jean* , dit l'Euangile , *avoit un vestement* Math. 3. 4.
de poil de chameaux , & une ceinture de poil sur ses
reins.

Lors qu'Herode eut mis S. Pierre en prison , &
 qu'il l'alloit faire mourir , l'Ange l'y venant trou-
 ver durant la nuit , luy dit : *Ceignez vous de vostre* Act. 12. 8.
ceinture , ce qu'il ne luy auroit pas dit si cet Apô-
 tre ne l'eut un peu relaschée pour prendre quelque
 repos durant la nuit.

De mesme le Prophète Agabe trouvant à Cesa-
 rée S. Paul qui alloit en Jérusalem , où il devoit
 estre emprisonné par les Juifs , prit la ceinture de
 cét Apostre , & s'en lia les pieds & les mains , pour
 marquer sur son corps mesme ce que S. Paul alloit
 souffrir : *Les Juifs* , dit-il , *lieront ainsi en Jérusa-* Act. 21. 8.
lem celui à qui est cette ceinture , & ils le livreront
entre les mains des Gentils. Il est visible que ce Pro-
 phète n'auroit pas dit : *celuy à qui est cette ceinture* ,
 si S. Paul n'eust eu coûtume d'en porter touÿjours.

C H A P I T R E III.

Quels doivent estre les habits des Religieux. Qu'ils doivent estre pauvres. Qu'ils ne doivent rien avoir de particulier. Du Cilice.

1. Tim 6. 8.

QUE le Religieux ne cherche donc dans ses vestemens qu'à se couvrir simplement le corps , qu'à cacher sa nudité , & à se deffendre contre le froid : & non pas à nourrir sa vanité , ou à satisfaire son orgueil. C'est ce que l'Apostre saint Paul nous a recommandé , lors qu'il dit : *Ayant donc de quoy nous nourrir , & de quoy nous vestir nous devons estre contens* : marquant par le terme dont il se sert , un sorte d'habits qui couvre simplement le corps sans nous donner de la complaisance. Il faut que ces vestemens soient tellement vils qu'ils n'ayent rien ni dans leur couleur , ni dans la nouveauté de leur forme qui les fasse remarquer parmy les autres personnes de la mesme profession. Nous y devons aussi éviter avec tant de soin toute sorte d'affectation , que nous n'y recherchions point une salleté & une bassesse trop étudiée. Enfin ils doivent estre si éloignez de tout le faste du siècle , qu'ils puissent estre sans scandale sacrifiez pour toujours à l'usage commun de tous les serviteurs de Dieu. Car tout ce qu'un , ou deux , ou peu d'autres Religieux s'approprient , & qui n'est pas generalmente destiné à toute la communauté , doit passer pour une chose vaine & superflue : & doit estre ainsi rejetté comme ayant plus

l'apparence & le caractère de la vanité, que celui de la vertu. Nous de vons donc generalement retrancher comme inutile tout ce dont nous ne voyons point d'exemple ni dans ces saints Hommes d'autrefois, qui ont les premiers établi cette forme de vie dans les deserts, ni dans ces autres Solitaires de nostre tems, qui ont conservé avec une fidelité si exacte toutes les regles & toutes les pratiques de piété qu'ils ont receuës de leurs peres.

C'est pourquoy les plus sages d'entre ces saints Anachorètes ont toujourns eü de l'aversion pour cet habit de poil qu'on nomme *cilice*. Ils ont crü qu'il estoit trop singulier, & que se pouvant faire trop remarquer par les autres, non seulement il ne serviroit de rien au bien de nos ames, mais qu'il pourroit mesme nous causer de la vanité. Ils ont jugé aussi que cet habit étoit incõpatible avec le travail auquel un Religieux se doit toujourns tenir prest. Que s'il s'est trouvé quelques personnes qui en portant cette sorte de vestement dont nous parlons, n'ont pas laissé dese signaler par leur piété, il ne faut pas pour cela troubler les ordonnances & les statuts de nos peres, ni faire une regle generale de ce qu'un petit nombre de personnes a pratiqué. C'a esté comme un privilege particulier de leur excellente vertu: & en voyant dans eux une piété si rare, on ne les a pü reprendre d'avoir passé en ce point l'ordre observé generalement par tous les autres. Mais l'avis, ou la pratique de quelque peu de personnes, ne doit pas avoir plus d'autorité que la regle commune établie & gardée par tous nos anciens. Les loix & les coütumes que nous de-

6 INSTITUTIONS DE CASSIEN, LIV. I. C. III.
vons suivre sans hesiter , & auxquelles nous devons obeir sans discernement ne sont pas celles qui ont esté introduites par quelques particuliers : mais celles qui nous sont venuës par la tradition de plusieurs siècles , que l'antiquité a consacrées , & que tant de Saints ayant établies & autorisées par un consentement uniforme ont laissées en suite à ceux qui les suivoient , comme la regle inébranlable à laquelle ils se devoient attacher.

Qu'on n'allegue donc point icy ce que l'Ecriture dit de l'impie Ioram Roy d'Israël, qui estant environné de ses ennemis fit voir en déchirant ses vêtemens , qu'il avoit un cilice sur sa chair. Qu'on ne dise point aussi que les Ninivites se couvrirent d'un cilice pour appaiser la colere de Dieu , & pour le porter à retracter la sentence qu'il avoit déjà prononcée contre eux par son Prophète. Car l'Ecriture mesme marque du premier qu'il cachoit de telle sorte son cilice , que personne ne l'eust apperceu, s'il n'eust déchiré les habits qui le couvroient. Et elle nous apprend des autres qu'ils ne se couvrirent du cilice que lors qu'estant tous dans la mesme consternation pour la ruïne commune de leur ville, personne d'entre eux ne pouvoit estre blâmé de singularité , en portant un vestement que leur perte commune leur avoit rendu commun. Car personne ne blâme les hommes pour quelque nouveauté extraordinaire, que lors qu'elle leur est particuliere , & qu'elle paroist affectée.



C H A P I T R E IV.

*Du Capuchon que portent les Religieux de l'Egypte.
Qu'il leur doit représenter la simplicité
des enfans.*

L'HABIT des Solitaires d'Egypte a des choses qui n'ont pas tant esté instituées pour la commodité du corps, que pour l'instruction des mœurs, afin qu'ils trouvassent dans la forme mesme extérieure de leur vestement, des sujets qui les excitassent à garder la simplicité & l'innocence de la vie. Car ils portent jour & nuit de petits capuchons qui descendent de la teste sur le haut des épaules, & qui couvrent seulement leur teste, afin qu'ils se souviennent d'imiter continuellement l'innocence & la simplicité des petits enfans en portant le mesme habit & le mesme voile qu'eux. Estant par leur profession rentrez dans l'innocence de JESUS-CHRIST, ils disent à toute heure de toute l'affection de leur ame : *Seigneur, mon cœur ne s'est point enflé d'orgueil, & mes yeux ne se sont point élevez ; Je ne me suis point porté de moy mesme aux choses grandes & illustres qui sont au dessus de moy. Vous sçavez que je n'ay que des sentimens humbles, que je n'ay point élevé mon ame, & que je suis comme un petit enfant qui est soumis à la mere qui l'a sevré.*

Psaume 130.



CHAPITRE V.

Il continuë à décrire quels estoient les habits des Solitaires.

LEs Solitaires ont de plus de petites tuniques de lin dont les manches viennent à peine jusqu'au coude, & ils ont le reste des bras nud. Ils ont voulu que cette coûtume les portast à retrancher d'eux toutes les actions, & tous les ouvrages du siècle & que ce vestement de lin leur aprist à mourir à toute la terre, & à écouter ce que l'Apostre leur dit tous les jours : *Mortifiez vos membres qui sont sur la terre.* Il semble encore que cet habit leur crie à toute heure : *Vous estes morts, & vostre vie est cachée avec IESUS-CHRIST en Dieu.* Et ailleurs : *Je vis, mais non plus moy mesme ; mais c'est IESUS-CHRIST qui vit en moy ; le monde m'est crucifié, & moy au monde.*

Col. 3. 5.

1612.

Gal. 2. 20.

CHAPITRE VI.

Que l'habit des Religieux estoit de telle sorte qu'il ne les empeschoit point dans le travail auquel ils passoient toute leur vie.

ILsont aussi deux petites bandes de laine qui descendant du haut des épaules, se divisent en suite & viennent se rejoindre sur l'estomach en serrant l'habit & le pressant sur le corps, pour leur rendre ainsi les bras libres à toute sorte de travail selon le precepte de S. Paul qu'ils tâchent de pra-

tiquer tres exactement: *J'ay travaillé de mes mains* Act. 20. 35. *non seulement pour me nourrir, mais pour nourrir encore ceux qui estoient avec moy. Et nous n'avons point gratuitement mangé le pain de personne, mais nous avons travaillé jour & nuit avec fatigue, afin de n'estre à charge à personne. Et ailleurs: Que si* 1. Theſſal. 3. *quelqu'un ne veut point travailler, qu'il ne mange* 10. *point.*

C H A P I T R E V I I.

Que les Religieux doivent toûjours garder l'humilité & la pauvreté dans leurs vestemens.

ILs ont par dessus ce que nous venons de dire un petit manteau par lequel ils témoignent rechercher autant l'humilité que la pauvreté, tant à cause de la forme qui est fort étroite & fort serrée, que dans sa matière qui est fort grossière & fort vile. Ils s'en couvrent le col & les épaules, & ils évitent ainsi la dépense & la vanité qui regné dans ces manteaux si vastes & si fins que l'on porte dans les villes.

C H A P I T R E V I I I.

D'une robe de peaux de chevres ou de moutons, qu'on a depuis appelée Aumuce: de ce que cette robe marquoit aux Solitaires.

LA dernière partie de leur vestement, est une robe de peaux de chevres ou de brebis, qu'ils portent à l'imitation de ceux qui

10 INSTITUTIONS DE CASSIEN, LIV. I. C. IX.
 dans l'ancien Testament ont tracé cette vie d'Anachorètes dont S. Paul dit : *Ils ont esté vagabonds couverts de peaux de brebis & de peaux de chevres, estant abandonnez, affligez & persécutez, eux dont le monde n'estoit pas digne : errant dans les deserts & dans les montagnes, & se retirant dans les antres & dans les cavernes de la terre.* Et cét habit de peaux de chevres marque à ces Solitaires qu'ils doivent avoir mortifié tous les mouvemens des passions charnelles ; qu'ils doivent demeurer fermes & inébranlables dans les plus hautes vertus, sans permettre qu'il reste dans leur chair des chaleurs & des emportemens de leur jeunesse & de leur legereté passée.

C H A P I T R E IX.

Ce que signifioit le baston que les Solitaires portoient.

ILs portent aussi un baston lors qu'ils marchent ; & nous voyons que les saints du vieux Testament s'en servoient ordinairement. Elisée l'un d'entre eux dit à Giesi son serviteur lors qu'il l'envoya ressusciter l'enfant d'une veuve :
 4. Reg. 4. 29. *Prenez mon baston : & hastez vous de l'aller mettre sur le visage de l'enfant afin qu'il vive.* Ce que le Prophète (sans doute) n'auroit pas dit, s'il n'eut eü coûtume de porter ce baston dans tous ses voyages. Cette coûtume avertit encore ces bien-heureux Anachorètes qu'ils ne doivent jamais marcher sans armes au milieu de tant de vices qui sont commea tant de chiens qui abboient ; & au travers de ces esprits de malice qui sont comme des

bestes invisibles dont David prie Dieu de le délivrer, lors qu'il dit : *Seigneur ne livre point aux bestes une ame qui confesse vostre saint Nom* : mais qu'ils doivent par le signe de la croix les rejeter loin d'eux, & reprimer toute leur fureur par le souvenir continuel de la Passion du Sauveur, & par l'imitation de sa mort & de ses souffrances.

C H A P I T R E X.

Que les Religieux & les Solitaires ne portent jamais de souliez. Que dans besoin ils se servent de sandales ; Mais qu'ils les quittent lors qu'ils approchent de l'autel.

POUR ce qui regarde les souliez, comme ils se les croient interdits par le precepte de l'Evangile, ils n'en veulent jamais porter. Mais lors que ou la foiblesse de leur corps, ou la rigueur du froid dans les matinées de l'hyver, ou que les chaleurs violentes du midy durant l'esté les y obligent, ils se couvrent seulement le dessous du pied par des sandales, & croient que Dieu leur veut marquer par cet usage qu'il leur en permet, que si pendant que nous sommes en ce monde nous ne pouvons estre tout à fait délivrez des soins & des inquiétudes de la chair, ni nous dégager d'elle entièrement ; nous devons travailler au moins à borner cet engagement nécessaire & inévitable, à des soins & à des occupations tres legères : Que nous ne devons pas souffrir que les pieds de nostre ame qui doivent toujours estre prests à courir dans cette carriere spirituelle, & à prescher l'Evangile de la

12 INSTITUTIONS DE CASSIEN, LIV. I. C. X.

Psalm. 71. 3.

Psalm. 61. 8.

Jerem. 17. 9.

Rom. 13. 23.

*Exod. 3. 5.
10. 6, 7. 16.*

paix, que ces pieds, dis-je, par lesquels nous courons apres l'odeur des parfums de IESUS-CHRIST, dont David dit: *J'ay couru dans l'ardeur de la soif;* & Jeremie: *Je n'ay point eü de peine à vous suivre,* soient jamais couverts & enveloppez par les soins du siècle comme par des peaux de bestes mortes. Enfin que nous ne nous devons jamais mettre en peine de ce qui ne nous est pas absolument nécessaire, & de ce qui ne regarde qu'un plaisir inutile qui ne nous peut estre que tres dangereux. C'est ce que nous pratiquerons si selon le precepte de S. Paul nous n'accomplissons point les desirs de nostre chair pour y obeir.

Mais quoy que ces saints Solitaires se servent de ces sandales comme ayant esté permises par IESUS-CHRIST, ils évitent neanmoins avec grand soin de les porter lors qu'ils vont célébrer ou recevoir les saints mystères, & ils croyent qu'en cette rencontre il faut pratiquer mesme à la lettre ce que Dieu dit autrefois à Moÿse & à Iosué fils de Nave: *Déliez vos souliers: car le lieu où vous estes est saint.*





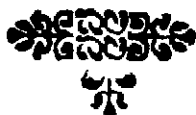
LIVRE SECOND,

Du reglement des Prieres & des Pseaumes de la nuit.

CHAPITRE PREMIER.

Dessein de l'Auteur dans ce second Livre.

LE Solitaire estant donc comme un soldat de IESUS-CHRIST armé de cette double ceinture du corps & de l'ame dont nous venons de parler, doit apprendre icy d'abord quel est l'ordre des prieres canoniques & le nombre des Pseaumes que nos Peres ont autrefois réglé dans tout l'Orient. Car pour ce qui regarde plus particulièrement la priere en elle même & comment nous pouvons selon que S. Paul le commande *prier sans intermission*, nous esperons avec le secours de Dieu le marquer ailleurs, lors que nous rapporterons les conférences des anciens Peres des deserts.



C H A P I T R E II.

Des différentes coutumes qui se sont observées selon les lieux & selon les tems touchant le nombre des Pseaumes dans les heures de l'Office.

Rem. 10.

Nous voyons dans les autres pays que plusieurs suivant leur peu de lumière, & ayant selon que dit saint Paul, *le zèle de Dieu, mais sans la science*, se sont estably sur ce sujet divers réglemens, & des pratiques toutes différentes. Quelques uns ont crû qu'il falloit dire chaque nuit vingt ou trente Pseaumes, & les prolonger mesme par le chant des Antiennes, & de quelques autres prières. Les autres ont esté d'avis de passer encore plus loin. Quelques uns se sont bornez à dixhuit. En un mot nous voyons que les pratiques se sont diversifiées selon les lieux, & qu'il s'est introduit presque autant de coutumes différentes qu'il y a eü de Monastères différens. Il s'en est même trouvé qui ont cru que dans les heures du jour, Tierce, Sexte, & None, il falloit égaler le nombre des Pseaumes & des prières à celuy des heures auxquelles on rendoit ce culte à Dieu, c'est à dire qu'à Tierce il falloit dire 3. Pseaumes, 6. à Sexte, & 9. à None. D'autres enfin en ont ordonné six a chaque office du jour. C'est pourquoy je croy qu'il est absolument nécessaire de rapporter icy l'usage le plus ancien de nos Peres, & qui se garde encore aujourd'huy dans toute l'Egypte, afin que le nouvel établissement & comme l'enfance du nouveau monastère pour lequel je compose cét ouvrage,

soit d'abord formée sur les plus anciennes pratiques, & réglée sur les plus solides ordonnances des premiers de tous nos Peres.

C H A P I T R E III.

Combien les Superieurs des Monastères doivent avoir de zele pour y faire garder le premier esprit & les plus anciens reglemens des fondateurs. Qualitez d'un veritable Supérieur de Monastère.

POUR ce qui regarde donc toute l'Egypte & toute la Thebaïde, où les Monastères sont gouvernez, non par l'inclination de chaque particulier qui s'y retire; mais par la tradition de nos anciens, & par le reglement qu'ils nous ont laissé, dans la pratique desquels ces Monastères sont jusques icy demeurez fermes & inébranlables; nous sçavons que l'on y garde encore dans les prieres de la nuit le mesme nombre de Pseaumes qui y fut réglé autre fois par nos saints Peres. Car on ne permet à qui que ce soit dans ces lieux, je ne dis pas de presider à tout un Monastère, mais mesme d'estre le maistre de ses actions, & de se conduire luy mesme dans sa cellule, s'il n'a renoncé auparavant à tous ses biens: & si outre ce renoncement extérieur, il ne renonce encore à sa propre volonté, en reconnoissant qu'il n'est plus maistre de ses actions, & qu'il n'a plus aucune puissance sur luy mesme.

Il faut que celuy qui se retire du monde pour entrer dans la solitude, soit dans une telle disposition que quelque riche qu'il ait esté dans le siècle

16 INSTITUTIONS DE CASSIEN, LIV. II. C. III.
il ne se flatte point des grans biens auxquels il a renoncé, ou qu'il a apportez avec luy dans le Monastère. Il faut qu'il obéisse à tous, & qu'il sçache que selon le precepte de IESUS-CHRIST il doit rentrer dans sa première enfance, sans se rien attribuer ni pour sa grande vieillesse, ni pour le nombre de ses années, qu'il se souvient d'avoir si inutilement perduës dans le monde. Il faut que la nouveauté de sa conversion, que ce nouveau joug de IESUS-CHRIST auquel il s'engage, & que cette milice spirituelle dont il fait profession, le portent à se soumettre de bon cœur aux plus jeunes mesme d'entre ses freres. Il doit se porter aussi selon le precepte de saint Paul, à travailler avec tant de ferveur, qu'il puisse gagner de ses propres mains de quoy vivre pour luy & pour ceux qui le viennent visiter; afin que par cet exercice, il puisse oublier le faste & les delices de sa vie passée, & s'acquérir l'humilité du cœur par la peine de son travail.

C'est pourquoy on ne choisit jamais personne pour Supérieur d'un Monastère, qu'il n'ait appris par une longue suite d'obéissance comment il doit commander à ceux qui luy doivent obéir; & qu'il n'ait esté long tems formé sous la longue conduite de ses anciens, pour sçavoir ce qu'il doit laisser comme par tradition aux plus jeunes Solitaires. Car ces hommes admirables reconnoissent que c'est le comble de la sagesse de bien conduire les autres, & de se bien laisser conduire soy mesme: & ils disent hautement qu'en ce seul point consiste le plus grand don de Dieu, & l'effet de la plus grande grace du saint Esprit.

Ils

Ils sçavent d'un costé qu'un homme ne peut donner aucun avis salutaire à ceux qui luy obéissent, s'il n'a passé plusieurs années dans l'obéissance & dans la pratique de toutes sortes de vertus : & ils croyent aussi de l'autre que personne ne peut bien obéir à son Supérieur qui le conduit, s'il n'est consommé dans la crainte de Dieu, & s'il ne s'est rendu parfait dans une humilité véritable.

Aussi ce qui fait que nous voyons aujourd'huy de tous costez tant de reglemens & de pratiques toutes contraites, est que nous avons assez de présomption pour entreprendre de gouverner les Monastères, sans sçavoir presque rien des régles de nos anciens, & que nous devenons Abbez avant presque d'avoir esté Novices. Nous ordonnons tout ce qu'il nous plaist, & nous avons plus de zele pour faire observer ce qui vient de nostre invention particulière, que pour garder inviolablement les regles & la doctrine si pure de nos saints Predecesseurs. Mais je ne prends pas garde que lors que j'entreprends d'expliquer quel est le nombre des prieres que l'on doit garder, le zele que j'ay pour les reglemens de nos Peres, m'emporte plus loin que je ne pensois, & me fait prévenir un sujet que j'ay résolu de réserver à un autre tems. Le retourne donc à ce que je me suis proposé.



C H A P I T R E I V.

Que dans toute l'Egypte & toute la Thebaïde on dit douze Pseaumes dant l'Office de la nuit.

TOUTE l'Egypte, comme j'ay dit, & toute la Thebaïde garde dans l'Office du soir, & dans celuy de la nuit le nombre de douze Pseaumes, apres lesquels on dit deux Leçons, dont l'une est tirée du vieux Testament, & l'autre du nouveau. Ce qui fait que cette coûtume, qui est établie depuis long tems, se garde depuis tant de siècles dans tous les Monastères de ces provinces avec tant de soin, est que l'on nous assure que ce nombre de Pseaumes n'a pas esté ordonné par les hommes, mais qu'il a esté prescrit par Dieu mesme à nos Peres par le ministère d'un Ange.

C H A P I T R E V.

De la deliberation que tous les premiers Solitaires firent entre eux pour regler le nombre des Pseaumes dans l'Office du soir, qui fut enfin terminée par un Ange.

CAR on voit que dans les commencemens de la prédication de l'Euangile, ceux qui faisoient profession de la vie monastique estoient en très petit nombre; mais d'une très rare vertu. Comme ils avoient appris du bien-heureux Euangeliste S. Marc, qui fut le premier Pontife d'Alexandrie, la forme & la manière dont ils devoient regler leur

vie, non seulement ils pratiquoient cette coûtume admirable, qui estoit d'abord observée par tous les premiers Chrétiens selon cette parole des Actes: *Tout le grand nombre des fidèles n'estoit qu'un cœur* Act. 4. 26. *& qu'une ame, & personne ne disoit estre à soy rien de tout ce qu'il possédoit, mais tout leur estoit commun. Car tous ceux qui possédoient des terres ou des maisons, les vendoient & en apportoient le prix aux pieds des Apostres qui le divisoient en suite à chacun selon le besoin qu'il en avoit.* Leur zele les porta encore à une bien plus haute perfection. Car se retirant dans les lieux les plus écartez de la ville, ils y menotent une vie si austère, & y pratiquoient l'abstinence avec tant de rigueur, que ceux mesme qui suivoient une religion étrangère estoient frappez d'étonnement en considérant une severité si inouïe.

Ils s'appliquoient jour & nuit avec tant de zele à la lecture des Escritures divines, à l'oraison & au travail des mains, que le desir ou le souvenir mesme de la nourriture ne leur venoit qu'après qu'ils avoient passé deux ou trois jours sans manger, & lors seulement que le corps affoibly par un si long jeusne, estoit contraint de prendre quelque nourriture qui leur estoit plus necessaire qu'elle ne leur estoit agréable. Ils ne pouvoient mesme se résoudre à manger que le soleil ne fust couché, afin de sacrifier tout le jour aux exercices de l'esprit, & de réserver à la nuit ce soin de nourrir le corps, quoy qu'avec plusieurs autres pratiques de pieté plus saintes & plus relevées. Ceux qui ne sont pas informez de ces choses par le rapport des personnes mesmes du pais pourront s'en instruire plei-

20 INSTITUTIONS DE CASSIEN, LIV. II. C. V.
nement par l'histoire Ecclésiastique.

Lors donc que la perfection de ces premiers Chrétiens estoit encore toute vivante dans la mémoire de ceux qui leur succedoient, & que la foy ardente d'un petit nombre de personnes ne s'estoit point encore laissé attiedir par le relâchement que cause d'ordinaire le trop grand nombre : nos saints Peres veillant avec soin au bien de ceux qui les devoient suivre, s'assemblerent pour deliberer quel ordre & quel nombre de prieres on devoit établir pour chaque jour dans les Monastères, afin de laisser à ceux qui les suivroient le précieux heritage de la pieté & de la paix sans qu'il pust estre alteré par la moindre dissension. Car ces hommes si sages craignirét qu'il ne s'élevast enfin entre ceux qui faisoient profession d'un mesme culte & d'une mesme sainteté, quelque diversité dans les prieres & dans l'office de chaque jour, & que ces différences ne leur fussent à l'avenir une semence malheureuse d'erreurs, de contentions & d'envie.

Lors donc que dans cette sainte assemblée chacun se laissoit emporter au mouvement de son zele, & que sans se souvenir assez de la foiblesse du commun des Solitaires, il croyoit qu'on devoit ordonner ce que sa ferveur luy faisoit paroistre comme très facile à tout le monde. Que les uns vouloient qu'on recitast cinquante Pseaumes, les autres soixante, & que quelques uns même passoiet encore plus avant : cette sainte contestation ayant duré jusqu'à l'office du soir ; quand il fallut enfin s'acquitter des prieres accoûtumées, ils'en leva un d'entre eux pour chanter les Pseaumes. Tous les autres estant assis selon leur coûtume qui se garde

encore aujourd'huy dans l'Egypte , ils écouterent très attentivement celuy qui les recitoit. Apres qu'il en eût recité onze d'un ton égal & sans s'arrester , ajoutant à la fin de chacun d'eux une oraison , enfin ayant achevé de mesme le douzième sous le respons *Alleluia* , il disparut tout d'un coup & termina en mesme tems , & le differend de ces saints solitaires & l'Office du soir qu'ils celebrent.

C H A P I T R E V I.

Reglement de douze Pseaumes pour l'Office de Vespres , & pour celuy de la nuit.

LA sainte assemblée de nos Peres comprit alors que ce n'estoit point sans un ordre tres particulier de la providence de Dieu, que l'Ange avoit en presence de tous les Solitaires étably cette regle generale pour estre eternellement suivie. Ils ordonnerent donc solennellement qu'on garderoit ce nombre de douze Pseaumes dans l'Office du soir & dans celuy de la nuit. Ils y ajoutèrent seulement deux leçons, une tirée du vieux Testament, & l'autre du nouveau. Mais ils voulurent que ce surcroist qui n'estoit réglé que par eux, & qui n'avoit point esté prescrit par l'Ange , n'engageast que ceux qui s'y voudroient bien soumettre, & qui tachoient d'aquerir l'intelligence & le souvenir de l'Ecriture par une meditation & par une lecture continuelle. Neanmoins les jours du Samedy & du Dimanche ces Leçons sont toutes deux tirées du nouveau Testament , l'une des Epistres de saint

22 INSTITUTIONS DE CASSIEN, LIV. II. C. VII.
Paul ou des Actes des Apostres, & l'autre de l'E-
uangile. Ce qui s'observe aussi dans les cinquante
jours de Pasques par tous ceux qui ont soin de lire
l'Ecriture & qui desirent d'en comprendre les
mystères.

C H A P I T R E V I I .

De quelle manière les Solitaires recitent les Pseaumes. Du danger qu'il y a d'estre accablé d'un trop long Office. Ce qu'ils craignent s'ils se tenoient trop long tems prosterner en terre.

VOICX donc l'ordre que ces saints Solitaires gardent dans le commencement & dans la fin de leurs oraisons. Lors que le Pseaume qu'on recite est achevé, ils ne se jettent pas tout d'un coup & precipitamment à genoux, comme nous faisons en cette province, ou avant mesme que le Pseaume soit finy, nous nous hastons de nous prosterner pour prier, afin de terminer bien tost l'Office. Comme nous voulons passer le nombre des Pseaumes qui a esté réglé autrefois par nos anciens, nous contons à chacun des Pseaumes qu'on recite combien il en reste encore à dire. Nous nous hastons d'estre bien tost à la fin de nostre Office, parce que nous pensons plus au soulagement de nostre corps qui est fatigué par cette multitude de prieres, qu'à l'utilité & à l'avantage que nous en devons tirer pour nostre ame. Ces saints Solitaires de l'Egypte ne se conduisent pas de la sorte. Avant que de se mettre à genoux, ils prient quelque tems, & se tiennent presque toujourns debout. Ils se pro-

sternent en suite un moment en terre comme pour adorer Dieu , & se relevent promptement : & étendant encore les mains comme auparavant, ils s'appliquent ainsi avec plus d'ardeur & plus d'attention à la priere. Ils disent qu'en demeurant long tems prosterné en terre non seulement on est plus sujet aux distractions & aux égaremens des pensées ; mais qu'on est encore attaqué du sommeil avec plus de violence. Et pleust à Dieu que nous ne fussions pas si convaincus de cette vérité par nostre propre experience , & par ce qui nous arrive tous les jours , lors que nous souhaitons bien souvent que ces prosternemens durent long tems plutôt pour nous reposer en cet estat que pour prier ! Quand celuy d'entre ces saints Solitaires qui doit dire la Collecte se leve de terre , tous les autres se levent en mesme tems. Il n'y en a un seul qui ose ni le prévenir en se mettant à genoux avant luy , ni demeurer encore en terre lors qu'il s'en est relevé, & ils craignent qu'on ne croye qu'ils n'ont pas tant voulu suivre celuy qui termine la priere , que faire eux mesmes leur oraison en particulier.

CHAPITRE VIII.

Du Verset Gloria Patri , que l'on ajoûte à la fin de chaque Pseaume.

NOUS n'avons point encore veu pratiquer en aucun endroit de l'Orient ce qui se fait en cette province , où lors que celuy qui chante le Pseaume l'a fini , tous les autres se levent, & chantent avec luy à haute voix : *Gloire soit au Pere , au*

24 INSTITUTIONS DE CASSIEN, LIV. II. C. IX.
Fils , & au saint Esprit. Mais dans l'Orient lors
que celuy qui recite les Pseaumes l'a achevé, tout
le monde demeure dans le silence & passe à l'orai-
son: & ce n'est que l'Antienne qu'on a coûtume de
finir par ce Verset qu'on ajoûte pour honorer la
Trinité.

C H A P I T R E I X.

*L'Auteur ne regle en cet ouvrage que l'extérieur des
Religieux dans la prière, & il reserve de trai-
ter ce sujet plus à fond dans ses Conférences.*

PUISQUE la suite de ces Institutions nous a por-
té à parler de la Priere, quoy que nous reser-
vions à en parler plus au long dans les Conférences
des Peres, où nous ferons voir avec étendue, &
par leurs propres paroles quelle elle doit estre, &
jusqu'où elle doit s'étendre. Je croy néanmoins
que puis que l'occasion se presente il sera bon d'en
dire un mot en ce lieu; afin qu'ayant réglé par
avance tout l'extérieur des Solitaires, & jetté
comme les fondemens de leur oraison, nous puis-
sions en suite quand nous reglerons leur intérieur,
montrer plus aisément jusqu'où doit aller la per-
fection de la priere. Et mon principal but en cecy
est que s'il plaist à Dieu de me retirer de ce monde
avant que je puisse achever cet ouvrage, que je me
propose d'accomplir avec le secours de sa grace; je
tache au moins en ce livre, comme d'ébaucher les
premiers traits d'un ouvrage si utile & si necessaire
pour satisfaire par avance vostre avidité qui ne
peut attendre que cet autre travail soit achevé. Je

Jouhaite pendant que Dieu me laisse encore en vie de vous tracer au moins quelque foible crayon de la priere qui puisse estre utile à tout le monde, & particulièrement à ceux qui demeurent dans les Monastères. J'ay voulu encore procurer cet avantage à ceux qui ne verroient peut estre que ce livre & cette partie de mes ouvrages, afin qu'au moins la lecture qu'ils en feront leur donne quelque idée de l'oraison : & que comme ils y trouveront des instructions touchant leur habit extérieur, ils puissent de mesme y apprendre comment ils se doivent regler au dehors, lors qu'ils offrent à Dieu les sacrifices spirituels de leurs loüanges. Car ces livres que j'écris maintenant sont plus proportionnez à l'observance & à la pratique extérieure des Monastères ; au lieu que les autres regarderont davantage le dedans de l'homme intérieur, & la perfection du cœur ; & seront ainsi plus proportionnez à la vie & à la doctrine des Anachorètes.

C H A P I T R E X.

Combien les Religieux évitoient durant leurs prières de faire le moindre bruit, qui pût troubler les autres. Combien le Démon tasche de nous empêcher de prier.

LORS donc que ces saints hommes s'assemblent pour célébrer l'Office divin, tout le monde garde un si profond silence, que quoy qu'il y ait un si grand nombre de personnes, on croiroit neanmoins qu'il n'y auroit dans l'Eglise que celuy qui se leve pour chanter le Pseaume au milieu des

26 INSTITUTIONS DE CASSIEN, LIV. II. C. X.
autres. Ce silence ce redouble lors qu'on finit la priere : personne alors ne crache , ni ne se mouche, ni ne pousse, ni ne bâille. On n'entend point de soupirs qui puissent troubler ceux qui prient. On n'y entend point d'autre parole que celle du Prêtre qui termine l'Oraison : si ce n'est peut estre que quelque Solitaire dans le transport violent de sa piété en laisse échapper quelque une par surprise, qui se soit imperceptiblement dérobée , & qui sorte de son cœur avec tant d'ardeur qu'il ne l'ait pû retenir , parce que son ame estant tout en feu , & ne pouvant plus se tenir comme resserrée au dedans d'elle mesme , s'est déchargée au dehors par ses soupirs.

Pour les autres qui estant tièdes & lâches parlent & crient en priant , ou qui font sortir ces soupirs , ou qui se laissent aller à ces bâillemens que nos Pères ont tant condamnez , ils font une double faute : premierement parce qu'ils sont coupables de la profanation de leurs prieres en les offrant à Dieu avec cette négligence ; & parce qu'en second lieu ils peuvent par ce bruit troubler quelqu'un de leurs freres , qui sans cette distraction extérieur se seroit peut estre appliqué à la priere avec plus de ferveur & d'attention. C'est pourquoy ces saints Hommes veulent que nous terminions promptement cette priere , de peur que si nous y demeurions trop long tems nous ne fussions en danger d'en interrompre l'attention & l'ardeur par quelque phlegme ou quelque crachat qui nous presseroit de sortir. Ainsi lors que nostre priere est encore toute fervente , il faut se haster de l'offrir à Dieu , & de la ravir comme d'entre les pièges de

nostre ennemy. Car quoy que le démon soit toujours envenimé contre nous, & qu'il tasche à tout moment de nous nuire, il ne faut point douter qu'il ne redouble ses efforts, lors que nous offrons à Dieu nos prières contre luy. Il tasche alors d'exciter dans nous diverses humeurs pour troubler nostre ame & pour la distraire, & il prétend ainsi de l'attiedir & d'éteindre peu à peu le feu dont elle commençoit d'estre embrasée. C'est pourquoy ces hommes si sages croyent qu'il est beaucoup plus utile de ne faire que des prières courtes, mais de les réiterer souvent: afin que nous puissions d'un costé par ces fréquentes prières nous tenir inséparablement attachez à Dieu; & que de l'autre cette breveté si utile nous donne moyen d'éviter ces flèches dont nostre ennemy nous veut percer, principalement durant le tems de nostre prière.

C H A P I T R E X I.

Combien il est important de s'apliquer aux prières que l'on recite, & qu'il est incomparablement plus avantageux de prier peu avec ferveur, que de prier beaucoup sans aucune attention.

C'EST pour cette mesme raison que ces saints Hommes ne se sont point voulu déterminer à dire dans toute leur étendue quelques uns d'entre les Pseaumes qui sont plus longs que les autres; mais qu'ils les coupent en deux ou en trois parties selon qu'ils sont plus ou moins grans, ajoutant un prière à la fin de chacune de ses parties, comme ils font à la fin de chaque Pseaume qu'ils recitent

28 INSTITUTIONS DE CASSIEN, LIV. II. C. XI.
tout entier. Car ce n'est pas dans la multitude des versets qu'ils trouvent leurs delices, mais dans l'intelligence de ce qu'ils disent : & ils tachent de toute leur force de pratiquer cet avis : *Je chanteray en esprit, je chanteray avec intelligence.* Ils croyent qu'il est bien plus utile de ne chanter que dix versets avec l'application qu'ils méritent, que de dire un Pseaume entier & le laisser perdre par la confusion & par l'égarement de nos pensées : & ces distractions viennent quelquefois de la précipitation de celuy qui recite le Pseaume, lors que considérant le nombre & la longueur de ce qui reste encore à dire, il ne s'applique pas tant à bien distinguer ce qu'il prononce, & à se faire entendre de ceux qui l'écoutent, qu'à se voir bien tost à la fin de ce qu'il dit, & à terminer la prière. Que s'il arrivoit que quelqu'un des jeunes Frères, ou se laissant emporter à la ferveur de son zele, ou n'estant pas encore assez instruit des coûtumes, voulust reciter plus de Pseaumes qu'il ne doit, le Supérieur le fait cesser aussi tost par un coup qu'il donne de la main sur son siège, qui est comme le signal auquel tous les autres se levent. Car il tasche d'éviter avec tout le soin possible que les Frères qui sont alors assis ne s'ennuyent de la longueur des Pseaumes, parce qu'il sçait que cet ennuy seroit cause que le Solitaire qui reciteroit ces Pseaumes, non seulement perdrait pour luy mesme l'intelligence de ce qu'il dit, mais qu'il se rendroit encore coupable du mal qu'il fait aux autres par le degoust où son zele indiscret les feroit entrer.

Ils observent encore avec grand soin qu'au Respons *Alleluja* on ne dise point d'autre Pseaume

que quelqu'un de ceux qui ont ce mot pour titre. Ils partagent aussi tellement ce nombre de douze Pseaumes, que s'il y a deux Religieux ils en disent chacun six, s'il y en a trois ils en disent chacun quatre, & s'il y en a quatre ils en disent chacun trois. Mais ils n'en disent jamais que chacun trois dans les assemblées. C'est pourquoy quelque grand nombre qu'il y ait de Solitaires, il n'y en a jamais plus de quatre qui parlent entre tous ceux qui sont assemblez pour la prière.

C H A P I T R E X I I .

Que les Solitaires estoient assis pendant qu'on recevoit les Pseaumes. Pour quelle raison ils le faisoient. Leur ardeur & leur zèle pour les ouvrages des mains.

CEs saints Hommes donc en s'aquitant de ce nombre canonique de douze Pseaumes dont nous venons de parler, sont dans un profond repos: & lors qu'ils viennent pour célébrer l'Office, tous généralement, excepté celui qui se lève au milieu d'eux pour chanter les Pseaumes, tous, dis-je, se tiennent assis sur de petits sièges fort bas, & appliquent tout leur cœur pour écouter celui qui psalmodie. Ils sont contraints de s'asseoir parce qu'ils sont si épuisez de leurs jeusnes & du travail du jour & de la nuit, que si on ne leur accordoit ce soulagement, ils ne pourroient demeurer debout seulement durant douze Pseaumes. Car ces saints Hommes ne sçauroient souffrir durant le jour d'estre un moment sans s'occuper au travail:&

30 INSTITUTIONS DE CASSIEN, LIV. II. C. XII.
non seulement ils travaillent de leurs mains aux ouvrages qui se peuvent faire pendant le jour, mais ils sont encore ingenieux à chercher des travaux que toutes les ténèbres de la nuit ne puissent empêcher.

Ils croient qu'ils s'éleveront à la contemplation des choses spirituelles, à proportion qu'ils s'appliqueront plus long tems & avec plus d'ardeur à leurs travaux. C'est pourquoy ils sont très persuadez, que c'est par une sage conduite de Dieu que les Pseaumes que l'on recite dans les Heures Canoniques, sont bornez à un si petit nombre, afin que d'un costé les plus fervens puissent porter encore plus loin l'ardeur de leur zèle, & que de l'autre les personnes foibles évitent le dégoust & l'ennuy ou des personnes fatiguées pourtoient tomber par une excessive longueur de l'Office. Aussi dès que la prière est achevée, chacun court à sa cellule. Là il demeure seul, ou il a tout au plus avec luy un autre Frère qui luy est lié ou à cause du mesme travail, ou parce qu'ils se sont convertis ensemble, & qu'ils ont receu les mesmes instructions; ou parce qu'enfin il y a entre eux une égalité & un rapport de vertu. Estant ainsi enfermé dans sa cellule en sortant de la Chapelle, il recommence encore à offrir à Dieu un nouveau sacrifice : & personne d'entre eux ne se laisse plus aller au sommeil, jusqu'à ce que le jour commençant à luire, leur donne lieu de passer des exercices de la nuit aux autres travaux du jour.



C H A P I T R E XIII.

Raisons pour lesquelles ces saints Solitaires étoient avec tant de soin de dormir après l'Office de la nuit.

OUTRE la raison générale qui engage ces bienheureux Solitaires à un travail & à une veille si pénible, qui est qu'en s'efforçant ainsi, & en se faisant violence, ils croient offrir à Dieu un sacrifice du fruit & des travaux de leurs mains; ils en ont encore deux plus particulières; & qui nous feront voir que si nous désirons estre parfaits, nous devons pratiquer cette coûtume avec le mesme soin que ces saints Hommes l'ont toujours fait.

La première est pour empêcher que nostre ennemy qui porte envie à la pureté que les Pseaumes & les prières de la nuit nous ont acquise, & qui tasche de la souïller par l'infection que sa malice leur inspire n'excitast en nous quelque illusion, si nous nous abandonnions au sommeil. Après que nous avons offert nos prières à Dieu pour nos négligences, & pour nos ignorances: & que nous avons obtenu de luy par nos larmes le pardon des fautes que nous luy avons confessées, cet ennemy envieux tasche alors avec plus de fureur de nous jeter dans quelque impureté s'il en pouvoit trouver l'occasion par le repos où nous nous laissons aller: & il ne s'applique jamais davantage à affoiblir & à ruïner nostre confiance en Dieu, que lors qu'il a remarqué que nos prières ont esté plus pures & plus ferventes: de sorte qu'il tasche quel-

§2 INSTITUTIONS DE CASSIEN, LIV. II. C. XIV.
quefois de souïller dans ce petit moment de ce-
pos du matin , ceux qu'il n'a pû blesser durant tout
le sommeil de la nuit.

La seconde raison est qu'encore qu'il n'y eut
aucune illusion à craindre , ce leger sommeil nean-
moins où le Solitaire se laisse aller après les prières
de la nuit , le jette à son reveil dans un estat de lan-
gueur & d'assoupissement qui rallentit durant le
jour suivant toute la vigueur de son ame , étouffe
toute la vivacité de son esprit , & épuise toute la
force de son cœur. Ainsi nous détruisons dans nous
ce qu'il y a de plus puissant pour éviter durant tout
le jour les embusches du démon , & pour nous dé-
fendre de ses pièges. C'est donc pour ces raisons
qu'ils joignent aux veilles réglées leurs veilles par-
ticulières : & qu'ils les observent mesme avec plus
de soin , afin que cette pureté qu'ils viennent d'ac-
querir par leurs prières ne se perde point , & qu'ils
préparent par les meditations de la nuit cette vi-
gueur & cette vigilance qui les doit conserver du-
rant le jour.

C H A P I T R E XIV.

*Que les Solitaires pour s'empêcher de dormir au
retour de l'Office de la nuit , travaillent des
mains. Combien le travail des mains est avan-
tageux pour s'avancer dans la piété.*

ILs joignent encore à ces veilles l'ouvrage des
mains , de peur qu'ils ne soient surpris du som-
meil comme les personnes qui demeurent dans
l'oïveté. Car comme ils ne se réservent aucun
tems

tems pour se reposer & pour suspendre leur travail; ils n'interrompent aussi jamais leurs meditations spirituelles. Ils exercent en mesme tems l'ame & le corps, & taschent de joindre & d'égaliser le bien de l'un avec les avantages de l'autre. Ils se servent pour arrester les mouvemens du cœur, & l'instabilité des pensées, du travail extérieur des mains comme d'un poids & cōme d'un ancre immobile qui puisse raffermir leur ame, & la retenir dans l'enclos d'une cellule comme dans un port assésuré; afin que ne s'apliquant plus qu'à la meditation des choses saintes & à la garde de ses pensées, elle s'empêche par cette vigilance non seulement de consentir à quelque chose de mauvais, mais de donner mesme entrée à une pensée inutile. De sorte qu'il est difficile de discerner qui des deux tient le premier rang: c'est à dire, si c'est pour se mieux apliquer à la meditation qu'ils travaillent toujors des mains; ou si c'est par ce travail continuel qu'ils font de si grands progresz dans la piété, & qu'ils se sont acquis tant de lumières, & une si grande science.

C H A P I T R E X V.

Avec quelle exaltitude ces saints Solitaires s'aquittoient du travail des main. Combien ils y gardoient le silence: & y joignoient la meditation des choses saintes.

AVssi tost que les Pseaumesont recitez, & que l'Office est achevé enla manière que nous l'avons dit, pas un des Religieux n'ose s'ar-

34 INSTITUTIONS DE CASSIEN, LIV. II. C. XV.
rester un moment pour parler avec quelqu'un de
ses Frères. Ils ne prennent pas mesme la liberté du-
rant tout le jour de sortir de leur cellule, ou de quit-
ter leur ouvrage, s'ils n'y sont contraints par quel-
que travail nécessaire. Ils observent mesme le si-
lence avec tant d'exactitude durant ces travaux
communs, que lorsqu'ils sont hors de leurs cel-
lules, ils ne se disent pas un seul mot l'un à l'autre.
Chacun d'eux s'acquittant de son devoir à l'exté-
rieur, occupe en mesme temps sa memoire de quel-
que Pseaume, ou de quelque partie de l'Ecriture
qu'il recite & qu'il medite dans luy mesme. Ils re-
tranchent ainsi toute sorte d'intrigues, de conspi-
rations, de mauvais conseils, & d'entretiens su-
perflus, parce qu'ils ont la bouche & le cœur con-
tinuellement occupez de la meditation des choses
célestes.

Car il leur est deffendu très expressement, & prin-
cipalement aux plus jeunes de s'arrester un mo-
ment avec un autre, de se parler en secret, ou de
s'entretoucher de la main. S'il s'en trouve quel-
qu'un qui ose violer cette règle, & que l'on ait sur-
pris en faisant quelqu'une de ces choses deffen-
duës; on le regarde comme un prévaricateur & un
téméraire. On le declare coupable d'un grand
crime: & il ne peut mesme éviter de passer pour
un factieux & pour une personne de cabale qui
donne de mauvais conseils aux autres. Que si après
estre tombé dans cette faute il n'en fait une péni-
tence publique en presence de tous ses Frères, on
ne luy permet plus de se trouver avec eux lors
qu'ils s'assemblent pour prier.

CHAPITRE XVI.

Combien il est dangereux de se joindre aux Religieux que l'on sépare des autres pour quelque faute publique.

LORS que l'on a retranché quelqu'un de la prière publique pour quelque faute, personne n'a plus la liberté de prier avec luy avant que ce coupable se prosterne en terre pour en faire pénitence, & qu'il se soit reconcilié publiquement par son Abbé qui luy pardonne sa faute en présence de tous les Frères. Ils évitent ainsi de prier avec cette personne, & ils se séparent de luy avec tant de soin, parce qu'ils croyent que celuy qui est retranché de la prière de ses Frères, est, selon que dit S. Paul, 1. Cor. 5. livré à Satan : & que si quelqu'un touché d'une fausse charité & d'une tendresse indiscrette avoit la rémerité de prier avec luy avant qu'il eut esté reconcilié par son Supérieur, il se rendroit complice de sa condamnation, & s'abandonneroit volontairement luy mesme au démon, auquel l'autre a esté justement abandonné pour la punition de sa faute.

Il commettrait en ce point un péché d'autant plus considérable, qu'en osant se trouver avec ce coupable pour luy parler, ou pour prier avec luy, il le rendroit plus insolent, & nourrirait de plus en plus sa hardiesse. Cette consolation cruelle qu'il luy voudroit procurer, le jetteroit dans un plus grand endurcissement de cœur; & l'empêcheroit de s'humilier autant qu'il le doit de ce retranchement & de cette séparation d'avec ses Frères : ainsi

36 INSTITUTIONS DE CASSIEN, L. II. C. XVII.
s'accoutumant peu à peu à ne pas faire grand état
des reprimendes de son Supérieur, il ne penseroit
plus à satisfaire pour sa faute, & négligeroit d'en
demander le pardon.

C H A P I T R E X V I I .

*Avec quel soin celuy d'entre les Solitaires qui
doit réveiller les autres pour l'Office de la
nuit s'acquie de cette charge.*

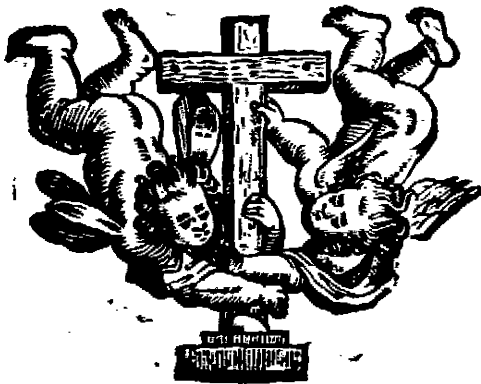
CELUY qui a le soin d'exciter les autres durant
la nuit & d'assembler les bien-heureux Ana-
chorètes à l'Office, ne se donne pas la liberté de
les faire lever quand il luy plaist, ni selon qu'il se
réveille luy mesme, ou que l'envie qu'il a ou qu'il
n'a pas de dormir l'y pourroit porter. Neanmoins
quoy qu'une longue habitude l'ait réglé à les
éveiller toujours à la mesme heure, il ne laisse pas
de voir souvent & d'examiner avec soin le temps de
la prière par la situation des étoiles. Il évite égale-
ment ces deux surprises, ou que l'abbattement du
sommeil dont il seroit surpris ne fasse qu'il ne ré-
veille les autres plus tard qu'à l'heure ordinaire, ou
que le grand desir qu'il a d'aller dormir à son tour,
ne luy fasse prévenir l'heure, donnant lieu de
croire qu'il ne s'est pas tant appliqué à s'assujettir
à l'heure de l'Office divin & au repos de tous les
Frères, qu'à se contenter luy mesme dans l'envie
qu'il a de se reposer.



C H A P I T R E X V I I I .

Qu'on ne s'agenouille point durant l'Office le saint jour du Dimanche, ny durant le temps de Pasques.

Nous devons aussi sçavoir qu'en Egypte on ne s'agenouille point depuis le soir du Samedi jusqu'au soir du Dimanche, ny durant tout les cinquante jours de Pasques, & qu'on ne pratique point en ces jours la règle des jeunes ordinaires. Nous rendrons raison de cette coûtume dans les Conférences des Pères, quand il plaira à Dieu que nous y travaillions. Je n'ay point d'autre but icy que de dire les choses en abregé, de peur que si ce livre devenoit trop gros, il ne fust ou ennuyeux, ou à charge à celuy qui prendra la peine de le lire.





LIVRE TROISIÈME
Des Prières & des Pseaumes de
tout l'Office du jour.

CHAPITRE PREMIER.

Dessain de l'Auteur dans ce Livre.

ARES avoir fait voir le mieux qu'il m'a esté possible, & autant que Dieu m'en a donné la force, quel ordre les Solitaires d'Egypte gardent dans leurs prières, & quel est le nombre des Pseaumes qu'ils recitent durant la nuit; il est temps maintenant de parler de l'Office du jour, c'est à dire, de l'heure de Tierce, de Sexte, & de None, selon qu'il s'observe dans les Monastères de la Palestine & de la Mesopotamie, afin que, comme nous l'avons promis d'abord dans nostre Preface, nous puissions apporter quelque temperament à cette haute perfection des Solitaires de l'Egypte, & à cette rigueur inimitable de leur vie, par les réglemens plus doux qui s'observent dans la Palestine.



C H A P I T R E II.

Que les Solitaires d'Egypte s'appliquent sans cesse à l'Oraison & à la Psalmodie : & qu'ils ne gardent point ces distinctions d'heures , de Tierce, de Sexte & de None.

AV lieu qu'icy nous n'offrons à Dieu nos prières que dans de certains intervalles de temps & d'heures, & lors seulement que celui qui a le soin de nous avertir, en a donné le signal : les Solitaires d'Egypte au contraire les offrent à Dieu sans interruption, & passent volontairement tout le jour dans ce saint exercice des loüanges de Dieu qu'ils accompagnent du travail des mains. Car encore qu'ils ne perdent pas un moment sans travailler dans leurs cellules, ils ne cessent jamais néanmoins de mediter sur les Pseaumes ou sur le reste de l'Ecriture. Ils entremeslent ainsi leurs travaux avec leurs prières : & ils consomment tout le jour dans ce que nous ne célébrons icy qu'en de certains temps & en des heures réglées C'est pourquoy hors l'Office du soir & celui de la nuit les Solitaires d'Egypte ne s'assemblent jamais pour prier durant le jour excepté le Samedi & le Dimanche , où ils se réunissent tous ensemble à l'heure de Tierce à cause de la sainte communion. Car la prière que nous offrons incessamment à Dieu est beaucoup plus excellente que celle que nous ne luy présentons que par intervalles : & l'offrande volontaire que nous luy faisons, luy est bien plus agréable , que les devoirs de piété que la ré-

40 INSTITUTIONS DE CASSIEN, LIV. III. C. III.
gle nous oblige de luy rendre. Nous voyons aussi
que David ressent plus de joye & plus de gloire de
ses sacrifices volontaires qu'il offroit à Dieu , lors
qu'il luy dit: *Je vous offriray, Seigneur, un sacrifice*
volontaire. Et ailleurs : *Recevez favorablement,*
Seigneur , les louanges que ma bouche vous offre
volontairement.

Psealm. 53. 17.

Psealm. 118. 77.

C H A P I T R E I I I .

Que dans tous les Monastères de l'Orient on dit
à Tierce, Sexte & None trois Pseumes & trois
Oraisons : & pourquoy on a choisi ces heures
pour s'appliquer à la prière.

C'EST pourquoy dans les Monastères de la
Palestine , de la Mesopotamie , & de tout
l'orient , on ne dit que trois Pseumes à chacun de
tous les Offices du jour , afin que par la succes-
sion de ses heures réglées, on offre à Dieu une prière
continuelle : & que néanmoins cette modération
dans le nombre des Pseumes n'empêche point
les travaux du jour.

Daniel, 6.

Nous voyons dans l'Ecriture que le Prophète
Daniel offroit à Dieu ses Oraisons dans ces trois
temps de la journée , & qu'il ouvroit mesme pour
ce sujet les fenestres de sa chambre. Et ce n'est pas
sans grand sujet que l'on a choisi particulièrement
ces heures pour s'y acquiter de ces saints exerci-
ces , puis que c'est en elles que toutes les promesses
que Dieu nous avoit faites ont esté accomplies, &
que tout nostre salut y a esté consommé.

C'est à l'heure de Tierce que le saint Esprit qui
avoit autrefois esté promis par les Prophètes est

descendu visiblement sur les Apostres qui estoient alors en prière. Car nous voyons dans l'Ecriture que les Juifs les entendant parler diverses langues dont ils avoient receu le don par l'infusion du saint Esprit dans leur cœur, ils admirerent une si grande merveille, & s'en raillerent en même temps, en disant par moquerie qu'ils estoient pris de vin. Mais saint Pierre se tenant au milieu d'eux leur dit: *O Juifs & vous tous qui habitez en Jérusalem, prenez garde à ce que je vais vous dire, & tenez vos oreilles attentives à mes paroles. Car ceux-cy ne sont pas yvres comme vous pensez, puis qu'il n'est encore que la troisième heure du jour. Mais c'est ce qui a esté dit par le Prophète Ioël: Il arrivera après ces temps, dit Dieu, que je répandray mon Esprit sur toutes personnes: & vos fils & vos filles prophétiseront, vos jeunes gens auront des visions, & vos vieillards auront des songes. En ce jour là je répandray mon Esprit sur mes serviteurs & sur mes servantes, & ils prophétiseront.* Toutes ces prédictions furent accomplies à l'heure de Tierce: & ce fut alors que le saint Esprit qui avoit esté promis par les Prophètes descendit sur les Apostres.

Ce fut de même à l'heure de Sexte que nostre Sauveur IESUS-CHRIST fut offert à son Père comme une hostie sans tache: & que montant sur la croix pour le salut de tout le monde, il y lava de son sang les pechez de tous les hommes. Ce fut alors que dépouillant les principautez & les puissances il en triompha publiquement, & qu'il nous délivra de cette dette où nous estions tous engagez, & qui nous tenoit liez par une cedula ineffaçable & indissoluble, qu'il déchira & qu'il attachà à sa Croix.

Act. 10.

Ce fut à cette mesme heure que saint Pierre entrant dans un ravissement apprit, par une révélation divine la vocation des Gentils, figurée par ce vase euangelique qui descendit du ciel, & qu'il comprit la purification de toute sorte d'animaux qui y estoient renfermez, par cette voix qui luy fut dite : *Pierre, levez vous ; tuez & mangez*. Cette nappe descendant du ciel par ses quatre coins marque visiblement l'Euangile. Car encore qu'il semble que ces quatre différentes narrations de l'Euangile en soient comme quatre divers commencemens, il n'y a néanmoins qu'un seul corps de tout l'Euangile qui contient la Naissance, la Divinité, les Miracles & la Passion d'un mesme & d'un seul IESUS-CHRIST. Et ce n'est pas sans raison que l'Ecriture marque que cette nappe estoit, non de lin, mais comme de lin; parce que le lin est la marque de la mortification & de la mort. Comme donc IESUS-CHRIST à sa passion n'a pas cédé à la mort par les loix de la nature, mais qu'il s'y est assujetty luy mesme par sa propre volonté, il est marqué que ce vase estoit comme de lin. Car il est véritablement mort selon la chair; mais il n'est pas mort selõ l'esprit; parce que *son ame n'a pas esté laissée dans l'enfer, comme parle l'Ecriture, & que sa*

P'sau. 15. 9.

1 PET. 10. 10.

chair n'a point éprouvé la corruption. Il a dit luy même : Personne ne me ravira mon ame ; c'est moy qui la donne de moy mesme. J'ay la puissance de la donner, & j'ay encore la puissance de la reprendre.

C'est donc dans ce vase de l'Euangile qui est descendu du ciel, c'est à dire qui a esté écrit par le saint Esprit, que tous les Gentils qui vivoient auparavant hors des observances de la loy, & qui

estoyent regardez comme impurs & comme immondes, sont entrez de tous costez par la force de la parole de Dieu, & par leur foy en I E S U S - C H R I S T, afin de mourir heureusement au culte des Idoles, & d'estre préparez par le ministère de ce prince des Apostres pour estre une viande pure & salutaire.

Pour l'heure de None on sçait que I E S U S - C H R I S T y descendit au fond des enfers, & qu'il dissipa par l'éclat de sa clarté, les ténèbres de ces lieux: qu'il brisa ces portes d'airain, rompit les serrures de fer, retira tant de Saints captifs qui gemissoient dans ces prisons, pour les faire monter avec luy dans le ciel: & que détournant enfin cette épée de flâme qui nous en fermoit l'entrée: il a rétably dans le paradis l'homme qui y habitoit autrefois, & qui en avoit esté chassé par sa faute.

Ce fut aussi à cette mesme heure de None que Act. 10. Corneille le Centenier demeurant en prières selon sa coûtume, apprit d'un Ange que Dieu s'estoit souvenu de ses oraisons & de ses aumônes: & qu'il connut le mystère de la vocation des Gentils, qui avoit esté découvert à saint Pierre à l'heure de Sexte.

On voit aussi ailleurs qu'il est parlé de cette heure dans les Actes des Apostres: *Pierre & Jean* Act. 3. 1. *monterent au Temple à l'heure de None.* D'où nous voyons clairement que ce n'est pas sans de très grandes raisons que ces grands Saints & ces hommes Apostoliques ont consacré ces heures à la prière & au culte divin: & que nous devons les observer avec un soin très particulier, puis que si nous n'estions comme forcez par une espee de loy

44 INSTITUTIONS DE CASSIEN , LIV. III. C. III.
de nous acquiter envers Dieu en certains temps
réglez de ces devoirs si équitables, nous passerions
le jour entier sans prier , ou par oubly ou par pa-
vresse , ou par l'embarras de nos affaires.

Mais que diray-je icy des prières du soir qu'on
appelle Vespres , que Dieu mesme a ordonnées
dans le vieux Testament par la loy de Moysé , &
qu'il a voulu qu'on luy offrit exactement tous les
jours ? David nous apprend avec quel soin on of-
froit à Dieu dans le temple des holocaustes le ma-
tin , & des sacrifices le soir , quoy que par des ho-
sties qui n'estoient encore que des figures & des
ombres, lors qu'il dit : *Que ma prière, mon Dieu,*
s'éleve devant vous comme l'encens, & que mes
 mains élevées vers vous soient comme le sacrifice du
soir.

On peut entendre néanmoins plus spirituelle-
ment ces paroles de David du véritable sacrifice
du soir , que IESUS-CHRIST donna à ses Apostres
dans cette Cene auguste où il commença d'établir
les plus saints mystères de l'Eglise : ou de cette au-
tre sacrifice du soir qu'il fit le jour suivant , lors
qu'à la fin des siècles , il éleva ses mains & fut
immolé à Dieu son Père pour le salut de tous
les hommes. Car on peut dire qu'il éleva ses mains
lors qu'il les étendit en croix. C'est là qu'il nous
réleva des abîmes de l'enfer où nous nous estions
plongez , pour nous faire monter au ciel selon
cette promesse qu'il en avoit faite : *Lors que je*
seray élevé de la terre j'attireray toutes choses à
moy.

Pour ce qui regarde la solemnité du matin,
c'est à dire Laudes, nous en sommes assez instruits

DES PRIERES DE L'OFFICE DU IOUR. 45

par ces paroles que nous y chantons tous les jours.

Mon Dieu, mon Dieu, je veille à vous dès le point du jour : & je méditeray en vous dès le matin. Et Pseau. 62. 1.

ailleurs : J'ay prévenu de bonne heure, & j'ay crié. Pseau. 118.

Et en un autre endroit : Mes yeux ont prévenu pour s'arrester sur vous au point du jour, afin de méditer vostre parole. Ibid.

C'est dans ces différentes heures qu'on voit dans l'Euangile que le pere de famille fait venir des ouvriers dans sa vigne. Car il commença du grand matin à en chercher, ce qui marque nostre solemnité des Matines : & vint en suite à Tierce, à Sexte, à None, & mesme sur les onze heures qui marque nostre office du soir, où nous avons besoin de la lumière des lampes. Math. 20.

C H A P I T R E I V.

De l'Office de Prime : de la nouveauté & de la raison qui porta les Solitaires d'établir ce nouvel office.

MAIS il faut sçavoir que cette première heure du matin, qui s'observe aujourd'huy particulièrement dans les provinces de l'Occident, n'a commencé d'estre établie que de nostre tems comme une prière canonique, & a esté pratiquée pour la première fois dans nostre Monastère de Bethléem où IESUS-CHRIST nostre Sauveur estant né d'une Vierge, & ayant daigné recevoir les accroissemens de son enfance, a voulu aussi fortifier par sa graceson enfance spirituelle qui estoit encore tendre & nouvelle dans la religion, & qui avoit besoin de lait, Il est constant que jusques là, après

46 INSTITUTIONS DE CASSIEN, LIV. III. C. IV.
que l'Office du matin, c'est à dire Laudes, estoit finy que l'on a coûtume dans les Monastères de France de célébrer après que les Pseaumes & les Prières de la nuit sont terminées en laissant seulement passer un très petit espace de temps; il est constant, dis-je, que jusques alors, le temps qui restoit estoit ordonné par nos Pères pour le soulagement du corps. Mais les lâches abusant de cette indulgence, dormoient plus long temps qu'ils ne devoient, parce qu'il n'y avoit aucune nécessité de s'assembler qui les obligeast avant l'heure de Tierce, de sortir de leurs cellules, ou de se lever de leur lit; & qu'ainsi, outre qu'ils perdoient le temps du travail, ils se mettoient encore en estar, en dormant trop, d'estre lâches & sans vigueur dans le reste de la journée & aux autres heures de l'Office; particulièrement aux jours que les veilles estant plus longues elles les pouvoient plus fatiguer. C'est pourquoy quelques uns des plus fervens d'entre les Freres à qui cette négligence & cette paresse déplaisoit extrêmement, en firent leurs plaintes aux Anciens, qui après avoir agité long temps la chose entre eux, & après de grandes délibérations resolurent qu'on laisseroit reposer les Religieux après Matines jusques au lever du soleil, où il n'estoit plus à craindre qu'ils se recouchassent: & qu'on les avertiroit alors de se lever pour venir s'acquiter tous ensemble de ce nouvel Office. Ainsi après avoir recité trois Pseaumes, & trois prières qui est le nombre ordonné à Tierce & à Sexte, pour marquer une triple confession, ils finissoient leur sommeil & commençoient en

mesme temps leur travail. Mais quoy que ceré-
 glement n'ait esté étably de nouveau que par
 occasion & seulement pour la raison que nous
 marquons, il accomplit néanmoins admirable-
 ment & mesme à la lettre ce nombre mystérieux
 dont parle David. *Je vous ay loué sept fois le jour à* Pseau. 118.
cause des jugemens de vostre justice. Car il est
 visible qu'en comprenant ce nouvel Office, les Re-
 ligieux s'assemblent sept fois le jour pour louer
 Dieu. Et une preuve de la nouveauté de cette
 priere, est qu'encore qu'elle se soit répanduë dans
 ces pays, & avec de très grands avantages, nous
 voyons néanmoins encore aujourd'huy que dans
 les plus anciens Monastères de l'Orient qui ne
 souffrent pas qu'on viole la tradition & les ordon-
 nances de nos Peres, on ne l'a point receuë, &
 qu'on ne la pratique point.

C H A P I T R E V.

*Contre ceux qui disoient Prime de si bonne heure
 qu'il pouvoient se recoucher. Combien il faut
 éviter le sommeil aux heures du matin.*

QVELQUES personnes ne voyant pas la rai-
 son pour laquelle on a étably ce nouvel
 Office dans cette province retournent au sommeil
 lors qu'ils sortent de Prime, & tombent dans le
 mal mesme qu'on avoit voulu arrester par ce re-
 mède. Ils se hastent de finir cette priere de si bon-
 ne heure, que les négligens & ceux qui veillent
 moins sur eux puissent encore avoir quelque temps
 pour reposer. Mais j'ay fait voir dans le livre

48 INSTITUTIONS LE CASSIEN, LIV. III. C. VI.
precedent combien on doit éviter ce sommeil lors
que j'ay parlé des assemblées & des prières des
Solitaires de l'Egypte. I'ay fait voir que c'est pour
empêcher que la pureté que nous aurions acquise
durant les prières de la nuit , ne soit ternie par
quelque illusion de nostre ennemy ; ou pour évi-
ter que le sommeil seul n'étouffe de luy mesme la
ferveur de nostre esprit , & que cet assoupissement
ne nous relasche & ne nous fasse passer le reste de
la journée dans la mollesse & dans la langueur.
C'est ce que les Solitaires d'Egypte fuyent avec
horreur, quoy qu'ils se levent en certains temps
de fort bonne heure , & avant mesme que le coq
chante. C'est pourquoy lors qu'ils sont sortis de
l'Office ils prolongent encore leurs veilles jusques
au point du jour , afin que le soleil se levant les
trouve dans cette ferveur d'esprit , & qu'ils s'y
conservent durant tout le jour , apres s'estre d'a-
bord si bien préparez dès le point du jour par les
veilles de la nuit , & par leurs méditations spiri-
tuelles à combattre le démon durant toute la
journée.

C H A P I T R E V I .

*Que cette nouvelle heure de Prime n'a rien changé
dans le reste de l'Office pour le nombre des
Pseaumes.*

IL faut aussi remarquer que ceux de nos Pères
qui ont crû devoir ajoûter cette nouvelle
prière de Prime , n'ont rien changé néanmoins
dans l'ancienne disposition de l'Office , mais que
les

les Pseaumes de la nuit sont demeurez toujours dans le mesme estat. Car pour les Pseaumes qu'on a séparez en ces provinces pour l'Office du matin qu'on appelle Laudes, ils les disent de mesme encore aujourd'huy à la fin des veilles de la nuit qu'ils terminent d'ordinaire après que le coq a chanté & devant l'aurore. Ces Pseaumes sont le cent quarante huitième, qui commence par *Laudate Dominum de caelis*; & les deux autres qui le suivent. Pour le 50. le 62. & le 89. ils les ont reservez pour ce nouvel Office de Prime. Enfin nous voyons aujourd'huy que par toute l'Italie après que les Hymnes du matin sont achevez, on chante dans toutes les Eglises le Pseaume 50. Ce qui visiblement n'est venu que de cette pratique dont nous parlons.

C H A P I T R E V I I .

Que ceux qui ne se trouvent point aux heures avant que le premier Pseaume soit finy, demeurent à la porte de l'oratoire. Qu'on attend jusqu'au deuxième Pseaume à l'Office de la nuit.

LE Solitaire qui à l'heure de Tierce, de Sexte ou de None, ne se trouve point à la prière avant que le premier Pseaume soit finy, n'ose plus entrer dans l'oratoire, ny prendre place avec ceux qui psalmodient. Il attend que l'Office soit achevé, & il demeure à la porte jusqu'à ce que tout le monde sorte. Il se prosterne alors en terre devant tous pour faire pénitence, & pour obtenir le pardon de sa paresse. Car il sçait qu'il n'y a point d'au-

50 INSTITUTIONS DE CASSIEN, LIV. III. C. VIII.
tre moyen d'expier sa faute & sa lascheté , & qu'il ne luy seroit point permis d'entrer à l'Eglise pour dire l'Office suivant , s'il ne se hastoit de satisfaire ainsi pour cette faute presente avec une humilité sincere. Pour l'Office de la nuit on permet d'entrer dans l'oratoire jusques à ce que le second Pseaume soit finy , pourveu qu'on soit en sa place avant que les autres Freres se prosternent en terre pour faire la prière qui doit suivre la fin de ce Pseaume. Si un Solitaire vient un moment après cette heure jusqu'à laquelle on tolere ceux qui viennent tard ; il est obligé de passer par la pénitence & de souffrir la correction dont nous venons de parler.

C H A P I T R E V I I I .

De la veille du Samedi. Combien il faut éviter les veilles trop indiscrettes.

POUR ce qui regarde les veilles & les prières de la nuit qui se font le soir de devant le Samedi , nos Anciens ont ordonné que durant l'hyver lors que les nuits sont plus longues , on y apportast quelque modération. Ils ont voulu qu'on les finist vers le quatrième chant du coq , afin que les Freres ayant veillé toute la nuit se reposassent durant ce peu de temps qui reste qui est environ de deux heures. Ils ont cru que ce leger repos les empescheroit d'estre assoupis durant tout le jour ; & qu'il pourroit suppléer au repos ordinaire de toute la nuit. C'est aussi ce que nous devons pratiquer à leur exemple. Nous devons

DES PRIERES DE L'OFFICE DU JOUR Si
user de ce sommeil qu'on nous accorde depuis la
fin de ces veilles jusqu'au point du jour, c'est
à dire jusques aux Pseaumes du matin, afin que
nous ayons assez de liberté pour passer le reste
du jour dans les ouvrages & dans les autres de-
voirs nécessaires; de peur qu'estant contrains par
l'abbatement de ces longues veilles de repren-
dre durant le jour le sommeil de la nuit, nous ne
paroiissions pas tant oster à nostre corps le repos
qui luy estoit ordinaire, qu'en changer seulement
les heures, & remettre au jour tout le sommeil
de la nuit.

Car il est impossible que dans la foiblesse où
nous sommes, nostre corps se passe de dormir. Il
ne faut pas espérer qu'après avoir veillé toute la
nuit, l'ame en soit aussi libre & aussi fervente. Sa
vigueur seroit plutôt abbatuë que fortifiée par
ces longues veilles, si l'on ne prenoit en suite un
peu de repos. Si nous dormons donc au moins
une heure avant le lever du soleil, nous supplée-
rons par là à toute la veille de la nuit que nous
avons passée en prières. Nous donnerons à la
nature ce qui luy est deû, & nous ne serons point
dans la nécessité de reprendre durant le jour ce que
nous avons retranché de nostre sommeil de
la nuit.

Celuy qui au lieu de retrancher avec sagesse
une petite partie de ce qu'il doit à son corps, vou-
droit luy refuser tout, seroit enfin obligé de s'a-
quiter envers luy de toute sa dette. Il faudroit
nécessairement rendre en suite au corps avec usure
ce qu'on luy auroit osté par ces veilles indifferétes.
c'est pourquoy ces saints Hommes partagent tout

52 INSTITUTIONS DE CASSIEN, LIV. III. C. IX.
ce temps des veilles en trois differens Nocturnes,
afin que le travail estant divisé par cette diversité
soulage en quelque façon l'abbatement de leur
corps. Car après avoir chanté debout trois An-
tiennes, ils s'asséient en suite ou sur la terre ou sur
des sièges fort bas, & un d'entre eux entonnant
les trois Pseaumes qui suivent, les autres luy ré-
pondent, & ils se les donnent à dire tour à tour
selon leur rang; après quoy demeurans dans le
mesme estat & encore assis sur les mesmes sièges, ils
ajouënt trois Leçons. Cela fait qu'ils diminuent
ainsi le travail du corps, & qu'ils sont en estat de
s'appliquer avec plus d'attention à la prière.

C H A P I T R E IX.

*Ce qui a donné lieu à la veille du Samedy : &
pourquoy on ne jeusne point ce jour là dans
tous l'Orient.*

IL faut voir maintenant ce qui a donné lieu à
l'institution de ces veilles du Samedy dans
tout l'Orient dés la prédication des Apostres, &
l'établissement de la Religion Chrétienne. IESUS-
CHRIST nostre Seigneur ayant esté crucifié
comme tout le monde le sçait le sixième jour de
la semaine, ses Apostres estant frappez jusqu'au
cœur de cette mort, passerent toute la nuit en
veilles. C'est la raison qui depuis ce temps a donné
lieu jusqu'icy de consacrer cette nuit aux veilles
qui s'observent avec soin dans tout l'Orient.

C'est encore pour le mesme sujet que ces hommes
Apostoliques ayant ordonné de rompre le jeusne

DES PRIERES DE L'OFFICE DU JOUR. 53
au jour de Samedi à cause de la fatigue de ces longues veilles, cette coûtume s'observe exactement dans toutes les Eglises Orientales. On peut appliquer en cét endroit la Sentence de l'Ecclesiastique, qui ayant un autre sens plus mystereux, ne laisse pas d'en avoir un assez conforme à ce sujet, par lequel Dieu nous a commandé de partager également cette solemnité à ces deux differens jours, le septième, & le huitième: *Donnez part*, *Eccle. 7 9.* dit-il, *à ceux là sept, & à ceux là huit.* Car il seroit bien étrange de croire qu'on ne voulust rompre à lors le jeusne que pour prendre part à cette feste des Juifs lors principalement qu'on témoigne d'ailleurs un si grand éloignement de toutes leurs superstitions. Il ne faut donc attribuer la rupture de ce jeusne qu'à la nécessité de repater les forces du corps qui avoient esté épuisées par ces veilles precedentes. Car après avoir jeusné très exactement durant les cinq premiers jours de toutes les semaines de l'année, nous succomberions sans doute, & tomberions dans la deffailance, si nous n'interrompions nostre jeusne pendant ces deux jours de veilles extraordinaires.

C H A P I T R E X.

D'ou vient qu'à Rome on jeusne le jour du Samedi.

QV EL QUES personnes dans l'Occident & principalement à Rome, ignorant la véritable raison qui nous fait rompre le jeusne au jour du Samedi, croyent que nous ne le devons pas faire. Ils disent que ce fust en ce jour que saint

54 INSTITUTIONS DE CASSIEN, L. III. C. XI.
Pierre jeusna , lors qu'il devoit combattre contre Simon. Mais cette raison mesme nous fait voir que cét Apôstre ne jeusnoit point alors à cause de quelque réglemeut qui fut généralement étably : mais seulement à cause d'une necessité particuliere où cette dispute l'engagea. Car le jeusne que saint Pierre ordonna en cette rencontre à ses Disciples , n'estoit point un jeusne qui fut étably pour touûjours, mais un jeusne particulier qu'il n'eust pas commandé sans doute si sans ce nouvel ordre, les Chrétiens eussent dû jeusner ce jour là à cause de quelque loy générale qui les y eust obligez. Il est certain qu'il eût esté prest de faire le mesme commandement à ses Disciples au jour mesme du Dimanche si ce jour eût esté choisi pour cette dispute , sans qu'il eut pretendu néanmoins établir une loy fixe pour la suite de tous les temps.

C H A P I T R E X I.

En quoy l'Office du Dimanche est différent de l'Office des autres jours.

IL ne faut pas aussi que nous oublions de remarquer que les jours du Dimanche , les Frères ne s'assemblent qu'une fois le matin pour célébrer le saint Office. Ils s'appliquent alors d'une maniere plus solemnelle & plus posée, à reciter des Pseaumes , des prières & des leçons à cause du respect de ce jour , & de la communion. Ils croient avoir assez satisfait par cette solemnité aux Offices de Tierce, & de Sexte qu'ils disent

DES PRIÈRES DE L'OFFICE DU JOUR. 55
à des heures distinctes les autres jours de la semaine. Ainsi ils ne diminuent rien des prières ordinaires, à cause de ces leçons qu'ils augmentent, & ils ne laissent pas néanmoins d'avoir quelque sorte de relâche pour distinguer le jour de la Résurrection de IESUS-CHRIST, d'avec les autres temps, lors qu'il semble que pour l'honorer ils suspendent le jeusne de toute la semaine. Cette différence qu'ils font de ce jour du Dimanche d'avec les autres est mesme un sujet qui le fait attendre davantage, comme un jour de réjouissance & de feste, & cette attente rend en suite plus supportable le jeusne de toute la semaine. Car on supporte bien mieux ce qui est pénible; & on endure les travaux avec bien moins de dégoust & d'ennuy, lors qu'on y entremesle quelque relâche, & qu'on tempere le mal par le bien.

C H A P I T R E X I I .

Il dit que le Samedi & le Dimanche on ne recitoit point de Pseaumes le soir devant ni après le souper. Que ce repas estoit regardé comme extraordinaire, & qu'on n'y obligeoit pas les Solitaires.

ENFIN il faut encore remarquer que dans ces jours du Samedi & du Dimanche, & dans les autres temps de feste où les Frères font deux repas, on ne dit point de Pseume le soir, ni lors qu'on se met à table, ni lors qu'on en sort, comme on fait à midy, & côme on a coûtume de faire tous les autres jours de la semaine, lors que l'heure de se metre à table est venuë. Ce qu'on ne fait qu'en disant

56 INSTITUTIONS DE CASSIEN, L. III. C. XII.
devant & après le repas les Pseaumes qui sont ré-
glez. On se contente ces deux jours de faire une
simple Oraison avant que de se mettre à table &
autant après, parce que ce repas est extraordinaire
parmy les Religieux, & qu'on ne les oblige pas
mesme de s'y trouver tous, si ce n'est qu'il soit sur-
venu quelques Religieux étrangers, ou que la foi-
blesse du corps y oblige, ou que l'on s'y trouve
porté de foy mesme & par son inclination particu-
lière.





LIVRE QUATRIÈME.

Du Règlement des Monastères.

CHAPITRE PREMIER.

Dessein de l'Auteur dans ce Livre.

NOUS avons fait voir dans les Livres précédens le nombre des Pseaumes & des Prières qui se doivent dire dans les Monastères à chaque Office tant du jour que de la nuit. Nous passons outre maintenant, & nous tâcherōs en suivant nôtre narration de former celui qui renonce au monde. Je feray voir d'abord le plus brèvement que je le pourray quelles sont les conditions qu'on demande de ceux qui desirēt de se convertir à Dieu, & d'estre admis dans les Monastères. Je tireray une partie de ce que je diray des réglemens des Solitaires de l'Egypte, & l'autre des instituts des Religieux de Tabenne qui ont dans la Thébaïde un Monastère autant recommandable par dessus tous les autres par la severité de la discipline qui s'y observe, qu'il l'est par le nôbre des Frères qui y vivent. Car il y a plus de cinq mille Religieux sous la conduite d'un mesme Abbé. Et tant de personnes témoignent en ces lieux-là, pendant toute leur vie, plus d'obéissance & plus de soumission à leur Supérieur, qu'un seul icy n'en témoigne durant un très petit de temps.

C H A P I T R E II.

Que les Religieux de Tabenne continuent pendant toute leur vie dans les Monastères à se perfectionner en la pratique de l'Obéissance.

IE croy donc estre obligé de montrer d'abord en peu de mots ce qui rend l'Obéissance de ces Religieux de Tabenne si longue & si persévérante, ce qui fait que leur humilité est si ferme, & leur soumission si continuelle : comment ils la forment & la cultivent d'abord, de telle sorte qu'ils demeurent en suite dans le Monastère avec toute la Communauté jusqu'à la vieillesse la plus avancée. Car cette docilité & cette obéissance est telle que nous ne voyons personne dans nos Monastères qui la puisse imiter, seulement durant un an.

Je commenceray donc par le premier estat de leur conversion, afin que lors que nous l'aurons considéré, nous reconnoissons que de si beaux fondemens devoient comme par une suite nécessaire s'élever enfin au comble de la plus haute perfection.

C H A P I T R E III.

De l'épreuve qu'on fait de celui qui se présente pour estre receu dans le Monastère.

LORS donc que quelqu'un postule pour estre receu dans les Monastères de la Thébaïde, on ne luy en permet point l'entrée qu'il n'ait demeuré durant dix jours, ou davantage, couché à la porte

Du REGLEMENT DES MONASTÉRES. 59
du Monastère , pour y donner en mesme temps des marques certaines de sa persévérance & de son desir , aussi bien que de son humilité & de sa patience. Il se prosterne aux pieds de tous les Frères qui passent. Ils le rebutent tous & le méprisent avec dessein , comme s'il desiroit d'entrer dans le Monastère non par un mouvement de piété , mais pour éviter la nécessité. On le charge mesme d'injures & de reproches , pour éprouver par sa patience dans ces outrages jusqu'où peut aller sa fermeté , & quel il sera un jour au milieu des tentations. Lors qu'après cette épreuve , on l'a admis au Monastère , on a soin qu'il ne luy reste rien des biens qu'il avoit dans le monde ; & on luy oste tout jusques à un sou. Car ces hommes si sages & si éclairés savent fort bien qu'il ne pourroit demeurer long temps dans le Monastère , y pratiquer l'humilité & l'obéissance , & souffrir cette grande pauvreté dans laquelle on y passe sa vie , s'il sçavoit en sa conscience qu'il a quelque peu de bien caché : mais aussi tost qu'il s'éleveroit quelque trouble dans son esprit , cette confiance qu'il auroit dans cet argent caché qu'il possède en secret le feroit sortir du Monastère : comme une fronde qu'on tourne en la main jette la pierre.



C H A P I T R E IV.

Pourquoy ces sages Solitaires ne veulent point recevoir de celuy qui est admis au Monastère aucun argent , mesme pour l'usage de la Communauté.

C'EST pourquoy ces saints Solitaires ne se peuvent pas mesme résoudre de recevoir aucun argent de ce nouveau converty , pour l'usage du Monastère. Ils apprehendent qu'il ne s'élevast pour cette offrande qu'il a faite , & qu'il ne dédaignast de s'égalier aux plus pauvres d'entre les Religieux. Ils craignent que cet élevation ne l'empêchast d'imiter le rabaissement de IESUS-CHRIST ; qu'il ne pust plus souffrir la rigueur du Monastère ; qu'il n'en sortist , & que lors qu'il en seroit sorty , il ne taschast de rentrer dans la possession de ce qu'il avoit donné au Monastère, lors qu'il y estoit entré. Contraignant la Communauté par une entreprise sacrilege de luy rendre cét argent , & la jettast par cette exaction impréveuë dans une incommodité très considérable. Ils ont eu beaucoup d'expériences qui les rendent fermes à ne point recevoir d'argent de ceux qui se rendent Solitaires. Car nous en avons veu quelques uns qui ayant esté admis assez simplement dans d'autres Monastères , où l'on ne prend pas tant de précautions , ont osé en suite redemander avec un scandale horrible ce qu'ils y avoient apporté , & qu'on avoit déjà employé en de saints ouvrages.

C H A P I T R E V.

Que l'Abbé oste à celuy qui se rend Religieux les habits qu'il a apportez du monde , & luy en donne d'autres. Raisons de cette conduite.

C'EST pour ce sujet que l'on réduit celuy qu'on admet au Monastère dans un tel dénuement de toutes choses , qu'on ne luy laisse pas mesme l'habit qu'il a. On le conduit au milieu de tous les Frères assemblez , où apres qu'on luy a osté ces habits du monde , l'Abbé de sa propre main luy donne l'habit du Monastère ; afin qu'il apprenne par cette ceremonie extérieure, que non seulement il s'est dépoüillé de tout ce qu'il avoit autrefois , mais qu'il s'est mesme volontairement rabaisé à la pauvreté de **IESUS-CHRIST**. Qu'il ne doit plus vivre à l'avenir d'un bien qu'il rechercheroit par l'art & par les voyes du siècle ; ou qu'il se seroit reservé d'autrefois : Mais qu'il ne doit subsister que par la pure libéralité du Monastère, d'où il recevra comme la solde en qualité de soldat, afin qu'en reconnoissant que c'est de là qu'il doit attendre son vestement & sa nourriture , & qu'il n'a plus rien de luy mesme , il joigne à cette pauvreté la pratique de cette parole de l'Euangile qui luy commande de n'estre point en peine du lendemain : qu'il ne rougisse point de s'égalier aux plus pauvres de ses Frères , dont **IESUS-CHRIST** mesme ne rougit pas de s'appeller le frère , mais qu'il trouve au contraire toute sa gloire d'estre du nombre de ses domestiques.

C H A P I T R E V I.

Pourquoy l'Oeconome du Monastère garde les habits que les nouveaux Religieux ont apportez du monde.

LEs habits que ce nouveau Solitaire quite sont mis entre les mains de l'Oeconome du Monastère qui les garde jusqu'à ce que tous les Frères connoissent par différentes épreuves quel est son avancement dans la piété, sa conduite dans le Monastère, & sa fermeté dans la patience. Que si la suite du temps leur fait voir que selon toutes les apparences il pourra demeurer avec eux, & persévérer dans la ferveur qu'il a commencée, ils donnent ses habits aux pauvres. Mais s'il est tombé dans quelque murmure, ou dans quelque légère désobéissance, ils luy ostent les habits de religion dont ils l'avoient revêtu, luy redonnent ceux du monde qu'ils avoient mis à part, & le chassent du Monastère. Car ils ne permettent à personne de sortir d'avec eux dans l'habit qu'ils luy avoient donné : & ils ne souffrent point que celuy qui s'est une fois relasché dans sa profession en porte encore l'habit. C'est pourquoy personne ne peut en sortir publiquement dans cét habit. Il faut qu'il le fasse de nuit comme un serviteur fugitif qui cherche les ténèbres pour s'enfuir, ou qu'ayant esté jugé indigne d'estre retenu, on luy oste honteusement & avec infamie en presence de tous les Frères les habits de Religion, & qu'on le chasse du Monastère.



CHAPITRE VII.

Que d'abord qu'on entre dans un Monastère on n'a pas la liberté de vivre avec toute la Communauté. Combien de degrez on observe en ce point.

LORS donc qu'on a receu quelqu'un, qu'on l'a éprouvé par cette perseverance dont j'ay parlé, & qu'on luy a donné l'habit de Religion, on ne luy permet pas d'avoir aussi tost entrée dans la Communauté, & de se trouver avec les Frères. On le donne d'abord à un Ancien qui demeure à part dans un lieu assez proche de la porte du Monastère, & qui a le soin de recevoir les étrangers & les hostes, & de leur témoigner toute sorte d'humanité. Quand ce nouveau converty a demeuré une année entière sous sa conduite ; qu'il a rendu toutes sortes de services aux hostes, sans donner sujet à personne de se pouvoir plaindre de luy ; qu'il a esté formé à l'humilité & à la patience, qu'il a été éprouvé long temps dans ces exercices qui l'ont fait connoistre : & que l'on a jugé à propos de l'admettre enfin avec les Frères ; on le donne encore à un autre d'entre les Anciens qui a dix jeunes Religieux à gouverner . & sur qui l'Abbé s'en décharge selon le règlement qui fut autrefois fait par Moÿse, & que nous voyons dans l'Exode.



C H A P I T R E V I I I .

Combien il est important de mortifier sa volonté. Qu'on ne peut sans cela faire aucun progres dans la vie spirituelle. Avec quelle exactitude on exerce en ce point les jeunes Religieux.

LE soin principal de cét Ancien , & l'instruction la plus importante dans laquelle il tasche d'affermir ce jeune Solitaire , pour luy donner moyen de monter en suite au comble de la perfection ; est de luy apprendre avant toutes choses à vaincre sa volonté. Le desir qu'il a de le former , & de le fortifier dans cette vertu , fait qu'il affecte de luy commander des choses qu'il sçait estre les plus contraires à son inclination. Car ces saints Hommes ont appris par beaucoup d'expériences que les Religieux & particulièrement les plus jeunes , ne peuvent arrester le plaisir de la sensualité & de la concupiscence , s'ils n'ont auparavant mortifié leur volonté par l'obéissance C'est pourquoy ils asseurent sans crainte qu'un Solitaire ne pourra jamais éteindre la colére , ou la tristesse , ou l'esprit de fornication , ny avoir mesme une véritable humilité de cœur , ny demeurer long temps uny avec ses Frères , ou garder avec eux une paix & une union ferme & inviolable , ny enfin demeurer avec perseverance dans le Monastère , s'il n'apprend auparavant à surmonter & à assujettir parfaitement sa volonté.



C H A P I T R E IX.

Que la plus grande humilité consiste à ne point celer ses pensées à son Supérieur. Combien il faut estre regulier en ce point. Que le Démon n'a point d'accez dans une ame qui est fidèle en cette pratique.

CE sont donc là les premiers exercices, & comme les premiers élemens dans lesquels ces saints Solitaires forment d'abord leurs Religieux pour les élever à la perfection. Ils reconnoissent par ces exercices, si leur humilité est solide & véritable, ou si elle n'est que feinte & imaginaire. Pour posséder cette vertu plus facilement, on leur apprend à ne déguiser rien à leur Supérieur par une mauvaise honte, & à ne leur cacher aucune de toutes les pensées qui excitent quelque mouvement dans leur cœur; mais de les luy découvrir aussi tost qu'elles s'y sont élevées, sans entreprendre de porter aucun jugement d'elles par leur lumière particulière, mais croire simplement bon ou mauvais ce qui aura esté jugé tel par leur Ancien.

C'est ce qui fait que toute la finesse du démon ne peut surprendre ce jeune Religieux, quoy qu'ignorant & sans expérience, & qu'il desespere même de le pouvoir faire jamais tomber dans ses pièges, lors qu'il le voit soutenu de tous costez, non par son propre discernement, mais par celuy de son Supérieur, & qu'il ne luy peut jamais persuader de luy cacher toutes les pensées mauvaises qu'il luy

66 INSTITUTIONS DE CASSIEN, LIV. IV. C. X.
jette dans le cœur comme des dards enflammez. Car cet ennemy si subtil n'a point d'autre entrée pour surprendre ce jeune Solitaire, & pour le tromper par ces illusions, que lors qu'il le peut insensiblement attirer par quelque mouvement d'orgueil ou de honte à cacher ses pensées : & ces saints Hommes disent que c'est une preuve infailible qu'une pensée vient du démon, lors que nous rougissons de la découvrir à celuy qui nous gouverne.

C H A P I T R E X.

Insqu'ou va la dépendance & la soumission des Solitaires. Qu'ils n'osent rien faire mesme des choses les plus nécessaires sans la permission de leur Abbé.

ILs pratiquent encore l'obéissance avec une si grande exactitude qu'un jeune Religieux n'ose sortir hors de la cellule sans la permission du Supérieur. Il n'a pas mesme la présomption de satisfaire par luy mesme les nécessitez les plus communes & les plus naturelles. Ils sont tellement résolus de faire sans discernement tout ce que leur Supérieur leur commande, comme si Dieu mesme le leur avoit commandé, qu'ils entreprennent quelque fois avec une foy incroyable de faire des choses impossibles ; parce que le profond respect qu'ils ont pour leur Supérieur les empêche d'avoir égard à l'impossibilité des choses qu'il leur commande.

Je ne m'étendray point à parler icy à fond de cette obéissance prodigieuse qu'ils pratiquent ;

DU REGLEMENT DES MONASTÈRES. 67
j'en feray voir avec la grace de Dieu quelques
exemples dans la suite lors qu'il sera temps de le
faire. Je passe maintenant au reste de nos Institu-
tions : & je ne diray rien , comme je l'ay promis
dans ma Preface, de ce qui ne se pourroit pratiquer
dans les Monastères de ces provinces. C'est pour-
quoy je ne m'arresteray point à dire qu'ils ne
portent jamais d'habits de laine , mais seulement
de lin , ny que jamais ils n'en ont deux ; & que le
Superieur seulement leur en donne pour changer
lors qu'il voit que ceux qu'ils avoient portez sont
trop sales.

C H A P I T R E X I.

*Quelle estoit l'austerité & l'abstinence des anciens
Solitaires.*

IE ne parleray point encore de cette abstinence
si austère & si difficile , qui leur fait regarder
comme des délices l'usage de quelques herbes
confites dans le sel détrempees dans un peu d'eau.
Je passe aussi plusieurs autres choses semblables
dont le tempérament de l'air dans cette province,
ou nostre propre infirmité ne nous rend plus
maintenant capables. Je parleray seulement des
choses auxquelles ny la foiblesse de la chair , ny
la scituation des lieux ne peut servir d'obstacle,
pourveu que nostre relâchement & nostre propre
négligence ne s'y oppose pas par elle mesme.



C H A P I T R E XII.

Combien ces saints Solitaires sont exacts à quitter ce qu'ils font dans leurs cellules pour partir au moment mesme qu'on les avertit d'aller à l'Office.

AVSSI-TOST que ces bienheureux Solitaires estât dans leurs cellules appliquez à la prière & à la méditation, entendent le signal de celuy qui frappe à leur porte, pour les appeler à l'Office ou à quelque ouvrage des mains, chacun se haste de sortir de sa cellule avec tant de promptitude que celuy qui écrivoit, n'ose pas mesme finir la lettre qu'il avoit déjà à moitié formée lors qu'on l'est venu avertir. Il court promptement au moment mesme qu'il entend ce signal, sans qu'il ose differer seulement autant de temps qu'il en faudroit pour achever une lettre à demy marquée. Il en laisse le trait imparfait, & il ne pense pas tant à avancer ou à finir bien tost son ouvrage, qu'à pratiquer la vertu de l'obéissance, que ces saints Hômes préfèrent à l'ouvrage des mains, à la lecture, au silence, au repos de la cellule, & generalement à toutes les autres vertus. Ils sont très contents de souffrir toutes sortes de desavantages dans le reste pourveu qu'ils ne blessent point cette excellente vertu dont ils font toutes leurs délices.



C H A P I T R E X I I I .

*De l'extrême pauvreté de ces saints Solitaires.
Combien on évite l'appropriation
parmy eux.*

JE croy qu'il est superflu de rapporter entre leurs autres réglemens celuy par lequel il ne leur est pas permis de posséder en particulier un sceau, un vase ou une corbeille, ny d'y mettre son cachet & sa marque particuliere, comme s'il la retenoit en propre. Ils sont dans un si grand dénuëment que hors les habits réguliers qu'ils portent sur eux, ils n'ont pas la moindre chose. Dans les autres Monastères mesme où l'on est un peu plus indulgent en ce point nous voyons néanmoins qu'on y pratique encore aujourd'huy très severement cette régle, & que personne n'y ose dire qu'une chose soit à luy C'est un grand crime d'avoir entendu sortir ce mot de la bouche d'un Religieux, mon livre, mes tablettes, ma plume, ma tunique. Et il doit satisfaire par une juste penitence, lors que par surprise il a laissé échaper cette parole de sa bouche.

C H A P I T R E X I V .

Du travail des mains des anciens Solitaires. De leur fervueur en ce point. De quel désintéressement ils accompagnent ce travail.

QVOY que chacun de ces saints Hommes apporte tous les jours par son travail un revenu

70 INSTITUTIONS DE CASSIEN, LIV. IV. C. XV.
si considérable au Monastère, que non seulement il en pourroit tirer le peu qu'il luy faut pour vivre, mais qu'il pourroit mesme suffire à ce qu'il faudroit pour plusieurs autres : personne néanmoins ne s'en élève & n'a point de complaisance de ce grand gain qu'il procure par son travail. Personne ne pretend avoir rien de plus pour sa nourriture que ces deux petits pains qui coûtent à peine trois deniers. Il n'y en a pas un d'entr'eux qui ose faire une chose dont je rougis de parler & que je voudrois bien sçavoir n'estre point si pratiquée dans nos Monastères; qui est de faire quelque ouvrage pour soy en particulier. Non seulement ils ne le font pas, mais ils n'en ont pas mesme la moindre pensée. Quoy que ces saints Solitaires regardent tout le bien du Monastère comme étant à eux, l'amour néanmoins qu'ils ont pour la pauvreté & pour le dénuement de toutes choses, fait qu'ils se regardent toujours comme des étrangers, & qu'ils se separent tellement de toutes choses comme n'estant en ce monde qu'en passant, qu'ils aiment mieux croire n'estre que les pensionnaires du Monastère, & les indignes serviteurs de leurs Frères, que d'oser se regarder comme les maîtres de tout ce que l'on y possède.

C H A P I T R E X V.

Du relâchement des Solitaires dans ce qui regarde l'amour de la pauvreté.

MAIS que dirons nous icy nous autres malheureux que nous sommes qui demeurant dans des maisons Religieuses sous le soin & sous la

conduite d'un Abbé, portons par tout avec nous les clefs des petits coffres que nous possédons en particulier ? Nous foulons aux pieds le respect de nostre profession & la honte de la violer. Nous ne rougissons pas mesme d'avoir publiquement au doigt des anneaux pour imprimer nostre marque sur ce que nous possédons en secret. Nous amassons tant de choses, ou nous nous en reservons tant de celles que nous possédions dans le siècle, que les corbeilles & les petits paniers ne sont plus capables de les contenir. Les plus grands coffres & les armoires toutes entieres n'y suffisent pas. Nous nous emportons quelquefois de telle sorte pour des niaiseries qui ne sont rien, & que nous voulons nous approprier, que si quelqu'un osoit y toucher seulement du bout du doigt, nous entrerions aussi tost dans une si grande colere, que nous ne pourrions nous empêcher de faire passer au dehors.

Mais je ne veux point parler icy de nos défauts. J'aime mieux passer sous silence des choses qui ne meritent pas mesme qu'on s'en souviennne, & obeir à cette parole : *Que ma bouche ne parle point des œuvres des hommes.* J'aime mieux continuer à parler des vertus de ces saints Hommes, & rapporter la suite de leurs pratiques admirables que nous devons tascher d'imiter. Achéons donc de dire en peu de mots quelles sont leurs Régles, & quels sont leurs Instituts, afin que nous passions en suite à quelques actions des Anciens dont je desire d'éterniser la memoire. Le meilleur moyen d'appuyer tout ce que nous avons rapporté dans ces livres est de l'établir par l'exemple & par l'autorité de ces saints Hommes.

C H A P I T R E X V I.

Diverses fautes pour lesquelles les Religieux estoient obligez de faire une satisfaction publique.

S'IL arrive que quelqu'un d'entre les Religieux casse par hazard quelque vase de terre, il ne peut repater autrement cette négligence que par une penitence publique : & lors que les Frères sont assemblés à l'Eglise il doit demeurer prosterné en terre pour en demander pardon jusqu'à ce que l'Office soit achevé, afin d'obtenir la grace qu'il demande lors que son Abbé luy commandera de se relever. Cette même satisfaction est ordonnée pour ceux qui viennent trop tard à l'ouvrage ou à l'Eglise ; & pour ceux qui en recitant un Pseaume y font quelque légère faute. On traite aussi de la mesme sorte celuy qui fait quelque réponse inutile, ou un peu dure, ou insolente ; qui s'acquie avec négligence de ce qu'on luy a commandé, qui tombe dans le moindre murmure, qui préférant la lecture à son ouvrage ou à ce qu'on luy a commandé s'en acquie avec trop d'indifference ; qui en sortant de l'Office ne s'en retourne pas promptement à sa cellule, qui s'arreste à parler mesme un moment avec un autre, qui s'écarte en quelque lieu secret, qui prend un autre par la main ; qui à la hardiesse de s'entretenir pour peu que ce puisse estre avec un autre Solitaire qui ne demeure pas dans la mesme cellule que luy, qui prie avec un Freré qui est interdit & excommunié de là prière commune ; qui voit quelqu'un de ses parens ou de

ses amis, & qui luy parle sans estre avec son Ancien; qui reçoit quelque lettre ou qui y répond sans la permission de son Abbé. Dans toutes ces fautes, & dans toutes les autres qui leur ressemblent on se contente de cette punition. Mais on passe plus loin dans les autres qui sont plus considérables, & qui se commettent néanmoins assez librement parmy nous, parce qu'elles s'y to'érent d'une manière que je ne puis pas assez blâmer: je veux dire les injures & les mépris manifestes, les contradictions pleines d'orgueil. la liberté excessive d'aller ou l'on veut, la familiarité avec les femmes, les disputes & les querelles, la hardiesse de faire quelque ouvrage pour soy en particulier, la contagion de l'avarice & de l'amour de l'argent; le désir & la possession de quelque chose superflue que les autres Frères n'ont pas, les repas extraordinaires que l'on prend en secret, & d'autres vices semblables dans lesquels on ne se contente pas de cette simple réprimende dont j'ay parlé, mais que l'on corrige ou par quelque punition corporelle, ou en chassant du Monastère ceux qui y seroient tombez.

C H A P I T R E X V I I .

Pour quelle raison on a introduit dans les Monastères la lecture de table.

LA coùtume que l'on observe dans les Monastères, de faire quelque lecture spirituelle lors que les Frères sont à table, n'est point venuë des Solitaires d'Egypte, mais de ceux de Cappadoce.

74 INSTITUTIONS DE CASSIEN, L. IV. C. XVIII.
Tout le monde sçait que ce sont eux qui ont é-
tably ce régleme[n]t , non pas tant pour occuper
l'esprit de pensées saintes que pour arreter les en-
tretiens superflus & inutiles , & encore plus parti-
culièrement pour retrancher toutes les conten-
tions qui naissent durant le repas , & qu'ils ne
pouvoient reprimer qu'en cette maniere. Les So-
litaires d'Egypte & entre autres ceux de Tabennes
gardent alors un si grand silence que dans un si
grãd nombre de Frères il ne s'en trouve pas un seul
qui ose ouvrir la bouche , excepté celuy qui a sous
luy une dizaine de Religieux. Et celuy là mesme
témoigne plus par quelque signe que de paroles
les besoins qu'il y a d'apporter ou d'oster quelque
chose de la table. Ce silence est si religieux & si
exact . que tous les Solitaires ayant leur capuchon
abaissé sur leurs yeux pour leur oster la licence
de se jeter curieusement de toutes parts , ils ne
voyent que leur table & les viandes qu'on leur
y sert , sans que personne d'entre eux puisse voir ce
qu'un autre mange , ou combien il mange.

C H A P I T R E XVIII.

*Qu'il est deffendu parmy les saints Religieux de rien
manger hors des repas de la Communauté.*

IL est aussi très sévèrement deffendu à tous les
Frères d'oser rien manger hors de la table
devant ou après l'heure réglée pour prendre tous
ensemble leur nourriture. Lors qu'ils vont dans
les jardins où les fruits pendent aux arbres , &
qu'estant non seulement sous la main , mais encore

sous les pieds de tous ceux qui passent, ils tentent par cette abondance & par cette facilité les plus austères même & les plus abstinens à les désirer; ils croiroient néanmoins faire un sacrilège non seulement d'en manger, mais de les toucher de la main, & ils ne touchent jamais qu'à ceux que l'économé fait servir au refectoire pour toute la Communauté.

CHAPITRE XIX.

De quelle manière ces saints Religieux servent tour à tour à la cuisine & au refectoire.

MAIS afin de ne rien omettre de ce qui peut regarder l'institution & le règlement des Monastères, je croy qu'il est bon de marquer icy en un mot de quelle manière les Religieux s'acquittent dans les autres pays de ces services ordinaires de la table & du refectoire.

Car dans la Mesopotamie, la Palestine, la Cappadoce & dans tout l'Orient, les Religieux se succèdent les uns aux autres pour se rendre mutuellement ces services, & l'on multiplie le nombre des Frères qui servent à proportion que la Communauté est grande. Ils s'acquittent tour à tour de ce devoir avec tant d'affection, & avec une humilité si prompte qu'il n'y a point d'esclave dans le monde qui serve si ponctuellement son maître quelque cruel & quelque puissant qu'il pût estre. Ils ne s'arrestent pas aux seuls services que la Règle ordonne. Ils se levent même la nuit & soulagent par leur travail ceux qui sont chargez de ces soins. Ils

76 INSTITUTIONS DE CASSIEN, LIV. IV. C. XIX.
taschent de prévenir en secret leurs Frères , & de
faire ce qui estoit de leur charge.

Chacun entrant dans la semaine rend ce service
jusqu'au souper du Dimanche , c'est alors qu'ils
finissent leur semaine : voicy la maniere dont ils
sortent de cét employ. Lors que tous les Frères
s'assemblent le Dimanche au soir pour dire les
Pseaumes ordinaires avant que d'aller coucher,
ceux qui sortent de semaine leur lavent à tous les
pieds selon leur ordre ; & ils leur demandent avec
ferveur cette recompense & cette benediction
pour le travail de toute la semaine. Ils les conju-
rent qu'en achevant d'accomplir le commande-
ment de JESUS-CHRIST, ils prient tous ensemble
pour eux , afin que Dieu leur pardonne les fautes
qu'ils ont faites ou par ignorance ou par foiblesse ;
& ils les supplient de luy offrir leurs travaux de la
semaine , comme un sacrifice agreable.

Le jour suivant après que les Hymnes du matin
sont achevez ils donnent en dépost à ceux qui leur
succedent tous les meubles & tous les vases dont ils
s'estoient servis. Ils les reçoivent & ils les gardent
avec grand soin & ils craignent de telle sorte qu'il
ne s'en perde ou qu'il ne s'en casse quelqu'un, qu'ils
croient devoir répondre du moindre de ces vases
comme d'une chose sainte & sacrée , & en rendre
compte non seulement au Cellerier du Monastère,
mais à Dieu mesme , si leur négligence en laissoit
perdre quelque chose.

Et pour vous faire voir jusqu'ou va cette exacti-
tude , & avec quelle fidélité ils évitent la moindre
dissipation , il suffira d'en rapporter un exemple.
Car comme je desire d'un costé de satisfaire vostre

zèle qui vous a fait desirer d'estre pleinement informez de toutes choses : & que je vous retraçasse dans cét écrit ce que vous sçavez si bien vous mesme, je crains aussi d'un autre costé d'estre trop long & de passer les bornes de la breveté.

CHAPITRE XX.

Bel exemple qui nous apprend jusqu'où doit aller le soin de ne rien négliger du bien du Monastère que ces Religieux regardent comme une chose sacrée.

IL arriva dans la semaine d'un Frère, que le Celerier du Monastère vit en passât trois grains de lentille à terre, que le Semainier ayant haste de les faire cuire, laissa échapper de ses mains avec l'eau dans laquelle il les lavoit. Ce Celerier va aussi tost consulter sur ce point leur Abbé, qui regardant ce Frère comme le dissipateur d'un bien sacré, qu'il conservoit avec trop de négligence, le suspendit sur l'heure de l'oraison, & ne luy pardonna cette négligence qu'après qu'il l'eust expiée par une pénitence publique. Car non seulement ils ne se regardent pas eux mesmes comme estant à eux, mais ils croyent aussi que tout ce qui leur appartient est entierement consacré à Dieu. C'est pourquoy dès qu'une chose est une fois entrée dans le Monastère, ils veulent qu'on la traite avec toute sorte de respect comme une chose sainte. Enfin ils considèrent de telle sorte les moindres meubles du Monastère; & ils se conduisent en ce point avec tant de foy, qu'ils croyent qu'il n'y a rien de si vil &

78 INSTITUTIONS DE CASSIEN, L. IV. C. XXI.
de si bas dont ils ne doivent esperer une grande recompense : & que s'ils changent une chose d'un lieu pour la mieux placer ; s'ils emplissent un vase d'eau ; s'ils en donnent à boire à quelqu'un ; s'ils ostent une paille de l'oratoire , ou de leurs cellules , ils en seront recompensez de Dieu.

C H A P I T R E X X I .

Du zele admirable de quelques Religieux pour trouver le moyen de préparer à manger aux Frères dans une nécessité extrême.

IL est arrivé que lors que quelques Religieux que nous connoissons estoient en semaine, le bois manqua de telle sorte au Monastère , qu'il n'y avoit pas un petit baston pour préparer à manger aux Solitaires. L'Abbé se voyant réduit dans une nécessité si pressante ordonna que toute la Communauté se contenteroit de manger des viandes seches. Tous les Frères en demeurèrent très satisfaits, parce qu'ils ne voyoient aucun moyen qu'on pust servir rien qui fust cuit. Mais ces Solitaires dont nous parlons, & qui estoient alors en charge, craignant que Dieu ne les privast du fruit de leurs travaux & de leurs services , si durant leur semaine les Frères n'avoient pas leur nourriture accoutumée , ils se resolurent eux mesmes d'entreprendre un tres pénible travail. Ils allerent traverser tout le desert. Ils chercherent de petits morceaux de bois dans ces lieux secs & arides , où l'on n'en trouve point d'autre que celui qu'on coupe des arbres fruitiers lors qu'on les taille ; parce qu'il n'y a ny

brossailles ny buissons dans ces solitudes. Ils parcoururent ce vaste desert qui s'étend le long de la mer Morte, & ramassant entre leurs bras tous les petits festus & les petites épines que le vent y avoit fait voler, ils firent tant par ces efforts volontaires, que le refectoire fut servy à l'ordinaire, & que rien ne fut retranché à toute la Communauté. Ils rendoient ces services à leurs Frères avec une fidélité si exacte & avec une foy si vive, que lors mesme qu'ils pouvoient trouver une excuse juste & raisonnable de ne le plus faire, comme ils sembloient en avoir alors dans ce manquement de bois, & dans le commandement de leur Abbé; ils ne voulurent point cependant se servir de cette rencontre afin de n'estre point privez de la recompense de leurs services.

CHAPITRE XXII.

Que dans l'Egypte les Religieux ne servent point tour à tour au refectoire, de peur que cela ne nuise à leur travail auquel il sont fort attachez.

J'AY déjà averty que je rapporterois icy ce qui se pratique dans tout l'Orient, & ce qui se doit aussi pratiquer très exactement dans nostre país. Car pour les Solitaires d'Egypte qui sont fort attachez au travail des mains, ils ne gardent point cette coùtume de servir tour à tour durant une semaine, de peur que sous prétexte de ce service, ils ne se déreglent dans leur travail. Ils chargent un des plus graves & des plus éprouvez d'entre leurs Frères du soin des celliers & de la cuisine. Et ce

80 INSTITUT. DE CASSIEN, L. IV. C. XXIII.
Frère s'applique à cét office tant que ses forces ou son âge le peuvent permettre. Et cet employ ne le peine pas beaucoup, parce qu'on ne s'arreste pas tant parmy eux à préparer & cuire les viandes. Car ils se servent presque toujors de viandes seches & crues : & c'est un grand festin parmy eux que de leur servir quelques feüilles de porreaux hachez, des olives, du sel, & de petits poissons que l'on appelle des harangs.

C H A P I T R E X X I I I .

De l'extrême déference que l'Empereur Théodose avoit pour un saint Solitaire.

ET parce que ce livre contient le réglement & l'institution d'un homme qui renonce au siècle, & qu'il luy propose les moyens de s'élever au comble d'une humilité véritable, d'une obeissance parfaite & de toutes les autres vertus; je croy qu'il est nécessaire de rapporter icy, cōme je l'ay promis, quelques exemples & quelques actions de nos anciens par lesquelles ils se sont rendu recōmandables en cette vertu. l'en choisiray peu d'entre un très grand nombre, afin qu'en donnant lieu à ceux qui veulent devenir parfaits, de s'exciter par ces exemples & de s'élever de plus en plus dans la perfection; je ne quitte pas la résolution que j'ay faite d'estre court.

Le premier exemple sera pris de l'Abbé Jean qui a demeuré aupres de Lycon, qui est une ville de la Thebaïde. Ce saint homme s'estant élevé par la vertu de l'obeissance jusqu'à la grace de la
pro-

DU REGLEMENT DES MONASTERES. 81
prophétie, il a tellement éclaté dans tout le monde, que les Rois mesmes l'honnoient; Quoy que comme j'ay déjà dit, il demeura dans les extrémitez de la Thebaïde, l'Empereur Théodose n'avoit pas la hardieffe d'aller faire la guerre contre les Tyrans, qu'il n'eut auparavant consulté ce saint homme, dont les paroles & les avis luy estoient comme des oracles. Et la confiance qu'il avoit en luy fit toujourns remporter la victoire sur les plus fiers de ses ennemis, & le rendit triomphant dans les plus dangereuses guerres.

CHAPITRE XXIV.

De l'obéissance admirable de l'Abbé Jean, qui fait voir combien l'on doit obéir sans examiner les ordres du Supérieur qui commande.

CE bien-heureux Abbé donc, servant son Supérieur dès sa jeunesse, jusqu'à l'âge d'un homme parfait, s'appliqua à luy rendre toute sorte de service durant tout le temps qu'il demeura en vie, avec une humilité si extraordinaire, que ce bon vieillard luy mesme en estoit frappé d'admiration. Mais voulant l'éprouver un jour, & reconnoître si cette vertu qu'il témoignoit au dehors venoit d'une véritable foy & d'une profonde simplicité du cœur, ou seulement d'une vaine affectation, ou de contrainte & de complaisance pour celui qui luy commandoit, il luy ordonna souvent de faire plusieurs choses superflues, & mesme impossibles. Je n'en rapporteray que trois afin de donner lieu à ceux qui liront ce livre de juger quel

82 INSTITUTIONS DE CASSIEN, L. IV. C. XXIV.
estoit l'esprit de ce saint Homme, & combien sa parfaite soumission estoit sincère, & sans déguisement & sans feinte.

Son Supérieur trouvant donc un jour dans son bucher un petit baston si sec qu'il en estoit mesme pourry, il le prit & l'enfonça dans terre en presence de Jean, & luy commanda d'aller deux fois le jour querir de l'eau pour l'arroser, afin qu'il reprit racine & qu'il poussast des feüilles & des branches. Ce jeune homme reçeut ce commandement avec la soumission & son respect ordinaire. Il n'en considera point l'impossibilité, & il s'en acquita si fidèlement qu'il ne cessa point d'arroser ce bois tous les jours. Il alloit à l'eau dans un lieu éloigné de prés de deux mille, & il n'y eût durant toute l'année, ny maladie, ny feste, ny occupation, ny froid ou pluye qui l'empeschast d'obeir à cette ordonnance. Ce vieillard remarquant cette assiduité, & éprouvant en secret la fidélité de son disciple reconut enfin qu'il faisoit ce qu'il luy avoit commandé dans une grande simplicité de cœur, sans changer de visage, sans murmurer & sans raisonner, mais en regardant cét ordre comme s'il luy estoit venu du ciel. Il approuva la sincerité & l'humilité de son obéissance, & ayant compassion d'un travail si penible & si long qu'il avoit continué pendant toute une année, il s'approcha de ce bois & luy demanda, Mon fils, ce bois commence-t-il à pousser ? à quoy ayant répondu. Que non, le vieillard comme pour s'informer de la vérité de la chose, & voir s'il tenoit ferme par les racines, l'arracha devant luy presque sans aucun effort & le jetta en luy commandant de ne le plus arroser.

C H A P I T R E X X V .

Autre exemple de l'extrême obéissance du mesme Anachorète.

C E jeune homme s'estant d'abord formé par ces exercices qui le faisoient croistre de plus en plus en cette vertu , se rendit si recommandable par son humilité , & par son obéissance qu'elle fut comme une bonne odeur qui se répandit dans tous les Monastères. Il arriva donc un jour que quelques Frères vinrent trouver le saint Vieillard qu'il servoit , pour s'édifier de ses saints discours : & comme ils luy témoignèrent l'admiration où ils estoient de la soumission de son disciple ; il l'appela devant eux , & luy commanda d'apporter une fiole où estoit tout ce qu'il y avoit d'huile dans le desert pour leur usage , & pour celuy des hostes qui survenoient. Il luy ordonna de jeter cette fiole par la fenestre. Ce saint Religieux la prit sans hésiter , & montant promptement en haut , la jetta comme on le luy avoit ordonné. Il ne considéra ny le besoin qu'on pouvoit avoir de cette huile, ny la foiblesse du corps , ny le peu de moyen qu'ils avoient d'en recouvrer d'autre , ny les extrêmités où l'on se trouvoit dans un desert si affreux , ny tant d'autres difficultez si grandes que quand mesme on auroit eu une grande somme d'argent on n'eût pû néanmoins retrouver autant d'huile qu'on en perdoit.



C H A P I T R E X X V I .

Autre exemple de l'obéissance du mesme Saint.

D'AUTRES personnes desirant encore une autre fois s'édifier de son obéissance, son Supérieur l'appella, & luy dit : Mon Frère venez viste icy, & roulez promptement cette roche que vous voyez. Cette humble disciple entreprit au mesme moment de rouler cette roche qui estoit si grosse que plusieurs troupes de personnes ensemble ne l'eussent pû ébranler. Il taschoit de la soulever tantost par les épaules, & tantost par l'estomach. Il faisoit quelque fois un grand effort pour la remuer, & il en suoit si fort que ses habits, & la roche même en estoit toute mouillée. Il témoigna encore dans cet exemple qu'il ne regardoit jamais si une chose estoit possible lors que son Supérieur la luy avoit commandée : & le respect profond qu'il avoit pour tous ses ordres faisoit qu'il luy obéissoit avec une simplicité admirable, croyant avec une ferme foy qu'il ne luy pouvoit rien commander en vain & sans de grandes raisons.

C H A P I T R E X X V I I .

Rare exemple de la patience & de l'obéissance du Solitaire Mucius.

C'Est assez parler de l'Abbé Jean ; quoy que comme j'ay dit, il ait fallu choisir ce peu d'actions d'entre un tres grand nombre que jelaissé.

le passe maintenant à une autre action de l'Abbé Mucius qui mérite d'estre écrite. Le desir extrême que ce saint homme avoit de renoncer au monde le fit demeurer si long temps à la porte du Monastère qu'enfin il força par sa persévérance les Religieux du Monastère à le recevoir contre leur coutume avec un petit enfant qu'il avoit, âgé d'environ huit ans. Aussi tost qu'ils furent entrez on sépara de telle sorte le fils d'avec le pere, que non seulement on les mit sous la conduite de différens Religieux, mais qu'on choisist mesme des cellules fort éloignées l'une de l'autre; de peur que le pere en voyant continuellement son fils, ne se souvinst que de tous ces biens qu'il avoit autrefois au monde il luy restoit au moins ce fils; & afin qu'ayant déjà oublié qu'il eust esté riche, il oubliast de mesme qu'il estoit pere. On voulut éprouver mesme s'il seroit plus touché d'une affection charnelle & de l'amour de pere que de l'amour de l'obeissance & de la mortification de IESUS-CHRIST que ceux qui renoncent au monde doivent préférer à tout. On négligeoit à dessein son enfant; on luy donnoit un habit le plus pauvre qu'on pût trouver, on le laissoit sale & hideux afin qu'il fut capable de blesser plûtost les yeux de son pere, & de l'affliger, que de le réjoüir lors qu'il le verroit. Il y avoit mesme beaucoup de Solitaires qui donnoient sans sujet à cét enfant des soufflets & des coups de poing en présence de son pere, & il ne le voyoit jamais que les jouës pleines de larmes, ou de traces de celles qu'il avoit déjà versées. Cependant quoy que cet enfant fust tous les jours traité de la sorte, cét amour & cette tendresse paternelle ne l'ébran-

86 INSTITUT. DE CASSIEN , L. IV. C. XXVII.
la point. Son cœur demeura toujours ferme & immobile ; il ne regardoit plus comme son fils ce-
luy qu'il avoit offert avec luy à IESUS-CHRIST.
Il n'estoit point touché de ces outrages présens ;
& il se réjouïssoit au contraire parce que Dieu luy
faisoit la grace de les voir avec tant de patience. Il
se mettoit fort peu en peine des larmes que répan-
doit son fils , parce qu'il s'appliquoit tout à se ren-
dre parfait dans l'humilité & dans les autres vertus.
L'Abbé du Monastère remarquant que cette fer-
meté ne se démentoit jamais voulut éprouver jus-
qu'où iroit enfin une constance si uniforme. Lors
qu'il vit un jour cét enfant pleurer , il fit semblant
d'estre fort en colére contre luy , & dans cette émo-
tion feinte , il commanda à son pere de le prendre
& de l'aller jeter dans la rivière. Cét homme
alors crut certainement que Dieu mesme luy fai-
soit ce commandement par son Abbé. Il prend son
fils il le porte entre ses bras & court en diligence
jusqu'au bord du fleuve , où dans l'ardeur de sa
foy & de son obeïssance il l'eut jetté indubitable-
ment , si quelques Religieux a qui on avoit donné
un ordre secret de se tenir en cét endroit & d'obse-
der le bord du fleuve , ne l'eussent retenu , lors
qu'il estoit déjà presque tout plongé , & ne l'euf-
sent promptement retiré de l'eau pour empescher
l'exécution extérieure d'un sacrifice que l'obeïf-
sance du pere avoit déjà accompli aux yeux de
Dieu.



CHAPITRE XXVIII.

Révélation que l'Abbé du Monastère eut du grand mérite de cette action du Solitaire Mucius dont nous venons de parler.

Cette foy & cette piété fut si agréable à Dieu qu'il voulut montrer aussi tost par un témoignage sensible combien elle luy plaisoit : car l'Abbé eut au mesme moment une révélation de Dieu qui l'assura que cét homme avoit par son obeissance égalé l'action du Patriarche Abraham. Et peu de temps apres ce mesme Abbé estant prest de mourir établit ce saint disciple en présence de tous les Frères, pour estre son successeur dans la conduite du monastere.

CHAPITRE XXIX.

De la profonde obeissance d'un nouveau converty qui témoigne le mépris qu'il faisoit de la gloire du monde.

JE parleray aussi d'un Religieux que je connois fort & qui estoit d'une famille très illustre, car il estoit fils d'un Comte très riche, & il avoit esté parfaitement bien instruit dans toutes les belles lettres. Ayant donc quitté ses parens & embrassé la pauvreté du Monastère, le Supérieur pour éprouver son humilité & sa foy, luy commanda de prendre dix panniens d'osier, qu'on pouvoit se passer d'aller vendre dans la ville. Il luy ordonna de les

88 INSTITUT. DE CASSIEN, L. IV. C. XXX.
charger sur ses épaules, & de les porter dans toutes les ruës de la ville, avec cette condition, que si quelqu'un les vouloit acheter tous ensemble, il ne le fit pas, & qu'il ne les vendit qu'un à un; ce qu'il luy marqua à dessein afin qu'il parust dans la ville plus long-temps en cét estat. Il s'acquita de cette commission avec une foy admirable, & foulant aux pieds la fausse honte du monde par l'amour véritable qu'il avoit pour IESUS-CHRIST, Il mit ces panniens sur ses épaules, les vendit le prix qu'on luy avoit dit, & en rapporta l'argent au Monastère. Il ne s'étonna point de la nouveauté d'un employ si bas & si vil, & il ne considéra point la disproportion de cét exercice avec la qualité qu'il possédoit dans le monde; parce qu'il desiroit solidement se mettre en estat par son obéissance d'acquérir l'humilité du fils de Dieu qui est la véritable noblesse.

CHAPITRE XXX.

De l'Abbé Pinuse qui quita son Monastère pour se retirer dans un autre où il estoit inconnu.

IE sens que ce Livre se grossit & que je suis pressé de finir. Mais le grand avantage que nous retirons de l'Obéissance qui tient le premier rang entre les vertus, ne me permet pas de passer sous silence les actions extraordinaires des Solitaires qui se sont signalez en celle-cy. C'est pourquoy pour contenter tout le monde, & pour garder la breveté, sans tromper l'attente des personnes zélées, je rapporteray encore un exemple d'humilité qui a

éclatté non pas dans un Novice, ou dans un nouveau converty, mais dans un Abbé : & qui doit ainsi estre plus puissant pour porter à cette vertu non seulement les jeunes Religieux, mais mesme les plus anciens.

L'Abbé Pinufe Prêtre d'un célèbre Monastère d'Egypte pres de Banephyse qui est remply d'un grand nombre de Religieux, s'estoit rendu vénérable à tout le monde par le mérite de sa vie, par le respect de sa vieillesse, & par la sainteté de son caractère. Mais voyant que toutes ces qualitez estoient autant d'obstacles qui l'empêchoient de pratiquer l'humilité qu'il aimoit avec ardeur, il se déroba en secret de son Monastère & se retira seul dans le fond de la Thebaïde. Estant là il quita l'habit de Religieux, & en prenant un de seculier, il alla au Monastère de Tabennes qu'il sçavoit estre le plus exact & le plus austère de tous. Il espéroit aussi que ce grand éloignement le rendroit inconnu à tout le monde, & qu'il s'y pourroit aisément cacher dans la multitude de tant de Solitaires.

Il demeura donc long temps à la porte; il se prosterna aux pieds de tous les Religieux, & demanda avec instance qu'on le receust. On le traita avec tous les rebuts & tous les mépris imaginables; on luy representa son extrême vieillesse; on luy dit qu'après avoir consumé toute sa vie dans le siècle, il pensoit enfin à entrer dans un Monastère, parce qu'il ne pouvoit plus satisfaire ses plaisirs; qu'il estoit visible que ce n'estoit point par un mouvement de piété qu'il demandoit d'estre receu, mais parce qu'il y estoit contraint par la faim & par la

90 INSTITUTIONS DE CASSIEN, L. IV. C. XXX.
nécessité qui le pressoit, enfin après plusieurs délais on l'admit dans le Monastère. On l'y regarda comme un vieillard qui n'estoit plus bon à rien. On l'employa au jardin, & il fut mis sous la discipline d'un autre Religieux beaucoup plus jeune que luy. Il s'acquitta de cet employ avec un soin & une diligence si admirable, & avec une soumission si entière à celuy qui le conduisoit, que non seulement il s'acquitoit tous les jours du travail de son jardin; mais qu'il faisoit généralement tous les autres ouvrages qui pouvoient donner de l'horreur à tout le monde, parce qu'ils estoient ou trop vils, ou trop pénibles. Il se relevoit mesme la nuit, & faisoit plusieurs choses dans l'obscurité sans que personne le vist, & on ne pouvoit découvrir le lendemain qui en pouvoit estre l'auteur.

Ayant passé trois ans de la sorte, pendant lesquels on le cherchoit de tous costez, il fut enfin reconnu par un Religieux qui estoit venu d'Egypte. Il eut quelque peine d'abord à le reconnoistre à cause des habits qu'il avoit, & de ce vil employ où il le voyoit occupé: car il estoit toujourns courbé sarclant la terre, & y apportant luy mesme le fumier sur ces épaules il le répandoit pour engraisser la racine des herbes. Ce Frère l'ayant long temps observé, & doutant toujourns si c'estoit luy, s'approcha enfin de plus près. Il examina tous les traits de son visage, & le son mesme de sa voix, & n'en pouvant plus enfin douter, il se jetta à ses pieds.

Tous les Frères qui virent cette action en furent extrêmement surpris, & s'étonnérent qu'un Religieux témoignast tant d'honneur à un homme qu'ils regardoient comme un Novice, & qui

n'ayant que depuis peu quitte le monde passoit pour le dernier d'entre eux. Mais ils le furent bien davantage lors qu'ils apprirent son nom qu'ils connoissoient de reputation, & qui estoit en grande estime parmy eux. Ils vinrent tous luy demander très humblement pardon de leur ignorance, & le prièrent de les excuser de ce qu'ils l'avoient tenu si long temps parmy les jeunes Frères. Enfin ils le remenèrent à son ancien Monastère, mais tout triste & fondant en larmes, de ce que l'envie du démon luy ravissoit cet employ si humble. Il témoigna combien il se réjouissoit de l'avoir trouvé après l'avoir si long temps cherché, & il déplorait son malheur en ce qu'il n'avoit pas mérité d'y finir sa vie. Il fut veillé depuis avec un soin très particulier, de peur qu'il ne s'enfuit encore un autre fois de la mesme sorte.

C H A P I T R E X X X I.

Comment ce mesme Abbé Pinuse ayant esté reconnu & reconduit à son Monastère, en sort encore une fois pour aller vivre inconnu en Syrie.

APRES qu'il eut demeuré quelque temps dans ce Monastère, ce premier desir d'un estat humble le reprit avec encore plus d'ardeur. Il observa donc le silence & les ténèbres de la nuit, & s'enfuit une seconde fois de son Monastère pour aller, non plus dans les provinces voisines, mais dans les terres plus éloignées. Car il s'embarqua dans un vaisseau pour aller dans la Palestine, & il creut qu'il pourroit demeurer plus inconnu s'il

92 INSTITUT. DE CASSIEN, L. IV. C. XXXII.
alloit dans des lieux où l'on n'eust jamais oüy parler de IESUS-CHRIST. Lors qu'il y fut arrivé il vint d'abord à nostre Monastère, qui n'estoit pas éloigné de l'étable où IESUS-CHRIST daigna autrefois naistre d'une Vierge. Il y demeura caché quelque temps ; mais il verifia la parole du fils de Dieu, qui dit qu'une ville située sur une montagne ne peut estre cachée. Car quelques Solitaires d'Egypte qui par devotion estoient venus visiter les lieux saints, le reconnurent encore, & luy persuadèrent par leur instantes prières de retourner à son premier Monastère.

Math. 5. 15.

C H A P I T R E X X X I I .

Avis que le saint Abbé Pinuse donna à un Religieux qu'il recevoit en son Monastère.

LORS que nous fusmes en Egypte & que nous y leusmes cherché avec soin ce saint vieillard à cause de cette familiarité que nous avions euë ensemble pendant tout le temps qu'il fut retiré dans nostre Monastère, il donna en nostre présence un avis si important à un Solitaire qu'il recevoit dans son Monastère, que je croy le devoir marquer icy pour l'utilité de ceux qui liront ce livre.

Vous sçavez mon Frère, luy dit-il, combien de jours vous estes demeuré prosterné à la porte du Monastère avant que d'y entrer aujourd'huy. Vous devez donc avant toutes choses comprendre pour quelle raison on s'est rendu si difficile, parce que je croy qu'il vous sera très avantageux de la sçavoir pour bien marcher dans cette voye où vous desirez d'entrer.

C H A P I T R E X X X I I I .

Que comme les bons Religieux doivent attendre une grande recompense , ceux aussi qui sont relâchez doivent s'attendre à de grands supplices.

CAR comme Dieu promet une gloire infinie à ceux qui le serviront fidelement & qui selon la règle de ce lieu s'attacheront très intimément à luy ; il menace au contraire d'un supplice épouventable ceux qui s'acquitteront des devoirs de cette vie si sainte avec tiédeur & avec paresse, & qui n'auront pas répondu par la sainteté de leurs actions, à la profession qu'ils ont embrassée & à la haute estime que les hommes avoient conceuë de leur estat.

L'Écriture nous apprend qu'il est bien meilleur de ne point faire de vœux, que d'en faire sans les accomplir ; & elle prononce des maledictions contre ceux qui font l'ouvrage de Dieu avec négligence. Ecclesiast. 5.
Jerem. 48.
 C'est donc pour ce sujet, mon fils, que nous vous avons rebuté si long temps ; non que nous ne soyons très disposez de vous rendre, & à tous les hommes de la terre tous les services & toutes les assistances qui nous sont possibles, & que nous ne voulussions aller mesme bien loin au devant de ceux qui voudroient se convertir à JESUS-CHRIST ; mais de peur qu'en vous recevant avec trop de precipitation, nous ne vous rendissions coupable de legereté devant Dieu, & que nous n'atirassions sur vous un plus grand supplice si après vous avoir admis icy avec trop de facilité, & sans avoir bien

94 INSTITUT. DE CASSIEN, L. IV. C. XXXIV.
compris l'importance de la vie que vous voulez
embrasser, vous tombiez ensuite dans la tiédeur,
ou dans une apostasie. Vous devez donc considé-
rer avant toutes choses ce que c'est que le renon-
cement au monde, afin que cette connoissance
vous fasse voir plus clairement ce que vous avez
à faire.

CHAPITRE XXXIV.

*Que la vie d'un Religieux est une vie de mortifi-
cation & de croix.*

CE renoncement n'est autre chose qu'un
témoignage public que le Religieux rend
devant tous les hommes qu'il est crucifié, & qu'il
est mort. Vous devez croire qu'aujourd'hui vous
estes véritablement mort au siècle, à ses œuvres &
à ses desirs, & que selon saint Paul, vous estes
crucifié au monde, comme le monde l'est pour
vous. C'est pourquoy examinez ce que c'est pro-
prement que la croix qui doit estre vostre partage
à l'avenir, parce que ce n'est plus vous qui vivez,
mais celuy qui ayant esté crucifié pour vous, vit
en vous. Il faut que nous retracions dans toutes
la suite de nostre vie l'estat auquel estoit IESUS-
CHRIST, lors qu'il estoit attaché à la croix, afin
que selon la parole de David, perçant nostre chair
par la crainte du Seigneur comme par des cloux,
nous tenions toutes nos volontez & tous nos de-
sirs non plus assujettis à nostre concupissance,
mais attachez à la croix & à la mortification. Car
c'est ainsi que nous accomplirons ce precepte de

Galat. 6.

Galat. 2.

Psal. 117.

JESUS-CHRIST : *Celuy, dit-il, qui ne prend sa croix* Matt. 16, 24. *pour me suivre, n'est pas digne de moy.* Mais vous me demanderez peut estre, comment il se peut faire qu'un homme porte continuellement sa croix, ou comment un homme peut estre tout ensemble & vivant & crucifié ? le vous le veux expliquer en peu de mots.

CHAPITRE XXXV.

De la comparaison d'un vray Religieux avec un homme qui est attaché en croix.

NOSTRE croix est la crainte du Seigneur. Comme celuy qui est crucifié n'a plus la liberté de remuer ses membres selon qu'il le souhaiteroit ; ainsi nous autres nous devons régler nos desirs & nos volontez, non plus selon ce qui nous est agréable, & ce qui nous plaist : mais selon la loy & les ordonnances de Dieu. Et comme celuy qui est attaché a la croix ne considère plus les choses presentes, ne pense plus à satisfaire ses passions, n'a plus aucun soin ny aucune inquiétude pour le lendemain, n'a aucun desir d'amasser du bien, ne se laisse point emporter à l'orgueil, aux contentions ny aux disputes ; n'a plus aucun ressentiment des injures qu'on luy fait, ny de celles qu'il a receuës, qu'il croit que lors qu'il est encore vivant dans son corps, il est mort à tous les élemens, & en un mot qu'il a déjà tout le cœur au lieu où il voit qu'il va bien tost passer. Il faut de mesme que la crainte du Seigneur nous tenant attachez en croix, nous soyons morts non seulement aux vices charnels, mais aux élemens mesme ayant, toujours l'œil ja-

96 INSTITUT. DE CASSIEN, L. IV. C. XXXVI.
térieur de nostre ame arresté au lieu où nous devons croire que nous sommes prest d'aller à chaque moment. C'est ainsi, que nous pourrons mortifier nostre concupiscence, & nos affections charnelles.

C H A P I T R E X X X V I.

Qu'il ne nous sert de rien d'avoir renoncé au monde si nous nous engageons de nouveau dans les affaires du monde.

PRENEZ donc bien garde de ne rechercher jamais aucune des choses auxquelles vous avez renoncé, & que contre le commandement formel de IESUS-CHRIST, vous ne retourniez du champ Euangélique où vous travaillez pour reprendre vôtre tunique dont vous vous estiez dépouillé. Ne retombez plus dans les desirs & dans les affections basses & terrestres de ce monde, & ne descendez point contre l'ordre de IESUS-CHRIST, du toit de la perfection, pour prendre quelque chose de vostre première vie à laquelle vous avez renoncé. Ne laissez point rentrer en vous le souvenir de vos parens ny de vos anciennes affections, de peur qu'en vous engageant de nouveau dans les soins & dans les embarras du monde, vous ne mettiez la main à la charrüë, & que regardant derrière vous, vous ne puissiez plus estre propre au royaume de IESUS-CHRIST.

Aprés avoir foulé aux pieds l'orgueil du monde par une humilité solide & parfaite que vous témoignez aujourd'huy dans la ferveur de vostre conversion, ne luy redonnez plus d'entrée dans
vostre

vostre ame en vous élevant peu à peu lors que vous commencerez à goûter les Pseaumes & le bon-heur de la profession que vous embrassez. Confidérez ce que dit saint Paul: Que si vous rebat- Galat. 2; rissez ce que vous aviez détruit, vous vous rendez vous mesme prévaricateur; Demeurez donc avec perseverance dans ce dénuëment & dans cette pauvreté intérieure & extérieure que vous embrassez, & que vous avez vouëe devant Dieu & devant les Anges.

Ne vous contentez pas mesme de demeurer simplement dans cet esprit d'humilité & d'anéantissement qui vous a fait durant dix jours prier avec tant de larmes à la porte du Monastère. Avancez vous dans cette vertu & faites la croître de plus en plus. Car ce seroit un malheur bien déplorable si au lieu de faire toujours de nouveaux progres, & de tendre à la perfection avec ardeur & avec courage, vous retourniez mesme en arrière, & si vous tombiez dans un estat plus bas que celuy où vous estiez. Car *celuy-là sera sauvé*, non qui commen- Matt. 24.32 cera de mener cette vie sainte où vous entrez, mais qui y perseverera jusques à la fin.

C H A P I T R E XXXVII.

Que le démon nous observe toujours pour nous perdre & particulièrement à nostre mort. Combien nous devons veiller pour ne nous en pas laisser surprendre.

CAR nostre ennemy ce serpent si malicieux Genes. 3. observe toujours nos talons, selon le langage

98 INSTITUT. DE CASSIEN. L.IV.C.XXXVIII.
de l'écriture, c'est à dire, qu'il nous tend des pièges
& tasche de nous faire tomber jusqu'à la fin de nô-
tre vie. C'est pourquoy il ne vous servira de rien
d'avoir bien commencé , ny d'avoir témoigné
une ferveur pleine & entière au moment de vostre
conversion , si vous ne terminez ces commence-
mens si loüiables par une fin qui y réponde , & si
vous ne gardez avec ce mesme zèle & jusqu'au
dernier soupir l'humilité & la pauvreté de IESUS-
CHRIST , dont vous venez de faire profession en
sa présence. Ce que vous devez faire pour mieux
exécuter ce que je vous dis , c'est d'observer tou-
jours la teste de ce serpent , c'est à dire, le commen-
cement des tentations & des pensées qu'il vous
inspire , en les découvrant sur l'heure à vostre Su-
périeur. Car c'est ainsi que vous briserez la teste
lors que vous ne rougirez point de découvrir à
vostre Supérieur toutes les pensées que le démon
jette dans vous.

CHAPITRE XXXVIII.

*Dans quels sentimens on doit estre lors qu'on renonce
au monde pour s'engager à servir Dieu dans le
Monastère. Comment il faut travailler à imiter un
petit nombre de personnes.*

C'Est pourquoy je vous exhorte à suivre cét
avis de l'écriture, & je vous conjure qu'après
que vous avez commencé de vous sacrifier au ser-
vice du Seigneur vous demeuriez ferme dans la
crainte , & que vous prépariez vostre ame non pas
au repos , à l'assurance ou aux délices de la vie ,
mais aux tentations & aux maux; Car il faut que

Ecclesi. 1.

Actes 14.

nous passions par beaucoup de maux & de souffrances pour entrer dans le royaume de Dieu. La porte en est petite, la voye qui mène à la vie est étroite, & il y en a peu qui la trouvent.

Souvenez vous donc que la miséricorde de Dieu vous ayant choisi pour estre de ce petit nombre d'élus, vous ne devez pas retomber dans la froideur & dans la paresse par l'exemple & par le relâchement du grand nombre. Vivez au contraire comme ce peu d'ames choisies, afin que vous méritiez de vous trouver avec elles dans le royaume des cieux. Car il y en a beaucoup d'appelés, mais peu sont élus? & le troupeau auquel il a plu au Père de donner son héritage est petit. Ne croyez pas commettre un léger peché, si après avoir vouïé à Dieu un estat de perfection, vous vous rabaissez dans une manière de vie toute foible & toute imparfaite. Voicy les degrez par lesquels vous pourrez vous élever à la perfection où vous devez tendre.

Matt. 20;

Luc. 12;

CHAPITRE XXXIX.

Divers degrez par lesquels il faut passer pour arriver à la perfection.

LA crainte de Dieu est, comme j'ay dit, le commencement de nostre salut, puis que c'est elle qui fait que ceux qui desirent d'embrasser une vie parfaite, commencēt d'abord par se convertir; qu'ils se purifient en suite de leurs déreglemens passez, & qu'ils conservent les vertus qu'ils ont acquises. Quand cette crainte a une fois pénétré

100 INSTITUT. DE CASSIEN, L.IV. C. XXXIX.
l'ame d'un Solitaire, elle luy donne un mépris général de toutes choses, elle luy fait oublier ses parens, & ne luy fait plus regarder le monde qu'avec horreur. Ce mépris & ce dépouillement de tous ses biens le mene insensiblement de luy mesme à l'humilité: & voicy les marques par lesquelles il témoignera qu'il est véritablement humble. Premièrement, s'il mortifie tous ses desirs & toutes ses volontez. En second lieu, s'il ne cache rien à son Supérieur, non seulement de toutes ses actions, mais mesme de toutes ses pensées. Troisièmement, s'il ne s'appuye point sur son propre discernement, mais sur la seule lumière, & sur le seul jugement de son Supérieur, recevant ses avis avec ardeur, & les écoutant avec joye. Quatrièmement, s'il est obeïssant en toutes choses; s'il garde la douceur envers tout le monde & en toutes sortes d'occasions. 5. Si bien loin de faire aucun tort à personne, il ne s'afflige pas mesme des injures qu'il reçoit des autres. 6. S'il n'ose rien faire que ce qui est permis par la règle & par l'exemple de nos anciens. 7. S'il ne trouve rien de trop vil & de trop bas; & s'il se regarde dans tout ce qu'on luy commande comme un serviteur lâche & paresseux, & comme un indigne ouvrier. 8. S'il se croit le dernier de tous, non de parole & par un son extérieur de la bouche; mais par un sentiment intérieur de son ame. 9. S'il retient sa langue, & s'il n'élève point sa voix. 10. Enfin s'il ne s'emporte point avec trop de facilité & de légéreté dans le ris.

C'est par ces marques, & par d'autres semblables qu'on peut reconnoistre si l'humilité est sincère: Et lors que le Religieux possède véritable-

DU REGLEMENT DES MONASTÈRES. 101
ment cette vertu , elle l'éleve plus haut , & le conduit à cette charité divine où la crainte ne se trouve plus , & par laquelle il commence à faire comme naturellement & sans peine , ce qu'il n'observoit d'abord qu'avec beaucoup de repugnance ; parce qu'il agit, non plus par le mouvement de la crainte , ou par l'apprehension des supplices ; mais par l'amour mesme du bien , & par le goust & le plaisir qu'il trouve dans la vertu.

C H A P I T R E X L.

Que le Religieux ne doit pas prendre plusieurs personnes , mais une seule pour l'exemple & pour le modèle de la perfection où il doit tendre.

POUR arriver plus facilement à cét estat , vous devez en demeurant dans le Monastère , prendre pour modèle d'une vie parfaite , non plusieurs personnes ; mais seulement une ou deux. Car outre qu'on peut trouver dans une ou deux personnes tous les exemples d'une vie pure & parfaite, on en retire encore cét avantage qu'on est bien mieux instruit par l'exemple d'un seul homme de tout ce qui regarde la perfection de la vie cœnobitique.



C H A P I T R E X L I.

Excellente règle pour se conduire sagement & Chrétiennement dans un Monastère avec toutes les personnes qui s'y trouvent.

Ps. 115. 5.

POUR acquérir ce que je vous marque & demeurer avec persévérance sous cette sainte discipline sans vous lasser dans cette guerre spirituelle, vous devez observer ces trois choses dans une communauté régulière. La première est de pratiquer ce que dit David : *Pour moy j'estois comme une personne sourde qui n'écoute rien, & comme un muet qui n'ouvre point la bouche, j'estois comme un homme qui n'entend point & qui ne parle point.* Il faut qu'en marchant dans le Monastère vous soyez comme sourd, muet, & aveugle; que hors celuy que vous vous proposez pour modèle vous ne considérez personne, & que vous soyez comme aveugle à l'égard de toutes les autres choses qui sont moins parfaites & qui vous édifieroient moins; de peur qu'insensiblement l'autorité de ces personnes relâchées, & le respect que vous avez pour elles, ne vous porte vous mesme au relâchement, & ne vous fasse faire des choses que vous aviez condamnées d'abord. Si vous voyez quelque désobéissant, quelque rebelle, quelque médisant, ou quelqu'un qui agisse autrement que la règle ne l'ordonne; ne vous en scandalisez pas. Que cet exemple ne vous corrompe point. Soyez comme un homme sourd qui passe au tra-

Du REGLEMENT DES MONASTÈRES. 103
vers de ces desordres sans en rien entendre. Si on injurie ou vous, ou un autre ; si on vous outrage ; demeurez ferme & immobile dans ces épreuves ; écoulez ces injures comme un muet sans y répondre ; & ayez toujours ce verset de David dans votre bouche. *I'ay dit j'observeray mes voyes, afin que* Pseau. 38.
je ne péche point par la langue ; j'ay mis une garde à ma bouche lors que le pécheur se tenoit devant moy pour m'attaquer, je suis demeuré muet & je me suis humilié, & j'ay gardé le silence pour ne pas dire de bonnes choses.

Mais observez ce que je vais vous dire plus que tout le reste : car ce sera comme le couronnement des vertus que je vous ay recommandées. Devenez fou en ce monde, comme saint Paul disoit de luy mesme, afin de devenir sage. Ne jugez rien, n'examinez rien, ne discernez rien de tout ce qu'on vous commande. Obéissez avec une simplicité toute entière, & avec une véritable foy. Ne croyez rien de vertueux, ny de bon, ny de sage, que ce que la loy de Dieu, ou vostre Supérieur vous commande. Lors que vous serez fondé & affermy dans ces pratiques, vous pourrez garder immobilement la règle de ce Monastère, & il n'y aura point de tentation de l'ennemy, ny de faction, ny de brigue qui puisse vous faire sortir du Monastère.



C H A P I T R E XLII.

Qu'un Religieux ne doit pas faire dépendre sa patience de la vertu des autres, mais de la sienne.

VOUS ne devez donc point attendre vostre patience de la vertu des autres ; c'est à dire, que vous ne la possédiez que lors que personne ne vous offense, ce qui ne dépend pas de vous. Vous la devez plutôt attendre de vostre humilité & de vostre persévérance qui est plus en vostre pouvoir.

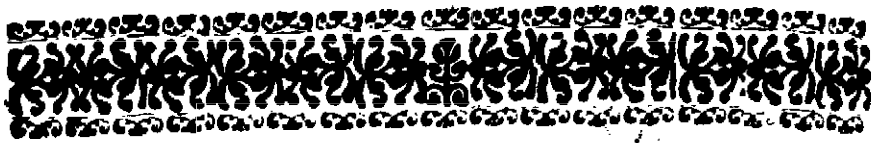
C H A P I T R E XLIII.

Abregé de ce qui a esté dit. Divers degrez qu'il faut garder pour arriver à la perfection.

ENfin pour vous reduire en abregé tout ce que je viens de vous dire, & pour le mieux imprimer dans vostre mémoire, écoutez en un mot la suite des degrez par lesquels vous pourrez vous élever sans peine au comble de la perfection. La crainte du Seigneur est, selon l'Ecriture, le principe de nostre salut & de nostre sagesse. Cette crainte produit une componction salutaire. De cette componction naist le renoncement, c'est à dire le mépris & le dépouillement de tous les biens. De ce

Du REGLEMENT DES MONASTÉRES. 105
dépoüillement naist l'humilité ; & de l'humilité
vient la mortification des volontez. Cette morti-
fication arrache & déracine de nous tous les vices.
Lors que les vices sont déracinez , les vertus pouf-
sent leurs fruits & croissent. Cette fécondité des
vertus nous donne la pureté du cœur , & cette pu-
reté de cœur nous fait acquérir la perfection de la
charité Apostolique.





LIVRE CINQUIÈME

De l'intempérance de la bouche.

CHAPITRE PREMIER.

Dessain de l'Auteur dans ce Livre.

ENTREPRENS, par le secours de Dieu, d'écrire mon cinquième Livre, & après les quatre premiers qui regardent les Instituts des Monastères, je me propose maintenant de parler des huit péchez capitaux, esperant que vos prières m'attireront le secours de Dieu pour me fortifier dans cette entreprise. Le premier de ces vices est la gourmandise; le second la fornication; le troisième l'avarice & l'amour de l'argent; le quatrième la colère; le cinquième la tristesse; le sixième la paresse, qui est un dégoût & un chagrin du cœur; le septième la vaine gloire, & le huitième l'orgueil. Nous aurons plus besoin que jamais de vos prières dans ce combat, & dans ce dessain, ô bien-heureux Evesque Castor; premièrement afin de pouvoir discerner la nature de chacun de ces vices qui est si subtile, si cachée & si obscure; en second lieu pour en développer les causes & la source; & enfin pour y apporter des remèdes efficaces & capables de les guérir.

C H A P I T R E II.

Combien il est important de connoître quels sont les pechez capitaux, puis que la source en est dans chacun de nous.

L arrive d'ordinaire dans ces passions qu'aussi tost que la lumière & les instructions de nos Pères nous en ont fait découvrir les principes & les causes, nous les connoissons sans peine; mais avant cette lumière nous les ignorons entièrement, quoy qu'elles soient continuellement dans nous, & qu'elles y fassent d'étranges desordres. J'espère donc expliquer avec quelque netteté quelles sont les sources de ces vices, si le mérite de vos prières peut m'obtenir de Dieu qu'il me dise ce qu'il dit autrefois à Isaïe. *J'iray devant vous & j'humilieray les puissans de la terre; je rompray les portes d'airain, je briseray ces gonds de fer, & je vous découvriray des trésors cachez & des mystères secrets.* Isaïe 45.

J'ay quelque confiance que la parole de Dieu marchant devant nous, elle humiliera premièrement les puissans de la terre, c'est à dire ces passions mesmes que nous entreprenons de combattre, & que nonobstant cette domination & cette tyrannie cruelle qu'elles veulent usurper dans nos corps, Dieu les détruira par cette lumière qui nous les fera découvrir, & les exposer au jour.

C'est ainsi que Dieu *brisera les portes de nostre ignorance*: & comme ces ferrures de péchez qui nous ferment l'entrée à la science véritable, qu'il nous introduira dans ses secrets, qu'il nous éclaire- 1. Cor. 4.

108 INSTITUT. DE CASSIEN, L. V. C. III.
ra, comme dit saint Paul, & nous révèlera ce qu'il
y a de plus caché dans les ténèbres & dans les pen-
sées des cœurs, afin que perçant par la pureté de
nostre œil intérieur jusques dans la plus sombre
nuit des vices, nous les puissions découvrir en suite
& les exposer à la veüe de tout le monde, pour en
faire connoître les principes & la nature à ceux ou
qui n'y sont point sujets, ou qui gemissent encore
sous leurs chaînes.

Esau. 69.

Nous verifions ainsi ce que dit David. Et
après avoir passé par le feu des vices qui brûle si
cruellement nos ames, nous passerons tout d'un
coup aux eaux célestes des vertus qui éteindront
ces noires flammes, & le rafraichissement de ces
remèdes spirituels sera comme une rosée qui nous
fera goûter la perfection par la pureté du cœur
dont nous jouïrons éternellement dans nostre ame.

CHAPITRE III.

*Que le premier combat d'un Solitaire est contre l'in-
tempérance de la bouche.*

C'Est donc contre la gourmandise que nous
devons combattre d'abord. Et dans la né-
cessité où je me trouve de parler icy de la mesure
qu'on doit garder dans le jeusne & dans la qualité
des viandes, je seray encore obligé d'avoir re-
cours aux traditions & aux réglemens des Solitai-
res de l'Egypte, que tout le monde sçait estre les
plus parfaits, les plus éclairés, & les plus austé-
res de tous les Anachorètes.

C H A P I T R E I V.

Excellent avis de S. Antoine de considérer en chacun de nos Freres la vertu dans laquelle il éclatte davantage.

PERSONNE n'ignore cette sentence si célèbre & si admirable du bien heureux Antoine, qui disoit qu'un Solitaire qui après avoir long temps vescu dans le Monastère tasche de s'élever à une plus haute perfection, & qui ayant acquis la vertu du discernement est capable de se conduire par luy même & d'arriver à la perfection des Anachorètes, ne doit plus se borner à ne prendre pour modèle qu'une seule personne quelque parfaite qu'elle puisse estre, & à ne tirer que d'elle les exemples de toutes sortes de vertus. Car nous voyons tous les jours, disoit ce saint Père, qu'un Religieux excelle par la science, un autre par le discernement, un autre par la patience, d'autres par l'humilité, d'autres par la cōtinance, & les autres par la simplicité. Qu'un Solitaire surpasse quelquefois tous les autres par son courage, un autre par sa charité, un autre par ses veilles, un autre par son silence, & un autre par son travail. Qu'ainsi un Cœnobite qui veut cōme une sage abeille recueillir le miel de toutes ces fleurs spirituelles, doit s'attacher particulièrement à chacun des Religieux qui excelloit en quelque vertu & qui la posséderoit dans un degré plus éminent. Qu'il ne doit point s'arrêter à examiner scrupuleusement le foible & les défauts de ses Freres; mais y considérer seulement la vertu qui paroist en luy avec éminence & l'imiter

110 INSTITUTIONS DE CASSIEN, LIV. V. C. IV.
avec soin. Si nous voulions trouver dans un seul homme le modèle de toutes les vertus, nous ne pourrions que très difficilement, & peut estre mesme jamais en rencontrer un tel que nous le voudrions. Car quoy que nous ne voyions pas encore que **JESUS-CHRIST**, selon saint Paul, soit tout en tous; nous pouvons néanmoins en cette manière que je dis, le trouver en tous par parties. Car c'est de luy qu'il est dit : *Qu'il a esté fait nostre sagesse, nostre justice, nostre sainteté, & nostre rédemption.* Ainsi lors que nous trouvons dans l'un la sagesse, dans l'autre la justice, dans un autre la sainteté, dans un autre la douceur, dans un autre la chasteté, dans une autre l'humilité, & dans un autre la patience, nous trouvons tout **JESUS-CHRIST**, quoy que divisé comme par membres dans chacun de ses fidèles, qui concourant tous ensemble dans l'unité de la foy & de la vertu, composent tous **JESUS-CHRIST**, comme un homme parfait qui forme & qui accomplit la plénitude de son corps, par l'union de chacun des membres. Nous pouvons donc en attendant que Dieu soit tout en tous le trouver dès à present en tous par parties, dans la manière que je le dis, & par ces vertus personnelles & particulières, quoy qu'il ne soit pas encore tout en tous par une plénitude de vertu. Car encore que nostre piété n'ait qu'un seul but, les voyes néanmoins par lesquelles nous tendons à Dieu, sont toutes différentes, comme j'espere le montrer plus au long dans les Conférences des Pères. Nous devons donc nous former un modèle de la discretion par exemple & de l'abstinence dans ceux en qui nous ver-

1. Cor. 15.

1. Cor. 1.

Ephes. 4.

tous que ces vertus éclatent davantage par une plus grande abondance de la grace du saint Esprit. Ce n'est pas toutefois que nous croyions en desirant ainsi d'imiter tous les parfaits, qu'il y ait personne qui puisse posséder luy seul ce que Dieu partage à tous ceux qu'il aime. Tout nostre but est que dans le bien dont nous sommes capables, nous imitions ceux qui y ont le plus excellé.

C H A P I T R E V.

Sentiment de l'Auteur touchant le jeusne. Que tous ne peuvent garder en ce point la mesme mesure & la mesme règle.

C'EST pourquoy l'on ne peut aisément garder touchant le jeusne une règle constante & uniforme pour tout le monde, parce que tous ne sont pas d'une égale force, & que le jeusne ne peut pas comme les autres vertus se pratiquer indépendamment du corps, & par l'ame seule. Voicy les réglemens que nous avons receüs de nos Pères sur ce sujet. Ils ont crû qu'encore qu'il fallust garder quelque différence dans le temps, dans la quantité, ou dans la qualité de la nourriture, selon la différence des forces, ou de l'âge, ou du sexe, chacun néanmoins devoit s'y proposer pour règle la mortification & l'assujettissement de la chair selon que la vertu estoit solide. Tout le monde ne peut pas passer une semaine entière sans manger, ny quelquefois deux ou trois jours. Plusieurs personnes même qui sont abbatuës ou d'infirmité ou de vieillesse ne peuvent pas jeusner jusqu'au coucher du soleil, sans se nuire notablement. Tous ne peuvent pas aussi se

112 INSTITUT. DE CASSIEN, L. V. C. VI.
contenter de legumes trempées dans l'eau, ou
d'herbes pures & simples, ou de pain sec. Il y en
a qui mangent jusques à deux livres de pain sans
sentir que leur estomach en soit chargé. Vn autre
se trouve incommodé d'en avoir mangé une livre
ou mesme six onces. Cependant tous dans cette
inégalité de regime se proposent ce seul but de ré-
gler de telle sorte leur nourriture avec leur tempé-
rément, qu'ils ne sentent jamais de repletion. Car
ce n'est pas la seule qualité, mais encore la quanti-
té des viandes qui abbat la vigueur de l'ame. C'est
cette superfluité de nourriture qui appesantissant
en mesme temps le cœur & le corps, y allume un
brazier dangereux, qui y excite & qui y entretient
les vices.

C H A P I T R E V I.

*Combien il est dangereux de trop manger quelque vile
que soit la nourriture dont on use. Qu'il y a une
autre yvresse que celle que cause le vin.*

DE quelques sortes de viandes que l'estomach
soit remply, il excite aussi-tost des mouve-
mens d'impureté, & l'ame estant comme étouffée
par la pesanteur de la nourriture, ne peut plus estre
la maistresse, ni garder la règle du discernement.
Ce n'est pas le seul excés de vin qui enyvre l'ame;
tout autre excés de nourriture la rend yvre, & luy
oste le bon-heur de sa contemplation. Ce ne fut
point l'excés de vin; mais le pain pris avec trop
d'abondance qui fut cause des crimes & de la perte
de Sodome. Dieu fait luy mesme ce reproche à Jérusalem

Jusalem par son Prophète : *Quel péché vostre sœur* Ezech 16. 49.
Sodome a-t-elle commis, sinon qu'elle s'est nourrie
de pain avec trop d'abondance ? Et parce que cette
 repletion de nourriture avoit allumé dans leurs
 corps l'ardeur d'une impureté épouvantable, ils
 méritèrent par un juste jugement de Dieu, ce feu Genes. 19. 24.
 de soulfre qui descendit du Ciel pour les consu-
 mer. Que si pour manger seulement du pain avec
 excez ils sont tombez dans un si grand abyfme de
 maux, que devons nous penser de ceux qui estant
 forts & vigoureux osent se remplir de vin & de
 viandes, & en prendre non avec la modération que
 la nécessité & la foiblesse du corps leur doit pres-
 crire, mais avec l'excez où leur passion les em-
 porte ?

C H A P I T R E V I I .

*Excellent avis pour les personnes foibles qui ne
 peuvent pas garder la mesme abstinence que les
 autres.*

LA foiblesse de la chair n'est point un obstacle à
 la pureté du cœur, lors qu'on a soin dans les
 viandes dont on use de se borner à la seule nécessité,
 sans se laisser aller à ce que la volupté ou l'intem-
 pérance desite. Nous trouvons plus aisément des
 personnes qui s'abstiennent tout à fait des viandes
 les plus nourrissantes dont on permet l'usage mo-
 deré dans les besoins, & qui se les retranchent en-
 tièrement, parce qu'ils aiment la tempérance, que
 nous n'en avons veu qui estant obligez d'en user à
 cause de leurs infirmités, y ayent pû garder une

114 INSTIT. DE CASSIEN, LIV. V. C. VIII.
juste modération. La chair quoy que foible ne
laisse pas d'avoir part aussi à la gloire & au mérite
de la temperance. Il faut seulement qu'en usant
des viandes que l'on permet aux corps les plus ab-
batus, elle cesse de manger lors qu'elle en auroit
encore besoin, & qu'elle ne prenne de nourriture
qu'autant qu'elle en a besoin pour vivre, & non pas
autant qu'elle en pourroit desirer. Les viandes aussi
qui sont plus nourrissantes & qui ont plus de suc
pour nourrir le corps, ne le rendent pas pour cela
impur si l'on en use sobrement. Car toute la force
qu'on en tire est consumée par la maladie & par la
languueur qui nous avoit obligez de les prendre.
C'est pourquoy comme il n'y a point d'estat où
l'on ne puisse pratiquer la temperance, il n'y en a
point aussi où l'on ne puisse conserver la pureté &
la rendre plus parfaite.

C H A P I T R E V I I I .

*Règle très importante qu'il faut garder dans
la nourriture.*

CETTE maxime donc de nos Pères est très
seure & très véritable, que le jeusne consiste
principalement dans la mesure & dans la quantité
des viandes, & que la fin générale que tous sans
exception se doivent proposer dans le manger est
que de quelques viandes que nous soyons con-
traints d'user pour soutenir la foiblesse de nostre
corps, nous n'attendions pas que nous en soyons
remplis; mais que nous nous les retranchions, lors
mesme que nostre appetit n'est pas encore satis-

DE L'INTEMPÉRANCE DE LA BOUCHÉ. 115
fait. Quelque foible que puisse estre un Religieux dans le corps, il sera néanmoins en ce point aussi parfait que les plus sains & les plus robustes, s'il reprime par une sévérité inflexible les desirs des choses que la foiblesse de sa chair n'exige point absolument de luy. Car l'Apôstre S. Paul dit : *N'accomplissez point les mauvais desirs de la chair.* Rom. 13. 14. Il ne condamne pas généralement le soin qu'on peut prendre de la chair; mais celuy qui va jusqu'à à accomplir le déreglement de ses desirs. Il retranche le soin de la chair qui ne porte qu'au plaisir, mais il n'exclut pas celuy qui n'est que pour la nécessité & pour la soutenir en vie. Il bannit l'un de peur que cette indulgence que nous accordons à nostre corps ne nous porte à des desirs dangereux; & il permet l'autre de peur que nostre corps estant épuisé & corrompu par nostre faute, ne puisse plus s'acquiescer des exercices spirituels & des occupations qui sont les plus nécessaires.

CHAPITRE IX.

*Avis considérables touchant l'abstinence & le jeusne.
Combien il est dangereux après avoir jeusné de
manger avec excès.*

ON ne doit donc pas tant juger de l'abstinence par l'éloignement des repas, ou par la qualité des viandes, que par le témoignage de sa conscience. Car chacun doit régler ses jeusnes & ses abstinences selon la guerre que luy fait la chair.

L'ordre des jeusnes que nos Pères ont établi dans le Monastère est tout à fait utile, & nous le

116 INSTITUT. DE CASSIEN, L. V. C. X.
devons garder avec soin. Mais si après avoir jeusné tout le jour, nous ne sommes sobres le soir, nostre jeusne n'est point parfait. Lors qu'après avoir jeusné long temps, nous nous remplissons enfin de viandes; nous pouvons bien par nostre abstinence nous fatiguer inutilement durant quelques heures, mais non pas acquerir une parfaite pureté. La pureté de l'ame est inséparable de l'abstinence: & personne ne peut estre tout à fait chaste, s'il n'est resolu de garder pendant sa vie une abstinence réglée & uniforme. On peut dire mesme que les jeusnes les plus austères, qui sont suivis d'une trop grande indulgence & d'un relaschement excessif, perdent tout leur mérite & dégénèrent en gourmandise. Il vaut beaucoup mieux prendre tous les jours un repas réglé & sobre, que de prolonger son jeusne par intervalles, & de le pousser dans l'excez. Vne abstinence indiscrete ruine souvent la fermeté & la solidité de nostre ame, & rend toutes nos prières lasches & sans aucune vigueur, parce que toutes les forces de nostre corps sont épuisées.

C H A P I T R E X.

Que pour estre pur dans le corps & dans l'ame, il faut retrancher tous les vices.

MAIS la seule abstinence ne suffit pas pour acquerir la pureté de l'ame & du corps, si l'on n'y joint en mesme temps les autres vertus. Il faut avant toutes choses s'établir dans l'humilité par l'obéissance, par la contrition du cœur, & par la mortification de la chair. Il faut non seulement

renoncer aux richesses , mais il en faut quitter mesme le desir. Il ne suffit pas seulement de ne les point avoir. Cela souvent n'est qu'un effet de la nécessité; mais il ne faut pas mesme estre en disposition de les recevoir si on nous les offroit volontairement.

Il faut en suite étouffer toute la colére , surmonter le chagrin & la mauvaise tristesse , mépriser la vaine gloire , fouler aux pieds tout le faste , & arrester mesme l'instabilité & l'égarement de nos pensées par un continuel souvenir de Dieu. Enfin nous devons rappeler nostre cœur à la presence de Dieu autant de fois que nostre ennemy tasche par sa subtilité de nous ravir ce bienheureux objet , & de glisser son venin dans les plus secrets replis de nos cœurs.

CHAPITRE XI.

Que toutes les vertus sont enchainées entre elles : & que qui en blesse une blesse en mesme temps toutes les autres.

IL est impossible d'éteindre tous les mouvemens de la concupiscence , avant que d'avoir aussi coupé la racine de tous les autres vices. L'espère, avec le secours de Dieu , de parler icy de chacun d'eux en particulier , & dans un livre séparé mon dessein est dans celuy-cy de parler à fond de la gourmandise , qui est le premier vice que nous entreprenons de combattre. Car personne ne pourra repousser les flèches ardentes de la concupiscence , s'il n'a la force de reprimer l'intemperance de la bouche : C'est par les dégrez de cette vertu qu'on

peut juger combien une ame peut estre chaste. Car on ne doit pas esperer qu'un homme puisse resister à des ennemis puissans & robustes lors qu'il a manqué de force en luttant contre de plus foibles auxquels il a succombé.

Toutes les vertus quoy que divisées en plusieurs especes, & en beaucoup de noms différens, n'ont qu'une mesme nature; comme l'or n'a qu'une mesme nature, en quelques différens ouvrages que l'Orfèvre le diversifie. C'est pourquoy celuy qui péche contre une de ces vertus n'en possède aucune parfaitement. Car comment pourroit on croire qu'un homme eust éteint toutes les ardeurs de la concupiscence, qui ne s'excitent pas moins par le déreglement de l'esprit que par celuy de la chair, lors qu'on voit qu'il n'a pû encore calmer les mouvemens de la colére, qui n'ont point d'autre principe que le déreglement du cœur? Comment se persuadera-t-on qu'un homme ait reprimé les mouvemens impurs de l'ame & du corps, qui n'a pas encore pû vaincre le seul vice de la superbe? Quelle apparence qu'un homme ait foulé aux pieds l'impureté qui est comme entée dans nostre chair, lors qu'il n'a pû encore rejeter de soy la passion des richesses qui luy est étrangère, & qui n'a nulle liaison avec nostre nature? Est-il vray semblable aussi qu'un homme puisse demeurer victorieux dans tous les combats qu'il souffre de son ame & de son corps, lors qu'il ne peut pas même resister à une mauvaise tristesse? De quelques murs, de quelques répars & de quelques fortificatiōs qu'une ville soit munie, il ne faut qu'une petite porte dérobée pour la trahir & pour la perdre. Car qu'importe

à l'ennemy qu'il y entre ou hautement par une breche, & par les principales portes; ou en secret par une porte de derrière, pourveu qu'il se rende maistre de la ville ?

C H A P I T R E X I I .

Comparaison des combats intérieurs des Solitaires, avec les combats des Athlètes.

Celuy qui lutte dans la carrière ne sera point couronné s'il ne combat généreusement. Celuy qui veut éteindre les desirs de la chair qui sont naturels, doit auparavant surmonter ceux qui sont hors de la nature. Car pour bien comprendre ce que S. Paul nous commande par cette parole, nous devons considérer d'abord quelles sont les loix & les réglemens de ces sortes de combats du monde, afin que nous puissions mieux voir par cette comparaison ce que ce saint Apostre veut que nous observions dans la guerre invisible à laquelle il nous exhorte. Car nous voyons que dans ces combats ou selon le mesme S. Paul ceux qui remportent la victoire ne peuvent espérer qu'une couronne corruptible, l'Athlète qui se prépare à remporter cette couronne & tous les avantages qu'on y joint, doit commencer d'abord par faire voir un essay de ses forces dans les jeux Olympiques, & montrer dans ces préludes de quelle manière il s'est exercé durant sa jeunesse. Car c'est là que les jeunes gens qui veulent embrasser la profession d'Athlète sont examinez, & que celuy qui préside à ces jeux avec

120 INSTITUT. DE CASSIEN, L. V. C. XIII.
tout le peuple ensemble , juge s'ils méritent d'y
estre admis.

On considère d'abord s'il n'y a aucune tache infame dans toute la vie , & s'il n'a jamais esté Esclave, ce qui le rendroit indignede cette profession & de la compagnie de ceux qui l'embrassent. On voit en troisiéme lieu s'il donne des marques suffisantes de la force , & si en luttant contre d'autres jeunes gens de son âge , il signale sa fermeté & son adresse. Si lors qu'en sortant des exercices des jeunes hommes & passant à ceux des hommes parfaits on luy permet de lutter contre des hommes d'une longue expérience , & s'il témoigne que non seulement il leur est égal ; mais que souvent mesme il les passe , & qu'il les surmonte. Enfin apres toutes ces recherches & ces différentes épreuves il mérite de passer aux combats des Athlètes où l'on n'admet que ceux qui se sont signalez par leurs victoires passées. Comparons maintenant l'ordre & les degrés de nos combats spirituels avec ces autres dont nous parlons.

C H A P I T R E X I I I .

Que si nous ne sommes délivrez du vice de la gourmandise , nous ne pourrons passer aux autres combats contre des vices plus spirituels.

2^e Petr. 2.

IL faut donc que nous prouviõs d'abord que nous sommes libres, & que nous nous sõmes assujeris nostre chair. Car tout hõme est esclave de celuy qui l'a vaincu : & quiconque commet le péché est esclave

Jean, 1. 39.

DE L'INTEMPERANCE DE LA BOUCHE. 121
du péché; Lors que celui qui préside aux combats
aura reconnu que nous sommes exemts de cette bas-
sesse d'infamie, & qu'il ne nous aura pas jugé indi-
gnes comme des Esclaves de la chair, d'estre admis
aux combats Olympiques, c'est à dire à la guerre
contre nos vices, nous pourrons alors entrepren-
dre de combattre contre des personnes de mesme
âge que nous, c'est à dire contre la concupiscen-
ce de nostre chair, & contre les mouvemens & les
passions de nostre ame. Car il est impossible qu'un
homme qui se charge de viandes puisse éprouver
quelles sont les guerres de l'homme intérieur; &
celuy qui se laisse surmonter par un ennemy foible
ne mérite pas d'entreprendre de combattre contre
un plus fort & plus robuste.

CHAPITRE XIV.

*De quelle manière il faut combattre le vice
de la gourmandise.*

L'Intemperance donc de la bouche est comme
le premier ennemy que nous devons reprimer,
& nous devons pour ce sujet purifier long temps
nostre esprit non seulement par le jeusne, mais en-
core par la veille, par la lecture, par la fréquente
componction du cœur, & par une douleur sincère
de toutes les fautes où nous sommes tombez par
surprise ou par foiblesse. Nous devons soupirer
beaucoup tantost par l'horreur des vices, tâtost par
le désir des vertus; jusqu'à ce qu'en fin nostre ame
estant toute possédée de Dieu, ne regarde la nourri-

ture que comme un fardeau , & non plus comme un plaisir , & comme estant plutôt accordée à la nécessité du corps qu'à la satisfaction de l'esprit.

Lors que nous serons dans cet estat & dans cette composition fervente, nous domterons l'insolence de la chair qui s'éleve d'ordinaire par la delicateffe & par l'abondance de la nourriture. Nous repousserons la force de ses aiguillons , & nous éteindrons par nos larmes cette fournaise que le roy de Babylone allume dans nous, en nous faisant naistre continuellement des occasions de pechez qui nous brûlent avec plus d'ardeur que la poix & le bitume ne brûle le corps ; jusqu'à ce que la grace de Dieu descendant sur nous par la rosée de son saint Esprit elle y assoupisse toutes les ardeurs de la chair.

C'est donc là nostre première lutte , ce sont-là nos premiers exercices , & comme ces combats olympiques. Nous devons commencer par éteindre la gourmandise en rejetant le desir des vaines , non seulement superflues ; mais mesme les plus nécessaires , que nous ne devons prendre qu'avec peine parce qu'elles sont toujours contraires à la pureté. Nous devons tellement régler nostre vie que nous croyions & que nous reconnoissions par nostre expérience qu'il n'y a point de temps qui nous retire davantage de nos exercices spirituels que celuy auquel nous sommes obligez de nous rabaisser aux soins du corps ; & lors mesme que nous ne nous rendons à cette nécessité que pour conserver la vie & non pour satisfaire nostre intemperance nous devons nous haster de nous en retirer le plus viste que nous pouvons. Car il nous

DE L'INTEMPÉRANCE DE LA BOUCHE. 123
sera impossible de mépriser l'attrait des viandes
lors qu'elles nous seront présentes, si l'ame,
estant attachée à la contemplation de Dieu, ne
trouve infiniment plus de goust dans la vertu &
dans la beauté des choses celestes. Vn homme
s'accoutumera ainsi à mépriser toutes les choses
présentes qui sont passagères & périssables en s'at-
tachant aux éternelles qui sont immobiles; &
quoy qu'il soit encore dans une chair fragile, il
verra des yeux de l'ame, & goustera dans le
cœur les delices mesme du ciel.

C H A P I T R E X V.

*Combien le Solitaire doit toujours estre occupé à
considérer les recompenses que Dieu luy promet
au bout de sa course.*

IL arrive icy la mesme chose que ce qui arrive-
roit à un homme qui entrevoyant de fort haut
les prix qu'on propose pour les vertus y tiendrait
ses yeux attentifs, il détourneroit mesme ses
yeux de tout autre regard pour les fixer tou-
jours au lieu d'où il attend cette magnifique re-
compense, qu'il craindroit très justement perdre
s'il cessoit de la regarder & de la suivre des yeux.



C H A P I T R E X V I.

Que la gourmandise n'est qu'un ennemy grossier & charnel, & que nous ne pourrons lutter contre d'autres plus dangereux si nous ne terrassons auparavant celuy-cy.

A PRES donc que par nostre application à Dieu nous aurons surmonté l'intempérance de la bouche & que nous n'aurons point esté rebutez ny comme esclaves de la chair, ny comme infames par nos vices, on nous jugera dignes alors de passer à de plus grands & à de plus nobles combats. Ces premières épreuves de nos forces estant faites, on pourra espérer de nous que nous combattrons un jour contre ces esprits de malice & ces puissances des ténèbres qui dédaignent de lutter avec d'autres qu'avec des vainqueurs.

Le moyen le plus assuré de remporter l'avantage dans toutes sortes de combats, est de terrancher d'abord tous les desirs de la chair. Personne ne combattra comme il faut s'il ne s'assujettit sa propre chair, & celuy qui ne combat pas legitime-ment, comme dit saint Paul, ne pourra entrer dans la carrière, ny remporter la victoire. Que si nous avons le desavantage dans cette première guerre, la honte d'estre les esclaves de nostre corps, & de n'avoir aucune marque d'une liberté chrétienne, nous rendra indignes de ces combats spirituels, & nous en fera rejeter avec une confusion très juste.

Car, quiconque commet le peché est esclave du peché.

Nous serõs comme encore dans le rang des fornica-

DE L'INTEMPERANCE DE LA BOUCHE. 125
 teurs, & on nous dira ce que S. Paul leur a dit: *Vous n'avez eu jusques icy qu'une têtation humaine.* Mais nous ne pourrons fortifier nostre ame, ny la rendre capable de lutter contre ces puissances des ténèbres, après avoir manqué de courage en combattant nostre chair fragile, & n'avoir pû l'assujettir à l'esprit. Quelques uns ne comprenant pas assez le sens de cette parole de saint Paul, l'entendent en cette manière: *N'ayez point d'autres tentations que des tentations humaines.* Mais il est visible que l'Apostre en cét endroit ne fait pas tant un souhait, qu'un reproche au peuple auquel il écrit.

C H A P I T R E X V I I.

Que le fondement de la vie spirituelle est de commencer par reprimer l'intempérance de la bouche.

VOULEZ VOUS voir un véritable Athlète & qui combat comme il faut? Ecoutez ce que dit saint Paul. *Pour moy je cours, & je ne cours pas au hazard ny à l'aventure: Je combats & je ne donne pas des coups en l'air: mais je traite rudement mon corps & je le reduits en servitude, de peur qu'ayant presché aux autres, je ne devienne réprouvé moy mesme.* Vous voyez dans ces paroles comment ce saint Apostre, reduit tous ces combats à combattre sa chair & qu'il établit tout l'avantage de cette guerre à la traiter severement & à la réduire en servitude. *Pour moy, dit cét Apostre, je cours & je ne cours pas au hazard ny à l'aventure.* Celuy-là ne court pas au hazard ny à l'aventure qui ne perd point de veuë la celeste Jérusalem où il aspire,

1. Cor. 9.
26. & 27.

& qui a un but certain & assuré auquel il tend. Celuy-là ne court pas au hazard ny à l'aventure qui oubliant tout ce qui est derrière luy, s'étend sans cesse à ce qui est devant luy, & s'avance au bout de la carrière pour remporter cette recompense ineffable à laquelle Dieu l'a appelé par IESUS-CHRIST qu'il regarde fixement, & auquel il se haste de se joindre, disant avec confiance : *J'ay bien combattu, j'ay achevé ma course, j'ay gardé la foy.*

2. Tim. 4. 7.

Et parce que cét Apostre se rendoit témoignage à luy mesme, que sa piété intérieure l'avoit toujours fait courir après l'odeur des parfums de IESUS-CHRIST, & que par la mortification de sa chair il avoit remporté la victoire dans une guerre toute spirituelle; il ajoûte hardiment : *Au reste j'attends la couronne de justice que le Seigneur le juste juge me rendra en ce jour-là.* Et pour nous animer par une semblable espérance si nous voulons l'imiter, il ajoûte : *Non seulement à moy, mais encore à tous ceux qui desirent son avènement.* Nous assurant

Ibid.

Ibid.

par ces paroles que nous aurons un jour part à sa gloire si l'amour que nous avons pour l'avènement de IESUS-CHRIST, non seulement pour celuy qui se fera au jour du jugement, mesme malgré nous; mais encore pour celuy qui se passe tous les jours dans les ames saintes, nous rend victorieux dans cette guerre par la mortification de nostre corps.

Jean, 14. 23.

C'est de cette sorte d'avènement que IESUS-CHRIST dit dans l'Euangile : *Moy & mon Père viendrons à luy & demeurerons chez luy.* Et ailleurs :

Jean, 3. 20.

Je suis à la porte & je frappe si; quelqu'un écoute ma voix & m'ouvre la porte j'entreray chez luy, & je souperay avec luy & luy avec moy.

C H A P I T R E X V I I I.

L'Auteur trouve dans saint Paul un excellent modèle des combats que nous devons livrer à nos ennemis.

MAIS ce saint Apôtre ne témoigne pas avoir seulement achevé sa course lors qu'il dit : *Je cours, non pas comme au hazard ny à l'aventure, ce qui se doit particulièrement rapporter à son zèle qui luy faisoit suivre IESUS-CHRIST de toute sa force, & dire avec l'Épouse : Nous courrons après vous, pour suivre l'odeur de vos parfums ; Et avec David : Mon ame est demeurée attachée à vous ; Mais il témoigne encore avoir vaincu dans un autre sorte de combat, lors qu'il dit : Je combats, & je ne donne pas des coups en l'air, mais je traite rudement mon corps, & je le réduis en servitude. Ce qui regarde principalement l'abstinence, le jeusne, & l'affliction de la chair : c'est ainsi que ce saint Apôtre témoigne qu'il combat généreusement comme un Athlète contre sa propre chair ; & qu'il n'a pas donné en vain des coups en l'air, mais qu'il a triomphé dans cette lutte, par l'entière mortification de son corps. Car estant traité rudement, & estant comme meurtry par la rigueur de l'abstinence, il laisse remporter à l'esprit la couronne d'une gloire immortelle & incorruptible.*

Vous pouvez donc remarquer comment cét Apôtre garde l'ordre de ces combats, & l'avantage qu'il rapporte en chacun d'eux ; comment cét Athlète de IESUS-CHRIST, ayant triomphé

128 INSTITUT. DE CASSIEN, L. V. C. XIX.
de sa chair rebelle, & l'ayant comme foulée aux
pieds, marche glorieusement sur elle comme sur un
char de victoire. C'est pourquoy il ne court pas au
hazard ny à l'aventure, parce qu'il avoit une ferme
confiance qu'il entreroit bien tost dans cette ville
sainte de la céleste Jérusalem. Il combattoit aussi par
ses jeusnes & par la mortification de sa chair, non
pas comme donnant des coups en l'air, c'est à dire
perdant l'effet de sa continence en frappant seule-
ment l'air, mais attaquant au contraire les démons
mesmes qui demeurent dans l'air qu'il terrassoit
au mesme temps qu'il s'assujettissoit sa chair.

C'est pourquoy cét Apôstre ayant remporté
tant de victoires & s'estant enrichy de tant de cou-
ronnes, merite d'entrer en lutte avec d'autres en-
nemis plus puissans, & estant maistre de tous les
Ephes. 6. 12 autres, il a sujet de s'écrier avec confiance : *Nous
n'avons plus à combattre contre la chair ny contre
le sang, mais contre les Principautez, contre les
puissances, contre les Princes de ce monde, contre les
esprits de malice qui sont en l'air.*

C H A P I T R E X I X.

*Combien le Cœnobite doit craindre, pendant qu'il est
exposé aux divers combats de cette vie.*

TANT qu'un Athlète de IESUS-CHRIST de-
meure dans ce monde il ne cesse point d'y
remporter toujourns de nouvelles victoires. Mais
plus le nombre de ses victoires s'accroist, plus ses
combats deviennent penibles. Quand la chair est
vaincuë, combien d'adversaires irritez par cette
victoire,

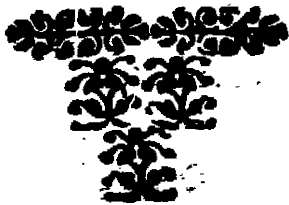
victoire , combien de troupes d'ennemis s'élevent-elles contre ce soldat de IESUS-CHRIST. Ce que Dieu permet de peur que se relaschant dans une paix molle & oisive, il n'oublie peu à peu qu'il est soldat , & que tombant dans une négligence honteuse , il ne perde le mérite & le fruit de ses victoires passées.

C'est pourquoy si nous voulons monter par tous les degrés des victoires de ce saint Apostre , nous devons garder le mesme ordre dans nos combats, & dire d'abord comme luy : *Je cours non pas au hazard ny à l'aventure ; ny donnant des coups en l'air ; mais je traite rudement mon corps & le reduits en servitude ; afin qu'après avoir remporté la victoire dans ce combat, nous puissions encore dire avec luy : Nous n'avons plus à combattre contre la chair & contre le sang ; mais contre les Principautez & contre les Puissances , contre les Princes des ténèbre & contre les Esprits de malice qui sont en l'air. Car nous ne pourrons entrer dans cette dernière lutte , si nous sommes encore vaincus en combattant nostre chair, & si nous nous laissons surmonter par l'intemperance de nôtre bouche. L'Apostre aura raison de nous faire alors ce reproche : Jusques icy vous n'avez eu que des tentations humaines & ordinaires.*

1. Cor. 9. 26.

Ephes. 6. 12.

1. Cor. 10. 13.



C H A P I T R E X X .

Que la première règle de l'abstinence est de ne prendre aucune nourriture hors des repas communs du Monastère.

LE Religieux donc qui desire passer à ces combats intérieurs & invisibles ; doit se prescrire d'abord cette première règle. Il faut qu'il ne se laisse jamais surprendre au plaisir du boire & du manger , qu'il soit sévère à ne prendre jamais de nourriture hors de la Communauté , ni avant ou après l'heure régulière du Monastère. Qu'il garde avec la même exactitude dans son sommeil le temps qui est limité. Car il faut retrancher ces deux déreglemens avec autant de soin que les plus grands excez de l'impureté. Et en effet comment celuy qui n'aura pû reprimer la gourmandise pourra-t-il éteindre la concupiscence de la chair ? Et comment celuy qui n'a pû domter des passions peu considérables , & qui sont si sensibles , pourra-t-il en étouffer d'autres qui sont toutes invisibles , & dont les hommes ne peuvent estre témoins ? C'est pourquoy chaque passion fait voir quelle est la force de l'ame , & lors qu'elle se laisse abbatre par les plus petites , chacun alors se peut rendre témoignage à luy même de ce qu'il feroit dans d'autres plus pénibles combats.



CHAPITRE XXI.

Qu'il ne suffit pas au Religieux de pratiquer l'abstinence dans les choses extérieures. Qu'il y doit joindre l'abstinence intérieure par le retranchement de tous les desirs déreglez.

Nous n'avons point au dehors de nous aucun ennemy que nous devions craindre; il est renfermé au milieu de nous. Nous avons tous les jours une guerre intestine & intérieure. Quand nous y serons vainqueurs, tous les dehors seront foibles, & nous trouverons que tout nous est assujetty. Nous n'aurons point d'ennemy étranger à craindre, quand tout ce qui est au dedans de nous sera soumis à l'esprit.

Nous ne devons pas croire que la seule abstinence des viandes puisse nous suffire pour acquerir une pureté parfaite du cœur & du corps, si nous n'avons soin d'y joindre aussi le jeusne de l'ame. Car l'ame a sa nourriture aussi bien que le corps, & lors qu'elle en est comme engraisée, elle se jette d'elle mesme dans l'impureté, sans mesme que le corps se charge de trop de viandes.

La médifance est une de ses viandes malheureuses, & qui luy paroist très agréable. La colére en est un autre, mais qui luy est fort chargeante. Elle la repaist d'abord assez agréablement; mais elle l'abbat ensuite & la tuë par cette nourriture envenimée où elle trouvoit tant de goust. L'envie est une autre viande qui corrompt l'ame par son suc empoisonné, & qui ne cesse point de la rendre misérable par

le bonheur & par la prospérité des autres. La vaine gloire en est encore une qui luy plaist fort pour un temps, mais qui la rendant ensuite toute vuide & sans force, luy fait perdre enfin le fruit de tous les exercices spirituels : de sorte que non seulement elle aneantit le mérite d'une infinité de grands travaux ; mais qu'elle fait tomber l'ame dans les plus effroyables supplices. Tous les desirs déreglez, tous les égaremens de l'esprit ; toute l'instabilité du cœur sont comme autant de nourritures pour l'ame qui en tire une satisfaction misérable ; mais qui n'y trouve jamais l'avantage que nous recevons du pain céleste & de la nourriture solide.

Lors donc que nous nous abstiendrons de ces viandes empestées par un jeufne saint & spirituel, nous pourrons alors tirer tout l'avantage des jeufnes dont nous affligeons nostre chair. Lors que la peine du corps est jointe à la contrition du cœur, elle devient un sacrifice très agréable à Dieu, & elle luy prépare le cœur de l'homme comme un temple saint & comme une demeure très pure. Mais si lors que le corps jeufne, l'ame se charge de ces vices qui sont si pernicieux à nostre ame, cette affliction de la chair ne nous servira de rien ; parce que nous serons impurs dans la meilleure & dans la plus précieuse partie de nous mesmes, qui est l'ame, par laquelle nous devenons le temple du saint Esprit. Car ce n'est pas tant cette chair corruptible qu'un cœur pur & net qui devient le temple du saint Esprit. Il faut donc que lors que la chair jeufne l'ame garde en mesme temps une très exacte abstinence ; parce que c'est cét homme intérieur que le bien-heureux Apostre S. Paul veut

DE L'INTEMPERANCE DE LA BOUCHE. 133
que nous ayons soin d'offrir à Dieu pur & sans tache, afin de le rendre digne de recevoir I E S U S-CHRIST: *Que IESUS-CHRIST, dit-il, habite* Ep^l. 3. 17. *par la foy dans vostre homme intérieur.*

C H A P I T R E X X I I .

Que le principal but que nous devons avoir dans nostre abstinence extérieure, est de pouvoir par elle acquérir l'abstinence intérieure de nos vices.

NOUS devõs donc sçavoir que le principal but que nous devons nous proposer dans nostre jeûne est de pouvoir par ce travail passer à la pureté du cœur. C'est en vain que nous travaillons lorsque nous nous contentons de regarder sans cesse la fin de nostre travail sans y arriver jamais. Il nous seroit bien plus utile de nous abstenir des viandes detestables dont l'ame se repaist, & qui nous sont absolument interdites, que de nous abstenir extérieurement d'une nourriture qui nous est libre, & qui nous est bien moins dangereuse. Toutes les choses dõt nostre corps se nourrit ont esté créées de Dieu, & elles n'ont aucun peché par elles mesmes: Mais ces viandes empoisonnées dont l'ame corrompüe se nourrit, sont les médifances, dont il est dit: *N'aimez point à médire, de peur que vous ne soyez coupé dès la racine: Ce sont la colére & l'envie dont Iob dit: La colére tuë l'incensé, & l'envie* Iob, 3. 2. *donne la mort au petit & au foible.* Remarquez dans cette parole que celuy qui se met en colére est appelé *un insensé*, & que l'envieux est appelé du mot de *perit*. Car n'est-ce pas avec sujet qu'on

134 INSTITUT. DE CASSIEN, L. V. C. XXIII.
donne le nom de *fou & d'insensé* à celuy qui se
fait mourir volontairement luy mesme par sa colé-
re? & l'autre ne témoigne-t-il pas par son envie
qu'il est *petit*, puis qu'il marque que celuy à qui il
porte envie à de l'avantage sur luy?

C H A P I T R E XXIII.

*Combien un Religieux doit éviter de faire rien pa-
roistre de singulier dans son jeusne.*

IL faut donc choisir entre les viandes non seule-
ment celles qui appaisent davantage l'ardeur de
la concupiscence, & qui l'irritent le moins; mais
encore celles qui sont plus aisées à préparer, qui
sont moins cheres & plus propres à l'usage de tous
les Religieux. Car l'intemperance de la bouche se
commet en trois manières. L'une nous fait préve-
nir l'heure du repas; l'autre nous fait trouver nô-
tre plaisir à nous remplir de viandes les plus viles;
Et la troisième ne nous fait plaire qu'aux viandes
delicates & recherchées & qui sont les plus nour-
rissantes. Un Religieux doit opposer à ces trois
vices une triple résistance. Il ne doit point rompre
son jeusne avant l'heure qui est marquée. Il ne se
doit point laisser aller à manger avec excez. Enfin
il se doit contenter des viandes les plus com-
munes.

Mais tout ce qu'on ose faire cōtre l'ordre général
& contre la coûtume de tout le Monastère a tou-
jours esté regardé de nos Anciens comme infecté
par la vanité. Nous n'avons point veu que ceux
d'entre eux qui ont eu plus de science & plus de

DE L'INTEMPERANCE DE LA BOUCHE. 135
discernement , & que la grace de **IESUS-CHRIST**
a allumez comme des flambeaux éclattans pour
les proposer à tous comme des modèles , se soient
abstenus de l'usage du pain , ce qui leur paroissoit
néanmoins très peu de chose Nous avons toujours
veu au contraire que ceux qui le sont écartez de
l'ordre , & qui se sont privez de l'usage du pain ,
pour ne manger que des herbes , que des legumes,
ou des fruits n'ont jamais esté mis au rang des plus
sages , & qu'ils n'ont jamais acquis la science de la
véritable discretion.

Aussi nos Pères ont toujours témoigné qu'un
Religieux ne devoit point rechercher des vian-
des particulières qui ne sont point communes
aux autres , de peur que son abstinence estant
comme trop en veüe ne demeurast enfin sans
aucun fruit , & ne fut ruinée par la vaine gloire.
Ils ont crû mesme qu'il ne devoit pas faire con-
noistre le jeusne ordinaire & commun qu'il prati-
que , & qu'il le devoit cacher pour le rendre in-
connu à tout le monde.

C'est pourquoy ils ont toujours dit , que lors
que quelques uns d'entre nos Frères nous ve-
noient voir , il valloit beaucoup mieux pratiquer
alors la charité & l'hospitalité que de faire pa-
roistre une opiniaistreté inflexible dans nostre ab-
stinence. Ils ont toujours crû que dans ces rencon-
tres nous ne devions pas considérer à quoy nostre
volonté , ou nostre utilité , ou nostre desir nous
portoit ; mais ce qui estoit nécessaire à nostre Frère
qui nous visitoit , & ce que son infirmité deman-
doit de nous.



C H A P I T R E X X I V .

Que les Solitaires d'Egypte ne font point attendre les Frères qui les viennent voir jusqu'à l'heure réglée pour le repas. Raisons de cette conduite.

LORS que nous fîmes nostre voyage de Syrie en Egypte pour nous instruire des maximes des anciens Solitaires de ces lieux, nous admirâmes la joye & la bonté avec laquelle on nous recevoit par tout. On n'observoit point là ce que nous avons veu dans tous les Monastères de la Palestine, où l'on attend à faire manger les Frères qui les vont voir jusqu'à ce que l'heure du repas soit venue, excepté seulement les jours du mécredy & du vendredy, qui sont des jours consacrez. On rompoit le jeusne en tous les endroits où nous allions, aussi tost que nous y estions arrivez.

Et lors que nous nous informions d'un d'entre ces Pères, pourquoy ils rompoient si indifferement le jeusne de chaque jour, il nous répondit : Je puis jeusner icy tous les jours ; mais je ne puis pas vous avoir avec moy tous les jours ; & vous m'allez quitter dans un moment. Quoy que le jeusne soit utile & nécessaire, c'est néanmoins comme une offrande que nous faisons librement à Dieu & par le pur mouvement de nostre volonté. Mais c'est une nécessité inévitable de vous recevoir avec charité, & de rendre aux hostes ce que la charité nous commande. C'est pourquoy recevant

IESUS-CHRIST en vos personnes, je luy dois donner à manger : & lors que vous m'aurez quitté il me sera aisé de reprendre en suite sur moy par quelque abstinence extraordinaire l'indulgence que je me seray accordée pour mieux recevoir IESUS-CHRIST. *Car les enfans de l'Epoux ne peuvent jeusner lors que l'Epoux est avec eux ; mais lors qu'il les a quittez, c'est alors qu'ils le peuvent faire.* Luc, s. 34.

C H A P I T R E X X V .

De l'extrême temperance d'un Solitaire qui s'étant mis six fois à table en un jour, pour recevoir divers hostes, avoit mangé si sobrement qu'il sentoit encore la faim.

IE trouvay là un des Anciens qui me recut, & qui m'exhortant à la fin du repas de manger encore un peu. Lors que je luy dis que je ne le pouvois plus faire, il me répondit : Quoy voila la sixième fois que je me mets à table aujourd'huy pour recevoir divers Frères qui me sont venus visiter : l'ay mangé avec eux, & je les ay exhortez à bien manger, & cependant j'ay encore faim. Et vous qui n'avez mangé de tout le jour, vous dites que vous ne pouvez plus rien prendre ?



C H A P I T R E X X V I .

De la coûtume d'un autre Solitaire qui ne mangeoit jamais seul.

NOUS vismes un autre Solitaire qui nous asseura qu'il ne s'estoit iamais mis à table pour manger seul ; mais que quand il se fust passé cinq jours entiers sans que personne le vinst visiter il jeûmeoit durant tout ce temps sans manger ; jusqu'à ce qu'il allast à l'Eglise le Samedy ou le Dimanche, & qu'il en emmenast quelque étranger pour se mettre à table avec luy , non pas tant pour satisfaire sa nécessité particulière , que pour rendre à cet hoste les devoirs de l'humanité & de la charité chrétienne. C'est pourquoy comme ces saints Solitaires ont coûtume de rompre leur jeusne pour recevoir leurs hostes , ils ne manquent pas aussi de recompenser en suite cette petite indulgence par quelque abstinence extraordinaire ; & ils punissent ce peu de nourriture extraordinaire qu'ils ont prise non seulement en mangeant moins en suite ; mais en retranchant encore avec beaucoup de sévérité quelque chose de leur sommeil.

C H A P I T R E X X V I I .

D'un Religieux qui durant quarante ans n'avoit jamais mangé qu'après le coucher du soleil.

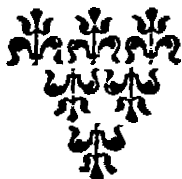
LORS que le bienheureux vieillard Iean, Supérieur d'un célèbre Monastère , vint un jour

DE L'INTEMPERANCE DE LA BOUCHE. 139
voit le vieillard Pefius , qui demouroit dans une
vafte folitude ; & qu'il luy demandoit, en s'entre-
tenant avec luy comme avec fon ancien amy , ce
qu'il avoit fait depuis ces quarante années qu'ils
s'eftoient féparez l'un de l'autre , & qu'il avoit
paffées dans la folitude fans efre jamais troublé
d'aucun Frère : Jamais , luy dit-il , le foleil ne m'a
veu mangeant durant tout ce temps : à quoy Iean
luy répondit : Et pour moy, il ne m'a jamais veu
en colére.

C H A P I T R E X X V I I I .

*Excellente parole qu'un Solitaire dit à tous fes
Frères lors qu'il eftoit prest de mourir.*

CE mefme vieillard encore eftant prest de mou-
rir , & faifant paroifre une gayeté extraordi-
naire comme devant bien toft aller à fa véritable
patrie, tous les Frères felon leur coûtume le vintét
environner de tous costez. Ils le fuplierent de leur
dōner alors quelques avis utiles dont ils fe fouvin-
fent toujours, & qu'ils regardaffent comme l'héri-
tage qu'il leur laifferoit en mourant. Ce bon vieil-
lard leur dit en foupirant : Je n'ay jamais fait ma
volonté , & je n'ay jamais rien appris à perfonne
que je n'aye fait le premier moy mefme.



 CHAPITRE XXIX.

D'un Solitaire qui avoit un don de Dieu de ne s'endormir jamais dans les entretiens spirituels quelques longs qu'ils fussent ; & qui dormoit aussi tost qu'on commençoit une fable.

NOUS vîmes aussi un autre vieillard nommé Machètes qui demouroit assez loin des autres Frères. Ce saint homme demanda long temps cette grace à Dieu & l'obtint enfin , que quelque long que pust estre un entretien spirituel , il ne s'y endormist jamais ; mais qu'aussi tost qu'on commenceroit à dire une parole de médisance , ou quelque discours inutile , il s'endormist aussi tost, sans que cette parole envenimée pust seulement souïller son oreille.

CHAPITRE XXX.

Excellent avis d'un Religieux pour ne juger jamais personne.

CE mesme vieillard nous exhortant à ne juger jamais personne nous dit , qu'il avoit voulu juger & reprendre ses Frères de trois choses. La première , De ce qu'ils souffroient qu'on leur pensast un mal de gorge qui estoit ordinaire en ces lieux , & qu'on leur coupast une glandule qui les incommodoit extrêmement. La seconde, De ce

qu'ils avoient une couverture pour la nuit dans leurs cellules; Et la troisiéme, de ce qu'ils benissoient de l'huile pour la donner aux personnes du monde qui les en venoient prier. Il nous assura qu'il estoit en suite tombé luy mesme dans ces trois choses qu'il avoit osé reprendre dans ses Freres. Car j'ay, nous dit-il, tant souffert de maux de ce mal de gorge, qu'enfin la douleur & le commandement de nos Anciens m'ont contraint de me rendre : & de permettre qu'on me coupast cette glandule. Cette mesme infirmité m'a encore contraint de me servir d'une couverture. Et pour ce qui est de benir de l'huile & la donner aux personnes du monde qui estoit la chose que j'avois le plus en horreur, comme venant à mon avis d'un fond d'orgueil & d'une presumption insupportable, je me trouvay un jour tellement presse par des personnes seculieres que je ne pûs sortir d'entre leurs mains qu'en me rendant à leur violence; & en faisant le signe de la croix sur un petit vase qu'ils me contraignirent de benir, ce qui leur suffisant pour croire que cette huile estoit benie, ils me laisserent enfin en paix.

Tout cela me fit reconnoistre que le Religieux tombe dans les mesmes defauts dont il ose reprendre les autres. Il faut que chacun se contente de se juger luy mesme, & de s'examiner avec rigueur sans se mesler de ce qui se fait dans le Monastere. C'est le commandement de S. Paul : *Pourquoy jugez vous vostre Frere ? C'est pour son maistre qu'il demeure ferme ou qu'il tombe.* IESUS-CHRIST dit aussi : *Ne jugez point afin que vous ne soyez point* jugés : *car vous serez jugés en la mesme maniere*

Rom. 14. 10.
Ibid. 4.

Mat. 7. 1.
& 2.

142 INSTITUT. DE CASSIEN, L. V. C. XXXI.
que vous aurez jugé les autres. Outre cette raison que nous venons de dire , nous tombons encore dans ce malheur en jugeant des autres , qu'il se trouve quelque fois que nous les condamnons temerairement dans des choses où l'ignorance, la nécessité, & la raison mesme les rend loüables, ou au moins très excusables aux yeux de Dieu ; lors que nous commettons nous autres un tres grand crime, ayant d'autres sentimens de nos Frères que ceux que nous devrions avoir.

C H A P I T R E X X X I.

Avec quelle sainte adresse ce mesme Solitaire reprocha aux autres Religieux l'indifference avec laquelle ils entendoient la parole de Dieu.

CE mesme vieillard nous découvrit encore en cette sorte que c'estoit le diable qui estoit l'auteur des fables & des discours inutiles , & l'ennemy des entretiens spirituels. Comme il parloit un jour devant ses Frères de quelques sujets pieux , & qu'il les voyoit si assoupis qu'ils ne pouvoient vaincre le sommeil , il changea aussi tost de discours leur raconta une fable. Et ayant remarqué que le plaisir qu'ils y trouvoient les avoit reveillez , & qu'ils y estoient attentifs , il leur dit en soupirant : Nous avons jusques icy parlé de choses saintes & spirituelles & vous estes tombez dans un assoupissement profond ; & aussi tost que je vous ay conté une fable, vous en estes tous sortis. Iugez de là qui est celuy qui a porté envie à ces conferences saintes & spirituelles, ou qui est l'auteur de ces niaiseries.

Car vous pouvez reconnoître aisément qu'il n'y en a point d'autre que celui qui se réjouissant du mal, ne cesse point de faire ses efforts pour empêcher les saints entretiens & pour conserver les inutiles.

C H A P I T R E X X X I I .

D'un Religieux qui recevant un paquet de lettres de la part de ses parens , les brûla de peur d'en avoir l'esprit remply.

JE croy qu'il ne sera pas inutile de rapporter aussi l'action d'un Solitaire qui s'appliquoit avec grand soin à purifier son cœur & à contempler les choses célestes. On luy apporta un jour après quinze années de retraite , plusieurs lettres de la part de son pere , de sa mere , & de beaucoup de ses amis qui demeuroient dans la province du Pont.

Ce saint Religieux prenant ce gros paquet de lettres pensa long temps en luy mesme, & dit: Combien cette lecture me va-t-elle faire naistre de pensées qui me porteront ou à une joye ridicule , ou à une tristesse inutile ? Combien de fois le jour détournera-t-elle mon cœur de la contemplation à laquelle je tasche de m'appliquer pour me faire souvenir de ces personnes qui m'écrivent. Combien me faudra-t-il attendre de temps avant que de sortir de ce trouble & de cette confusion où je vais entrer ; & combien me faudra-t-il travailler pour rentrer dans la tranquillité & dans la paix où je tasche depuis tant de temps de m'établir , si mon es-

144 INSTITUT. DE CASSIEN, L. V. C. XXXIII.
prie estant touché de cette lecture se retrace le vi-
sage & les paroles de ceux que j'ay quittez il ya si
long temps & recommence à les voir en quelque
sorte, & à demeurer encore de cœur avec eux.
Que me servira t-il de m'estre retiré d'eux de
corps si je suis avec eux en esprit? Que me servira-
t-il apres avoir banny leur souvenir de ma memoire,
en renonçant au monde pour vivre comme si je
n'y estois plus, si je ne laisse pas en suite de revivre
en quelque sorte au monde, & de donner entrée à
des choses que j'avois déjà étouffées?

Lors qu'il repassoit toutes ces pensées en luy
mesme, il ne se pût resoudre non seulement à ou-
vrir une seule de ces lettres; mais non pas mesme à
decacher le paquet, de peur qu'en se souvenant
des noms de ceux qui luy écrivoient, ou en se re-
presentant seulement leurs visages, il ne perdist
son application avec Dieu. Il le jetta donc au feu
en la mesme manière qu'on le luy avoit donné, &
dit en mesme temps: Allez toutes les pensées de
mon pais, brûlez toutes avec ces lettres, & ne
taschez pas davantage de me faire retourner à des
choses auxquelles j'ay renoncé.

CHAPITRE XXXIII.

*De l'Abbé Théodore qui obtint de Dieu l'éclair-
cissement d'une difficulté après avoir passé sept
jours & sept nuits en prières.*

Nous avons aussi veu l'Abbé Théodore qui
estoit un homme d'une grande sainteté, &
extremement habile, non seulement dans tout ce
qui

qui regarde la science de la pratique, mais encore l'intelligence de l'Ecriture, qu'il n'avoit point acquise par l'étude & par la lecture, ou par les belles lettres du monde, mais uniquement par la pureté de son cœur. Car il sçavoit à peine quelques mots de la langue Grecque, & il ne la parloit qu'avec difficulté. Ce saint homme cherchant une fois l'éclaircissement d'une question très difficile, demoura en prières sept jours & sept nuits sans discontinuer, jusques à ce que Dieu luy en eust en fin donné l'éclaircissement.

* Il faut prendre garde que l'ô ne doit entendre ce que dit icy Cathien, que de ce qui peut servir d'as l'Ecriture à régler les mœurs & à exciter les affections du cœur. Car pour ce qui est des Dogmes & des mystères, il est certain qu'il s'en faut tenir à ce qui est dit de saint Basile, & saint Gregoire de Nazianze; qu'ils expliquoient l'Ecriture, non selon leur propre esprit, mais par la tradition des Anciens. Et pour ce qui est des Commentaires, la raison pourquoy Cathien semble les rejeter si fort icy, est que beaucoup estoient d'Auteurs hérétiques, comme il paroist par S. Jérôme dans une lettre de saint Augustin.

CHAPITRE XXXIV.

Que le meilleur moyen d'avoir l'intelligence de l'Ecriture Sainte, est de purifier son cœur.

LORS que quelques Solitaires témoignoiert un jour à ce saint homme l'étonnement où ils estoient de cette grande lumière qu'il avoit, & qu'ils luy demandoient l'explication de quelques endroits de l'Ecriture, il leur dit: Qu'un Religieux qui desiroit pénétrer dans le sens de l'Ecriture sainte, ne devoit point consumer son esprit à lire les Commentaires *, mais qu'il devoit plutôt employer tous ses soins à se purifier des vices. Quand ces vices auront esté bannis de l'ame, les yeux du cœur n'ayant plus ce voile commenceront à contempler sans effort, & comme naturellement les merveilles renfermées dans l'Ecriture.

Car le saint esprit ne nous a pas donné ces livres, afin qu'ils nous fussent inconnus & inintelli-

146 INSTIT. DE CASSIEN, L.V.C. XXXV.
gibles. C'est nous mêmes qui nous les obscurcis-
sons en couvrât les yeux de nostre cœur par le voi-
le de nos péchez. Lors que ces yeux interieurs ont
recouvré leur première santé & leur naturelle vi-
gueur il nous suffit de lire ces livres saints pour en
avoir l'intelligence, sans que nous ayons besoin
de ces Commentaires, comme les yeux de nostre
corps, lors qu'ils sont sains & purs, n'ont point be-
soin d'aucun secours étranger pour voir. La raison
mesme qui fait que ces Auteurs s'entrecombat-
tent, & tombent dans tant de différentes erreurs,
est que la pluspart d'entre eux se hastent de don-
ner des sens à l'Ecriture, avant que d'avoir travail-
lé à purifier leur ame. Ainsi l'impureté de leur
cœur les jettant dans des sentimens tout différens
& contraires à la foy, elle les empêche de bien
comprendre la lumière de la vérité.

CHAPITRE XXXV.

*Reproche d'un saint Abbé à un Solitaire qui n'oc-
cupoit pas avec assez de ferveur les heures de la
nuit dans la lecture & dans la priere.*

CE mesme Abbé Théodore me vint une fois
surprendre dans ma cellule au milieu de la
nuit, par une curiosité que l'amour de père qu'il
avoit pour moy luy avoit inspirée, pour voir ce
que je faisois estant seul & encore tout nouveau
solitaire. Ayant remarqué un jour qu'après avoir
achevé l'Office de la nuit je commençay à vouloir
reposer, & que je m'estois couché, il jetta un pro-
fond soupir & me dit, en m'appellant de mon

DE L'INTEMPÉRANCE DE LA BOUCHE. 147
nom: Mon Frère Iean, combien de saintes ames à l'heure que je vous parle s'entretiennent elles avec Dieu, l'embrassent-elles étroitement & le retiennent-elles en elles mesmes. Et cependant vous vous privez d'un si grand bonheur en vous laissant abbatre au sommeil? Mais puis que la haute vertu de nos Pères, & que les dons de la grace dont ils ont esté remplis m'ont insensiblement fait tomber sur ces histoires; je croy devoir rapporter icy l'effet d'une grande charité que nous éprouvâmes dans le saint homme Arcadius, afin que la pureté de l'abstinence, estant jointe avec la pratique de la charité, jette par ce divin meflange un double éclat & une plus brillante lumière. Car le sacrifice de nos jeusnes devient bien plus agréable à Dieu, lors qu'il se consomme par des œuvres de charité.

CHAPITRE XXXVI.

*Description d'un desert où demouroient
quelques Anachorètes.*

LORS que nous vinsmes, dans les premiers commencemens de nostre conversion, des Monastères de la Palestine à cette ville d'Egypte qu'on appelle Diolcos, nous y vismes une grande troupe de personnes qui vivoient très regulièrement dans une vie cœnobitique. Mais le recit que l'on nous fit d'une autre sorte de personnes qui passoient pour les plus parfaits & qui vivoient seuls dans la retraite, nous excita un desir violent de les aller voir. Cette dernière sorte de personnes après avoir passé par le Monastère, & y avoir pratiqué

148 INSTIT. DE CASSIEN, L. V. C. XXXVII.
la patience, l'humilité, & la pauvreté, entrepren-
nent en suite à combatre contre les démons, &
entre pour ce sujet dans les deserts les plus reculez.

Ayant donc sceu qu'il y avoit trois de ces Soli-
taires qui demeuroient assez prez du Nil dans un
lieu qui d'un costé estant borné par ce fleuve, &
de l'autre par la mer, devient une Isle, & ne peut
estre habité par d'autres que par des Anachorètes,
à cause de la sterilité de la terre, nous entreprismes
ce voyage avec ardeur pour les aller voir. Nous
fusmes extraordinairement surpris de la peine que
l'amour de la solitude & de la contemplation leur
fait endurer. Car ils ont l'eau avec tant de difficul-
té qu'il n'y a point d'avare qui épargne autant le
vin le plus précieux que ces saints hommes épar-
gnent l'eau. Ils sont obligez de faire plus de trois
milles pour l'aller puiser au Nil; & de monter
même plusieurs montagnes qui s'y trouvent en di-
vers endroits, & qui redoublent leur peine.

C H A P I T R E XXXVII.

*De la charité d'un saint Solitaire qui donnoit sa
cellule aux hostes qui survenoient, leur faisant
croire qu'il la vouloit quitter pour se retirer
ailleurs.*

LORS que nous eusmes veu ces personnes, &
que le desir de les imiter nous embrasoit, le
bienheureux Arcabius le plus estimé d'entre eux
pour sa charité & pour son humilité, nous con-
duisit à sa cellule. Après qu'il nous eut demandé
ce que nous desirions pour l'avenir, il feignit de

DE L'INTEMPERANCE DE LA BOUCHE. 149
vouloit quitter ce lieu . & il nous offrit la cellule,
comme estant resolu de l'abandonner , & nous
assurant que quand nous ne nous serions pas
trouvez en ce lieu pour y loger , il n'auroit pas
laisse de se retirer.

Le desir que nous avions de demeurer en ce de-
sert , & le témoignage d'un si saint homme fit que
nous le crûmes sans hesiter. Nous receûmes ses
offres avec joye ; & nous prîmes possession de la
cellule & de tous les petits meubles qui y estoient.
Après qu'il fut ainsi venu à bout de sa sainte trom-
perie , & qu'il n'eut demeuré que fort peu de jours
pendant lesquels il préparoit de quoy se faire une
autre cellule , il quitta ce lieu. Mais il y retourna
en suite pour s'en bastir un autre avec beaucoup de
peine & de travail. Et quelque temps après d'au-
tres personnes estant venues qui brûloient encore
comme nous du desir de demeurer dans cette soli-
tude, il les trompa de la mesme manière qu'il nous
avoit trompez , & leur laissa la cellule avec tout ce
qui y estoit. Sa charité infatigable usa de ce saint
déguisement jusqu'à trois fois , & il se rebâtit trois
différentes cellules.

C H A P I T R E X X X V I I I .

*Ce que fit le mesme Solitaire pour assister sa mere
qui estoit dans une extrême nécessité.*

LE rapporteray encore icy un autre effet de la
charité de ce saint Solitaire , afin que les Reli-
gieux de nos quartiers puissent apprendre dans
l'exemple d'un seul homme , non seulement à gar-

150 INSTIT. DE CASSIEN, L. V. C. XXXVIII.
der l'abstinence dans sa rigueur, mais encore à y
joindre un charité sincère.

Ce saint homme estant de bonne famille, renonça au monde & à l'affection de ses parens pour se
refugier dès ses plus tendres années dans ce Mo-
nastère qui est éloigné d'environ quatre milles du
bourg que nous avons nommé. Il y régla telle-
ment sa vie, & y vescu dans une si grande retraite
que durant cinquante ans qu'il y fut, non seule-
ment il ne mit pas une seule fois le pied dans la vil-
le où il estoit né, mais qu'il ne vit pas mesme le
visage d'aucune femme, sans excepter sa propre
mere.

Il arriva cependant que son pere estant surpris
de la mort, laissa à sa mere une dette de cent pié-
ces d'argent. Ce saint homme alors touché de com-
passion, & relaschant quelque chose de cette sé-
vérité évangélique qui luy faisoit méconnoistre
ses parens lors qu'ils estoient dans le bonheur,
crût qu'il devoit se souvenir alors qu'il avoit une
mere; & il se disposa de la secourir de telle sorte
dans cette extrême nécessité, qu'il ne relascha rien
néanmoins de sa rigueur accoutumée.

Car il demeura toujours dans le Monastère; &
il pria qu'on luy donnast à faire le triple de son
ouvrage accoutumé. Ainsi travaillant jour & nuit
durant toute une année, il gagna de quoy acquiter
cette dette, & délivrer sa mere de l'inquiétude où
elle se trouvoit. Il trouva donc ce moyen de dé-
charger sa mere d'un fardeau si pénible sans se dé-
charger luy mesme du moindre de ses exercices.
Il pratiqua sa sévérité ordinaire sans refuser à la
tendresse d'une mere cet effet de la piété. Et après

DE L'INTEMPERANCE DE LA BOUCHE. 151
l'avoit jusques là méconnuë pour l'amour de IESUS-CHRIST, il voulut la reconnoistre pour l'amour du mesme Sauveur, & luy rendre ce secours dans son besoin.

CHAPITRE XXXIX.

De la charité ingenieuse d'un saint Vieillard pour occuper un Solitaire, & pour l'assister dans ses besoins.

LORS que le bienheureux Solitaire Simeon fust icy venu d'Italie, & qu'il n'entendoit pas un mot de grec, un des anciens voulut le traiter charitablement comme un étranger, & couvrir néanmoins la charité qu'il luy feroit d'un prétexte de recompense.

Il luy demanda pourquoy il demeuroit ainsi toute la journée sans rien faire, & comment il ne s'appliquoit point à quelque travail. Ce qui luy faisoit conjecturer que l'égarément de l'esprit où l'on tombe dans l'oïveté, joint au besoin des choses nécessaires à la vie le feroit bien tost renoncer à sa solitude, qu'on ne peut porter que lors qu'on s'assujettit à gagner de ses propres mains de quoy vivre. Le Solitaire Simeon luy répondit qu'il ne sçavoit & ne pouvoit rien faire de tout ce que les autres faisoient, & qu'il ne sçavoit point d'autre mestier que celuy de copier les livres, ce qu'il estoit prest de faire, s'il se trouvoit quelqu'un dans toute l'Egypte qui eut besoin d'un livre écrit en latin.

Ce saint Vieillard ayant enfin trouvé l'occasion

152 INSTIT. DE CASSIEN, L. V. C. XXXIX.
de pratiquer sa charité & son aumône sous couleur
d'une recompense, dit aussi tost : Voicy, mon
Frère, un coup de Dieu. Je cherchois il y a fort
long temps quelqu'un qui m'écrivit les Epistres de
saint Paul en latin. Car j'ay un Frère engagé à la
guerre qui sçait parfaitement cette langue, qui me
presse il y a long temps de luy envoyer quelque
écrit de devotion; & a qui je souhaite de faire tenir
quelque partie du nouveau Testament. Simeon
prit cette occasion avec joye. comme si Dieu la
luy eut fait naistre. Mais ce vieillard fut encore
plus aise de cette couleur sous laquelle il pouvoit
librement exercer une action de charité.

Il luy fit venir aussi tost, non seulement tout ce
dont il avoit besoin pour luy mesme sous pretexte
de la recompense qu'il s'engageoit de luy donner
pour le travail de toute une année, mais encore du
parchemin & tout ce qui estoit nécessaire pour
écrire. Quand le livre fut achevé, il le prit sans qu'il
s'en pust servir à rien, & qu'il en pust tirer aucun
usage, parce que tout le monde en ce país ne sça-
voit point le latin.

Toute sa recompense fut celle que sa haute pié-
té luy fit esperer de cette sainte adresse & d'une si
grande dépense, c'est à dire, de donner à ce Solitai-
re ce qui luy estoit nécessaire pour vivre, sans le
faire rougir de cette aumône, & la luy faisant me-
riter par son travail; & de l'autre de s'acquiter de
cette charité, comme si c'eust esté véritablement
une dette. Il s'acquit ainsi auprès de Dieu une re-
compense d'autant plus grande, que par un saint
artifice il procura à cet étranger, non seulement
ce qui luy estoit nécessaire pour vivre, mais les in-

DE L'INTEMPERANCE DE LA BOUCHE. 153
strumens mesme de son travail, & le moyen de s'y
employer.

C H A P I T R E X L.

*De l'extrême moderation de deux enfans qui aime-
rent mieux mourir de faim que de toucher à des
figes qu'on leur avoit données à porter.*

MAIS parce qu'il semble que nous avons en-
tremeslé quelques actions de charité dans le
recit que nous avons entrepris de faire touchant
le jeusne & l'abstinence ; retournons à nostre pre-
mier dessein, & ajoûtons encore icy une histoire
considérable de deux jeusnes enfans qui l'estoient
d'âge, mais non pas d'esprit & de sentimens.

Il arriva qu'un jour une personne vint dans un
transport d'admiration apporter à l'Abbé Jean,
qui estoit alors Oeconome dans le desert de Scété,
quelques figes qui estoient venuës dans la Lybie,
comme un miracle dont on n'avoit jamais rien veu
de semblable dans ces lieux. Ce saint homme Jean
qui servoit l'Eglise du temps du bienheureux Pa-
phnuce, qui luy avoit luy mesme donné ce soin,
envoya aussi tost ces fruits par deux jeunes Reli-
gieux à un vieillard fort infirme qui demeuroit
dans le fond du desert, & qui estoit éloigné de dix-
huit milles de l'Eglise.

Ces jeunes hommes ayant receu ces figes se
mirent en chemin pour aller à la cellule de ce
vieillard : mais il survint tout d'un coup une nuée
si épaisse qu'ils perdirent la trace d'un petit sentier
qu'ils devoient suivre, ce qui eut pû arriver très

154 INSTITUT. DE CASSIEN, L. V. C. XLI.
aisément mesme aux plus anciens Solitaires. Ainsi
ayant erré tout le jour & toute la nuit dans toute
la vaste étendue de ce desert sans pouvoir trouver
la cellule de ce vieillard ; ils furent enfin accablez
du travail d'un si penible voyage , & tourmentez
si cruellement de la faim & de la soif, qu'ils s'age-
nouillèrent pour prier Dieu & rendirent l'ame
dans leurs prières.

On les chercha en suite fort long temps en sui-
vant la trace de leur pas qui demeurent imprimez
dans ces lieux sablonneux comme sur la neige , jus-
qu'à ce qu'il s'éleve un petit vent qui jette d'autre
poussière par dessus & qui les cache. On les trouva
enfin en cet estat , ayant auprès d'eux leurs figues
où ils n'avoient pas touché, parce qu'ils aimèrent
mieux perdre la vie que la fidélité dans le dépôt
qui leur avoit esté confié, & de mourir plutôt
dans ces extremités que de violer en la moindre
chose le commandement de leur Supérieur.

C H A P I T R E X L I .

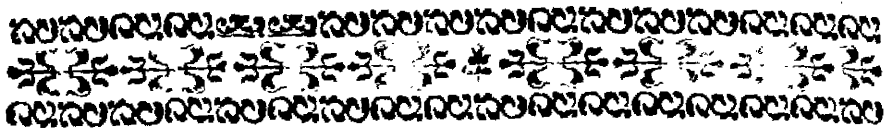
*Belle sentence de l'Abbé Macaire : Que le Reli-
gieux doit se proposer en mesme temps qu'il doit
vivre cent ans , & qu'il doit mourir tous les
jours.*

IE veux avant que de finir rapporter encore un
grand avis du bienheureux Abbé Macaire, pour
terminer ce Livre de l'abstinence , par l'avis d'un
si saint homme. Il disoit qu'un Solitaire devoit
autant s'appliquer au jeusne que s'il estoit assuré
d'avoir encore cent ans à vivre ; mais qu'il devoit

DE L'INTEMPERANCE DE LA BOUCHE. 155
autant reprimer les passions de son ame oublier
les injures, & renoncer à l'envie & à cette mauvai-
se tristesse, que s'il devoit mourir tous les jours.

Cette première pensée, disoit-il, rendra le So-
litaire & sage & prudent, & luy fera garder une se-
vère uniformité dans son abstinence sans luy per-
mettre de se relâcher sous prétexte de l'infirmité de
son corps. Mais cet autre objet de la mort prochai-
ne luy inspirera une magnanimité chrétienne, qui
non seulement luy fera mépriser tout ce qui paroist
de plus heureux en ce monde; mais qui le rendra
encore ferme & inébranlable dans tous les maux;
parce qu'il les regardera comme legers & de nulle
importance, & qu'il aura toujours son cœur & ses
yeux attachez au lieu où il croit à tous momens
qu'il doit bien tost estre appelé.





LIVRE SIXIÈME.

De l'esprit de Fornication.

CHAPITRE PREMIER.

Que tous nos Pères nous ont appris que le second ennemy que nous avons à combattre est l'esprit de Fornication.

LE combat dont nous parlons en ce Livre est plus long que pas un autre, & peu de personnes y remportent une victoire bien achevée. C'est une guerre cruelle, qui commençant à attaquer l'homme dès sa plus tendre jeunesse, ne peut estre étouffée que lorsqu'on a domté tous les autres vices. Car cet ennemy nous attaque de deux costez, & vient au combat armé de deux différentes passions. C'est pourquoy il faut que nous luy opposions une double résistance. Et comme il se fortifie par les forces qu'il tire de la maladie du corps & de l'ame, nous ne le pouvons vaincre aussi, si nous ne réunissons ensemble ces deux parties pour le terrasser.

Car le seul jeusne extérieur ne nous suffit pas pour acquerir & pour posséder une parfaite pureté, si nous n'avons soin auparavant de nous exercer dans la componction du cœur, dans une prière

perseverante contre cét esprit impur, dans une continuelle meditation de l'Escriture à laquelle nous devons joindre la connoissance de ses sens cachez & mystérieux: Nous devons encore nous appliquer au travail des mains pour arrester l'instabilité du cœur & l'égarément des pensées. Mais il faut principalement nous affermir dans une humilité solide & véritable, sans laquelle on ne pourra jamais triompher entièrement d'aucun vice.

C H A P I T R E II.

Que le principal remede contre l'impureté est la vigilance du cœur.

CAR le principal remede contre cét esprit impur dont nous parlons vient de la parfaite pureté du cœur, d'où IESUS-CHRIST nous assure que sort tout le venin de cette maladie empoisonnée. *C'est du cœur, dit-il, que sortent toutes les mauvaises pensées, les homicides, les adultères, les fornications, les larcins, les faux témoignages, & le reste.* Il faut donc que nous appliquions tous nos soins à purifier d'abord cette source d'où coule la mort & la vie; & c'est l'avis que donne Salomon, lors qu'il dit: *Gardez vostre cœur avec tout le soin qui vous est possible: car c'est luy qui est la source de la vie.* C'est à sa volonté & à son empire que la chair est assujettie, & la principale raison qui nous doit porter au jeusne, c'est d'empescher que le corps estant remply de viandes, ne resiste aux saints desirs de l'esprit, & ne se revolte insolément contre celuy qui le doit conduire.

Mais si nous reduisons toute nostre vertu seulement à jeusner & à mortifier nostre chair , sans travailler en mesme temps à faire jeusner nostre ame de ses vices , & à la nourrir de la meditation des choses saintes & des exercices de l'esprit , nous ne pourrons jamais nous élever au comble de cette sainte pureté , lors que ce qu'il y a de principal & de plus precieux en nous corrompra toute la pureté de nostre corps. Il faut donc que selon

26. l'avis de IESUS CHRIST, *Nous purifions premièrement le dedans du vase , afin que le dehors en soit pur.*

C H A P I T R E I I I .

Combien il est important pour se deffendre de l'impureté , de s'éloigner du monde , & d'aller dans la retraite.

Nous voyons aussi que les autres vices se guérissent d'ordinaire dans le commerce des hommes . & en quelque façon par les fautes que l'on y commet. La colere par exemple , l'envie , & l'impatience se guérissent par le soin qu'on y apporte . & par le commerce & l'habitude avec les hommes qui donnent lieu à ces passions de se reveiller en nous. Et lors qu'estant ainsi excitées elles se rendent plus sensibles & se font remarquer plus souvent , elles nous donnent en mesme temps le moyen de les guerir avec plus de facilité.

Mais cette playe dont nous parlons , outre la mortification du corps & la contrition du cœur , nous oblige encore de garder la solitude & la re-

traite, afin de la pouvoir parfaitement guerir, & appaiser tout l'ardeur de la fièvre. Comme il arrive dans de certaines maladies qu'il faut éviter même de montrer aux yeux des malades des viandes qui leur seroient dangereuses, de peur que cette veüe ne fist passer dans leur cœur un desir qui leur pourroit estre mortel; il est constant aussi dans cette playe dont nous parlons que le repos & la solitude peut beaucoup pour la guerir; afin que l'ame malade n'estant plus troubée de tant de différens objets, & se recueillant dans une venue plus pure & plus tranquile des choses célestes, puisse arrâcher dès la racine, cette plante envenimée de nostre concupiscence.

CHAPITRE IV.

De la différence qui se trouve entre ce qu'on appelle proprement Chasteté, & entre ce qu'on nomme Contenance.

IE ne dis pas cecy neanmoins pour asseurer qu'il ne se puisse trouver dans les Communautéz des personnes très continentes. J'avoüe au contraire qu'il est très aisé qu'il y en ait. Il y a bien de la différence entre estre cōtinent ou estre chaste, & passer, pour le dire ainsi, dans le goust & dans le desir d'une pureté incorruptible. Cette dernière vertu est réservée pour ceux qui sont toujours demeurez vierges de corps & d'esprit; comme a esté l'un & l'autre saint Jean dans le nouveau Testament: Et Elie, Jeremie, & Daniel dans l'ancien.

Mais on peut aussi placer en ce rang ceux qui

160 INSTITUT. DE CASSIEN, L. VI. C. V.
après avoir éprouvé la foiblesse & la corruption de la chair, ont acquis en suite par de penibles efforts la pureté du corps & de l'ame. C'est cet estat où nous disons qu'il est très difficile d'arriver en conversant parmy les hommes. Je ne décideray point icy s'il est entièrement impossible; mais je prieray chacun de se consulter luy mesme, & de voir ce qu'il en pense.

Je ne doute pas aussi qu'il n'y ait plusieurs personnes continentes qui ne se servent utilemēt ou de la crainte de l'enfer, ou du desir du ciel pour étouffer les aiguillons de la chair. Mais comme nos anciens ont crû que ces personnes pouvoient se servir utilemēt de ces considérations pour s'empêcher d'estre entièrement consumez par ces ardeurs impures ils ont crû aussi qu'il estoit impossible qu'ils y fussent invulnerables, & qu'ils pûssēt demeurer dans une pleine assurance. Car il faut necessairement qu'un soldat qui est encore dans le combat, quelque avantage qu'il remporte sur son adversaire, soit néanmoins toujourns dans la crainte, & qu'il ressent encore quelque trouble.

C H A P I T R E V.

Que l'homme ne peut pas luy seul se deffendre contre l'impureté. Qu'il doit estre persuadé que cette guerre est au dessous de ses forces.

SI nous avons donc fait une ferme resolution dans nostre cœur, d'entrer comme il faut dans ce combat où l'Apostre S. Paul entra autrefois, hastons nous de combattre de toute nostre force
contre

contre cét esprit impur ; non en nous appuyant sur nous mesmes qui ne pouvons rien dans un si pénible combat , mais sur la grace & sur le secours de Dieu. Il est impossible que l'ame ne soit attaquée de ce vice jusqu'à ce qu'elle reconnoisse sensiblement que cette guerre qu'elle fait est au dessus de ses forces , & qu'elle ne peut par son seul travail remporter la victoire sur cét ennemy , si Dieu ne la soutient , & ne la protege par sa grace toute puissante.

C H A P I T R E VI.

De l'excellence de la chasteté. Que nous avons besoin d'une grace de Dieu toute particulière pour posséder cette vertu.

EN effet , quoy que la grace du Sauveur nous soit nécessaire pour avancer dans toutes les autres vertus , & pour ruiner tous les autres vices , il faut néanmoins en celui cy un don de Dieu plus particulier. Tous nos Anciens en sont demeurez d'accord , & nous le pouvons reconnoître aisément nous mesmes dans la manière dont nous nous purifions de ce vice. Car c'est comme sortit de la chair en demeurant encore dans la chair ; & c'est une chose au dessus de la nature de pouvoir , lors que nous sommes encore environnez d'une chair fragile , n'en point ressentir les mouvemens.

C'est pourquoy il est impossible qu'un homme puisse de luy mesme s'élever à cette haute pureté , si la grace de Dieu ne le soutient pour le retirer de cette boüe & de cette fange. Car il n'y a point de

162 INSTITUT. DE CASSIEN, L. VI. C. VII.
vertu qui puisse plus que la pureté égaler les hommes charnels aux Anges qui sont de si purs esprits. C'est par cette vertu qu'en demeurant encore en ce monde nous sommes, comme dit S. Paul, déjà citoyens du Ciel, & que nous possédons dans ce corps mortel tous les avantages qu'on promet aux Saints, lors qu'ils seront délivrez de cette chair corruptible.

Philip. 3. 20.

C H A P I T R E V I I.

De ce que nous devons faire pour acquérir la chasteté. Comparaison d'un Religieux avec un Athlete.

1. Cor. 9. 25.

CONSIDEREZ ce que dit l'Apostre, que ceux qui entrent dans la carrière pour y combattre s'abstiennent de tout. Il faut examiner ce qu'il entend par ce mot de tout, afin de pouvoir nous conduire dans nos combats spirituels par la comparaison qu'il en fait avec ceux dont il parle.

Ceux qui veulent entrer dans cette carrière visible pour y combattre courageusement, n'ont pas la liberté d'user de toutes sortes de viandes que leur goust pourroit leur faire desirer. Ils sont obligez de se borner à celles que les loix de ces exercices ont réglées, & ils se doivent abstenir non seulement des autres viandes deffendues, de l'yvrognerie & de tous les excès de bouche, mais encore de la paresse, de l'oyiveté & de la négligence; afin que leur force & que leur vigueur prene sans cesse de nouveaux accroissemens par les exercices de chaque jour & par une étude continuelle.

Ils sont aussi obligez de se separer des femmes, afin de ne s'appliquer qu'à leur employ, sans s'embarasser dans les soins du monde ; parce qu'ils n'attendent leur nourriture que de celuy qui preside à ces combats, dont ils esperent la couronne & le prix de la victoire qu'ils se proposent. Ils sont si exacts dans cette separation d'avec les femmes que la crainte qu'ils ont que lors qu'ils doivent se battre, quelque illusion de nuit n'afoblisse les forces qu'ils avoient tâché d'acquérir depuis long temps; Ils se ceignent les reins avec des lames de plomb, afin que l'application de ce metal sur ces parties, en arreste tous les effets fascheux qu'ils apprehendent. Ils usent de cette sévérité envers eux mesmes, parce qu'ils sçavent qu'ils seroient vaincus, & que l'affoiblissement de leurs forces les empescheroit d'estre fermes dans ces combats.

C H A P I T R E V I I I .

Combien il faut estre pur pour avoir part aux divins mystères.

SI nous comprenons donc bien ce qui se fait dans ces combats que S. Paul nous propose pour modele, lors qu'il nous fait voir combien ces Athlètes y observent de choses & avec quel soin ils se conduisent; que devons nous faire nous autres? Avec quelle exactitude devrôs nous garder la pureté de nostre corps & de nostre ame, nous qui devons tous lesjours nous nourrir de la chair sacrée de l'Agneau, dont nulle personne impure, mesme selon les ordonnances de l'ancienne Loy ne doit

164 INSTITUT. DE CASSIEN, L. VI. C. IX:
avoir la présomption d'approcher ?

*Exit. 7. 19.
& 20.*

Car cela est marqué expressément dans le Levitique: *Toute personne pure mangera la chair, & toute ame qui mangera de la chair du sacrifice salutaire, & qui aura quelque impureté périra de devant le Seigneur.* Quelle est donc l'excellence de la pureté, puis que mesme sous la vieille loy on ne pouvoit sans elle avoir part à des sacrifices qui n'estoient que des ombres & que des figures, & que ceux qui veulent s'acquérir une gloire périssable dans le monde par les exercices de ces combats, ne peuvent estre couronnez s'ils ne sont parfaitement chastes ?

C H A P I T R E I X.

Combien nous devons tascher que le fonds de nostre cœur soit extrêmement pur aux yeux de Dieu.

IL faut donc d'abord purifier avec grand soin tous les replis de nostre cœur ; Car nous devons tascher d'avoir la mesme pureté dans les plus secretes pensées de la conscience que ces personnes s'efforcent d'avoir dans le corps. C'est dans ce tribunal secret de nostre ame, que Dieu preside comme le juge & l'arbitre de nos combats, pour estre témoin a tout moment de nostre course & du courage que nous témoignons. Cette veuë nous doit arrester & nous empescher de penser dās le fond de nostre ame à des choses que nous aurions horreur de commettre à la veuë du monde, ou de nous souiller par un secret consentement à des pensées

DE L'ESPRIT DE FORNICATION. 169
qui nous feroient rougir si elles estoient connues
des hommes. Car encore que nous pussions cacher
cette tache à leur connoissance, nous ne pourrions
au moins la dérober à la veüe des Saints & des
Ange, & à la lumière de Dieu à qui rien n'est
impénétrable.

C H A P I T R E X.

Marque pour reconnoistre si l'on possède véritablement la pureté.

VNE marque assurée si nous avons la pureté,
sera si lors que nous dormons il ne se présente
aucune image fascheuse qui nous surprenne; ou si
en s'opiniastrant à nous inquieter, elle ne peut
exciter en nous le moindre mouvement de concu-
piscence. Car encore que ces mouvemens ne pas-
sent pas pour un peché formé, ils montrent nean-
moins que l'ame n'est pas encore parfaite, & que
la pureté n'y est pas encore dans toute la per-
fection.

C H A P I T R E X I.

*Que nostre négligence est l'unique source de toutes
nos impuretez.*

CAR le repos de la nuit nous fait voir quelles
ont esté nos pensées durant le jour, sur les-
quelles les soins & les inquiétudes nous ont em-

166 INSTITUT. DE CASSIEN, L. VI. C. XII.
pesché de veiller avec assez d'exactitude. C'est pourquoy lors que ces accidens fascheux nous arrivent, il n'en faut pas accuser le sommeil, mais nostre négligence dans le temps qui l'a précédé. Cét événement ne fait que découvrir l'ulcère qui est dans le fond de nostre cœur, qui n'a point commencé de se former dans nous durāt le temps de la nuit, mais qui ayant esté auparavant caché dans le secret de l'ame, se répand alors à l'extérieur pour nous convaincre des ardeurs imputées que nous avons excitées en nous mesmes durant tout le jour, en nous y repaissant de mille pensées mauvaises. C'est ainsi que dans le corps nous voyons que les maladies ne se forment pas au moment qu'elles paroissent, mais qu'elles viennent d'une longue suite de relaschement, durant lequel nous estant laissez aller à prendre indiscretement toutes sortes de viandes contraires à nostre santé, nous nous sommes amassez beaucoup de mauvaises humeurs.

C H A P I T R E X I I.

Que la chair ne peut estre pure si le cœur ne l'est auparavant.

C'EST pourquoy Dieu qui est l'auteur & le createur des hommes, connoissant plus que tout autre la nature de son ouvrage & le moyen de reparer ses défauts, a appliqué le remède à ce qu'il sçavoit estre la principale source de son mal. *Qui-conque, dit-il, verra une femme avec un mauvais*

desir pour elle , a déjà commis l'adultère dans son cœur. Lors qu'il condamne par ces paroles le dérèglement des yeux , il n'accuse pas tant ceux du corps que ceux de l'ame qui abuse des yeux du corps , & qui s'en sert pour le crime. Car le cœur qui voit ainsi ces objets avec un mauvais desir est déjà infecté par l'impureté. Il corromp en suite l'usage de la veuë que Dieu luy a accordée , & il s'en sert pour exécuter ses mauvais desirs ; ce regard impudique n'est qu'une occasion qui fait sortir au dehors la maladie envenimée que le cœur cacheoit dans luy mesme.

C'est pourquoy le divin médecin de nos ames donne ce sage précepte dans l'Escriture pour guérir ce qu'il y a de plus corrompu dans nous , & arrester la source du mal à qui cette veuë extérieure a seulement donné lieu de se produire au dehors. Car il n'a pas dit , *Gardez vos yeux avec tout le soin* Prov. 4. 25. *qui vous est possible : quoy que ce fut sur eux qu'il faudroit principalement veiller, si les effets de la concupiscence venoient d'eux comme de leur source. Mais il a dit : Gardez vostre COEUR avec tout le soin qui vous est possible , appliquant principalement le remède à ce qui peut abuser des yeux.*

C H A P I T R E X I I I .

Que nous devons avoir un soin très particulier à étouffer les premiers commencemens des tentations qui naissent dans nous.

LE premier soin donc que nous devons apporter pour purifier nostre cœur , est que lors que

le Démon par son artifice fait glisser dans nostre cœur le souvenir de quelque femme , en commençant d'abord par nostre mère , par nos sœurs , par celles qui nous sont proches , ou par quelques autres qui vivent dans une grande piété ; nous nous hastions dans ces rencontres de bannir ce souvenir bien loin de nous ; de peur qu'en nous y arrestant, cét esprit artificieux n'en prenne occasion de nous faire en suite penser à d'autres femmes , & d'exciter en nous par ce souvenir quelques mouvemens fascheux dans nos ames. C'est pourquoy nous devons tous penser à cét avis de l'Escriture : *Gardez*

Genes. 3. *vostre cœur avec tout le soin qui vous est possible , & appliquer toute nostre vigilance pour observer la teste envenimée du serpent , c'est à dire , les commencemens des mauvaises pensées par lesquelles le Démon tasche de surprendre nostre cœur ; de peur que si nostre négligence donnoit lieu dans nous à cette teste empoisonnée , tout le corps ne s'y coulât en suite par le consentement que nous donnerions au plaisir qu'il nous inspire , si ce serpent peut une fois avoir entrée dans nostre cœur , il en deviendra le tyran , & il luy imprimera ses morsures envenimées.*

Il faut de mesme qu'à l'imitation de David nous mettions à mort dès le matin de leur naissance tous les pécheurs qui s'élevant de nostre terre , c'est à dire, les sens & les pensées terrestres & charnelles ; & que nous brisions contre la pierre ces enfans de Babylone , lors qu'ils sont encore petits. Car si nous ne les mettons à mort dès leur plus tendre enfance, & si nous les laissons croistre par nostre négligence ; ils se fortifieront pour se revolter contre nous &

Psa'. 136. 12.

pour nous perdre, ou au moins pour nous faire une guerre si rude, que nous ne les pourrions surmonter qu'en souffrant de grands travaux.

Quand le fort, c'est à dire nostre esprit, est armé & qu'il garde sa maison en fortifiant toutes les avenues du dehors & tous les dedans par une vive crainte de Dieu, tout ce que nous possédons, c'est à dire le fruit de nos travaux passez, & des vertus que nous avons acquises par un si long travail, est en paix & dans une pleine assurance. Mais s'il survient un ennemy qui soit plus fort que luy & qui le surmonte; c'est à dire, le démon armé du consentement qu'il trouve dans nos pensées. Il luy enlevra les armes dans lesquelles il mettoit sa confiance, c'est à dire, le souvenir & la meditation de l'Ecriture, & la presence de la crainte de Dieu; & il divisera toutes ses dépouilles en dispersant le mérite de ses vertus, & en les donnant comme en proye aux vices qui leur sont opposez.

LUC, 11. 21.

C H A P I T R E X I V .

Quel est le but de l'Auteur en parlant icy de la chasteté.

JE ne rapporte point icy ce que l'Ecriture dit à l'avantage de la chasteté. Je n'ay point dessein d'en faire icy un cloge, mais de montrer seulement par la tradition de nos Pères, quelles en sont les qualitez; comment on la peut acquerir; comment on la peut cōserver, & quel est le but qu'elle se propose. C'est pourquoy je me contente de rapporter

170 INSTITUT. DE CASSIEN, L. VI. C. XV.
un passage de saint Paul qui témoigne en écrivant
aux Thessaloniens, combien il préfère cette ver-
tu à toutes les autres en luy donnant un nom tres
considérable.

CHAPITRE XV.

*Combien S. Paul relève la Chasteté, reduisant à
cette vertu tout le Christianisme.*

1. *Thessal.* 43.

L *A volonté de Dieu, dit-il, est vostre sanctifica-
tion. Et afin que nous ne puissions douter de
ce qu'il entendoit par ce mot de sanctification, si
c'est la justice, la charité, l'humilité ou la patien-
ce, qui sont toutes des vertus par lesquelles nous
croyons nous sanctifier, il marque plus particulie-
rement en suite ce qu'il entend par ces paroles:
La volonté de Dieu est vostre sanctification, c'est à
dire, que vous soyez purs & chastes, que vous vous
absteniez de la fornication, & que chacun de vous
sçache posséder le vase de son corps saintement &
honnestement, & non point en suivant les mouve-
mens de la concupiscence comme les Payens qui ne
connoissent point Dieu. Vous voyez donc combien
ce saint Apostre relève cette vertu, en l'appellant
l'honneur & la sanctification de nostre vase, c'est à
dire, de nostre corps. Celuy au contraire qui suit
les mouvemens de la concupiscence, est dans la
confusion & dans l'impureté, & il est bien éloigné
de la sanctification.*

*Et ce même Apostre luy donne encore un peu
plus bas le nom de sainteté. Car Dieu, dit-il,
ne nous a pas appellez à luy pour estre impurs,*

mais pour estre saints. Celuy donc qui méprise ces règles, méprise non un hōme, mais Dieu; puis que c'est luy qui nous a donné son saint Esprit. Ainsi saint Paul autorise le precepte qu'il donne de la chasteté, & le rend inviolable, en disant : Celuy qui méprise ces règles, c'est à dire, ce que je viens de dire de la pureté, méprise non un homme, c'est à dire, moy qui fais ce commandement; mais Dieu mesme, qui parle en moy, & qui a rendu nostre cœur le temple du saint Esprit.

Vous voyez clairement combien cét Apostre relève cette vertu & quelles loüanges il luy donne; Premièrement, en luy attribuant particulièrement la *sanctification du corps*; en assurant en suite que c'est elle qui délivre nostre corps de toute sorte d'impureté; qu'en troisiéme lieu après l'avoir délivré de cette confusion & de cette ignominie, elle le cōserve toujours dans la sanctification & dans l'honneur; & enfin il luy attribuë l'effet de la plus grande recompense & du plus grand bonheur de l'homme, en disant que c'est par elle que nostre cœur devient le temple & la demeure du saint Esprit.

CHAPITRE XVI.

Autre endroit de S. Paul qui fait voir combien ce saint Apostre estimoit la chasteté.

QVOY QUE je veüille finir ce Livre; je ne laisseray pas de rapporter encore un autre endroit de saint Paul dont j'ay parlé. Il dit, lors qu'il écrit aux Hebreux : *Recherchez la paix & la sainteté, Heb., 12. 12.*

172 INSTITUT. DE CASSIEN, L. VI. C. XVII.
*sans laquelle personne ne verra Dieu. Il dit formelle-
ment en ce lieu que sans la sainteté par laquelle il
entend d'ordinaire la pureté de l'ame & du corps,
personne ne peut voir Dieu ; ce qu'il explique aussi
en suite en ce mesme endroit, lors qu'il dit : Qu'il
ne se trouve point en vous de fornicateur ou de pro-
fane comme Esai.*

216. 12.

CHAPITRE XVII.

*Que plus la chasteté est une vertu excellente, plus nous
devons travailler pour l'acquérir.*

AINSI plus la recompense de la chasteté est grande & relévéée, plus le démon l'attaque & luy rend des pièges. C'est pourquoy nous devons continuellement nous renouveler non seulement dans l'abstinence extérieure, mais dans la componction du cœur par des soupirs & par des oraisons continuelles ; afin que le feu que ce cruel roy de Babylone rasche d'allumer dans nostre chair comme dans cette fournaise ardente d'autrefois par ses inspirations envenimées, & par les flâmes de la concupiscence, soit éteint par la force de cette divine rosée que le saint Esprit fait descendre dans nôtre cœur.



C H A P I T R E X V I I I .

Que comme on ne peut estre chaste , si l'on n'est humble , on ne peut aussi estre éclairé dans l'esprit si l'on n'est chaste.

CAR comme nos Anciens déclarent par tout que nous ne pouvons posséder la chasteté si nous n'avons l'humilité du cœur qui soit comme le fondement solide qui soutienne le reste de nos vertus , ils assurent aussi que nous ne pouvons avoir la véritable science , tant qu'il demeurera dans nous la moindre tige de l'impureté qui n'en ait pas esté arrachée. Ils ont crû qu'on pouvoit bien trouver des personnes chastes & pures sans qu'elles fussent fort éclairées dans l'ame ; mais ils n'ont pas crû qu'on en pût trouver qui eussent la lumière du saint Esprit , & qui possédassent une science spirituelle , si elles n'estoient parfaitement pures. Ce sont des dons différens ; & le saint Esprit ne donne pas les mesmes graces à tous.

C H A P I T R E X I X .

Sentiment de saint Basile le Grand touchant la Chasteté.

ON rapporte une parole bien remarquable de saint Basile Evêque de Cesarée. Je n'ay jamais , dit-il , eu de commerce avec aucune femme ; & néanmoins je ne suis pas vierge : tant ce grand homme estoit persuadé que la pureté & l'incorru-

174 INSTITUT. DE CASSIEN, L. VI. C. XX.
ption de la chair ne consistoit pas tant à ne point
approcher des femmes, qu'à purifier son cœur, &
à l'établir dans une intégrité inviolable, qui luy
fist conserver la pureté du corps, ou par la crainte
de Dieu, ou par l'amour de la chasteté.

CHAPITRE XX.

Marques pour reconnoistre si l'on est véritablement chaste.

LA fin donc, & la plus parfaite épreuve de la chasteté est lors que dans nostre repos il ne se glisse pas le moindre attrait d'un mauvais plaisir, & que ces accidens que la nature nous rend nécessaires, passent dans nous sans que nous le sçachions & que nous y prenions aucune part. Comme c'est une chose au dessus de la nature de les retrancher tout à fait; c'est une grande vertu aussi de les rendre extrêmement rares, & de les reduire seulement à ce que la nature exige nécessairement de nous.

CHAPITRE XXI.

Comment on peut conserver la vertu de la Chasteté.

LE moyen de nous conserver dans cét estat si heureux est de regarder Dieu comme nous estant continuellement present, & estant jour & nuit témoin; non seulement de nos actions secretes, mais encore de nos pensées, & de croire fermement que nous luy rendrons un compte aussi

DE L'ESPRIT DE FORNICATION. 175
exact de tout ce que nous pensons en nous mesmes, que de nos actions extérieures.

CHAPITRE XXII.

*Jusqu'où doit aller la vertu de la Chasteté
dans un Chrétien.*

IL faut donc nous haster jusques à ce que nous arrivions à cét estat, & nous devons toujours combattre contre les mouvemens déreglez de nôtre esprit & contre l'impureté de nostre corps, jusques à ce que la chair soit enfin reduite à s'acquiescer de ce qui luy est naturel & nécessaire sans exciter en nous le moindre plaisir, & sans donner la moindre atteinte à la pureté de nostre ame. Celui qui en dormant est encore troublé par la representation de quelques images fâcheuses, doit reconnoistre qu'il n'est pas encore parfaitement chaste.

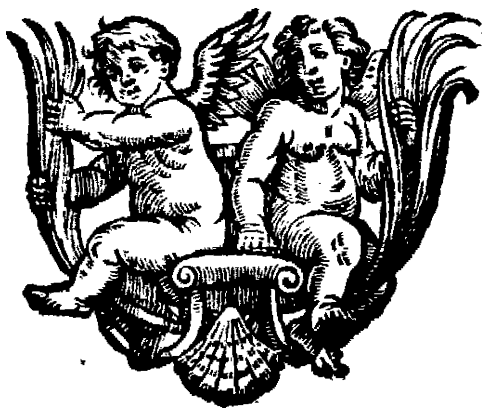
CHAPITRE XXIII.

Combien le reglement dans le boire & dans le manger contribüë à la chasteté.

AFIN donc que ces illusions ne nous surprenent pas mesme en dormant, nous devons garder toute nostre vie un jeusne moderé, égal & uniforme. Car lors que nous nous portons dans l'excez, & que nous jeusnôs trop, il est presque nécessaire que nous tombions en suite dans l'excez contraire, & que nous nous relaschions excessive-

176 INSTIT. DE CASSIEN, L. VI. C. XXIII.
ment. Celuy qui sera sujet à ces inégalitez n'arrivera point à cet estat si paisible & si tranquile dont je parle; parce qu'il sera tantost dans un trop grand épuisement, & tantost dans une trop grande plénitude. Car nostre pureté suit ordinairement le manger, & lors que nous changeons de regime, nostre pureté change d'estat.

Il faut aussi nous affermir dans une continuelle humilité de cœur, & dans une patience inébranlable, & veiller sans cesse durant le jour contre la colére & contre les autres passions. L'impureté est la compagne de la fureur, & le poison de celle-cy, suivent touÿjours les noires flâmes de l'autre. Mais il faut principalement se défier du temps de la nuit. Car comme la pureté & la vigilance du jour nous dispose à estre chastes durant la nuit, de mesme nostre circonspection durant la nuit nous met l'ame dans un estat ferme & solide pour garder tous ses exercices durant le jour.





LIVRE SEPTIÈME.

De l'Avarice.

CHAPITRE PREMIER.

Quelle est la nature de l'Avarice.



LE troisième ennemy que nous avons à combattre est l'avarice, c'est à dire, l'amour de l'argent. Cette guerre est une guerre qui nous est étrangère, & qui est hors de nostre nature. Elle n'a point d'autre principe dans un Religieux que sa lascheté & sa mollesse, ou sa corruption, ou quelque défaut dans son premier renoncement au monde, ou la foiblesse de son amour envers Dieu. Les autres attraites des vices sont comme entez dans la nature. Ils ont des principes qui luy sont comme naturels, & qui s'estant très étroitement unis à la chair presque au moment de sa naissance, préviennent en nous le discernement du bien & du mal. Mais quoy que d'abord l'homme en soit surpris, il peut les surmonter néanmoins dans la suite par de longs & par de penibles travaux.



C H A P I T R E II.

Combien l'Avarice est dangereuse lors qu'elle est une fois entrée dans l'ame.

CETTE maladie dont nous parlons en ce Livre ne naît au contraire dans nous qu'après le discernement du bien & du mal. Elle est comme étrangère à l'ame ; & comme on peut plus facilement s'en donner de garde d'abord & la rejeter ; lors aussi qu'on la néglige , & qu'on luy donne entrée dans le cœur , elle devient plus dangereuse que toutes les autres passions , & elle n'en peut estre chassée qu'avec beaucoup de difficulté. Car elle y devient comme une racine feconde de toute sorte de maux qui pousse les rejettons des autres vices.

C H A P I T R E III.

Que l'Avarice n'est pas de ces vices qui sont comme entez dans la nature.

NE remarquons nous pas par exemple les premiers mouvemens de la chair , non seulement dans les enfans qui n'ont pas encore le discernement du bien & du mal , mais dans les plus petits mesme , & qui sont encore à la mamelle ; & ne voyons nous pas que sans avoir le moindre commencement de concupiscence , ils témoignent néanmoins que ces mouvemens sont naturellement imprimez dans leur chair ? Ne voyons nous pas de mesme que les plus petits enfans sont sujets

à la colére, & qu'avant que de connoistre ce que c'est que la patience, ils ont l'esprit troublé des injures qu'ils reçoivent, & se ressentent des paroles de raillerie qu'on leur dit en se joüant ? Souvent mesme quoy que les forces leur manquent, leur colére leur inspire des desirs de vengeance.

Je ne dis point cecy pour insulter à la misère de nostre nature, mais pour montrer qu'entre ces mouvemens que nous sentons, il y en a quelques uns qui sont imprimez dans nous mêmes peut estre pour nostre bien, & qu'il y en a d'autres qui n'y sont que par nostre faute & par nostre négligence. Car on peut dire en quelque sorte que ces mouvemens naturels, dont j'ay parlé, & que sentent les petits enfans sont utilement imprimez dans nostre nature pour la multiplication des hommes & non pour commettre des crimes & des adultères que la Loy de Dieu condamne.

La colére aussi nous peut estre très avantageuse, afin que nous faschant contre nos défauts & contre nos égaremens, nous nous appliquions plutôt aux vertus & aux exercices spirituels, en témoignant pour Dieu tout l'amour & toute la charité que nous luy devons, & pour nos Frères une patience qui soit invincible. La tristesse de mesme, nous peut estre tres utile, quoy que lors qu'elle passe dans un autre objet, elle tienne rang entre les vices. Car la tristesse qui est selon la crainte de Dieu est très nécessaire, comme celle qui est selon le siècle est très mauvaise. S. Paul le dit clairement : *La tristesse qui est selon Dieu produit une penitence stable & salutaire, mais la tristesse du siècle cause la mort.* 2. Cor. 7. 10.

C H A P I T R E I V.

Qu'il ne faut point accuser Dieu du mal qui n'est en nous que par nostre faute.

QVAND nous dirions donc que c'est Dieu qui a mis en nous la source de ces mouvemens, nous ne devrions point accuser sa bonté, si nous, par l'abus que nous en faisons, nous aimons mieux les employer à des usages illicites, & si par exemple nous voulons estre tristes lors que les autres ont fait quelque gain, ou pour quelque sujet semblable, au lieu de l'estre pour faire une penitence salutaire, & pour nous corriger de nos vices. Si nous voulons contre l'ordre de IESUS-CHRIST nous fascher contre nos Frères au lieu de nous fascher utilement contre nous mesmes. Si quelqu'un abusoit d'un fer qu'on luy auroit donné pour quelque usage utile & nécessaire, s'en servoit au contraire pour tuer les innocens, on ne devoit point accuser de ce déreglement celuy qui a forgé ce fer parce qu'un autre en a abusé, puis que de luy mesme c'estoit un instrument très innocent & très propre à l'usage de la vie.



C H A P I T R E V.

Que l'Avarice est une passion qui est comme étrangère à nostre ame.

Nous difons neanmoins qu'il y a de certains vices qui sans avoir aucun fondement dans la nature , n'ont point d'autre principe que la corruption de la volonté , comme est l'Envie & l'Avarice dont nous parlons , qui n'ayant aucune cause naturelle , viennent toutes deux d'une raison extérieure & d'une source étrangère. Cependant autant que ces vices sont aisez à fuir d'abord , autant sont ils penibles dans la suite. Ils rendent miserable l'ame qui s'en est laissé posséder , & font qu'elle devient presque incurable. Et certes cela est bien juste , puis que des personnes qui se sont laissé blesser par des ennemis qu'ils pouvoient si aisément éviter ou vaincre , ne méritent pas d'en estre si promptement délivrez ; ou parce que ces personnes lasches ayant posé de si mauvais fondemens , ils sont indignes de construire le reste de l'édifice , & de s'élever au comble de la vertu.



C H A P I T R E VI.

*Combien il est difficile de se délivrer de l'avarice
lors qu'on s'en est laissé posséder.*

QUE personne donc ne regarde cette maladie de l'avarice comme étant peu considérable. J'ay déjà dit que comme elle se peut éviter d'abord très aisément, il est très difficile aussi lors qu'on en est une fois frappé, qu'on la puisse jamais guérir. Elle devient dans nous comme une source de tous les vices & comme la racine de tous les maux, qui nous engage inévitablement dans toutes sortes de crimes. C'est ce que l'Apostre, comme j'ay dit, exprime formellement par ces paroles:

1. Tim, 6. 10.

L'avarice est la racine de tous les maux.

C H A P I T R E VII.

*De ce qui donne entrée à l'avarice dans nos ames,
& de ce qui l'y conserve.*

QUAND cette passion se saisit d'un Religieux tiède & relâché, elle le tente d'abord dans une petite somme d'argent. Elle luy représente des raisons apparentes & vray semblables, par lesquelles elle tasche de luy persuader, qu'il doit ou se réserver ou acquérir quelque argent. Elle se plaint que ce qui luy est donné par le Monastère n'est pas suffisant, & qu'une personne bien saine & bien robuste auroit peine à s'en contenter. Elle luy demande ce qu'il feroit s'il tomboit dans quelque maladie, sans avoir quelque argent réservé pour se sou-

tenir dans cet estat? Que le secours que le Monastère donne aux Religieux est très peu de chose, & qu'on y neglige fort les malades. Que si l'on n'a rien mis à part pour ces nécessitez il faut indubitablement mourir de misere.

Elle luy represente aussi que le vestement qu'on y donne ne peut suffire, si l'on ne pense à y suppléer d'ailleurs. Enfin elle luy montre qu'il ne peut demeurer long temps dans un mesme lieu, & que s'il ne prévoit à amasser dequoy fournir aux frais d'un voyage & de quoy payer une navigation, il ne pourra passer la mer lors qu'il le voudra, & sera contraint par sa pauvreté de traîner continuellement une vie miserable & laborieuse sans faire aucun progrès dans la vertu. Qu'il sera réduit à estre toujours pauvre & toujours nud; & à avoir besoin du secours & de l'assistance des autres, qui ne manqueront pas de luy en faire des reproches. Quand cette passion artificieuse s'est ainsi glissée dans ce miserable Religieux, il commence à penser au moyen d'acquies d'abord une très petite somme d'argent. Il applique en suite tous ses soins pour faire en secret quelque ouvrage particulier dont son Abbé ne puisse avoir la connoissance. Il prend ses mesures pour le vendre en cachette; & lors qu'il en a receu l'argent, il commence à redoubler son ardeur pour en gagner encore autant; il souffre en mesme temps mille inquietudes pour sçavoir où il le conservera, ou à qui il le donnera en dépos. Il se déchire l'esprit en pensant ce qu'il en pourroit acheter, ou comment il le fera profiter. Et s'il est assez malheureux pour reüssir dans ce trafic; sa faim

184 INSTITUT. DE CASSIEN, L.VII.C.VII.
s'irrite encore plus ; & il devient d'autant plus
avare qu'il amasse plus de bien. Car en multi-
pliant son argent son avarice aussi s'augmente.

Il se promet une longue vie. Il se représente une
vieillesse toute courbée, & les infirmités si longues
& si fâcheuses qui l'accompagnent. Il se dit à luy
mesme, qu'il est impossible de se soutenir dans cet
estat, s'il n'y pense de bonne heure, & s'il n'amasse
beaucoup dans sa jeunesse. Il est ainsi miserable-
ment tourmenté dans les liens dont ce serpent
trompeur l'enchaîne. Il veut augmenter ce bien
mal acquis par des voyes & des soins encore plus
fâcheux. Il nourrit & entretient luy mesme dans
son cœur cette peste qui le fait mourir ; & sa pensée
estant toute possédée du desir du gain, il ne pense
plus qu'aux moyens d'acquérir de l'argent par le-
quel il puisse sortir promptement du Monastère
sans se mettre en peine de garder aucune foy, lors
qu'il avoit quelque esperance de gagner un peu
d'argent. Il n'a point d'horreur dans ces rencon-
tres de commettre des mensonges, des parjures &
des larcins, de rompre sa parole, de violer sa foy, &
de se laisser transporter à la colere & à la fureur, si
par la faute de quelqu'un il se voit trompé dans
l'attente d'un bien qu'il esperoit, il ne craint point
alors de violer les régles de l'honnesteté & de l'hu-
milité. En fin son or luy devient son Dieu, com-
me S. Paul dit, que le ventre l'est à d'autres.

C'est pourquoy cet Apostre prévoyant les effets
pernicieux de cette maladie envenimée, ne dit pas
seulement qu'elle est la racine de tous les maux ; mais
qu'elle est une véritable idolatrie, *Fuyez*, dit-il,
l'avarice qui est un culte des Idoles. Vous voyez

donc comme insensiblement cette passion furieuse s'éleve de jour en jour & de degré en degré iusqu'à un tel comble d'impieté, que S. Paul ne doute point de l'appeller *une idolatrie*, parce que l'avare négligeant l'image de Dieu qu'il devoit conserver pure & sans tache dans luy mesme par vn culte saint & sacré; il a mieux aimé courir apres l'image & la figure des hommes que leur vanité a fait imprimer sur l'or.

CHAPITRE VIII.

Quels dérèglements l'avarice cause dans l'ame d'un Religieux.

LE Religieux avare croissant donc ainsi peu à peu dans le mal & se relaschant de plus en plus dans le bien, ne pense plus à garder, ie ne dis pas la moindre partie, mais seulement la moindre apparence ny la moindre règle de l'humilité, de la charité ny de l'obeissance. Il se fasche de tout; il murmure de tout; il s'irrite de tout & s'aigrit de tout; il n'a plus aucun respect pour personne. Il est comme un cheval indompté qui ne peut estre retenu & qui court au precipice. Le vivre ordinaire & le vestement commun du Monastère ne luy suffit plus, & il proteste qu'il ne souffrira pas d'avantage cette misère. Il dit avec fierté que Dieu n'est pas seulement dans le Monastère, & que son salut n'est pas attaché à ce lieu. Il assure au contraire que s'il n'en sort promptement pour aller ailleurs, il tient sa perte inévitable.

CHAPITRE IX.

Description de la conduite d'un Solitaire qui a le cœur corrompu par l'avarice.

LORS que ce Religieux avare a enfin amassé de quoy fournir aux frais d'un voyage que son instabilité luy pourroit faire entreprendre, & qu'il a trouvé dans cet argent qu'il s'est procuré comme des aïles pour s'envoler au premier caprice, il répond avec insolence à tout ce qu'on luy commande. Il se regarde comme un étranger qui n'est plus du Monastère. Il néglige & méprise tout ce qu'il devoit corriger en luy. Quoy qu'il ait de l'argent caché, il se plaint de n'avoir pas mesme des souliers ny des vestemens, & murmure qu'on differe tant à luy en donner. S'il remarque que par l'ordre de l'Abbé on en donne avant luy à quelqu'un des Frères qui en avoit un besoin extrême; c'est alors qu'il entre dans une plus violente colère. Il croit qu'on le méprise & qu'on le regarde comme un étranger. Il ne peut plus se résoudre à faire aucun ouvrage des mains.

Il reprend tout ce que l'on fait dans le Monastère; & népargne pas mesme ce que l'utilité & la nécessité la plus inévitable a contraint de faire. Il recherche & rassemble avec étude tous les sujets qu'il croit avoir eüs de se fâcher, afin de ne pas donner lieu de croire qu'il soit sorty de la Religion par légèreté & sans de grandes raisons. Mais comme il apprehende que s'il en sort seul, on n'ait quelque raison de croire qu'il le fait par sa faute, il travaille sans cesse par ses entre-

tiens secrets à y gagner & à y corrompre le plus qu'il peut de personnes. Et si la rigueur du temps, la difficulté des chemins, & le danger de la navigation l'oblige de suspendre son voyage, il passe tout cét entretemps dans des inquiétudes continuelles. Il ne cesse point de semer par tout des murmures & d'exciter des mécontentemens; & il croit ne pouvoir trouver d'autre consolation de son départ, ny d'autre excuse de sa légèreté. que dans la honte & dans l'infamie de son Monastère.

CHAPITRE X.

Combien l'avarice rend ardent au travail celuy qui estoit le plus lasche de tous dans les travaux du Monastère.

SON avarice & sa passion pour l'argent le brûle & le tourmente de plus en plus; & cét argent qu'il s'est caché, ne souffre point que celuy qui le possède s'affujettisse à la discipline & au joug d'un Monastère. Lors que cette passion comme une beste furieuse l'a écarté du troupeau, elle en fait sa proye, puis qu'il luy est facile en cét estat de le devorer. Elle l'oblige de telle sorte à travailler, qu'au lieu qu'il refusoit dans le Monastère de faire les ouvrages les plus doux & les plus légers, elle le contraint maintenant par ce desir ardent de gagner, de s'appliquer jour & nuit au travail sans y prendre de relasche. Elle ne luy permet plus de reciter ses prières ordinaires qui sont ordonnées par la règle, de garder les jeusnes accoustumez, ou les veilles commandées, ny de s'appliquer aux autres

188 INSTITUT. DE CASSIEN. L. VII. C. XI.
exercices de piété qui devoient estre indispensa-
bles. Il ne pense qu'à satisfaire cette avidité insa-
rnable, & à amasser de quoy se nourrir chaque jour;
& il allume de plus en plus le feu de son avarice,
lors qu'il croit que pour l'éteindre il faut qu'il
acquere de nouveaux biens.

C H A P I T R E X I.

*Que l'avarice donne insensiblement lieu aux Reli-
gieux de converser avec les femmes.*

C'EST ainsi que quelques Religieux allant de
precipices en precipices sont tombez dans
une perte inévitable. Comme ils ne pouvoient se
resoudre à posseder seuls des biens qu'ils n'avoient
peut estre jamais eüs dans le monde, ou qu'ils s'en
estoyent reservez en y renonçant imparfaitement,
ils cherchent à se lier avec quelques femmes qui
puissent conserver & ménager cet argent si mal
reservé ou si mal acquis. Ils s'embarassent dans
tant de soins, qu'ils semblent estre abyssmez jusques
dans le fond de l'enfer. Le refus qu'ils ont fait de
se contenter, comme dit S. Paul, du vivre & du ve-
stement & de la vie pauvre de leur Monastère, a
fait, qu'en voulant devenir riches ils sont tombez dans
la tentation, dans les filets, & dans les pièges du dé-
mon, dans beaucoup de desirs inutiles & dangereux
qui precipitent l'homme dans la mort & dans la per-
dition. Car la racine de tous les maux est le desir des
richesses que quelques uns ayant recherchées se sont
égarez de la foy & se sont embarassez dans beaucoup
d'afflictions.

C H A P I T R E X I I .

Responce insolente d'un Solitaire avare à son Supérieur qui luy donnoit quelques avis.

JE connois un Religieux, ou qui au moins se croit tel, & ce qui est encore pis, qui se flatte de la pensée d'estre parfait, à qui ce que je vas dire est arrivé. Son Abbé l'avertit un jour qu'il ne devoit plus penser à des choses auxquelles il avoit renoncé. Qu'il devoit travailler à se délivrer des embarras de la terre & de l'avarice, *qui est la source de tous les maux.* Que s'il vouloit serieusement se purifier de ses vieilles passions, dont il le voyoit cruellement tourmenté à toute heure, il falloit qu'il cessast de desirer des choses qu'il n'avoit pas même possédées estant dans le monde, & dont l'embarras luy seroit vn obstacle continuel qui l'empescheroit de guerir ses playes. Lors que ce Saint Abbé luy donnoit tous ces avis, il luy répondit d'un ton hardy & d'un visage furieux, Vous avez vous mesme de l'argent pour nourrir tant de personnes, pourquoy me deffendez vous d'en avoir aussi de mon costé ?

C H A P I T R E X I I I .

Combien il est avantageux aux jeunes Religieux que les Anciens expliquent devant eux la nature des vices & les circonstances des fautes que l'on y fait.

JE supplie ceux qui liront ce Livre, de ne se point fâcher de ce que je dis, & de ne le point regarder comme superflu. Si on ne marque bien d'abord

la maladie dont on parle , & si l'on n'en examine bien la source & les causes secrettes , il est impossible de donner de bons remédes à ceux qui sont foibles, ou de prescrire un bon régime qui soit utile à ceux qui se portent bien pour les empêcher de devenir malades. Nous voyons tous les jours que nos anciens disent beaucoup plus de choses que je n'en dis , aux disciples qu'ils instruisent , parce qu'ils ont l'expérience d'une infinité de chutes semblables où tombent leurs Religieux.

Je me souviens que reconnoissant en moy mesme autrefois beaucoup de ces déreglemens dont nos Superieurs nous entretenoiét, parce que j'estois aussi frappé de cette maladie, ie trouvois moyen dans ces avis généraux qu'ils nous donnoiét, de me guérir de mes défauts sans confusion & sans honte, apprenant en secret les causes & les remédes des vices qui me tourmentoient , & que ie n'osois découvrir par la crainte que j'avois des autres Frères. Mais je me contente de rapporter icy le peu que je dis , de peur que si ce livre tomboit entre les mains de quelques personnes peu auancées, ils n'y découvriissent des choses qui ne doivent estre connuës que de ceux qui travaillent & se hastent d'atteindre à la perfection.

CHAPITRE XIV.

Trois différentes especes d'avarice dans les Solitaires.

ON tombe donc dans l'avarice en trois manières différentes, qui sont également en

horreur à tous nos Pères. La première, dont nous avons déjà parlé, est lors qu'un Solitaire estant seduit par cette passion se laisse persuader d'amasser des biens qu'il ne possedoit pas mesme lors qu'il estoit dans le monde. La seconde, lors qu'un Religieux apres avoir renoncé à tous ses biens, les reprend en suite & rentre dans leur possession. Et la troisième, lors qu'un Solitaire renonçant imparfaitement au monde, se laisse frapper d'une fausse crainte de l'avenir, & que cette apprehension d'être pauvre l'empesche de se dépouiller entierement de tous ses biens. Cette partie qu'ils se reservent d'un bien qu'ils devroient avoir entierement quitté, leur est cōme un obstacle qui fait qu'ils ne peuvent jamais atteindre à la perfection euangelique.

Nous voyons dans l'Escriture des exemples de chacune de ces trois chutes qui ont esté toutes punies d'une maniere épouventable. Car Giezy voulant posseder des biens qu'il n'avoit jamais eüs dans le monde, non seulement ne merita point d'acquérir la grace de la Prophetie qu'il pouvoit attendre de son maistre comme un droit de succession & d'heritage; mais il fut mesme condamné par la juste malediction de S. Elizée à estre eternellement lepreux. Judas au contraire voulant reprendre les biens auxquels il avoit renoncé en se mettant à la suite de JESUS-CHRIST, non seulement perdit le rang d'Apostre en se laissant aller à une perfide trahison; mais il ne merita pas de finir sa vie par une mort naturelle & il se la ravit luy mesme par son desespoir. Enfin Ananie & Saphire se reservant une partie des biens qu'ils avoient possedez; furent par l'arrest de S. Pierre condamnez à une mort precipitée.

*4. Reg. 5. 27.
Matt. 26.*

Act. 5. 1.

C H A P I T R E X V.

Combien il vaudroit mieux à un Religieux relâché de n'avoir jamais embrassé une profession si sainte.

POUR ce qui regarde donc ceux qui se vantent d'avoir renoncé au monde, & qui retombent encore dans la défiance, ou qui craignent de se dépouiller de leurs biens, voicy ce qui en est ordonné dans le Deuteronomie. *S'il y a quelque homme craintif & qui ait le cœur timide, qu'il ne sorte point pour aller à la guerre; qu'il s'en retourne chez luy, de peur qu'il ne jette la peur & la crainte dans le cœur de ses freres, comme il en est frappé luy mesme. Que peut-on trouver de plus clair que ce témoignage? l'Écriture ne témoigne-t-elle pas clairement qu'il vaut beaucoup mieux n'entrer jamais dans cette profession, & ne porter jamais ce nom, que de se mettre en danger par l'exemple de son relâchement, de retirer ses Freres de la perfection euangelique, & de les remplir d'une terreur & d'une défiance criminelle?*

Dieu commande donc à ces personnes de se retirer du combat, & d'aller dans leur maison, par ce que tout homme qui a le cœur double n'est pas propre à la guerre du Seigneur. Car tout homme qui a le cœur double est inconstant dans toutes ses voyes. Il aime mieux que ces personnes se representent, selon la parabole de l'Euangile, que celui qui va avec dix mille hommes ne peut résister à un Roy qui vient avec vingt mille, demande la paix lors qu'il est encore éloigné; c'est à dire, qu'ils n'entreprennent pas mesme de changer de vie, afin

de

de ne se pas exposer à vn plus funeste malheur en vivant avec tièdeur dans une profession si sainte.

Car il vaut beaucoup mieux ne rien vouïer à Dieu, Eccles. 5. 4.

que de luy faire des vœux & ne les pas accomplir.

Mais c'est avec grande raison que l'Euangile dit: *Que l'un vient avec dix mille, & l'autre avec vingt* Luc. 14. 31.

mille. Car le nombre des vices qui nous attaquent est beaucoup plus grand que celui des vertus qui nous defendent. Et personne ne peut tout ensemble Matth. 6. 24.

servir Dieu & l'idole de l'argent; Et celui qui met Luc. 9. 62.

la main à la charuë & qui regarde derrière luy, n'est pas propre au royaume de Dieu.

CHAPITRE XVI.

De l'abus que les avares font d'une parole de l'Escriture pour colorer leur avarice.

Ces personnes taschent de trouver mesme dans l'autorité de l'Escriture une occasion de rentrer dans leur première avarice. Ils luy donnent une interpretation toute corrompuë, & forçant la parole de S. Paul, ou plûtoſt de I E S U S - C H R I S T mesme pour l'accommoder à leur desir; ils aiment mieux faire violence à la verité que d'y rendre leur vie conforme. Ils veulent qu'elle consente à leurs déréglemens, & qu'elle les autorise. Ils disent qu'il est écrit: *Qu'il est plus heureux de donner* Act. 20. 35.

que de recevoir, & croyent par l'interpretation dont ils alterent cette parole, qu'elle en ruine une autre qui dit: Si vous voulez estre parfait, allez, vendez tout ce que vous avez, & le donnez aux pauvres, & vous aurez un trésor dans le Ciel, & venez me suivre. Matth. 19. 21.

Ils croyent sous ce pretexte qu'ils ne doivent point renoncer à leurs richesses, & ils disent qu'ils seront plus heureux de se nourrir du bien qu'ils avoient dans le monde, & d'assister les autres de leur superflu ; & lors qu'ils rougissent d'embrasser avec l'Apostre pour l'amour de I E S U S-CHRIST une pauvreté glorieuse, ils ne peuvent se résoudre au travail des mains, ny se contenter de la vie sobre du Monastère. L'unique remède qui reste à ces personnes est de reconnoître qu'ils se trompent eux mesmes, & qu'ils ne renoncent point véritablement au monde, tant qu'ils demeurent attachez à leurs richesses, ou que s'ils veulent serieusement embrasser l'estat & la vie d'un Religieux, ils doivent quitter tout ce qu'ils ont sans s'en réserver la moindre partie pour se glorifier en suite avec l'Apostre dans la faim & dans la soif, dans le froid & la nudité.

2. Cor. 11. 27.

C H A P I T R E XVII.

*Du grand dés-interessement des premiers Chrétiens ;
& de leur extrême pauvreté.*

SAINT Paul aussi qui témoigne luy mesme qu'il estoit d'une condition considérable dans le monde, lors qu'il dit qu'il estoit vn citoyen Romain, n'eust il pas peu se réserver son bien pour en subsister apres sa conversion, s'il eut crû que cet estat eut esté plus propre pour acquérir la perfection Chrétienne ?

Actes, 22. 27.

Actes, 4. 34. Les premiers Chrétiens qui selon l'Ecriture avoient des terres & des maisons qu'ils vendoient pour en mettre le prix aux pieds des

Apostres sans s'en réserver la moindre partie, n'eussent ils pas pû les garder pour s'en nourrir, si les Apostres eussent jugé que cela eust esté plus utile pour la vertu, ou qu'ils y eussent eux mesmes trouvé plus d'avantage ? Cependant ils préféreroient de renoncer à tout, & de s'appauvrir, pour se nourrir en suite du travail de leurs propres mains ou des aumônes des Gentils. Nous voyons que S. Paul écrivant aux Romains leur parle de ces aumônes, & que leur représentant son ministère en ce point, il les excite adroitement à ces liberalitez: *le m'en vas en Jérusalem porter des aumônes aux Saints qui y sont. Car il a plû aux Saints qui sont dans la Macédoine & dans l'Achaïe de faire quelque contribution pour les Saints qui sont pauvres en Jérusalem. C'est une grace qu'il leur a plû de leur faire; & qui est bien raisonnable. Car puis que les Gentils ont eü part à leurs richesses spirituelles, ils doivent de mesme leur faire part de leurs richesses charnelles & périssables.* Rom. 15. 25.

Et lors qu'il écrit aux Corinthiens, il témoigne le mesme sentiment de tendresse pour les pauvres, en priant ce peuple de préparer avant qu'il arrivast les aumônes qu'ils vouloient faire aux pauvres, & qu'il avoit resolu de leur envoyer pour les soulager. *Quant aux aumônes, dit-il, qu'on recueille pour les Saints de Jérusalem, faite la mesme chose que j'ay ordonné aux Eglises de Galatie. Que chacun de vous mette à part chez soy le premier jour de la semaine ce qu'il pourra contribuer selon que Dieu luy en aura donné le moyen, afin qu'on n'attende pas à mon arrivée à recueillir les aumônes des fidelles. Et lors que je seray arrivé j'envoyeray avec des lettres de re-* 1. Cor. 16. 14

196 INSTITUT. DE CASSIEN, L. VII. C. XVII.
*commandation ceux que vous avez choisis pour por-
ter vos charitez en Ierusalem. Et pour les exciter
à faire liberalement l'aumône, il adjouôte: Que si
la chose merite que j'y aille moy mesme, ils yront
avec moy: C'est à dire, si vos aumosnes sont si con-
sidérables que je les doive accompagner.*

Et nous voyons dans son Epistre aux Galates
quelors qu'il partageoit avec les Apostres le mi-
nistère de la prédication, il témoigne avoir promis
à Jacques, à Pierre & à Iean, qu'encore qu'il en-
treprist d'annoncer l'Euangile aux Gentils, il ne se
déchargeoit pas du soin des pauvres qui estoient
en Ierusalem, & qui avoient renoncé à leurs biens
pour embrasser vne pauvreté volontaire. Ceux,
Gal. 2. 10. dit-il, *qui paroissent comme les colonnes de l'Egli-
se, Jacques, Cephas & Iean, ayans reconnu la grace
que j'avois receüe, nous donnèrent la main à Barna-
bé & à moy pour marque de la société & de l'union
qui estoit entre eux & nous afin que nous preschassions
l'Euangile aux Gentils & eux aux circoncis; nous
recommandant seulement d'avoir soin des pauvres,
ce que j'ay en aussi grand soin de faire.*

Qui sont donc les plus heureux, ou ceux qui s'é-
toient depuis peu convertis d'entre les Gentils, &
qui ne pouvant s'élever à la perfection estoient at-
tachez à leurs biens, & sur qui saint Paul croyoit
avoir beaucoup gagné s'ils s'abstenoient du culte
Gal. 2. 11. des Idoles, de la fornication, du sang & des vian-
des étouffées, & s'ils vouloient embrasser la foy de
I E S U S - C H R I S T, quoy qu'en conservant leurs
Mat. 23. 23. richesses: ou ceux qui accomplissant ce qu'il ya
de plus parfait dans l'Euangile, & qui portant tous
les jours leurs croix, ne se vouloient rien réserver
de tous leurs biens:

Nous voyons dans l'Écriture que S. Paul mesme estant souvent empesché, ou par ses prisons, ou par les voyages de gagner sa vie par le travail de ses mains, témoigne avoir receu alors ce qui luy estoit nécessaire pour vivre. des Frères qui estoient venus de Macédoine; *Les Frères*, dit-il, *qui sont venus de Macédoine, ont suppléé à ce qui me man-* 2. Cor. 11. 9.
quoit. Et il écrit aux Philippiens: Vous sçavez, mes Frères, qu'après avoir commencé à vous prescher l'E- Philipp. 4. 15.
uangile, lors que depuis j'ay quité la Macédoine, nulle autre Eglise ne m'a fait part de ses biens, & je n'ay rien receu que de vous seuls, qui m'avez envoyé plusieurs fois à Thessalonique de quoy satisfaire à mes besoins. Croirons nous donc, en ces rencontres, selon l'avis de ces personnes qui abusent par un extrême relaschement de cette parole sainte, que ces Peuples estoient alors plus heureux que S. Paul mesme, parce qu'ils l'assistoyent de leurs biens? Je ne croy pas qu'il y ait personne assez déraisonnable pour l'oser dire.

CHAPITRE XVIII.

Que nous ne devons point imiter les Religieux relaschez de nostre temps; mais les exemples des premiers Chrétiens.

SI nous voulons donc obéir au commandement de l'Euangile, & estre les imitateurs de saint Paul & de toute cette Eglise primitive, ou de ces anciens Solitaires qui ont retracé en nos temps les vertus & la perfection des premiers temps de l'Eglise, ne nous arrêtons pas aux égaremens de nô-

198 INSTIT. DE CASSIEN, L. VII. C. XIX.
tre esprit qui nous promet une perfection imaginaire dans un estat de relaschement. Suivons plutôt leur exemple & rentrons serieusement dans nous mesmes. Embrassons la discipline & le reglement du Monastère , & renonçons véritablement au monde , sans nous rien réserver par une crainte infidelle de tout ce que nous avons méprisé , n'attendant plus à trouver dequoy vivre tous les jours que du seul travail de nos mains.

C H A P I T R E X I X .

Excellente parole de saint Basile à un Religieux paresseux & négligent.

SAINT Basile Evesque de Cesarée dit un jour une parole célèbre à un Religieux nommé Sinclétique , qui estoit frappé de cette maladie mortelle dont nous parlons. Cet homme se vantant d'avoir renoncé au monde , se reserva quelque partie de son bien , parce qu'il ne vouloit pas travailler pour vivre & se mettre en estat d'acquiescer une humilité véritable par le denuement de toutes choses , par la peine du travail , & par l'assujettissement aux ordres du Monastère. *Vous avez perdu,* luy dit ce saint Evesque , *la qualité de Sénateur , & vous n'avez point acquis celle de Solitaire.*



C H A P I T R E X X .

Quelle confusion ce doit estre à un Religieux que de se laisser vaincre par l'avarice.

C'EST pourquoy si nous voulons aller jusques au bout de nostre carrière spirituelle, nous devons entièrement bannir de nos cœurs un ennemy si dâgereux. Comme ce n'est pas une fort grande gloire de le surmonter, c'est une grande infamie de s'en laisser vaincre. Lors que nous sommes terrassez par un ennemy puissant, quelque douleur que nous en souffrions, nous trouvons neanmoins quelque sorte de consolation en considérant la puissance de celuy mesme qui nous a abbatus. Mais lors que l'ennemy est foible & que le combat est leger, c'est alors qu'outre la douleur qui est ordinaire à tous ceux qui sont vaincus, nous tombons dans une confusion & dans une ignominie encore plus grande que n'est la perte que nous avons faite.

C H A P I T R E X X I .

De quelle importance il est de resister d'abord aux premiers mouvemens de l'avarice.

LE moyen d'estre toujourns victorieux de l'ennemy dont nous parlons est, qu'un Religieux ne souffre point que son ame soit souillée par quelque argêt qu'il reserve dans le secret & quelque peu considérable qu'il puisse estre. Car il est impossi-

200 INSTIT. DE CASSIEN, L. VII. C. XXII.
ble que celuy qui s'est une fois laissé vaincre dans une petite somme d'argent, & qui a donné cette entrée a l'avarice dans son cœur, ne ressent aussi tost l'ardeur de cette passion dans toute sa violence. Le soldat de IESUS-CHRIST demeure victorieux de toutes les attaques de la cupidité tant que l'esprit de malice ne peut semer dans son cœur les commencemens d'une passion si dangereuse. C'est pourquoy encore qu'il soit vray généralement de tous les vices qu'il faille observer *la teste du serpent* & les premiers mouvemens de la tentation; il est certain neanmoins qu'en celuy-cy il le faut faire avec une vigilance extraordinaire. Si on luy permet une fois la moindre entrée, la matière mesme sera sa force, & sera comme le bois qui excitera un horrible embrasement. Ainsi non seulement il faut éviter de posséder de l'argent, mais il en faut en mesme temps rejeter le desir & la volonté. Car ce n'est pas tant l'effet de l'avarice que l'avarice mesme que nous devons fuir: & il ne nous servira de rien de n'avoir point d'argent si nous desirons d'en avoir.

C H A P I T R E X X I I .

Qu'on peut estre avare sans posseder aucun bien.

CAR il n'est pas impossible que celuy mesme qui n'a point d'argent soit neanmoins avare dans son cœur; & que cette pauvreté extérieure luy soit entièrement inutile, parce qu'il n'a pû retrancher ce malheureux desir de son cœur; & que ne s'estant proposé que le denuement extérieur, &

non l'amour & le goust d'une pauvreté intérieure, il s'est contenté d'estre au dehors dans quelque nécessité qu'il ne souffre mesme qu'avec beaucoup d'imperfection. Car comme l'Évangile nous assure qu'encore qu'une personne soit pure de corps, elle peut neanmoins avoir commis l'adultère dans son cœur; il se peut faire de mesme que sans avoir aucun argent, on ne laisse pas d'estre condamné avec les avars. Ces personnes n'ont manqué que d'occasion, & non pas de volonté. Et c'est cette volonté neanmoins que Dieu préfère à la nécessité, & qu'il couronne davantage. Hastons nous donc d'empescher que tout le fruit de nos travaux ne se perde. Car c'est une chose bien déplorable de souffrir effectivement la pauvreté, & d'estre dépouillé de toutes choses, & en perdre neanmoins le mérite & la recompense, par quelque défaut qui se trouve encore dans la volonté.

CHAPITRE XXIII.

Combien l'exemple de Judas est à craindre pour les avars.

SI vous voulez voir jusqu'où va cette détestable racine, quand on luy a une fois permis l'entrée dans le cœur; combien elle étend ses branches, & pousse ses fruits de mort; considérez combien Judas mesme, qui avoit esté choisi pour estre Apôtre, n'ayant pas d'abord foulé aux pieds la teste de ce serpent, a esté infecté de son venin. Voyez dans quels precipices l'engagement de cette passion l'a

202 INSTIT. DE CASSIEN, L. VII. C. XXIV.
fait tomber, l'ayant insensiblement porté jusqu'à
vendre pour trente piéces d'argent, le Sauveur du
monde & l'auteur du salut de tous les hommes. Il
n'y avoit que l'avarice qui le pût jetter dans une
trahison & dans une perfidie si horrible, & il n'eust
jamais esté coupable d'une mort si sacrilege, s'il ne
se fut accoûtumé peu à peu à dérober quelque
partie de l'argent qu'on luy donnoit en dépost.

C H A P I T R E X X I V .

*Que l'unique moyen de se délivrer de l'avarice est de
se dépouiller de tout.*

CE seul exemple suffit pour nous faire voir
quelle est la tyrannie de cette passion furieuse,
& que s'estant une fois saisie d'une ame, elle ne
luy permet plus de garder aucune règle de l'hon-
nesteré, ny de se satisfaire jamais, quelque gain
qu'elle puisse faire. Car ce n'est point le bien qui
éteint l'avarice, ce n'est que la pauvreté. Iudas
mesme avoit esté particulièrement choisi du Sau-
veur pour estre le depositaire d'un argent destiné
aux pauvres, afin qu'estant rassasié par cette mul-
titude d'aumônes, il pust enfin mettre des bornes à
sa concupiscence. Cependant ce furent ces au-
mônes mesmes qui le firent entrer dans une avarice
si furieuse, qu'il ne se contenta plus de dérober en
secret une partie de cét argent; mais qu'il se porta
jusqu'à vendre son propre Maistre. Car l'excez &
la violence de cette passion est plus grande que ne
le sont toutes les richesses du monde qui ne la peu-
vent appaiser.

CHAPITRE XXV.

Comment les Religieux avarés imitent Ananie & Saphire.

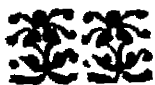
SAINT Pierre reconnu dans un si grand exemple qu'une personne qui a quelque bien qu'il ne devroit par avoir, ne peut plus modérer son avarice, & que ce vice ne trouve point de bornes ny de limites dans les petites ny dans les grandes sommes d'argent, mais dans la seule pauvreté. C'est pourquoy il punit de mort Ananie & Saphire dont nous avons déjà parlé, parce qu'ils s'estoient réservé une partie de leur bien; Et il voulut que comme Judas s'estoit volontairement fait mourir luy mesme pour punir sa trahison; ceux-cy de mesme fussent mis à mort pour les punir de leur mensonge; car en effect nous trouvons de grands rapports dans ces deux crimes & dans ces deux supplices, dans l'un l'avarice est suivie d'une trahison, & dans l'autre, elle est suivie d'un mensonge; dans l'un on trahit la vérité; dans l'autre on commet une fausseté. Quoy que l'effet & l'action extérieure paroisse différente dans ces deux personnes, ils n'ont néanmoins que le mesme but; L'un craint la pauvreté & desire des biens auxquels il avoit renoncé; l'autre craint de devenir pauvre & retient une partie du bien qu'il devoit tout offrir: C'est pourquoy ils sont très justement condamnez à la mort; parce que l'un & l'autre crime sortoit de la

204 INSTITUT. DE CASSIEN, L. VII. C. XXVI.
mesme source d'avarice, si donc ceux qui ne desirerent point le bien des autres, qui se reservoyent seulement une partie de leurs richesses; qui n'avoient aucun desir d'amasser de grands trésors, & qui se contentoient d'épargner quelque peu de ce qu'ils avoient, sont frappez neanmoins d'une sentence & d'une condamnation si surprenante; que devons nous penser de ceux qui s'empresent avec tant de soin d'amasser des richesses qu'ils n'ont jamais possédées dans le monde, & qui paroissant pauvres devant les hommes passent pour riches devant Dieu qui voit leur desir & qui sçait quelle est l'avarice qu'ils nourrissent dans leur cœur?

C H A P I T R E X X V I.

Que le Religieux infecté d'avarice est semblable à Giezy infecté de la lépre.

4. Reg. 5. 27. **C**Es personnes se rendent semblables par cette lépre intérieure à Giezy, qui ayant desiré les richesses perissables de ce monde, fut couvert aussi tost de lépre. Dieu en fit un exemple pour apprendre à la posterité que toute ame qui se laisse infecter par l'avarice, devient couverte de crimes comme d'une lépre spirituelle, & tombe par cette impureté dans la malediction de Dieu.



CHAPITRE XXVII.

Excellens endroits de l'Ecriture pour montrer qu'après avoir une fois renoncé à ses biens, on ne doit plus rien désirer.

SI donc le desir de la perfection vous a tout fait quitter pour suivre IESUS-CHRIST, qui vous à dit : *Allez, vendez tout ce que vous avez &* Matth. 19. 21. *le donnez aux pauvres, & vous aurez un tresor dans le Ciel; & venez en suite pour me suivre : pourquoy* Luc, 9. 62. *ayant mis la main à la charruë regardez vous en arrière ? & témoignez ainsi vous mesme, selon la parole de IESUS-CHRIST, que vous n'estes pas propre pour le royaume de Dieu ? Pourquoy après estre monté sur ce toit Euangelique, en descendez vous* Luc, 17. 3. *pour prendre quelque chose de vostre maison, c'est à dire, des choses auxquelles vous aviez renoncé ? Pourquoy apres estre entré dans le champ pour y travailler, & exercer la vertu, retournez vous en courant vous revestir en quelque sorte de ces biens dont vous vous estiez dépoüillé en renonçant au monde ? Que si l'estat de pauvreté dans lequel vous estes né dans ce monde ne vous a rien donné que vous puissiez offrir à Dieu, & à quoy vous puissiez renoncer, vous devez bien moins penser à acquerir des choses que vous n'aviez jamais possédés. La grace de Dieu qui vous avoit prevénu, vous avoit mis dans cet estat heureux, afin que n'estant point engagé dans l'embaras des richesses, vous fussiez plus libre pour courir à luy.* Ibid.

206 INSTIT. DE CASSIEN , L. VII. C. XXVIII.
Que ce que je dis neanmoins n'abatte point le
pauvre. Il n'y a personne si pauvre qui n'ait quel-
que chose qu'il puisse quitter. C'est renoncer à
tous les biens de ce monde que d'arracher entiere-
ment de son cœur le desir de les posseder.

C H A P I T R E XXVIII.

*Qu'on ne surmonte point l'avarice en acquerant
des biens ; mais en quittant tout.*

C'EST donc en cela que consiste la victoire la
plus parfaite sur l'avarice , de ne souffrir ja-
mais que nous cachions le moindre argent comme
un feu couvert , estant bien assurez que nous ne le
pourrons jamais éteindre , si nous consentons d'en
conserver & d'en nourrir la moindre étincelle
dans le cœur.

C H A P I T R E XXIX.

*En quoy consiste la pauvreté évangélique
des Solitaires.*

L'UNIQUE moyen de se conserver dans cet
estat de vertu sans l'alterer en la moindre cho-
se, est de suivre l'avis de saint Paul , & de nous
contenter lors que nous sommes dans un Mona-
stère d'avoir le vivre & le vestement.

CHAPITRE XXX.

Remèdes contre l'avarice.

QUE le souvenir donc d'Ananie & de Saphire nous fasse fuir avec horreur le crime où nous tomberions , si nous nous reservions une partie d'un bien auquel nous avons voüé de renoncer entierement. Craignons l'exemple de Giezy qui fut condamné pour son avarice au supplice d'une lèpre éternelle , & apprehendons d'acquérir des biens que nous n'avons jamais possédez. Que la chute aussi, & que la mort funeste de Judas nous épouvente , & nous fasse fuir avec horreur le mal de reprendre rien de tout ce que nous avons quité.

Actes, 5.

4. Reg. 5. 27.

Representons nous de plus la triste condition, la fragilité & la foiblesse de nostre nature , & prenons garde que le jour du Seigneur ne nous surprenne comme un voleur durant la nuit , & ne trouve nostre conscience souillée par la reserve d'une seule obole ; qui aneantissant tout le fruit & tout le mérite de tout ce que nous avons fait en renonçant au monde , nous fasse tomber dans ce reproche que l'Euangile fait à un riche : *Insensé que vous estes , on va cette nuit retirer vostre ame de vous ; & à qui sera tout ce que vous vous estes reservé ?* C'est pourquoy ne pensons jamais au lendemain , & ne souffrons point qu'aucune considération nous retire du Monastère & de la profession que nous y avons embrassées.

1. Thessal. 5. 2.

Luc, 12. 20.

C H A P I T R E X X X I .

Qu'un Religieux ne peut vaincre l'avarice s'il ne demeure dans son Monastère, & y pratique la patience.

MAIS nous ne pourrions accomplir cette vertu, & non pas mesme demeurer sous la règle & sous la discipline d'un Monastère, si auparavant nous n'établissions solidement la patience dans nostre cœur par une véritable humilité, qui en est la source & le principe. Car l'humilité ne fait jamais mal à personne, & la patience souffre généreusement le mal qu'elle reçoit des autres.



LIVRE HUITIÈME.

De la Colère.

CHAPITRE PREMIER.

Combien les effets de la Colère sont dangereux dans nos ames.

LA COLÈRE est le quatrième vice que nous avons à combattre, & nous devons chasser son poison mortel des plus secrets replis de nos cœurs. Tant que cette passion est la maistresse de nos ames, & qu'elle couvre de ces ténèbres nostre œil intérieur, nous ne pourrons acquérir la lumière d'un véritable discernement, ny jouir d'une sainte contemplation. Nous ne pourrons avoir part à la véritable vie, ny conserver long temps la justice, ny nous rendre capables de la lumière sainte & spirituelle; *parce que mon œil, dit David, est troublé* Pseau. 3. 12. *par la colère. Quelque sages que nous paroissions aux yeux des hommes, si nous sommes sujets à la colère, nous ne posséderons point la véritable sagesse; parce que la colère repose dans le sein des fous.* Eccief. 7. 10. Et quand tous les hommes nous regarderoient comme des personnes prudentes, nous ne pourrions acquérir le Ciel, *parce que la colère perd ceux*

mesmes qui paroissent les plus prudens. Quand nous passerions de mesme dans l'esprit de tout le monde pour de grands Saints nous ne pourriôs faire aucune action d'une véritable justice, parce que la colere de l'homme n'accomplit point la justice de Dieu. Quelques nobles que nous soyons dans le monde nous ne pourrions posséder cette gravité & cette honnesteté modeste qui est si familière mesme aux gens du monde; parce que l'homme colere blesse toujours l'honesteté. Encore qu'il semble que nous soyons fort graves & fort sçavans, nous ne pourrions posséder la solidité d'un sage conseil; parce que l'homme colere agit sans conseil. Quand nous serions enfin dans une pleine paix à l'égard de tous les hommes, & que personne ne nous causeroit le moindre trouble, nous ne pourrions estre exempts du trouble des passions, ny éviter les pechez, parce qu'un homme agité de fureur, excite les querelles: Et celuy qui est colere déterre les pechez.

1acq. 6. 20.

Ezech. 19. 22.

C H A P I T R E II.

Refutation de ceux qui veulent excuser la colere & l'autoriser par l'Ecriture.

NOUS sçavons que quelques personnes ont tellement tasché d'excuser cette maladie dangereuse, qu'ils ont voulu en diminuer la grandeur par une détestable interpretation de l'Ecriture. Ils ont dit que ce n'est pas faire un mal lors que nous nous mettons en colere contre nos Freres qui péchent, puis que Dieu mesme, entre en colere & en fureur contre ceux, ou qui ne le veulent pas con-

noistre, ou qui en le connoissant le méprisent. *Le Seigneur, dit David, s'est mis en colere & en fureur contre son peuple. Seigneur, dit-il ailleurs, ne me reprenez pas dans vostre fureur, & ne me chastiez pas dans vostre colere.* Ces personnes ne remarquent pas que lors qu'ils veulent autoriser ce vice dans l'esprit des hommes, & leur en ouvrir l'entrée, ils font retomber leurs blasphèmes contre Dieu mesme, & meslent honteusement dans la source de toute pureté, les eaux noires & bourbeuses de leurs passions charnelles.

*Ps. 105. 38.
Psean. 6. 1.*

CHAPITRE III.

De quelle manière il faut entendre tous les endroits où l'Ecriture parle de Dieu en la manière des hommes.

CAR s'il faut entendre à la lettre ces choses dās Dieu, & d'une manière humaine & charnelle; il faut donc croire aussi qu'il dort, puis qu'il est dit: *Levez vous Seigneur, pourquoy dormez vous.* Et qu'il est dit aussi ailleurs: *Celuy qui garde Israël ne s'endormira point & ne s'endormira point;* Il faudra croire de mesme qu'il est debout où qu'il est assis, puis qu'il est écrit: *Le ciel est mon siege, & la terre est mon marche pied;* Nous croirons aussi qu'il est pris de vin, parce qu'il est dit. *Le Seigneur s'est levé de son sommeil comme un homme puissant qui avoit esté pris de vin.* Je ne dis point icy qu'il faudroit croire de mesme qu'il tombe dans l'ignorance & dans l'oubly comme il semble assez souvent que l'Ecriture le marque: *Qu'il a des membres, des traits,*

*Pseaume, 43.
28.
Ps. 120. 4.*

Isaie. 66. 1.

Psean 77. 23.

& des lineamens comme les hommes, Qu'il a une teste, des cheveux, des yeux, des narines, des mains, des bras, des doigts, un ventre, des pieds, & autres choses semblables. Si nous voulions entendre ces expressions grossierement & à la lettre, nous tomberions dans vne impieté horrible, & nous croyrions que Dieu a un corps avec sa forme & sa figure.

CHAPITRE IV.

Explication des différentes façons de parler de l'Ecriture.

COMME donc nous ne pouvons sans sacrilege entendre grossierement ces paroles de celuy que l'Ecriture nous assure estre invisible, ineffable, incomprehensible, inestimable, simple, & sans aucune composition; nous ne pouvons de mesme sans blasphème attribuer la colere & la fureur à cette nature toujors tranquile, & immuable en elle mesme. Nous devons par ces expressions & par ces différens noms de membres entendre les différens effets, & les ineffables operations de Dieu, qu'on ne nous peut faire comprendre qu'en se servant de ces mots & de ces membres de nos corps. Par exemple, le mot de *bouche*, nous represente les entretiens secrets & ineffables qu'il a avec nous dans le fonds de nos ames, ou qu'il a parlé autrefois à nos Peres & aux Prophètes. Le mot des *yeux*, nous fait comprendre cette vaste connoissance de Dieu, & cette lumière perçante par laquelle il pénètre tout, sans que rien de ce que nous fai-

sons ou de ce que nous devons faire se puisse dérober à luy & luy demeurer inconnu. Nous devons entendre par le nom de *mains*, cette providence divine & cette action continuelle par laquelle il est le createur & l'auteur de toutes choses. Son *bras* de mesme marque cette puissance par laquelle il soutient, il régle, & conduit souverainement toutes choses. Ses *cheveux blancs*, marquent son antiquité & son éternité mesme; qui n'a point de commencement, qui est avant tous les temps & avant toutes les creatures.

Ainsi lors que nous entendons parler de la fureur & de la colere de Dieu, nous ne la devons pas entendre de cette passion à laquelle la foiblesse des hommes est sujette, mais en une autre manière plus digne de Dieu, qui nous le fasse regarder comme le juge & comme le vengeur de tout le mal qui se fait dans le monde, & qui nous le représentant comme devant nous rendre tres exactement ce que nous aurons merité par nos œuvres, nous fasse en mesme temps trembler de peur dans la crainte de l'offenser & de blesser sa volonté en la moindre chose. Car les hommes d'ordinaire craignent ceux qui se mettent en colere & qu'ils apprehendent d'irriter. C'est ainsi que nous voyons tous les jours que ceux qui se sentent coupables de quelque crime tremblent devant le juge, & craignent sa colere & sa vengeance; non parce que cette passion possède l'esprit de celuy qui les doit juger dans une parfaite équité; mais parce que ces coupables estant saisis de crainte ont ce sentiment du zele de leur juste Juge, qui ne vient que de l'amour de la justice & du desir de faire observer les

214 INSTITUT. DE CASSIEN , L. VIII. C. V.
loix : Car quelque douceur & quelque tranquillité
d'esprit que ce juge témoigne , il ne paroist nean-
moins à ceux qui doivent estre punis que comme
plein de severité & de colére.

Ce seroit une longue entreprise & qui ne seroit
pas de ce lieu , de vouloir expliquer tous les en-
droits où l'Ecriture parle humainement de Dieu.
Mais il suffit d'avoir dit cecy , pour le sujet present
qui regarde la colére , afin que personne ne se laisse
aveugler par l'ignorance , & ne trouve une source
de mort dans ce qui devrait estre le principe de sa
santé & d'une immortelle vie.

C H A P I T R E V.

*Combien un Religieux doit estre exempt de toute
sorte d'animosité.*

QUE le Religieux donc qui tend à la perfection
& qui veut combattre *legitamment* , comme
dit saint Paul , soit entièrement éloigné de la co-
lére & de la fureur. Qu'il écouste ce que luy dit le
Ephes. 4. 31. saint Apostre : *Retranchez de vous toute colére, toute
indignation, toute crierie, & tout blasphème, avec
toute sorte de malice.* Lors qu'il dit généralement ;
Retranchez toute colére , il n'en excepte pas une,
de quelque pretexte d'utilité ou de nécessité qu'elle
se couvre. S'il est nécessaire qu'il apporte quel-
que remède à son Frère qui peche , qu'il le fasse
avec tant de modération , qu'en voulant guérir
une légère fièvre dans un autre , il ne tombe pas
luy mesme par sa colére , dans une maladie bien
plus dangereuse , qui est celle de l'aveuglement.

Car il faut que celuy qui veut guerir le mal d'un autre soit parfaitement sain & exempt de toute langueur, de peur qu'on ne luy dise cette parole de l'Euangile : *Medecin guerissez vous vous mesme;* Lu. 4. 23.
ou qu'en voyant une paille dans l'œil de son frère, Luc. 6. 41.
il ne voye pas la poutre qui est dans le sien. Car comment celuy-là pourroit-il tirer une paille de l'œil de son frère, lors qu'il a luy mesme la poutre de la colére dans ses yeux ?

CHAPITRE VI.

Toute colére est toujours dangereuse, soit qu'elle vienne d'une cause juste, ou injuste.

CAR pour quelque sujet qu'on se soit mis en colére, cette passion boüillante aveugle toujours les yeux du cœur, & les remplissant comme d'une poutre par cette maladie intérieure, elle ne leur permet plus de contempler le soleil de la justice. Il importe peu qu'on mette devant les yeux une lamme d'or, ou de plomb, ou de quelque autre metal. Le différent prix des metaux ne fait point de différence dans l'aveuglement. La colére peut nous estre un remède que Dieu nous a tres utilemēt donné, & pour lequel seul nous pouvons raisonnablement l'employer, c'est à dire, lors que nous nous irritons contre les mouvemens déreglez de nostre cœur, & que nous sommes frapez d'indignation, lors que ce que nous rougirions de faire ou de dire devant les hommes, ose pénétrer jusqu'au fond de nostre cœur : parce que nous craignons la presence des Anges, & particulièrement celle de Dieu qui

216 INSTITUT. DE CASSIEN, L. VIII. C. VII.
est par tout & qui voit tout; & que nous tremblons
devant cét œil à qui les secrets les plus cachez de
nos consciences ne peuvent demeurer inconnus.

CHAPITRE VII.

*En quoy la colére peut estre utile à l'homme, &
à quel usage il peut legitimement s'en servir.*

NOUS pouvons aussi nous mettre en colére
contre la colére mesme dont nous nous som-
mes emportez envers nos Frère. Il n'y a rien de
plus avantageux que cette sorte de colére, par la-
quelle nous chassons la colére de tout nostre cœur,
& ne souffrons pas qu'elle ait la moindre retraite
dans les secrets les plus cachez de nostre ame. A pre-
nons à entrer dans cette sorte de colére où entra
autrefois un Prophète, & un Prophète si doux &
qui avoit tellement banny la colére de luy, qu'il ne
voulut jamais se vanger de ses ennemis, lors mes-
me que Dieu les luy mit entre les mains. *Mettez*
vous en colére, dit ce saint homme, & ne pechez
pas.

Aussi nous voyons dans l'Ecriture que lors que
ce Prophète eut désiré de l'eau de la citerne de
Bethléem. & que les plus braves de son armée eu-
rent traversé tout le camp des ennemis pour luy en
apporter, il la repandit aussi tost en terre : & en-
trant en colére contre luy mesme, & contre la
passion qu'il avoit témoignée d'un plaisir si dére-
glé, il éteignit cette ardeur en faisant un sacrifice
de cette eau à Dieu & ne donnant pas à son plaisir
la satisfaction qu'il desiroit : *Que Dieu me soit fa-*

vorable , dit-il, & qu'il m'empesche de commettre ce crime. Pourrois-je bien boire le sang de ces hommes , & une eau qui leur a presque cousté la vie?

Nous voyons encore que lors que Semeï jettoit des pierres & des blasphèmes cõtre ce Roy en presence de tout le monde , & qu'Abisai fils de Sarvia son Général d'armée pour vanger un si grand crime vouloit couper la teste à cét insolent; le paisible David s'irrita saintement contre le mouvement & le transport de ce Prince ; & conserva une humilité, une patience, & une douceur inébranlable : *Fils de Sarvia, dit-il, que vous entendez-je dire?* 2. Reg. 17 21. *Laissez-le ; qu'il me maudisse ; car Dieu luy a commandé de maudire David , & qui est assez hardy pour oser luy dire : Pourquoi avez vous agy de la sorte ? Vous voyez que mon propre fils que j'ay engendré cherche à me perdre & à m'oster la vie. Vous étonnez vous apres cela que le fils de Gemini fasse le mesme ? Laissez-le donc, qu'il me maudisse comme le Seigneur le luy a commandé. Peut-estre qu'il regardera mon affliction , & qu'il me rendra du bien pour le mal que je souffre aujourd'huy.*

C H A P I T R E V I I I .

Comment il faut entendre la parole de David, qui dit: Que nous nous mettions en colère.

DIEU donc nous commande d'entrer dans une colère salutaire , mais seulement contre nous mesmes , & contre les desirs déreglez qui nous attaquent , & il nous deffend en mesme temps de

pecher en accomplissant ces mauvais desirs. Ce qui suit explique encore mieux cette parole : *Corrigez ce que vous dites dans vos cœurs, & soyez touchés de componction dans vos lits.* C'est à dire reformez & corrigez par une componction salutaire tout ce que vous pensez dans vos cœurs, lors que les tentations & les mouvemens déreglez vous font la guerre, banissant l'agitation de la fureur, & demeurant dans vos cœurs comme dans un lit de repos.

Enfin nous voyons que S. Paul s'estant servy de ce Verset, & ayant dit : *Mettez vous en colere, & ne pechez point*, il ajoute : *Que le soleil ne se couche point sur vostre colere, & ne donnez point lieu au démon.* Si c'est un mal que le soleil de justice se couche sur vostre colere, & si lors que nous sommes faschez nous donnons lieu au démon dans nostre cœur ; comment cét Apostre nous dit-il auparavant : *Mettez vous en colere, & ne pechez pas ?* N'est-ce pas comme s'il disoit clairement : *Mettez vous en colere contre vos vices, & contre vostre propre fureur, de peur que si vous dissimulez ces maux, IESUS-CHRIST qui est le soleil de justice ne se couche, & ne laisse vos ames dans l'aveuglement où la colere les réduit ; & qu'en se retirant de vous, vous ne donniez en suite lieu au démon d'entrer dans vos cœurs.*



CHAPITRE IX.

Explication de cette parole de Saint Paul. Que le soleil ne se couche point sur vostre colere.

DIEU parle clairement de ce soleil, lors qu'il dit par son Prophete : *Le soleil de justice se* Malach 4. 2 *levera sur ceux qui craignent mon nom, & la sante sera sur ses aïstes : Et un autre Prophete nous fait voir encore que ce soleil se couche en plein midy pour les pecheurs, pour les faux Prophetes & pour ceux qui se mettent en colere. Le Soleil, dit il, s'est* Ames, 8. 9. *couché pour eux en plein midy. Ou si nous voulons entendre ces paroles selon le sens moral, elles nous avertissent de prendre garde que nostre esprit ou nostre raison qui peut estre tres justement appellée un soleil, parce que c'est elle qui eclaire toutes les pensées de nostre cœur, ne se laisse éteindre par la colere, de peur que la lumiere estant obscurcie, les ténèbres des passions & le démon qui en est l'auteur n'occupent tous les sentimens de nostre cœur.*

Nous avons rapporté icy, quoy qu'avec un peu d'étenduë, ce passage de S. Paul avec le sens & l'explication que nos Anciens nous ont appris y avoir esté donnée par nos Peres. Cela m'a paru nécessaire pour faire voir quels estoient leurs sentimens touchant la colere ; à laquelle ils ne nous permettent pas de donner entrée en nos cœurs, même un seul moment ; parce qu'ils observent ponctuellement & à la rigueur cette parole de l'Euangile : *Celuy qui se fasche contre son frere sera coupable de* Matth. 5. 22. *jugement. Car s'il estoit permis de se fascher contre*

220 INSTITUT. DE CASSIEN, L. VIII. C. X.
son frère jusqu'à ce que le soleil se couchast, cette
malheureuse passion de nos ames pourroit satisfai-
re sa fureur & contenter sa vengeance avant que ce
soleil visible se couchast.

C H A P I T R E X.

*Contre ceux qui sont si transportez de colere qu'ils
ne la finissent pas mesme lors que le soleil se cou-
che.*

MAIS que diray-je, ou que pourray-je dire
sans rougir moy mesme de ceux qui ne peu-
vent pas mesme terminer leur colere avant que le
soleil se couche? qui la gardent & qui la conservent
plusieurs jours, & qui nourrissant une aversion se-
cette de ceux contre qui ils se sont faschez, disent
de parole qu'ils ne sont point en colere; & témoi-
gnent effectivement qu'ils en sont remplis, car ils
ne leur parlent jamais comme il faut, & ils ne leur
témoignent plus leur douceur ordinaire; ils
croient ne point faire de faute en agissant de la sor-
te, parce qu'ils ne desirent point se vanger? La
crainte ou l'impuissance où ils se trouvent de la
faire éclater au dehors, fait qu'ils la renferment
toute en eux mesmes, qu'ils la digèrent dans le si-
lence; & qu'au lieu de la bannir tout d'un coup
de leur cœur par la force de leur vertu, ils sont re-
duits a ne la pouvoir appaiser que par une longue
suite de temps.



C H A P I T R E X I.

Que la colere qu'on retient dans le cœur est aussi dangereuse que celle qu'on fait éclater au dehors.

IL semble que ces personnes ignorent que c'est là proprement la fin de la vangeance, & que chacun croit avoir assez satisfait sa colere lors qu'il a accompli ce qu'elle luy commandoit. C'est en cette manière que se vangent tous les jours, ceux qui n'étouffent pas leurs émotions par le desir de la paix, & par l'amour de la douceur, mais par la seule impuissance où ils se trouvent de se vanger. Ces personnes peuvent ils faire davantage, ou donner une plus grande marque de leur colere à ceux contre qui ils sont faschez que de ne leur plus parler avec leur douceur ordinaire? Ne faut il arrester la colere que dans ses effets extérieurs, & n'est-ce pas principalement dans le fonds de nos ames qu'il faut l'étouffer, de peur qu'estant aveuglez par les ténèbres, nous ne soyons plus capables des lumières de la science & du conseil, ny devenir le temple du saint Esprit, parce que l'esprit de la colere & de la fureur habite dans nous? Car la colere qui est renfermée dans le cœur peut bien ne pas offenser les hommes, mais elle bannit autant la lumière divine du saint Esprit, que si elle éclatoit au dehors.



C H A P I T R E XII.

Que le moindre mouvement de la colére est contraire au commandement que l'on nous fait de prier sans cesse; Que celui qui est irrité contre quelqu'un, ne peut obeir à ce precepte.

COMMENT pourroit on croire que Dieu nous voulust permettre de garder nostre colére au dedans de nous, mesme un seul moment, puis qu'il ne veut pas souffrir que nous luy offrions le sacrifice de nos oraisons lors que nous scavons que quelqu'un de nos Frères a quelque aigreur contre nous ? *Si vous offrez, dit-il, vostre present à l'autel, & que vous vous souveniez que vostre Frère à quelque chose contre vous, laissez la vostre present devant l'autel & allez vous reconcilier avec vostre Frère, & alors vous viendrez offrir vostre present.* Comment pourrons nous croire apres cela qu'il nous soit permis de demeurer en colére contre nos frères, ie ne dis pas durant plusieurs jours; mais seulement jusques au coucher du soleil, puis que Dieu ne nous permet pas de luy offrir nos prières lors seulement que quelqu'un de nos Frères à quelque chose contre nous ?

1. Thess. 5. 17.
1. Tim. 2. 8.

Cependant S. Paul nous ordonne, *de prier sans cesse & d'élever à luy en tout lieu nos mains pures sans colére & sans dispute.* Il s'en suivroit donc que nous ne devrions jamais prier lors que nous avons le cœur envenimé de colére, & qu'ainsi nous violerions le precepte de l'Apostre & de l'Euangile qui nous oblige à prier toujours. *Que si nous*

osions prier Dieu encét estat contre la deffence expresse qu'il nous en a faite, nous ne luy offririons pas tant des prières, & un sacrifice qui luy fust agreable, que nous l'irriterions par l'audace & par la temérité de nostre désobeissance.

C H A P I T R E X I I I .

Avec quel soin il faut se reconcilier avec son frère quelque déraisonnable que puisse estre le sujet de sa colere.

ET parce que souvent nous méprisons nos frères, lors que nous les avons offensez ou affligez en disant qu'il n'y a point de nostre faute, & que nous ne leur avons fait aucun mal, ce divin medecin de nos ames, qui connoist parfaitement le fond de nos cœurs, voulant arracher de nous jusques aux moindres racines de la colere, ne nous oblige pas seulement de pardonner à nos frères, & de nous reconcilier avec eux lors qu'ils nous ont offensez, sans conserver le moindre souvenir de l'injure qu'ils nous ont faite; mais il veut encore & nous commande également que s'ils ont quelque chose contre nous, soit qu'ils ayent raison ou qu'ils ne l'ayent pas, nous laissions nostre present au pied de l'autel, c'est à dire que nous suspendions nostre prière, que nous pensions auparavant à les satisfaire, & qu'après les avoir appelez, nous allions ensuite offrir à Dieu des sacrifices pures & sans tâche.

Car Dieu ne prend point plaisir au culte que nous luy rendons, & il ne peut avoir nostre ser-

224 INSTIT. DE CASSIEN , L. VIII. C. XIV.
vice agreable , lors qu'il perd dans nostre frere par
la tristesse que nous luy causons , ce qu'il pourroit
gagner dans nous. Il fait une perte qui luy est éga-
le dans la perte de l'un des deux quel qu'il soit ;
parce qu'estant le Seigneur de tous , il a le mesme
desir & la mesme soif du salut de tous. C'est pour-
quoy lors que nostre frere a quelque chose contre
nous , nostre priere ne laisse pas d'estre aussi ineffi-
cace , & d'estre autant reiettée de Dieu , que si
nous mesmes conservions contre luy dans nostre
cœur des sentimens d'indignation & de haine.

CHAPITRE XIV.

*Combien dans le vieux Testament mesme la colere
estoit deffenduë par la loy de Dieu.*

MAIS pourquoy nous arrestons nous si long
temps aux preceptes de l'Euangile & des
Apostres , puis que l'ancienne Loy qui paroist
plus indulgente , nous deffend la colere avec la
Levit. 19. 17. même exactitude. *Ne haïssiez point vostre frere dans*
icid. 18. *vostre cœur , dit-elle. Et ailleurs : Vous ne garderez*
point la memoire du tort que vous ont fait vos ci-
royens. Et ailleurs : Les voyes de ceux qui retiennent
le souvenir d'une injure tendent à la mort. Vous pou-
vez voir encore que ces passages ne défendent pas
seulement ce vice lors qu'il éclate au dehors ; mais
qu'ils nous obligent à étoufer la colere dans nos
plus secretes pensées , puis qu'ils nous comman-
dēt d'arracher toute la haine de nostre cœur , & que
bien loin de nous vanger d'une injure , ils ne nous
permettent pas mesme d'en conserver le souvenir.

CHAP. XV.

C H A P I T R E X V.

Contre ceux qui rejettent sur les autres la faute de leur impatience.

IL arrive quelque fois qu'après que nous nous sommes emportez d'orgueil & d'impatiéce, lors que nous revenons à nous, & que nous voulons nous corriger de nos fautes, nous nous plaignons d'estre en communauté & desirons la solitude. Nous croyons que n'estant plus là exposez à trouver personne qui nous irritast, nous possederions aussitost la vertu de la patience. Nous excusons ainsi nostre paresse, & nous rejettons les causes de nostre colére non sur nostre impatience, mais sur les imperfections de nos freres. Mais lors que nous accuserons toujours les autres des fautes que nous commettons, nous ne pourrons pretendre de nous élever jamais à une solide vertu.

C H A P I T R E X V I.

Que nous ne devons point faire dépendre la tranquillité de nostre cœur, de la conduite que les autres gardent envers nous.

C'EST pourquoy nous ne devons point faire dépendre nostre paix & le réglement de nos mœurs de la volonté des autres, qui n'est jamais en nostre puissance; mais nous les devons plutôt faire dépendre eux mesmes de nous. Ce n'est point dans la perfection des autres, mais dans nostre propre vertu que nous devons trouver un remède:

226 INSTITUT. DE CASSIEN, L. VIII. C. XVII.
contre la colére; & cette vertu ne s'acquiert point
par la patience d'autrui, mais par nostre propre
douceur.

C H A P I T R E X V I I .

*Dans quel esprit nous devons desirer le desert : Que
ce ne doit point estre pour nous cacher nos vices à
nous mesmes.*

POUR ce qui regarde le desert, il n'y a que le
parfait, & celuy qui s'est purifié de tous ses
vices qui doit raisonnablement y penser. Cét
homme s'estant épuré de tous ses défauts dans la
compagnie de ses freres, entre en suite dans la so-
litude, non pas comme dans un azile pour sa foi-
blesse, mais cōme dans un port asseuré, où il pour-
ra joüir plus tranquillement de la contemplation
de Dieu & de cette vie bienheureuse qu'il desire
& qui ne peut estre accordée qu'aux personnes
parfaites qui vivent dans la solitude. Tous les vi-
ces que nous portons dans le desert sans les avoir
voulu guerir auparavant peuvent bien demeurer
cachez & couverts dans le fond de nostre cœur,
mais ils n'y seront pas détruits. Comme la solitu-
de fait entrer dans une paisible contemplation ceux
qui ont le cœur net & la vie sainte, & qu'elle leur
révèle par une veüë tres claire la connoissance de
Dieu & de ses mystères; nous voyons au contraire
tous les jours, que ceux qui y entrent avant que
d'estre purifiez de leurs vices, non seulement les y
conservent, mais que mesme ils les y augmen-
tent.

Vn homme s'y croit patient & humble tant qu'il ne voit personne qui le contredise ; mais il retombera dans son impatience naturelle dès que la moindre occasion se presentera. Tous les défauts qui se tenoient cachez dans le fond de son cœur au milieu de sa solitude , commencent alors à paroistre au dehors avec autant d'impetuosité que des chevaux échappez qui sortent avec precipitation du lieu où on les a long temps reteus & qui perdent celuy mesme qui les conduit. Car si nous ne sommes délivrez de tous nos défauts , ils ne font que s'irriter encore davantage dans nous par l'éloignement du commerce & de la familiarité des hommes ; & cette ombre de patience que nous nous imaginions posseder , lors qu'estant meslez avec nos freres , le respect que nous avons pour eux & la crainte de quelque confusion publique nous retenoit dans le devoir , se perd entierement dans la solitude par la paresse où nostre seureté nous fait tomber.

C H A P I T R E X V I I I .

Que les colères & les impatiens ne cessent pas de l'estre lors mesme qu'ils sont seuls.

ENCORE que les serpens & les bestes les plus sauvages ne fassent mal à personne lors qu'ils sont dans les forests & qu'ils demeurent dans leurs tanières , on ne peut pas dire neanmoins que ce soit des animaux innocens qui ne fassent mal à personne. Ce n'est point alors la douceur de leur naturel ou leur inclination à la bonté ; mais la seu-

228 INSTIT. DE CASSIEN, L.VIII.C.XVIII,
la nécessité où leur solitude les réduit qui les empêche de faire du mal. Dès que l'occasion se présente d'exercer leur cruauté naturelle, ils font aussi tost passer au dehors tout le venin & toute la fureur qu'ils renfermoient au dedans. C'est pourquoy il ne suffit pas à ceux qui veulent estre parfaits, de ne se mettre en colere contre personne. Je me souviens que lors que j'estois dans la solitude, je me mettois tellement en colere ou contre une plume lors qu'elle estoit trop grosse ou trop deliée, ou contre un couteau lors qu'il ne coupoit pas bien, ou contre un fuzil lors que je ne faisois pas assez tost du feu pour pouvoir lire, que je ne pouvois appaiser le trouble que je sentoie, qu'en prononçant quelque malediction contre ces instrumens insensibles, ou au moins contre le démon.

C'est pourquoy pour estre parfaits, il ne nous suffit pas qu'il n'y ait personne avec nous contre qui nous puissions nous fascher; puisque si nous n'avons beaucoup de patience nous pouvons nous fascher mesme contre des choses inanimées. Car cette passion estant une fois imprimée dans nostre cœur ne nous laissera point jouir d'une tranquillité parfaite, & nous tiendra toujours engagez dans nos autres vices. Tout l'avantage que nous trouvons alors dans nostre colere est que ces mariées insensibles & inanimées ne répondent rien à nos maledictions & à nos emportemens, ne nous aigrissent pas davantage, comme font les hommes par leurs resistances.



CHAPITRE XIX.

Que pour obéir au commandement de l'Euangile, il faut arracher toute la colére de nostre cœur.

C'EST pourquoy si nous desirons avoir part à cette divine recompense que IESUS-CHRIST a promise lors qu'il a dit : *Bienheureux ceux qui* Matth. 5. 8. *ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu*, nous devons bannir toute la colére, non seulement de nos passions, mais encore du fonds de nos cœurs. Il ne nous servira de rien d'arrester nostre colére, & d'empescher qu'elle ne passe dans nos paroles & nos actions, si Dieu qui voit ce qu'il y a de plus caché dans les cœurs remarque dans les nostres les mouvemens & les agitations de cette passion tyrannique. L'Euangile veut que nous coupions plutôt la racine des vices que les fruits qui tomberont assez d'eux mesmes, lors qu'ils ne tireront plus de nourriture de leur racine.

Ainsi nostre ame pourra demeurer dans une patience & dans une sainteté stable lors que nous arracherons ces passions, non pas de la surface des actions extérieures, mais du fond de nos pensées & de nos ames. Il faut pour ne point tomber dans l'homicide, retrancher la colére & la haine, sans lesquelles on ne commettra point d'homicides. *Car celuy qui se fasche contre son frere sera coupable de jugement; & celuy qui hait son frere est homicide,* Matth. 5. 22. 1. Ioan. 3. 15. parce qu'il souhaiteroit en son cœur la mort de celuy, dont il ne répand pas le sang de sa propre main; cette disposition intérieure le fait passer pour

230 INSTITUT. DE CASSIEN, L. VIII. C. XX.
homicide aux yeux de Dieu qui punira ou qui re-
compensera les hommes non seulement pour ce
qu'ils auront fait de bien ou de mal au dehors, mais
encore pour leurs desirs & pour leurs affections se-
crettes ; selon ce que Dieu dit luy mesme par son
Isaie. 66. 28. Prophète : *Je viens pour assembler toutes leurs a-*
Etions en presence de toutes les nations & de tous les
Rom. 2. 15. *peuples. Et l'Apostre dit, Leurs pensées s'accusant*
& 16. *ou se deffendant au jour que Dieu jugera les pensées*
secrettes des hommes.

C H A P I T R E X X.

*Si l'on peut avoir quelques fois un raisonnable sujet
de se fascher contre ses freres.*

IL faut encore remarquer icy que ce mot que
nous voyons ajoûté dans quelques exemplaires:
*Celuy qui se fasche contre son frere SANS SUJET sera
coupable de jugement, est tout à fait superflu & qu'il
n'a esté inferé que par ceux qui n'ont pas crû qu'il
fallut condamner & retrancher la colére dans la-
quelle on n'entre que pour des sujets raisonnables ;
puis qu'il n'arrive jamais que personne croye s'é-
tre fasché sans sujet, quelque déraisonnable que
puisse estre la colére.*

● C'est pourquoy il paroist que cette addition
n'a esté faite que par ceux qui ne sont pas assez en-
trez dans l'esprit de l'Euangile qui estoit de retran-
cher entierement de nous toute la colére, & de ne
laisser aucun pretexte à nos haines & à nos animo-
sitez ; de peur qu'en nous permettant de nous fas-
cher pour des sujets justes, il ne nous donnast lieu

de le faire aussi pour d'autres qui seroient injustes. Car la fin de la patience n'est point de se mettre justement en colère, mais de ne s'y mettre jamais.

Ce n'est pas que je ne sçache que quelques personnes, par ce mot *sans sujet*, n'entendent autre chose sinon qu'il est toujours inutile de se fâcher; & qu'on le fait sans sujet puis qu'il n'est pas permis à celui qui est fâché de desirer la vengeance. Mais quelque interpretation qu'on donne à cette parole, il vaut mieux se tenir à ce que nous voyons dans une grande quantité d'exemplaires nouveaux, & à ce qui est généralement dans tous les anciens manuscrits.

CHAPITRE XXI.

Remèdes pour nous empêcher de tomber dans la colère.

IL faut qu'un athlète de **I E S U S C H R I S T** qui veut combattre *legitamment* arrache de son cœur toutes les racines & tous les mouvemens de la colère. Le moyen de nous guerir parfaitement de cette maladie est en premier lieu de croire qu'il ne nous est jamais permis de nous fâcher pour quelque sujet juste ou injuste que ce puisse estre. Car nous devons nous assurer qu'aussi tost que la lumière de nostre cœur sera obscurcie par cette passion ténébreuse, nous perdrons en mesme temps toute la lumière de la discretion, toute la solidité d'un conseil sage & équitable, toute l'honnesteté mesme, & toute l'équité de la justice.

Il faut encore que nous nous représentions qu'il nous est deffendu de prier , & que nous ne devons point offrir nos prières à Dieu lors que nous sommes en colére. Mais il faut principalement nous souvenir de la fragilité de nostre nature & de l'inconstance de nostre vie : Croire tous les jours que nous allons sortir de nostre corps, & que nous n'avons rien mérité par nostre chasteté & par nostre continence , par le renoncement à tous nos biens, par le mépris des richesses , par nos jeusnes, par nos veilles & tous nos travaux , puis que nôtre seule colére nous rend toutes ces vertus inutiles, & nous fait tomber dans les supplices dont le juge de tous les hommes a menacé les vindicatifs & les coléres.




LIVRE NEUVIÈME.

De la Tristesse.

CHAPITRE PREMIER.

*Des mauvais effets de cette tristesse dont l'Auteur
entreprind de parler dans ce Livre.*

 E cinquième ennemy que nous avons à combattre est la tristesse qui nous déchire le cœur, dont nous devons étouffer tous les mouvemens. Si nous donnons aisément entrée à cette tristesse dans les divers événemens de la vie, elle nous arrache presque à tout moment de la contemplation de Dieu; elle bannit nostre ame de l'estat de pureté dans lequel elle s'estoit établie; elle la reduit dans le dernier abaissement. Elle ne luy permet plus de faire ses prières ordinaires avec sa joye accoustumée. Elle ne souffre point qu'elle s'applique à la lecture pour y trouver les remèdes de ses maux. Elle nous empesche d'estre doux & paisibles à l'égard de nos Freres. Elle nous rend impatiens & fascheux dans tous nos ouvrages & dans tous les exercices de la religion. Enfin après avoir éteint en nous toute nôtre lumière, apres avoir troublé toute la constance de nostre cœur; après nous avoir rendu comme in-

234 INSTITUT. DE CASSIEN, L. IX. C. II.
senlez, & comme des hommes pris de vin, elle nous jette dans un desespoir mortel qui nous accable & qui nous tuë.

CHAPITRE II.

Avec quel soin il faut rejeter de nous cette mauvaise tristesse.

C'EST pourquoy, si selon l'ordonnance de S. Paul, nous voulons combattre legitiment, nous n'avons pas moins à combattre contre cette maladie & contre cette langueur mortelle que PROV. 25. 27. contre les autres vices. Car la tristesse, dit l'Ecriture, est au cœur de l'homme, ce que sont les vers au vestement, & la pourriture au bois. En quoy elle marque fort clairement la force & les effets de cette passion dangereuse.

CHAPITRE III.

Il explique par une comparaison l'estat d'un ame qui est dans ce vice.

DEPUIS qu'un vestement est une fois mangé de vers, il n'est plus d'aucun prix, & ne peut plus servir à aucun usage: lors de même qu'un bois est pourry, il n'est plus bon pour les édifices quelque pauvres qu'ils puissent estre; & ne meritent plus que le feu. Ainsi lors qu'une ame se laisse consumer par la tristesse, elle sera entierement inutile à ce vestement du grand Prestre, qui selon le saint Prophète David, reçoit d'abord l'huile precieuse

du saint Esprit qui descendant du chef coule premierement sur la barbe d'Aaron, & se répand en suite jusqu'au bord de son vestement. Elle ne pourra pas de mesme avoir place dans l'edifice ny dans les ornemens de ce temple spirituel dont S. Paul comme un sage architecte a posé le fondement : *Vous estes, dit-il, le temple de Dieu, & l'esprit de Dieu habite en vous.* Et l'Espouse décrit dans le Cantique quels sont les bois dont il est construit ; *Nos poutres, dit-elle, sont de cyprés, & les pignons de nos maisons sont de cedres,* où l'on voit que pour bastir ce temple divin on choisit particulièrement ces deux differentes sortes de bois parce qu'ils rendent une bonne odeur & qu'ils sont incorruptibles.

Pseam. 132. 23

1. Cor. 8. 18.

Cant. 1. 173

CHAPITRE IV.

Quelles sont les causes de cette mauvaise tristesse ; & quels effets elle produit.

CETTE tristesse vient quelque fois ou parce que nous nous sommes mis en colere, ou parce qu'il nous est échapé quelque plaisir que nous desirions, ou quelque gain que nous attendions & que nous nous voyons trompez dans l'attente de quelque bien que nous avions esperé. Quelque fois sans aucun sujet & sans aucune cause apparente, la seule malice du démon nous jette dans un si profond ennuy, que nous ne pouvons pas mesme recevoir les personnes qui nous sont les plus proches & les plus chères avec nostre joye accou-tu-

236 INSTITUT. DE CASSIEN, L. IX. C. V.
mée. Tout ce que la charité leur fait dire de divertissant dans ces rencontres, nous paroist importun & superflu, & nous ne leur disons aucune bonne parole, parce que le fiel & l'amertume a remply tout nostre cœur.

CHAPITRE V.

Que nous ne devons point rejeter nos propres fautes sur les autres.

C'EST ce qui fait voir clairement, que ce n'est pas toujours par la faute des autres que nous nous mettons en colére; mais plutôt par la nostre, & que nous avons dans le fonds de nostre cœur toutes les semences de cette passion, & en général la racine de tous les vices, qui ne manque pas de pousser ses fruits funestes lors que les tentations viennent comme une pluye feconde, fondre de tous costez sur nostre ame.

CHAPITRE VI.

Qu'on ne tombe pas tout d'un coup dans le crime, mais seulement par degrez.

C'AR ce n'est plus parce qu'un autre nous aigrit que nous pechons, puis que nous avons tous dans le secret de nostre cœur, la matière de tous les vices. Il ne faut pas croire qu'un homme se soit laissé surprendre tout d'un coup, lors qu'en

regardant une femme, il est tombé par ses desirs dans l'abyſme de l'impureté. Mais il faut dire au contraire que cette veüe n'a eſté qu'une occasion qui a donné lieu à l'impureté qu'il cachoit ſecrettement dans ſon cœur.

CHAPITRE VII.

Qu'il ne faut point quitter ſes freres ſous pretexte de vouloir eſtre parfait ; mais les tolerer & vivre avec eux avec patience & douceur.

C'EST pourquoy Dieu comme le createur de nous tous, connoiſſant plus parfaitement qu'aucun autre la manière de guerir l'homme qui eſt ſon ouvrage, & voyant clairement que ce n'eſt point dans les autres, mais dans nous meſmes que ſont les cauſes & la racine des pechez, ne nous a point commandé de nous ſeparer de la compagnie de nos freres, ny de fuir ceux ou que nous avons offenſez, ou que nous croyons nous avoir fait tort ; mais il veut au contraire que nous taſchions de les appaiſer. Il ſçait que la parfaite pureté du cœur ne s'acquiert pas tant par la ſéparation des hommes que par la vertu de la patience ; & comme cette vertu eſtant une fois enracinée dans noſtre cœur peut nous conſerver dans la paix au milieu meſme des perſonnes qui la haïſſent. Si au contraire elle nous manque, nous ſommes en danger d'eſtre continuellement en diſpute avec ceux meſmes qui ſont parfaits & qui ſont meilleurs que nous. Car nous ne manquerons ja-

238 INSTITUT. DE CASSIEN, L. IX. C. VIII.
mais de trouver dans la conversation des hommes
des sujets de trouble & d'aigreur , pour lesquels
nous ne pourrions demeurer plus long temps avec
eux. Ainsi nous n'évitons pas les sujets de tristesse
qui font que nous nous séparons des premiers,
mais nous ne faisons qu'en changer.

C H A P I T R E V I I I .

*Que ceux qui se sont purifiez de leurs mauvaises in-
clinations , vivent paisiblement avec tout le
monde.*

Iob , s. 23.

NOUS devons donc avoir soin principale-
ment de regler nos mœurs & de reformer
nostre vie. Nous serons en suite aisément en paix
non seulement avec les hommes , mais avec les
bestes mesme les plus farouches , selon ce qui est
dit dans Iob : *Les bestes de la terre vous seront
paisibles.* Car nous ne craindrons plus alors tous
les sujets de chûtes qui nous viendront du dehors.
Et il n'y a point de scandale que nous devions ap-
prehender de la part des hommes , lors que nous
n'en avons pas la racine au dedans de nous mes-
mes. *Car ceux qui aiment vostre loy , Seigneur,
jouissent d'une grande paix , & ils ne trouvent
point de sujet de scandale & de chûte.*

Ps. 119. 16.



CHAPITRE IX.

D'une autre tristesse detestable qui jette dans le desespoir.

IL y a encore une autre sorte de tristesse qui est plus détestable, & qui porte l'ame qui peche non pas au régleme[n]t de la vie, ny à la reformation de ses mœurs, mais dans un mortel desespoir. C'est cette tristesse horrible qui fit que Caïn apres avoir tué son frere ne fit point de penitence de son crime; & que Judas apres avoir trahy le Sauveur n'en fit point de satisfaction, mais qu'il courut à cette mort honteuse où son desespoir le precipita.

CHAPITRE X.

Quelle est la tristesse qui nous peut estre avantageuse.

LA tristesse ne nous est donc utile que lors que nous nous affligeons de nos pechez; ou que nous nous voyons encore éloignez de la perfection que nous desirons, ou que nous entrevoyons le bon-heur du ciel où nous aspirons. C'est de cette tristesse que parle saint Paul, lors qu'il dit : *La* ^{2. Cor. 7. 10.} *tristesse qui est selon Dieu, cause une penitence stable pour le salut; mais la tristesse du siecle donne la mort.*

C H A P I T R E X I.

Marques pour discerner la bonne tristesse d'avec celle qui ne l'est pas.

MAIS cette tristesse sainte & qui selon saint Paul, *cause une penitence stable pour le salut*, est obéissante, humble, douce & patiente, parce qu'elle vient de l'amour de Dieu comme de son unique source. Le desir qu'elle conçoit de s'avancer dans la perfection, fait qu'elle embrasse sans hésiter toutes les douleurs du corps, & qu'elle s'occupe sans relâche à la componction du cœur; elle est toujours comme dans la joye & dans l'allegresse. Elle conserve toujours sa douceur. Elle renferme en elle tous les fruits du saint Esprit dont *Galat. 5. 22.* parle l'Apostre saint Paul, lors qu'il dit: *Le fruit de l'Esprit est la charité, la joye, la paix, la longanimité, la bonté, la benignité, la foy, la douceur & la continence.* Cette autre tristesse au contraire est aigre, impatiente, intraitable, pleine d'amertume. Elle tient celuy qu'elle possède dans une humeur noire & dans vn chagrin qui ne luy produit aucun bien. Elle le plonge dans un profond desespoir. Elle l'empesche d'entrer dans cette autre tristesse salutaire; parce qu'elle est déraisonnable, & que non seulement elle empesche l'effet de nos prières, mais qu'elle aneantit encore tous les fruits qui nous viennent de l'oraison.

CHAPITRE XII.

Combien nous devons éloigner la tristesse de nos âmes, hors celle dont parle S. Paul.

CEST pourquoy toute tristesse en général, excepté celle qui porte à une penitence salutaire, ou que nous sentons dans le mouvement de nous perfectionner ; ou dans le desir des biens futurs, toute tristesse, di-je, est à rejeter comme une *tristesse du siècle* qui produit la mort ; & il la faut bannir avec autant de soin de nostre cœur que nous en bannirions la fornication, l'avarice, ou la colére.

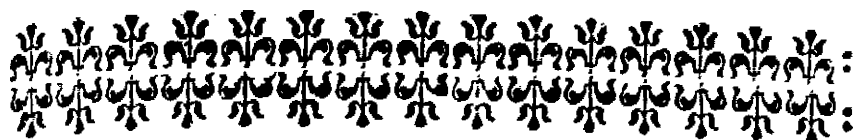
CHAPITRE XIII.

Remèdes pour nous délivrer entièrement d'une passion si dangereuse.

BANNISONS donc de nous de telle sorte cette passion dangereuse, que nous puissions en suite relever nostre esprit par la meditation des choses du ciel, & par la contemplation du bonheur qui nous est promis. Car c'est par cette veüe & par ce divin objet que nous dissipons toutes les tristesses que nous ressentons, ou parce que nous nous sommes mis en colére, ou parce que nous n'avons pas fait vn gain que nous nous estions promis, ou parce qu'il nous est arrivé quelque per-

242 INSTITUT. DE CASSIEN, L. IX. C. XIII.
te, ou parce qu'on nous a fait quelque injure, ou
ces sortes de tristesses que nous concevons sans
aucun sujet & seulement par une impression dérai-
sonnable; ou enfin celle qui nous porte dans un
mortel desespoir. La considération des biens ave-
nir nous élèvera au dessus de ces maux presens, &
nous tenant touj ours dans une joye sainte & dans
une fermeté immobile, nous ne pourrons plus estre
ny abbattus par les maux, ny élèvez par les biens
de ce monde, parce que nous regarderons les uns
& les autres comme légers & perissables.





LIVRE DIXIÈME.

De la Paresse.

CHAPITRE PREMIER.

Combien la Paresse est à craindre à un Solitaire.



Nous devons en sixiesme lieu combattre contre la Paresse & le dégoust. Ce vice a beaucoup de rapport avec celui de la tristesse dont nous venons de parler. Les Religieux vagabonds & Solitaires y sont particulièrement sujets. Cet ennemy vient attaquer plus souvent ceux qui demeurent dans le fond d'un desert ; & vers l'heure de Sexte il leur fait sentir comme les accès d'une fièvre réglée , & il tourmente alors leur ame par les ardeurs violentes qu'il y allume. C'est ce qui a porté quelques uns de nos Anciens à l'appeller le démon du midy dont il est parlé dans le Pseaume 90.



lij
o
o e
r r

C H A P I T R E I I.

Des divers effets que la paresse produit dans l'ame d'un Religieux.

QUAND cette passion s'est une fois renduë maistresse de l'ame d'un Religieux, elle luy donne de l'horreur pour son Monastère, du dégoust pour sa cellule, & du mépris pour ses Freres qu'il regarde comme des personnes lâches & peu spirituelles. Elle le rend mol & sans vigueur dans tous les ouvrages qu'il doit faire dans sa cellule. Elle ne luy permet pas de se tenir dans sa solitude & de s'y appliquer à la lecture. Il se plaint souvent que depuis tant de temps qu'il est Religieux il a fait si peu de progresz, & il dit en murmurant qu'il ne peut esperer d'en faire davantage tant qu'il demeurera avec telles & telles personnes qui luy font peine. Il se plaint, il gemit de perdre ainsi le fruit de tous ses travaux, de demeurer inutile au lieu où il est, de n'y édifier personne par son exemple ou par ses paroles, luy qui pourroit ailleurs conduire les autres & servir si utilement les ames.

Il loüe les autres Monastères qui sont éloignez du sien. Il les trouve heureux; il en parle à tout le monde comme de lieux bien plus propres pour son salut, & plus avantageux pour la vie Religieuse. Il represente toutes les personnes qui y sont, comme des personnes d'une conversation très agreable. Il ne trouve au contraire rien que d'incommode & d'importun au lieu où il est. Personne de tous ceux qui y sont ne l'edifie; il dit mesme qu'on a peine à

y trouver dequoy vivre si on ne travaille beaucoup. Enfin il declare qu'il ne croit pas son salut en assurance pendant qu'il demeurera en celieu. Que c'est fait de luy s'il demeure davantage dans cette cellule & s'il ne la quite promptement pour aller ailleurs.

Il se figure vers les onze heures ou le midy qu'il est si las, & qu'il a tant besoin de nourriture, qu'il semble qu'il ait fait un très long chemin, ou qu'il ait travaillé excessivement, ou qu'il ait passé deux ou trois jours sans manger. Il jette les yeux sur toutes les avenues des chemins, il regarde de tous costez avec inquietude, s'il ne luy arrive point d'hoste, & il gemit de ce que personne ne le vient voir. Il sort souvent de sa cellule & il y rentre aussi tost. Il leve à tout moment la teste pour regarder le soleil, & il s'étonne qu'il soit si lent à se coucher, ainsi ayant l'esprit agité, & tout remply de ténèbres, il est réduit dans une si grande inutilité & devient si incapable pour le bien, qu'il croit qu'il ne luy reste plus d'autre remède pour sortir de cette langueur que d'estre visité de quelque Frere, ou de se laisser aller au sommeil.

Sa paresse luy fait prendre aussi le dessein de prevenir ses Freres, de leur rendre des visites de charité & de civilté, d'aller voir des malades ou des Solitaires qui sont fort éloignez de luy. Elle luy presente de faux devoirs de pieté; Qu'il doit s'informer où est un tel homme ou une telle femme, qui sont ses parens, & qu'il les doit voir. Que c'est une charité d'aller voir souvent une telle qui est une femme si sainte & si Religieuse, principale-

246 INSTIT. DE CASSIEN, L. X. C. III.
ment dans l'abandonnement général où elle est
de tous les parens. Que c'est une œuvre tres sainte
que de luy fournir dequoy subsister lors que ses
plus proches la negligent ; & qu'enfin il vaut
mieux s'occuper dans ces actions de pieté, que
de demeurer inutilement dans sa cellule sans y
pouvoir faire aucun fruit.

C H A P I T R E III.

*Par quels artifices le démon de la paresse tasche de se
rendre maistre de l'ame d'un Solitaire.*

CE Solitaire miserable se trouve si envelopé
dans les artifices du démon, que ne pouvant
plus resister à sa paresse, il se laisse aller à dormir, ou
sort de sa cellule pour vaincre l'ennuy qui le dé-
chire en allant visiter quelqu'un de ses Freres, &
usant d'un remède qui augmente mesme sa maladie
au lieu de la diminuer. Car ce fier ennemy dont
nous parlons attaque bien plus souvent celuy qu'il
espere de vaincre aussi tost qu'il combattra contre
luy & qui met son salut non dans la victoire ou
dans un généreux combat, mais uniquemēt dans la
fuite. Il le presse & le poursuit jusqu'à ce que ce dé-
plorable Solitaire s'accoutumant de plus en plus à
sortir de sa cellule, oublie enfin le but de sa professiō
qui n'est autre que le regard & que la contempla-
tion de cette divine pureté qu'on ne peut acquerir
que dans le silence & dans le repos de la solitude.
Ainsi ce lasche soldat de IESUS-CHRIST, renon-
çant à cette guerre sainte & fuyant devant son
ennemy, s'embarasse dans les affaires du monde,

& se met en estat de ne plaire plus à celuy au service duquel il s'estoit d'abord donné sans reserve.

CHAPITRE I V.

Combien la paresse aveugle l'ame & l'empesche de jouyr de la contemplation de Dieu.

LE Bienheureux Prophète David a parfaitement exprimé dans un seul verset les dangereux effets de cette maladie mortelle, lors qu'il dit; *Mon ame s'est endormie d'ennuy, c'est à dire, de paresse.* Il dit avec grande raison que c'est non son corps, mais *son ame* qui s'est endormie, puis que l'ame qui est blessée de cette playe est dans un véritable sommeil à l'esgard de toutes les vertus, & de la contemplation de toutes les vérités divines.

*Psau. 118.
28.*

CHAPITRE V.

Deux diverses playes que la paresse tasche de faire dans l'ame d'un Religieux.

IL faut donc qu'un véritable Athlète de IESUS-CHRIST qui veut combattre comme il faut dans cette carrière de la perfection Euangelique, se haste de bannir du fond de son ame cette maladie dont nous parlons & qu'il déclare une telle guerre contre ce detestable esprit de paresse, qu'il ne se laisse jamais ny abbattre par le sommeil, ny chasser de son Monastère de quelque pretexte de pieté & de sainteté qu'il puisse colorer sa sortie.

C H A P I T R E V I.

*Déplorable estat d'une ame qui est infectée
de la paresse.*

QVAND ce vice entre une fois dans l'ame d'un Solitaire, & qu'il s'en est rendu le maistre & le tyran, il le laisse demeurer dans sa cellule comme un lasche & un paresseux sans qu'il y fasse aucun progres spirituel; ou il l'en chasse pour le rendre vagabond & errant & le reduire dans une instabilité continuelle. Il le rend incapable de tout bien & inhabile à toute bonne œuvre. Il le fait courir de cellule en cellule & de Monastère en Monastère, pour y visiter ses Freres; & il ne luy laisse prendre aucun autre soin que de penser où il pourra preparer le premier repas qu'il doit prédre, & par quel pretexte il le pourroit faire avancer. Car le paresseux ne s'occupe que du manger & des viandes. Il demeure dans cet estat, jusqu'à ce que rencontrant quelque autre personne homme ou femme dans le mesme estat de molesse, il s'embarasse dans toutes ses affaires. Il s'en occupe tout l'esprit & il se laisse peu à peu engager dans des emplois dangereux qui le serrent comme par des nœuds de serpens, d'ou il ne peut plus se délivrer. Il est si accablé de ce poids qu'il ne peut plus élever ses yeux, ny son cœur à cet estat si saint qu'il avoit embrassé d'abord.

C H A P I T R E VII.

Combien l'Apostre saint Paul s'est élevé contre ce vice ; & quels reproches il fait aux paresseux.

SAINT Paul, le véritable médecin des ames, Sa connu dès son temps ce que c'estoit que la paresse; & il a preveu par la lumière du S. Esprit, les maux qu'elle causeroit aux Solitaires, & qu'il tasche de prévenir par des remèdes salutaires. Car écrivant aux Thessaloniens il commence comme un habile médecin à traiter doucement les malades & à épargner leur foiblesse. Il les louë d'abord de leur charité, afin qu'ayant osté l'aigreur & l'enflure de la playe mortelle qu'il tasche de guerir en eux, en prévenant tous les mouvemens d'indignation où ils pouvroient tomber, ils supportent en suite d'autres remèdes plus austères.

Quant à ce qui regarde, dit-il, la charité fraternelle vous n'avez pas besoin que je vous écrive; puis que Dieu vous a appris luy mesme à vous aimer les uns les autres. Car vous le faites aussi à l'égard de tous nos freres qui sont dans toute la Macédoine; Apres ce premier appareil dans lequel il ne leur donne que des louanges, il les prepare pour écouter avec patience les avis salutaires qu'il leur va donner. Il vous exhorte mes freres, ajoûte-il, de vous avancer de plus en plus dans cét amour. Il contrainc par ces paroles de leur apliquer des remèdes doux de peur qu'ils ne soient pas encore assez disposés à recevoir ceux qui peuvent leur donner une guerison parfaite. Car à quoy exhortez vous ce

1. Thess. 4 9.

peuple, ô saint Apôtre, & en quoy voulez vous qu'il s'avance de plus en plus : N'est-ce pas la charité du prochain dont vous venez de leur dire qu'il n'estoit pas besoin mesme que vous leur parlassiez.

Quant à ce qui regarde, disiez-vous, la charité fraternelle, vous n'avez pas besoin que je vous en écrive. Pourquoi donc les exhortez vous maintenant à une chose dont vous disiez qu'il ne vous estoit pas mesme nécessaire de leur en écrire? lors principalement que vous ajoûtez la raison pour laquelle vous dites, *que cela ne vous est pas nécessaire; puis que Dieu, leur dites vous, vous a appris luy mesme à vous aymer les uns les autres?* Et que vous passez encore plus avânt lors que vous assurez que non seulement ils ont appris de Dieu à s'aymer; mais qu'ils s'ayment effectivement & pratiquent ce qu'ils ont appris?

Car vous le faites, leur dites vous, non pas à l'égard d'une ou de deux personnes, mais à l'égard de tous les freres, & non seulement envers vos citoyens ou ceux que vous connoissez; mais envers ceux qui sont dans toute la Macédoine. Dites nous donc, je vous prie, pourquoi vous differez tant de leur donner l'avis que vous voulez, & que vous usez d'un si long prelude? Il ajoûte encore, *Je vous exhorte, mes freres, de vous avancer de plus en plus dans cet amour.*

Enfin venant au sujet qu'il avoit long temps en veüë, il laisse comme échapper cette parole; *De vous étudier à vivre en repos.* Voila la première raison de ce long retardement; la seconde, *de faire chacun ce que vous avez à faire, la troisieme, de travailler de vos propres mains ainsi que nous vous*

l'avons ordonné ; la quatrième , afin que vous viviez honnestement avec ceux qui sont hors de l'Eglise, & la cinquième, que vous vous mettiez en estat de n'avoir besoin de personne.

Voila le sujet qui le faisoit tant differer d'abord; *Etudiez vous, dit-il, à vivre en repos, c'est à dire, à demeurer paisiblement dans vos cellules, de peur qu'en vous laissant inquieter l'esprit par les desirs & les entretiens des personnes oisives, vous ne donniez en suite vous mesme de l'inquietude aux autres. A faire chacun ce que vous avez à faire, & non à vous informer par curiosité de ce que l'on fait dans le monde, ou à épier de quelle manière plusieurs de vos freres se conduisent, travaillant ainsi, non à vous corriger de vos vices ou a acquerir les vertus, mais à noircir les autres par vos médisances. Ce mot travailler de vos propres mains ainsi que nous vous l'avons ordonné, montre visiblement que la source des desordres qu'il reprend en eux, vient toute de l'oisiveté. Car il n'y a que ceux qui ne s'appliquent point au travail des mains qui soient inquiets, ou qui se meslent des affaires des autres.*

Il passe en suite à la première maladie qui naist de cette paresse; qui est de ne se pas conduire selon les régles de l'honesteté; *afin, dit-il, que vous viviez honnestement avec ceux qui sont hors de l'Eglise.* Il est presque impossible que celuy qui ne peut s'appliquer au travail dans sa cellule, puisse se conduire honnestement à l'égard mesme des personnes du monde. Il faut nécessairement qu'il blesse l'honesteté dans toute sa conduite, par cet engagement peñible où il se trouve de chercher de-

252 INSTITUT. DE CASSIEN, L. X. C. VII.
quoy vivre. Il faut qu'il devienne flatteur, qu'il
desire de sçavoir les nouvelles, qu'il cherche les
occasions de les debiter aux autres, pour s'ouvrir
par ce moyen une entrée dans les maisons & con-
noistre tout le secret des familles : & que vous ne
vous mettiez point en estat, ajoute l'Apostre, d'a-
voir aucun besoin de personne. Celuy qui ne
trouve pas son plaisir à gagner sa vie par un travail
sain & paisible, ne peut ne point desirer avec avidi-
té des biens & des presens des autres. Voyez donc
combien l'oïveté seule gaste & infecte de vertus
par son venin!

Mais on peut remarquer dans la seconde lettre
de cét Apostre à ce mesme peuple de Thessaloni-
que, combien apres les avoir épargnez la première
fois sans que ces remèdes doux & faciles leur euf-
sent seruy de rien, il tasche de les guerir en suite par
d'autres plus austères & plus cuisans. Il n'use plus
de paroles douces comme dans la première lettre.
Il ne dit plus : *Nous vous prions, mes freres* ; Mais,
2. *Theff. 3. 6.* *Nous vous ordonnons au nom de Nostre Seigneur
IESUS-CHRIST, de vous retirer de tous ceux d'entre
vos freres qui se conduisent d'une manière déréglée :*
Il prie dans la première Lettre. Il commande dans
la seconde. Il use dans l'une de la douceur d'un
pere qui épargne ; & il témoigne dans l'autre la sé-
vérité d'un maistre qui menace. *Nous vous ordon-
nons, mes freres.* Puis que vous avez négligé de m'é-
couter lors que je vous faisois des prières, ne négli-
gez point au moins de m'obeïr lors que je vous fais
des ordonnances. Il ne leur fait pas un commande-
ment simple ; mais il les conjure par le nom de
IESUS-CHRIST, de peur que s'il n'eût agy de la

forte, ce peuple n'eût encore témoigné du mépris pour les paroles. Il passe en suite comme un habile médecin jusqu'à porter le fer & à faire des incisions profondes à ces membres pourris qu'il n'a pû guerir par tous les autres remèdes. *Nous vous ordonnons*, dit-il, *de vous retirer de tous ceux d'entre vos freres qui se conduisent d'une manière déréglée, & qui ne vivent pas selon la tradition & la forme qu'ils ont receüe de nous.* Il leur ordonne donc de se separer de ceux qui ne veulent pas travailler, & de retrancher ces personnes comme des membres pourris & corrompus par l'ordureté, de peur que la contagion de cette paresse ne répande aussi son venin sur les autres parties du corps qui sont saines. Mais je vous prie de considerer comment cét Apôstre parlant contre ceux qui ne travaillent point des mains & qui ne mangent point leur pain en silence dont il veut mesme qu'on se separe, les attaque d'abord & les couvre de confusion. Premièrement il les appelle *déréglez*, & dit qu'ils ne vivent pas *selon la tradition & la forme qu'il leur a laissée*, marquant par là, quoy qu'en d'autres termes, qu'ils estoient desobeïssans & rebelles, puis qu'ils ne vouloient pas suivre ses ordres, & montrant en mesme temps qu'ils violoient toutes les régles de l'honesteté, en n'évitant pas de ne point sortir, de ne visiter personne, de ne point parler, & de ne rien faire qu'à propos, & seulement lors qu'une occasion juste & raisonnable s'en presente. Car il faut nécessairement qu'une personne déréglée tombe dans tous ces désordres. *Ils ne vivent donc pas*, dit cét Apôstre, *selon la tradition & la forme qu'il leur a laissée.* Il les accuse en quelque façon par ces paro-

254 INSTITUT. DE CASSIEN, L. X. C. VIII.
les, comme j'ay déjà dit d'estre des rebelles qui ne
suivoient point la conduite qu'il leur avoit tracée,
par ses paroles, mais encore par ses actions. Car
*vous sçavez vous mêmes, ajoûte-t-il, ce qu'il faut faire
pour nous imiter.* C'est le dernier comble des re-
proches qu'il leur pouvoit faire, que de leur dire
qu'ils n'observoient pas une manière de vie, dont
ils avoient la memoire encore toute recente & à la-
quelle ce Docteur des Gentils les excitoit par ses
avis & encore plus par son exemple.

C H A P I T R E V I I I.

*Combien l'exemple de Saint Paul doit porter les
Religieux à tascher de gagner leur vie par le tra-
vail de leurs mains.*

CET Apostre continuë de parler à ce peuple :
1. Thessai. 3. 7. Car il n'y a rien eu, dit-il, de dérégulé dans la
vie que nous avons menée parmi vous. Lors qu'il
prouve par son assiduité dans le travail, qu'il n'y a
rien eü de dérégulé ny d'inquiet dans sa vie, il mon-
tre par une suite nécessaire que ceux qui ne veulent
point travailler, tombent par leur oisiveté dans le
déréglement, & qu'ils deviennent inquiets. Nous
n'avons mangé gratuitement le pain de personne.
Chaque parole de cét Apostre ajoûte une nouvelle
force à son discours. Il dit qu'il n'a mangé gratui-
tement le pain de personne, luy qui sçait que
1. Cor. 9. 14. I E S U S - C H R I S T a ordonné que ceux qui an-
Mat. 10. 10. nonceroient l'Euangile vivoient de l'Euangile ; &
qu'il a dit, que l'ouvrier merite de recevoir sa re-

compense. Que si celuy donc qui portoit si loin la prédication de l'Euangile, & qui pouvoit pretendre tres justement & par l'autorité de I E S U S C H R I S T mesme d'estre nourry de ces peuples; ne veut pas neanmoins *manger gratuitement le pain de peronne*, que ferons nous, nous autres, qui non seulement ne sommes point engagez à prescher l'Euangile mais qui n'avons pas mesme soin d'aucune autre ame que de la nostre? Avec quelle hardiesse oserons nous estant oisifs, manger gratuitement le pain que cét Apstre, divinement choisi de Dieu, n'osoit au milieu de tant d'occupations manger sans travailler de ses mains? *Mais nous avons, dit-il, travaillé de nos mains jour & nuit avec peine & avec fatigue pour n'estre à charge à aucun de vous.* Il augmente encore icy ses reproches. Car il ne dit pas simplement; Nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne sans passer outre. On eût pû dire, qu'encore qu'il n'eut pas esté nourry de leurs aumônes, il se nourrissoit peut estre du bien qu'il possedoit autrefois dans le monde, ou de quelque argent qu'il auroit eü d'ailleurs, ou qu'il se seroit réservé, sans gagner de quoy vivre par le travail de ses mains. *Mais nous avons, dit-il, travaillé de nos mains jour & nuit avec peine & avec fatigue; c'est à dire; nous avons gagné de quoy vivre par nostre propre travail.* Nous ne travaillons pas, dit-il, simplement par caprice ou par divertissement, comme pour nous delasser de la Prédication de l'Euangile, & pour donner quelque exercice à nostre corps; mais nous y sommes contrains par la nécessité d'avoir de quoy vivre. Car je ne travaille pas seulement *durant le jour*

256 INSTITUT. DE CASSIEN, L. X. C. IX.
mais la nécessité de gagner de quoy vivre me pres-
se d'y ajoûter encore les nuits qui sont données au
reste des hommes pour se delasser de leurs travaux.

C H A P I T R E IX.

*Que saint Paul ne travailloit pas seulement pour
luy mesme , mais encore pour ceux qui estoient
avec luy , & que leurs affaires empeschoient de
travailler.*

ET il faut remarquer que ce saint Apôstre leur
dit, qu'il n'a pas esté le seul qui ait usé de cette
conduite parmy eux , de peur que cette forme de
vie qu'il leur avoit montrée en sa personne ne leur
parust comme une chose assez peu considérable,
& qui ne devoit pas estre établie généralement
pour tous. Il témoigne encore que ceux qui le ser-
voient dans la prédication de l'Euangile , c'est à
dire, Sylvain & Thimothee , estoient comme
luy occupez dans un semblable travail. Mais ces
paroles, *afin que nous ne fussions à charge à personne,*
devoient remplir ce peuple de confusion. Car si un
prédicateur de l'Euangile, tel qu'estoit S. Paul, qui
appuyoit par des miracles la vérité qu'il annon-
çoit, craint d'estre à charge à personne , & n'ose
manger gratuitement son pain ; comment ces per-
sonnes peuvent elles prétendre n'estre à charge
à personne, lors que tous les jours elles mangent,
& que tous les jours elles demeurent oisives ?



CHAPITRE X.

Que le dessein que saint Paul avoit en travaillant de ses mains, estoit de nous exciter nous mesmes à travailler comme luy.

CE n'est pas, ajoute saint Paul, que nous n'en eussions le pouvoir, mais nous avons voulu nous donner nous mesmes pour modèle, afin que vous nous imitassiez. Il découvre par ces paroles la véritable cause qui le portoit à travailler : Nous avons voulu, dit-il, nous donner pour modèle que vous pussiez imiter : Afin que s'il arrivoit que vous missiez en oubly les instructions que je vous ay si souvent reïterées par ma predication, vous eussiez au moins touÿjours present dans l'esprit l'exemple de la vie que j'ay menée parmy vous, & que vous avez veuë de vos propres yeux.

Il leur fait un reproche bien sensible, lors qu'il leur dit qu'il n'a tant travaillé le jour & la nuit que pour leur servir de modèle, & que cependant ils n'en veulent pas profiter. Car ayant, dit-il, un plein pouvoir, & toutes vos maisons & vos richesses nous estant ouvertes ; sçachant aussi que JESUS-CHRIST mon maistre m'avoit donné la liberté d'en user ; je n'ay pas voulu néanmoins user de cette puissance, de peur que ce que j'eusse fait avec de très bonnes raisons, ne fust pour les autres une très dangereuse consequence. C'est pourquoy j'ay mieux aimé en preschant l'Euangile me nourrir du travail de mes mains, pour vous apprendre le chemin de la perfection dans lequel vous vou-

258 INSTITUT. DE CASSIEN, L. X. C. XI.
vouliez marcher, & vous tracer en ma personne
le modèle d'une sainte vie.

C H A P I T R E X I.

*Avec quelle sagesse saint Paul ne s'est pas contenté
de porter les Chrétiens au travail des mains par
son exemple, & qu'il a voulu encore y joindre des
avis & des preceptes.*

MAIS afin qu'on ne crust pas que saint Paul
s'estoit contenté de porter ce peuple au tra-
vail, seulement par son exemple sans leur en faire
en mesme temps un commandement; il ajoûte:
*Aussi lors que nous estions avec vous, nous vous de-
clarions que celuy qui ne veut point travailler ne doit
point manger.* Il confond encore icy ce peuple de
sa lascheté, puis que sçachant que saint Paul avoit
travaillé luy mesme en sa presence pour l'exciter au
travail, il ne se mettoit point en peine de l'imiter;
& il nous montre de quelle retenüe il usoit, lors
qu'il nous dit, que non seulement il les exhortoit
au travail par son exemple quand il estoit present
avec eux; mais qu'il leur avoit encore souvent té-
moigné de vive voix *que si quelqu'un ne veut point
travailler il ne devoit pas manger.*



CHAPITRE XII.

Que le travail est d'obligation & de commandement. Comment saint Paul punit ceux qui sont desobeïssans en ce point.

LORS qu'il leur parle de la sorte, il ne les traite plus avec la douceur d'un maistre, ou avec la condescendance & le conseil d'un médecin, mais avec la sévérité d'un juge; & reprenant cette autorité d'Apostre qu'il sembloit avoir oubliée en se servant auparavant de prières, il monte sur son tribunal & prononce l'arrest contre ceux qui auroient la présomption de mépriser ses ordonnances. Il rentre dans ce pouvoir qu'il avoit reçu de Dieu, en avertissant avec tant de vigueur les Corinthiens de prévenir son arrivée & de se corriger promptement de leurs pechez avant qu'il les vinst trouver. *Je vous prie, dit-il, que je ne sois point contraint lors que je seray avec vous, de me servir contre quelques uns d'entre vous de la puissance qui m'a esté donnée.* Et il dit au mesme endroit. *Car si je voulois me glorifier de cette puissance que le Seigneur m'a* 1. Cor. 10. 21 *donnée pour edifier & non pour détruire, je n'aurois pas sujet d'en rougir.* ibid. 2. C'est donc par cette mesme autorité & par cette mesme puissance qu'il prononce icy cét arrest. *Si quelqu'un ne veut point travailler il ne doit pas aussi manger.* Il ne les condamne pas à passer par l'épée du Ministre de la justice, mais il leur interdit par l'autorité du S. Esprit la nourriture de la vie; afin que si la crainte d'un

260 INSTITUT DE CASSIEN, L. X. C. XIII.
mort éternelle ne les retient dans le devoir & ne
dompte cette desobeissance où l'amour de l'oisive-
té les entretient, ils soient au moins contraints de
travailler par la nécessité du vivre & par l'ap-
prehension d'une mort inévitable.

C H A P I T R E XIII.

*Reproche de l'Apostre saint Paul à quelques per-
sonnes qui vivoient dans la paresse.*

1. Theff. 4. 1.

APRES donc que la sévérité de l'Euangile
qu'il preschoit, a fait prononcet à ce S. Apo-
stre une sentence si sévère, il declare en suite à ce
peuple la raison qui l'oblige de leur parler de la
sorte. *Car nous apprenons, dit-il, qu'il y en a quel-
ques uns parmi vous qui sont déréglez, qui ne font
rien, & qui se meslent de ce qu'ils n'ont point à faire.*
Toutes les fois que cét Apostre parle de ceux qui
ne veulent point travailler, il ne se contente jamais
d'en parler comme des personnes malades qui ne
soient sujettes qu'à une seule maladie. Car nous
avons veu que dans la première Epitre à ce peuple,
il appelle ces personnes, *déréglez, & dit, qu'ils ne
suivoyent point la forme de vie qu'il leur avoit mon-
trée.* Il les regarde mesme comme des personnes
inquiètes, & qui mangeoient gratuitement leur pain:
Et icy: *Nous apprenons, dit-il, qu'il y en a quelques
uns d'entre vous, qui sont déréglez, & inquiets.*
Il ajoûte en suite une autre playe qui est la vérita-
ble source de cette maladie inquiète; lors qu'il dit,
qui ne font rien; & il marque enfin la troisieme qui

2. Theff. 3. 11.

est l'effet de cette seconde, *Mais qui se meslent de ce qu'ils n'ont point à faire.*

CHAPITRE XIV.

Que le travail des mains est un souverain remède qui retranche beaucoup de maux.

C'EST pourquoy il se haste d'apporter un remède qui soit proportionné à un mal qu'on peut dire estre comme la nourriture qui entretient tous les autres vices. Il quitte pour ce sujet cette puissance & cette autorité apostolique dont il vient de se servir. Il reprend les entrailles d'un pere, & la tendresse d'un médecin, & traitant ce peuple comme ses enfans & comme des malades qu'il a entrepris de guerir par ses conseils salutaires, il leur dit: *Or nous ordonnons à ces personnes, & nous les* ^{2. Theff. 3. 6.} *conjurons par Nostre Seigneur IESUS-CHRIST de manger leur pain en travaillant paisiblement.* La profonde connoissance de ce sage médecin des ames, ne trouve point d'autres remèdes pour tant de si différens & de si dangereux ulcères que ce seul avis de travailler, parce que les autres maladies qui naissent comme des rejettons de cette malheureuse tige, secheront aussi tost que la racine en sera détruite.



C H A P I T R E X V.

Que les Chrétiens doivent estre charitables envers ceux mesmes qui sont déréglez dans leur vie.

IL faut remarquer néanmoins que ce divin méde. cin ne se contente pas de guerir les playes des malades, mais qu'il assiste de ses conseils ceux qui sont sains, pour les conserver dans leur santé. Et 2, Theff. 3. 13. pour vous, mes freres, leur dit-il, ne vous laissez pas de faire du bien aux autres. Vous, dit-il, qui nous imitez; vous qui suivez nostre vie; & qui vous réglez sur le modèle que nous vous avons donné; vous qui voyez la paresse & la lascheté de ces personnes, mais qui ne l'imitez pas, ne vous laissez point de faire le bien, & ne cessez point de faire charité à ces paresseux, encore qu'ils demeurent opiniastres & qu'ils negligent les avis que nous leur avons donnez. Comme donc il avoit repris ces personnes foibles, & ces malades, de peur qu'en s'abandonnant au relâchement ils ne devinssent déréglez, inquiets, & curieux; il avertit aussi ceux qui sont sains de ne point interrompre le cours des charitez que Dieu leur commande de répandre sur les bons & sur les méchans, quand mesme quelques uns d'entre eux seroient inconvertibles. Il les conjure, de ne se point laisser de faire le bien; de les servir par des paroles de consolation & par des avis charitables, & de leur faire toujors les mesmes liberalitez qu'ils avoient coûtume de leur faire.

C H A P I T R E X V I.

Que lors que nous avertissons ceux qui sont dans quelque desordre, nous ne le devons faire à l'exemple de saint Paul, qu'avec un esprit de douceur.

MAIS de peur que cette douceur que saint Paul témoigne à ce peuple ne portast quelques uns d'entre eux à mépriser ses ordonnances; il entremesse encore quelque sévérité & , parle en Apôstre de I E S U S - C H R I S T. *Que si quelqu'un,* ^{2. Thes. 3. 14.} *dit-il, n'obeit pas à ce que nous ordonnons par nostre lettre, flétrissez-le d'une marque honteuse & n'ayez point de commerce avec luy, afin qu'il en ait de la confusion & de la honte.* Et les avertissant en suite de ce qu'ils devoient faire pour les interests & pour le respect qui luy estoit deu, aussi bien que pour l'utilité publique; & avec quelle circonspection ils devoient obeir aux ordres qu'il leur donnoit; il témoigne encore une tendresse de pere, & il instruit ses enfans, avec quelle charité & quels sentimens d'amour ils doivent toujourns traiter ces personnes dont il leur parle. *Ne le considérez pas neanmoins comme un ennemy, leur dit-il; mais avertissez-le comme vostre frere.* Il tempère la sévérité de juge par la tendresse d'un pere, & il entremesse des avis de douceur avec ces rigueurs que son zele apostolique luy avoit fait témoigner. Car encore qu'il veuille que ce peuple flétrisse celuy qui néglige d'obeir à ses ordonnances & qu'il se separe de luy; il l'avertit neanmoins de ne le traiter pas de la sorte

264 INSTITUT. DE CASSIEN, L. X. C. XVII.
par un esprit de haine, mais seulement par un mouvement de charité, & par le seul desir de le convertir. N'ayez point de commerce avec luy afin qu'il en ait de la confusion & de la honte; & que ne s'étant pas rendu aux avis de douceur que je luy avois donnez, il soit au moins couvert de confusion par cette separation publique, & qu'il rentre dans le sentier du salut & de la justice.

CHAPITRE XVII.

Divers endroits où saint Paul exhorte les Chrétiens au travail, & témoigne qu'il a travaillé luy mesme.

Ephes. 4. 28. **L**E mesme Apostre écrivant aux Ephesiens leur recommande encore le travail. *Que celuy, dit-il, qui déroboit, ne dérobe plus, mais qu'il travaille plutôt à quelque ouvrage des mains qui soit bon, pour avoir dequoy donner au pauvre qui est dans l'indigence.* Nous voyons aussi dans les Actes des Apostres que le mesme saint Paul recommande le travail non seulement par ses paroles, mais encore par son exemple en travaillant luy mesme de ses propres mains. Car estant venu à Corinthe, il ne voulut point demeurer ailleurs que chez Aquila & Priscille, parce qu'ils estoient du mesme mestier que luy. *Paul estant sorty d'Athenes, dit saint Luc, vint en la ville de Corinthe, & trouvant un Juif nommé Aquila qui estoit du Pont & Priscille sa femme il se joignit à eux, parce qu'il estoit du mesme mestier; il demouroit avec eux & travailloit à faire des tentes.*

CHAPITRE XVIII.

Que S. Paul travailloit pour faire subsister ceux qui l'accompagnoient.

CE mesme Apostre venant en suite à Milete, & delà envoyant à Ephese pour assembler tous les Prestres de cette Eglise, & leur apprendre comment ils devoient gouverner l'Eglise de Dieu en son absence. Il leur dit : *Je n'ay desiré l'or ny l'argent de personne, & vous sçavez vous mesme que j'ay travaillé de mes propres mains pour ce qui m'estoit nécessaire à moy & à ceux qui estoient avec moy. Je vous ay tout appris, & je vous ay montré qu'il faut en travaillant de la sorte avoir soin des pauvres & des infirmes, & se souvenir de la parole du Sauveur, Qu'il est plus heureux de donner que de recevoir.* Ce saint Apostre nous donne un grand exemple en sa personne, lors qu'il dit qu'il a travaillé, non seulement pour avoir dequoy fournir à ses besoins particuliers, mais encore pour suplée aux nécessitez de ceux qui estoient avec luy, & qui estant tous les jours engagez en diverses affaires qui leur estoient inevitables, ne pouvoient gagner leur vie en travaillant de leurs mains. Et comme il dit aux Thessaloniens qu'il a travaillé pour leur donner un modèle. Il dit la mesme chose icy : *Je vous ay fait voir qu'il faut travailler ainsi, & avoir soin des pauvres & des infirmes, du corps ou de l'ame, afin que nous les puissions soutenir, non par les liberalitez des autres, ny par des richesses que nous nous serions reservées, mais par un ar-*

266 INSTITUT. DE CASSIEN, L. X. C. XIX.
gent que nous aurons gagné à la sueur de nostre
visage.

C H A P I T R E X I X .

Comment il faut entendre cette parole de l'Écriture:
Il vaut mieux donner que recevoir.

Act. 20. 35.

CE saint Apôtre autorise mesme cette ordonnance, en disant que c'est un ordre exprés de **I E S U S - C H R I S T .** *Le Seigneur I E S U S a dit qu'il est plus heureux de donner que de recevoir : c'est à dire, la liberalité de celuy qui donne vaut mieux que la pauvreté de celuy qui reçoit, lors qu'il fait cette liberalité, non d'un bien qu'il s'est réservé par une infidélité criminelle, ou de quelque trésor caché; mais d'un argent qu'il a gagné en travaillant de ses mains. C'est pourquoy il vaut mieux donner, que de recevoir; parce que celuy qui donne estant aussi pauvre que celuy qui reçoit, il ne laisse pas de gagner par sa ferveur & par son zele de quoy fournir à ses besoins particuliers, & aux nécessitez de autres. Ainsi il possède un double avantage, l'un en ce qu'ayant renoncé à tous ses biens, il entre dans cette pauvreté qui est si parfaite; & l'autre en ce que son travail luy donne moyen dans la pauvreté mesme d'imiter la liberalité des riches. L'un honore Dieu de ses justes travaux, & luy offre les prémices des fruits de sa justice. Et l'autre demeurant dans la paresse témoigne que selon saint Paul il est indigne mesme du pain qu'il mange, & qu'il ne peut sans crime avoir la témérité de le prendre apres la deffense formelle que luy en fait ce saint Apôtre.*

7. Theff. 3. 10.

C H A P I T R E X X .

Du detestable artifice dont usoit un Religieux pour empescher que quelque nouveau venu ne fust cause par sa ferveur qu'on n'augmentât le travail réglé dans le Monastère.

NOUS connoissons un Religieux dont nous pourrions mesme dire le nom, si cela seroit de quelque chose pour l'instruction de ceux qui liront cecy. Cet homme se voyant contraint dans le Monastère de donner tous les jours à celuy qui en estoit l'œconome l'ouvrage réglé qu'il faisoit, s'avisâ de cét artifice, pour empescher que la ferveur de quelque Religieux n'en fist augmenter la mesure ordinaire; ou qu'il ne fust au moins confondu par l'exemple de son zèle. Dès qu'il s'apercevoit de cette ferveur, il taschoit aussi tost par ses persuasions secrettes de le détourner de son entreprise: & lors qu'elles estoient sans effet, il luy inspiroit par ses conseils détestables, la pensée de sortir du monastère. Pour le faire tomber plus facilement dans ce piège, il feignoit qu'il y avoit lōg réps qu'il souffroit beaucoup sans se plaindre, & qu'il seroit déjà sorty de ce lieu pour beaucoup de raisons & de mécontentemens qu'il y avoit receüs, s'il avoit pû trouver quelque commodité pour un voyage, ou si quelqu'un luy eut voulu tenir compagnie.

Après avoir ainsi dit beaucoup de mal du Monastère, & avoir enfin tiré son consentement, il luy marquoit une heure qu'ils prendroient pour en sortir, & un lieu où ils se devroient trouver.

Mais au lieu d'y aller, comme il avoit promis de le faire il demeueroit paisiblement dans sa cellule. Ainsi ce Religieux trop credule e tant tout confus de sa sortie, n'osoit plus rentrer dans une maison dont il s'estoit banny par la fuite, pendant que celuy qui en estoit l'unique auteur y demeueroit dans une profonde paix. Je me contente de rapporter cet exemple pour faire connoistre l'esprit de ces sortes de personnes, & pour avertir ceux qui entrent dans les Monastères de s'en donner de garde, en connoissant quels maux l'oisiveté produit selon l'Écriture dans l'esprit d'un Solitaire, & combien

1. Cor. 13. 33. les mauvais entretiens corrompent les bonnes mœurs.

C H A P I T R E X X I.

Divers endroits tirez des livres de la sagesse qui montrent combien nous devons fuir l'oisiveté.

SALOMON pénétrant par la sagesse la grandeur des maux que produit l'oisiveté, en parle souvent dans ses Proverbes: *Celuy, dit-il, qui suit l'oisiveté & la paresse sera remply de pauvreté*, c'est à dire, d'une pauvreté visible, ou d'une autre invisible & intérieure qui engage nécessairement les personnes lasches dans beaucoup de vices, qui les éloignent de la contemplation de Dieu, & qui les prive de ces richesses spirituelles dont saint Paul dit. *Vous estes devenus riches en toutes choses par* I E S U S - C H R I S T, *dans toute sorte de parole, & dans toute sorte de science.* Il est aussi écrit ailleurs de cette pauvreté des personnes lasches. *Le Paresseux qui s'endort, sera couvert d'un vestement déchiré*

Prov. 28. 29.
2. Cor. 1. 5.

ré & revêtu de haillons. Car il est sans doute que celui là ne méritera point d'avoir part à la gloire de ces vestemens incorruptibles dont S. Paul dit:

Revestez vous de IESUS-CHRIST nostre Seigneur, Rom. 13. 14.
& ailleurs, *Couvrez vous de la justice & de la charité comme d'une cuirasse:* Et dont Dieu même parle ainsi à Jérusalem par son Prophète: *Levez vous Jérusalem,* 1. Theff. 5. 8.

levez vous, revestez vous des vestemens de votre gloire. Celuy là, dis-je, ne méritera point d'avoir part à ce vestement glorieux qui se laissant sur-

monter par la paresse, au lieu de se couvrir comme d'un habillement riche en travaillant avec ferveur,

aime mieux demeurer oisif & n'estre revêtu que des haillons qu'il tasche de tirer de tout le corps de

l'Ecriture pour s'en faire non pas un vestement honorable & magnifique, mais un voile honteux à

sa lascheté. Car ceux qui se laissent aller à cette mollesse & qui ne veulent pas se nourrir de leur travail

comme à toujours fait saint Paul, & comme il nous a commandé de le faire; ont coûtume de se cou-

vrir de quelques endroits de l'Ecriture pour servir d'excuse à leur paresse. Ils disent qu'il est écrit:

Travaillez, non pas pour la nourriture qui perit, lean. 6. 7.

mais pour celle qui demeure stable dans la vie éternelle: Que IESUS-CHRIST a dit: *Ma nour-* lean. 4. 34.

riture est de faire la volonté de mon Pere. Mais ces passages de l'Ecriture ne sont que comme des mor-

ceaux d'étoffe qu'ils arrachét du corps entier de l'Evangile, plutôt pour couvrir la honte de leur oisiveté que pour s'échauffer & se pater de cette robe

précieuse de toute sorte de vertus que la femme dont il est parlé dans les Proverbes, se prépare pour elle & pour son mary.

C'est pourquoy l'Ecriture

Prov. 31. 25.

dit d'elle en suite : *Elle est revestue de gloire & de force, & elle s'est réjouye dans les derniers jours.*

Prov. 15. 19.

Salomon parle encore en un autre endroit de la paresse, lors qu'il dit : *Le chemin de ceux qui ne font rien est semé d'épines, c'est à dire, des vices que S. Paul dit naistre de l'oïveté comme de leur source.*

Prov. 21. 26.

1. Theff. 4. 12.

Il dit aussi ailleurs : *Le paresseux est plein de desirs, ce que saint Paul a marqué, lors qu'il a dit, Ne desirez rien de personne.* Enfin le Sage dit de l'oïveté

Eccles. 33. 28.

qu'elle a appris beaucoup de maux : Et l'Apostre marque la mesme chose dans l'endroit que nous avons expliqué ; qui ne font rien, dit-il, & qui se meslent de ce qu'ils n'ont point à faire, & il attribue

1. Theff. 4. 11.

encore à ce vice ce qu'il dit : Travaillez à devenir paisibles, à faire tranquillement ce que vous avez à faire, à vous conduire sagement à l'égard des personnes du dehors ; & à ne desirer rien de personne. Il les appelle aussi des personnes déréglées & rebelles, & il commande à tous les véritables Chrétiens de s'en separer. Nous vous ordonnons, dit-il, de vous retirer de tous ceux d'entre vos freres qui se conduisent d'une manière déréglée, & qui ne vivent pas selon la manière qu'ils ont veüe dans nous.

C H A P I T R E X X I I .

Combien les Solitaires d'Egypte s'appliquent au travail. Quelles charitez ils font de ce qu'ils gagnent.

LES Solitaires d'Egypte se réglant sur l'exemple & sur les ordonnances de ce saint Apostre, ne peuvent souffrir que leurs Religieux & particulièrement les plus jeunes, demeurent un moment

fans rien faire. Ils jugent d'eux & du dedans de leur cœur, de leur progres dans la vertu, de leur patience & de leur humilité, par leur amour pour le travail. Et bien loin de permettre que quelqu'un d'entre eux reçoive d'un autre dequoy se nourrir, ils veulent au contraire nourrir de leurs travaux les survenans & les étrangers. Ils envoient dans toute la Lybie qui sont des lieux toûjours stériles & mesme dans toutes les villes à ceux qui gemissent dans les prisons des sommes immenses; & ils croient par ces aumônes, offrir à Dieu *un sacrifice juste, saint, & véritable du fruit & des travaux de leurs mains.*

CHAPITRE XXIII.

Que celuy qui ne travaille point est tenté de tous les démons.

C'EST pour cette raison que nous voyons qu'en tous les Monastères de ce pays il n'y a pas beaucoup de Religieux ensemble. Comme ils n'y travaillent pas avec assez de vigueur pour se pouvoir nourrir de leur travail; ils n'y peuvent pas demeurer long temps, & quand mesme ils trouveroient dequoy vivre dans la liberalité des autres, le plaisir qu'ils trouvent dans cette vie oisive & vagabonde ne leur permettroit pas de demeurer long temps dans un mesme lieu. C'est pourquoy les anciens Peres de l'Egypte ont prononcé cette admirable sentence, *qu'un Religieux qui travaille n'est tenté que par un démon, mais que celuy qui ne travaille point, en a une infinité qui le perdent.*

C H A P I T R E XXIV.

L'extrême amour de l'Abbé Paul pour le travail luy faisoit faire des Corbeilles qu'il brûloit en suite, parce qu'il ne les pouvoit vendre.

ENFIN l'Abbé Paul le plus excellent des anciens Solitaires, qui demouroit dans cette vaste solitude, qui s'appelle Porphyrion, trouvant dans les fruits d'un palmier & dans un petit jardin le peu qu'il luy falloit pour vivre, & voyant qu'il ne pouvoit faire aucun ouvrage dont il pust gagner sa vie, parce qu'il estoit éloigné de plus de sept journées de toute terre habitable, & qu'on luy eust demandé pour le port de son ouvrage plus mesme qu'il ne l'eust pû vendre, s'imposa neanmoins un travail & s'obligea aussi exactement à faire un certain nombre de corbeilles que s'il en eût dû gagner sa vie. Apres qu'il avoit bien travaillé toute l'année & que sa caverne estoit pleine de ces corbeilles, il y mettoit le feu & les brûloit. Il nous a appris par là qu'il estoit impossible qu'un Religieux demeurast long temps dans le Monastère, s'il n'y travailloit de ses mains, & qu'il estoit si difficile que sans cela il pust s'élever à une vertu parfaite, que lors mesme que la nécessité du vivre ne l'obligeoit point au travail, il ne laissoit pas de le faire pour se purifier le cœur, pour donner de la solidité à ses pensées, pour persévérer dans sa cellule, & pour vaincre la paresse.



CHAPITRE XXV,

Remède contre la paresse. Combien il faut résister à cette passion dangereuse.

LORS que je commençay de demeurer dans le desert, je dis à l'Abbé Moyse le plus saint de tous les Solitaires, que j'avois esté extrêmement tourmenté le jour précédent de l'esprit de paresse, contre laquelle je n'avois pû trouver d'autre remède que d'aller promptement trouver l'Abbé Paul. Le saint homme Moyse me répondit à cela: Vous ne vous estes pas délivré par ce moyen de la paresse qui vous inquietoit, mais vous vous y estes encore assujety davantage. Cét ennemy vous attaquera avec plus d'insolence une autre fois, parce qu'il vous regardera comme un deserteur & un fugitif & comme un lâche soldat, qui après s'estre laissé vaincre dans le combat, ne trouve plus son salut que dans la fuite. Vous devez vous attendre à ces insultes à moins qu'à la première rencontre vous ne luy résistiez fermement; & que vous ne vous efforciez de le terrasser, non plus en quittant vostre cellule, ou en vous laissant aller au sommeil; mais en souffrant généreusement, & en le combattant avec force. Ainsi l'expérience a fait reconnoître que les tentations de la paresse ne devoient pas s'éviter par la fuite, mais qu'il les falloit surmonter par sa résistance.





LIVRE ONZIÈME.

De la vaine Gloire.

CHAPITRE PREMIER.

Combien la vaine gloire se cache aux yeux de ceux en qui elle domine.



LE septième ennemy que nous avons à combattre est la vaine gloire. C'est un ennemy subtil, & qui se diversifie en mille manières différentes, de sorte que les yeux les plus perçans ont souvent bien de la peine, je ne dis pas à le considérer attentivement, mais mesme à l'entrevoir & le découvrir.

CHAPITRE II.

Que la vaine gloire est un ennemy qui ne se rebute jamais, & qui attaque avec d'autant plus de violence qu'on le foule plus aux pieds.

CAR il se conduit d'une autre manière que les autres vices. Il n'attaque pas le Religieux dans ce qui est de plus foible & de plus terrestre en luy; mais dans ce qu'il a mesme de plus spirituel.

Il employe la plus fine malice pour s'insinuer dans son ame; de sorte que souvent ceux qui ne se sont pû laisser surprendre par les vices plus grossiers, trouvent dans leur vertu mesme, & de plus profondes & de plus mortelles playes. C'est pourquoy cét ennemy est d'autant plus dangereux à combattre qu'il est mesme plus difficile à reconnoistre & à éviter. Tous les autres vices nous font une guerre ouverte & sensible. La fermeté avec laquelle nous leur resistons, confond le démon qui nous les inspiroit dans l'ame; le rend plus foible & plus timide, & l'oblige à se retirer avec plus de honte, sans qu'il ose presque revenir en suite. Mais lors que la vaine gloire a tasché d'élever l'homme pour quelque sujets assez grossiers & qu'elle s'est veüe repoussée, elle ne se rebutte pas; mais se souvenant qu'elle a mille formes différentes pour se déguiser, elle quitte la première dont elle s'estoit servie, & se couvrant de l'apparence des vertus, elle fait ses efforts pour abbatre celuy qui l'avoit surmontée, & pour le frapper d'une playe mortelle.

C H A P I T R E III.

En combien de manières différentes nous tombons dans la vaine gloire.

CAR au lieu que tous les autres pechez sont simples en eux mesmes, & qu'ils n'ont qu'une seule face, celuy-cy en a plusieurs différentes, & qui sont toutes contraires. Il attaque de tous costez celuy mesme dont il a esté vaincu, il s'efforce de

le perdre en l'élevant par les habits, par les gestes, par son marcher. par les paroles, par les actions, par ses veilles, par les jeusnes, par les prières, par son humilité & par sa longue patience. Ce vice est comme un écueil dangereux qui estant couvert de flots surprend tout d'un coup, & jette dans le naufrage ceux qui navigeoient paisiblement & qui croyoient avoir un vent favorable.

C H A P I T R E I V.

Divers pièges que le démon tend pour nous surprendre de vanité.

IL faut donc que celuy qui veut marcher par 2. Cor. 6. 7. cette voye royale & par ces armes de justice, que saint Paul dit estre à droit & à gauche, passent, selon le mesme Apostre, par la gloire & par l'infamie, par la bonne ou par la mauvaise reputation. Il faut que nous réglions nostre course au travers des tentations qui sont comme des flots qui nous environnent, & que nostre discretion estant aidée du souffle du saint Esprit, soit cōme le gouvernail qui nous fasse conduire nostre vaisseau avec tant de circonspection, que nous soyons assurez qu'aussi tost que nous le détournerons à droit ou à gauche nous le briserons contre les rochers. C'est pourquoy le Sage nous a donné cet avis. Prov. 4. 27. *Ne vous détournes ny à droit ny à gauche; c'est à dire, ne vous flattez point du bien que vous faites, & ne vous élevez point de l'heureux succez de vos vertus; mais ne vous laissez point aller aussi au dérèglement des vices; & ne cherchez point, comme dit*

saint Paul, *vostre gloire dans vostre propre confusion.*

Quand le démon n'a pû nous donner de la vanité par un vestement bien fait & bien propre, il tasche de nous en donner par un autre tout sale & tout négligé. Il abbat par l'humilité celuy qu'il a pû vaincre par la gloire. Il surmonte quelquefois celuy qu'il n'avoit pû élever par la science & par la beauté de ses discours, en luy faisant tirer vanité de son silence. Si un Religieux jesusne en presence des autres, il est tenté d'en avoir de la complaisance : s'il le cache par le mépris de la gloire qu'il en pourroit recevoir, il tombe encore dans l'orgueil. Il évite quelquefois de faire de longues prières devant ses Freres dans l'apprehension de s'en élever ; & il s'éleve en suite de cela mesme qu'il s'est caché pour prier, & que personne n'a esté témoin de ce qu'il a fait.

CHAPITRE V.

Comparaison de la vaine gloire avec l'oignon.

NOS Peres ont parfaitement bien comparé ce vice à l'oignon. Quand on luy oste une peau on luy en trouve aussi tost une autre. Il semble que plus on luy en oste, plus il en renaisse ; & quelque effort qu'on fasse pour le dépoüiller, on le trouve toujours revestu d'une peau nouvelle.



C H A P I T R E V I.

Que la solitude n'est pas un remède contre la vaine gloire : Que les Solitaires en sont souvent plus tourmentez que les autres.

CET ennemy cruel ne cesse point de persecuter les Solitaires mesmes qui se separēt de tous les hommes pour ne point tōber dans la vaine gloire. Plus un homme fuit le monde , plus il se trouve attaqué de ce vice. Il tasche d'élever les uns de ce qu'ils supportent le travail , les autres de ce qu'ils sont obeïssans , & les autres de ce qu'ils sont humbles. L'un est tenté à cause de sa science , l'autre à cause de ses veilles , l'autre à cause de ses lectures. Cet ennemy ne veut faire perir celuy qu'il attaque que par ses propres vertus , & il luy fait trouver la mort dans ce qui luy devoit dōner la vie. Quand ces esprits de malice voyent qu'un Religieux marche dans le droit sentier de la vertu , ils ne luy dressent leurs piéges que dās le chemin même dans lequel il marche. C'est ce que marque David, lors qu'il dit :

Pseau. 141. 4. Ils m'ont tendu des piéges dans le chemin mesme dans lequel je marchois. Ils taschènt de faire en sorte que dans cette voye royale des vertus dans laquelle nous nous avançons vers nostre celeste recompense , nous nous élevions d'un si heureux progres , & que cēt élevation nous fasse tomber par terre , & embarasse comme les pieds , c'est à dire , les mouvemens & les affections de nos ames. Ainsi après n'avoir pû estre vaincus par nostre en-

nemy dans le combat, nostre victoire mesme nous abbat, ou bien nous tombons dans une autre piège du démon qui nous faisant jeusner avec excez, & passer au delà de ce que nos forces peuvent souffrir, nous reduit enfin par la foiblesse de nostre corps de ne pouvoir perséverer jusqu'au bout de nostre course.

CHAPITRE VII.

Quelle difference il y a entre la vaine gloire & les autres vices.

Tous les autres vices se flétrissent & se sechent dès qu'on les a surmontez. Plus on les dompte, plus ils s'affoiblissent. Souvent les lieux & les temps diminuent leur violence. Souvent l'opposition qu'ils ont aux vertus qui leur sont contraires, fait qu'on les évite plus aisément. Mais celuy dont nous parlons ne s'éleve jamais avec plus d'opiniâtreté que lors qu'il se voit terrassé; & lors qu'on le croit tout à fait mort, il trouve dans cette mort mesme une vie & une force toute nouvelle. Les autres pechez n'attaquent que ceux qu'ils ont déjà surmontez dans le combat; mais celuy-cy répand toute sa rage contre ceux qui l'ont vaincu. Plus on l'a foulé aux pieds, plus il reprend d'esprits & de vigueur dans la gloire mesme de la victoire qu'on a remporté sur luy. C'est en cela principalement que consiste l'artifice de cet ennemy, qu'il perce le soldat de IESUS-CHRIST de ses propres armes; lors qu'il ne l'a pû par des armes étrangères.

C H A P I T R E V I I I.

Que le temps ny les lieux qui assoupissent les autres vices, ne peuvent rien sur la vaine gloire.

SOUVENT aussi, comme j'ay dit, les lieux favorables appaisent les autres vices, & lors qu'on leur oste ou la matière des pechez, ou l'occasion & la commodité de les commettre, ils perdent toute leur force. Mais celuy-cy accompagne ceux qui s'enfuyent jusques dans le fond des deserts. Le lieu n'a sur luy aucune puissance, & le retranchement des objets du peché ne luy oste rien de sa force. Car il la trouve toute dans les vertus mesmes & dans les progrès spirituels de ceux qu'il attaque. La suite du temps dissipe enfin les autres pechez; mais la plus longue vieillesse, si elle n'est appuyée sur une sage discretion, non seulement ne nuit point à celuy-cy, mais ne fait au contraire que redoubler les sujets de sa vanité.

C H A P I T R E I X.

Que le plus grand danger de la vaine gloire est qu'elle ne se trouve pas dans le mal comme les autres vices : mais seulement dans les vertus.

ENFIN les autres vices attaquant visiblement les vertus qui leur sont opposées en sont plus aisez à vaincre, mais celuy-cy se mêlant parmy les

vertus est comme un voleur qui dans une nuit sombre, surprend plus cruellement ceux qui ne sont pas sur leurs gardes & qui ne se défient point de ses pièges.

CHAPITRE X.

Combien l'exemple du Roy Ezechias nous doit donner d'horreur de la vaine gloire.

C'EST ainsi que l'Ecriture nous apprend qu'Ezechias, Roy de Iuda dont elle parle comme d'un juste parfait, fut apres tant de vertus si admirables comme renversé par terre par un seul événement. Luy qui avoit pû par sa prière, mériter qu'un Ange tuast en une nuit cent quatre vingt cinq mille Assyriens, fut enfin surmonté par une pensée de vanité. Il avoit tant de différentes vertus qu'il seroit trop long de les rapporter. Il suffit de dire qu'une seule prière qu'il fit à Dieu changea l'arrest de sa mort, & prolongea sa vie de quinze ans. Le soleil mesme en sa faveur remonta dix degrez qu'il avoit déjà passez en tendant vers son couchant, & remarquant une seconde fois les heures qu'il avoit déjà marquées, il fit par un miracle inouïy qu'un jour en dura deux contre toutes les loix de la nature.

Mais apres de si grands miracles, & de si rares vertus, l'Ecriture nous montre elle mesme comment de si heureux succez furent la cause de sa perte. *En ces jours là, dit-elle, le Roy Ezechias fut malade jusqu'à la mort; & il pria le Seigneur qui*

l'exauça. Il luy en donna pour marque ce miracle que nous lisons dans le quatrième livre des Roys. *Mais ce Prince, dit-elle, ne rendit pas à Dieu ce qu'il luy devoit pour tant de graces, parce que son cœur s'éleva d'orgueil. C'est pourquoy Dieu entra en colere contre luy, contre Iuda, & contre Jérusalem. Et il fut humilié en suite, parce que son cœur s'estoit élevé. Luy & les habitans de Jérusalem furent punis par le Seigneur, qui répandit sur eux sa colere au jour du Roy Ezechias.* Que la vaine gloire donc est une playe dangereuse! Vn Roy si juste, un homme d'une si excellente vertu, d'une foy si vive, d'une si ardente pieté, qui a mérité de changer mesme l'ordre de la nature, & de renverser toutes les loix du monde, tombe par un seul élevation. Dieu oublia toutes ses vertus passées, de mesme que si elles n'avoient point esté; & il estoit prest de faire éclater contre luy sa vengeance, s'il ne se fut mis en peine de la prévenir en rentrant dans l'humilité, & dans des pensées contraires à son orgueil. Car celuy qui estoit tombé d'un si haut estat par la vaine gloire, n'y pût remonter en suite que par son humilité. Mais voyons encore un autre exemple d'une chute toute semblable?

C H A P I T R E X I .

Autre exemple du Roy Ozias qui nous doit encore éloigner du mesme vice.

OZIAS un des ayeuls de celuy dont nous venons de parler, estoit un Prince qui au rapport de l'Ecriture fut admirable dans toute la con-

duite de sa vie. Cependant apres les loüïages extraordinaires qu'elle donne à sa vertu, & après une infinité de triomphes que la foy & la pieté luy avoient fait remporter, admirez comme un mouvement de vaine gloire le renverse de ce haut estat & le precipite. *Le nom d'Ozias*, dit l'Ecriture, *devint fameux, parce que le Seigneur l'assistoit de son secours, & qu'il l'avoit affermy. Mais lors qu'il se vit affermy, son cœur s'eleva malheureusement, & il négligea le Seigneur son Dieu.* On ne peut voir ces exemples si déplorables sans estre surpris, que des hommes si justes & si parfaits ayent esté comme terrassez par leurs propres victoires. Ces accidens vous doivent faire juger combien les succez heureux sont à craindre, & que souvent ceux qui n'ont pû estre abbatus par les plus grands maux, sont en danger, s'ils ne veillent sur eux memes, de se perdre dans les biens; parce que quelque fois celuy qui a évité la mort dans le milieu du combat, ne la peut éviter apres son triomphe, & succombe sous sa victoire.

CHAPITRE XII.

Divers endroits de l'Ecriture qui nous détournent de la vaine gloire.

C'EST pouquoy S. Paul nous donne cét avis: *Ne cherchez point la vaine gloire.* Et IESUS-CHRIST mesme reprenant les Pharisiens leur dit: *Comment pouvez vous croire, vous qui recherchez la gloire entre vous, & qui ne cherchez point la gloire qui vient de Dieu seul?* C'est de ces personnes

Pseau, 52. 7. que David parle avec menaces : Dieu, dit-il, réduit en poudre les os de ceux qui plaisent aux hommes.

C H A P I T R E XIII.

Que les jeunes gens sont plus sujets à ce vice que les plus âgez. Divers prétextes par lesquels on y peut tomber.

LEs personnes qui commencent, & qui ne sont pas assez avancez dans la vertu ou dans la science, s'élevent d'ordinaire pour des niaiseries & pour des choses de rien. Les uns pour la douceur de leur voix, parce qu'ils recitent agreablement un Pseume; les autres, parce qu'ils sont maigres; les autres, parce qu'ils ont le corps vigoureux; d'autres, parce qu'ils sont nez de parens nobles; d'autres, parce qu'ils n'ont pas voulu prendre l'épée, ou entrer dans les charges. Quelquefois mesme cette passion persuade faussement à quelques personnes que s'ils fussent demeurez dans le monde, ils y eussent aisément acquis de l'honneur, & qu'ils s'y fussent élevez aux plus hautes dignitez, quoy qu'apparemment cela n'eut jamais esté. Elle les éleve par les fausses idées d'un avenir qui eust esté fort incertain, & par des avantages qu'ils n'eussent jamais possédez: & elle leur y fait trouver autant de complaisance que s'ils avoient effectivement jöüy de ces dignitez, & qu'ils les eussent méprisées.



CHAPITRE XIV.

Que la vanité porte un Solitaire à desirer d'entrer dans les Ordres sacrez.

Quelque fois aussi cette passion de la vaine gloire jette dans l'ame d'un Solitaire le desir de la Clericature, & luy donne l'ambition d'entrer dans les Ordres du Diaconat ou de la Prestise. Il se dit dans luy mesme que si on le forçoit d'entrer dans cet estat malgré luy, il s'en acquiteroit avec une telle sainteté, & qu'il y vivroit dans une si exacte discipline, qu'il pourroit mesme servir de modèle aux autres Prestres. Il se persuade qu'il gagneroit plusieurs personnes, non seulement par l'exemple de sa vie, mais encore par sa parole & par sa doctrine. Souvent du fond de sa solitude il va en esprit dans les maisons de plusieurs personnes qu'il connoist, & il se flatte dans la pensée qu'il a qu'il contribueroit à leur conversion par la force de ses exhortations. Il est tellement possédé de cette vanité, & il en a l'esprit tellement remply que souvent la douceur de ces pensées qui l'occupent, l'empesche de voir ce qui se fait en sa presence, & les personnes mesmes qui sont devant luy, parce qu'il trouve toutes ses delices à se repaistre des songes qu'il fait en veillant, auxquels il se plaist autant que s'ils estoient véritables.



C H A P I T R E X V.

Jusqu'à quel point la vaine gloire occupe l'esprit d'un Religieux qu'elle infecte de son poison.

IE me souviens que lors que je demeuroidans le desert de Scété, j'y vis un Vieillard qui me dit ce qui luy arriva un jour. Estant allé à la cellule d'un de ses freres pour le visiter, & ayant ouy en approchant de sa porte qu'il parloit & qu'il disoit quelque chose assez haut, il s'arresta pour sçavoir quel endroit de l'Ecriture il lisoit, ou recitoit en travaillant, comme c'est la coûtume des Solitaires. Mais ce saint espion ayant assez long temps presté l'oreille, trouva que l'esprit de vaine gloire avoit tellement remply ce Religieux, qu'il s'imaginoit estre dans une Eglise, & y prescher devant tout un peuple. Ce bon Vieillard attendit en patience qu'il eust achevé son sermon; mais voyant qu'il recommença aussi tost apres à changer de ministère, & que contrefaisant le Diacre, il faisoit comme s'il eût servy à la Messe, il se lassa, & frappa enfin à la porte. Ce Religieux sortit aussi tost, il alla au devant de ce saint Vieillard, il luy témoigna le respect ordinaire en ces rencontres, & le fit entrer en la cellule; & comme sa conscience luy faisoit craindre qu'il n'eût ouy une partie de son Office, il luy demanda s'il y avoit long temps qu'il estoit là, & qu'il craignoit fort qu'il n'eut attendu à la porte, ce qu'il n'auroit fait qu'avec beaucoup d'incommodité. Ce saint Solitaire luy répondit agréable-

ment & en riant; le ne faisois que d'arriver lors que vous chantiez la Messe.

CHAPITRE XVI.

Coûtume des Solitaires d'Egypte , de parler à fond de la nature de chaque vice devant leurs jeunes Religieux , afin de leur faciliter le moyen de s'en délivrer.

I'A Y crû qu'il estoit nécessaire de rapporter icy ces choses, afin qu'en voyant non seulement par la raison, mais encore par des exemples, la violence de ces tentations, & l'ordre de ces vices qui déchirent miserablement une ame, nous en soyons plus sages pour éviter les pièges de l'ennemy. Les Peres del'Egypte meslent si indifferemment toutes ces choses ensemble, qu'ils rapportent toutes les tentations, ou celles qu'ils souffrent, ou celles que les jeunes doivent souffrir à l'avenir, comme s'ils les enduroient encore eux mesmes. Ils leur découvrent tout, afin qu'en leur éclaircissant toutes les illusions du démon ceux d'entre les jeunes Religieux qui sont plus fervens remarquent dans les discours de ces Peres toute la suite des tentations qu'ils ressentent, & qu'en les considerant comme dans un clair miroir, ils reconnoissent toutes les causes des vices qui les attaquent, & les remèdes qu'ils y doivent apporter. Ils s'instruisent mesme ainsi par avance de la manière dont ils se doivent conduire dans les tentations à venir avant qu'ils en ressentent les effets, & ils sçavent comment ils

pourront, ou les éviter, ou les attaquer ou les vaincre. C'est ainsi que les plus habiles médecins ne se contentent pas de guerir les maladies presentes, mais qu'allant mesme par la force de leur art au devant des maux à venir, ils les préviennent par un sage regime & par de salutaires breuvages. Ces saints hommes de mesme, qui sont les véritables médecins des ames, prevoyant les maladies qui peuvent corrompre les cœurs, les guerissent avant leur naissance par leurs Conférences spirituelles comme par un antidote divin; & ne souffrent pas qu'elles croissent & se fortifient dans les jeunes gens, en leur découvrant en mesme temps les causes de ces passions, & les remédes pour les guerir.

C H A P I T R E X V I I .

Combien un Religieux est obligé de fuir la conversation des femmes & des Evesques.

C'EST pourquoy jusques icy nos Peres ont tous généralement donné un avis que je ne puis rapporter sans rougir moy mesme, puis que je n'ay pû me deffendre de ma sœur, ny éviter de tomber entre les mains d'un Evesque. Tous nos Anciens, dis-je, ont cru qu'un Solitaire devoit absolument fuir les femmes & les Evesques. Quand il se laisse engager dans la familiarité de l'une ou de l'autre de ces deux sortes de personnes, il ne peut plus demeurer en suite dans le repos de sa cellule, ny s'attacher à la divine contemplation, par la continuelle méditation de choses saintes.

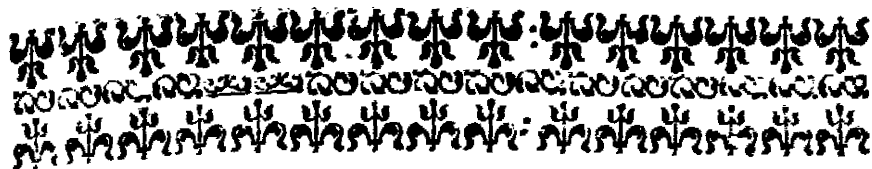
C H A P I T R E , X V I I I .

Remèdes contre la vaine gloire.

C'EST pourquoy l'athlète de IESUS CHRIST qui veut combattre legitimement dans cette guerre sainte & spirituelle, doit se haster d'exterminer cette beste si cruelle & qui a de si différentes faces. Le moyen d'éviter sa fureur dans les diverses attaques qu'elle nous donne de toutes parts, est de penser à cette parole de David. *Le Seigneur reduit en poudre les os de ceux qui plaisent aux hommes.* Et de nous imposer cette loy inviolable de ne rien faire jamais par un mouvement de vanité ou par le desir de la vaine gloire. Il faut en suite qu'apres avoir bien commencé quelque bonne action, nous nous efforcions de conserver nostre intention pure, de peur qu'une pensée de vanité, n'aneantisse le fruit de tous nos travaux. Nous devons éviter encore avec un grand soin, comme un écueil tres dangereux, tout ce qui n'est pas dans l'usage commun des personnes avec qui nous sommes, & avoir de l'aversion de tout ce qui nous peut signaler, & nous attirer l'estime & les louanges des hommes. Il n'y a point de plus grande preuve que nous sommes encore sujets à la vaine gloire que cette affectation de la singularité. Nous éviterons ces dangers si nous nous representons que non seulement nous perdons tous les travaux que nous aurons endurez par vanité ;

290 INSTIT. DE CASSIEN, L. XI. C. XVIII.
mais encore que nous nous rendions coupables d'un
crime qui nous fera souffrir avec tous les privilèges,
les supplices de l'enfer, puis que nous avons
témoigné tant de mépris pour Dieu, que d'aimer
mieux faire en faveur des hommes, ce que nous
pouvions & devons faire pour luy seul, & de pré-
ferer la gloire si vaine du monde, à la gloire solide
& durable que nous attendons de Dieu.





LIVRE DOVZIE' ME.

De l'Orgueil.

CHAPITRE PREMIER.

Que l'Orgueil est le premier de tous les vices, & le plus à craindre aux parfaits.



ENFIN l'orgueil est le dernier ennemy qui nous reste à vaincre. Mais quoy que ce vice tienne le dernier rang dans l'ordre, & dans la disposition de ces huit pechez, il est neanmoins le premier de tous, & il les prévient par l'ordre de sa naissance. C'est un monstre cruel plus terrible que tous les autres dont nous venons de parler. Il attaque particulièrement les parfaits, & il redouble sa rage contre ceux qui estoient déjà affermis dans une vertu consommée.



C H A P I T R E II.

Division de l'Orgueil en deux especes, dont l'une regarde Dieu & l'autre les hommes.

IL y a deux sortes d'orgueil, l'une attaque comme j'ay dit les personnes les plus spirituelles; & l'autre tente les personnes qui commencent. Quoy que dans l'une & dans l'autre de ces deux differentes especes d'orgueil l'ame s'éleve contre Dieu & contre les hommes; la première neanmoins regarde davantage Dieu; & la seconde s'arreste davantage aux hommes. Nous réserverons à la fin de ce livre à découvrir la source & les remédes de cette seconde espece d'orgueil; & nous parlerons d'abord de la première qui attaque plus Dieu, & qui tente particulièrement les parfaits.

C H A P I T R E III.

Que l'orgueil ruine généralement toutes les vertus. Que c'est proprement en cela qu'il est différent des autres vices.

IL n'y a point de vice qui corrompe plus que l'orgueil toutes les vertus des ames, & qui ruine plus dans l'homme la sainteté & la justice qu'il possédoit. L'orgueil est comme une maladie universelle & envenimée qui ne se contente pas de gaster seulement un membre, mais qui infecte tout le corps. Il attaque les personnes les plus saintes, & il les fait tomber de leur haute pieté par

une ruïne épouventable. Chacun des autres pechez a ses bornes & ses limites : il a son but & sa fin propre dans laquelle il se resserre, & quoy qu'il altere en mesme temps les autres vertus, il ne s'attaque neanmois particulièrement qu'à une seule. Par exemple, la gourmandise attaque principalement la temperance. L'impureté fait plus la guerre à la chasteté. La colére est l'ennemie déclarée de la patience, c'est pourquoi l'esclave d'un vice n'est pas pour cela destitué de toutes les autres vertus, mais seulement de celle à qui le vice qu'elle domine fait particulièrement la guerre. Mais quand l'orgueil possède une ame, il agit en elle comme un Tyran qui s'estant saisi d'une forteresse, bat en suite toute la ville & la met en poudre. Il renverse dans cette ame les murs de sa sainteté qui paroissent si admirables, & n'y laisse plus la moindre image de la liberté. Plus elle estoit riche, plus il la rend pauvre. Il l'accable deffous la pesanteur de son joug, & sous ses plus rudes chaines, & il luy enleve cruellement ses plus precieuses richesses.

CHAPITRE IV.

En quoy proprement consistoit la chute du premier Ange. Ce que les Justes doivent craindre dans un exemple si terrible.

POUR comprendre quelle est la puissance de cette passion tyrannique, representons nous le premier Ange, dont l'éclat & la beauté extraordinaire luy mérita le nom de Lucifer. Le seul orgueil le précipita du ciel; & l'ayant banny pour ja-

mais de la société des Anges, le fit tomber jusques dans le fond des enfers. Que si un seul élevation du cœur a pû faire tomber du ciel en terre un Ange d'une beauté & d'une puissance si rare, ne devons nous pas apprendre dans cét exemple combien nous autres qui sommes si foibles, devons trembler pour nous mêmes & craindre le venin de l'orgueil: Mais nous ne pouvons mieux voir comment nous le pourrons éviter qu'en examinant la cause de cette chute. Car on ne peut guérir une playe ny donner de remède à une maladie, si l'on n'a tasché auparavant d'en bien découvrir les causes.

Cét esprit donc estant revestu d'une clarté divine, & ayant reçu de son createur plus de gloire & plus de beauté que les autres Anges, crut que cét éclat, que cette sagesse, & que tant d'autres vertus dont Dieu avoit voulu l'orner, luy venoient, non du don de son createur, mais de sa nature mesme, & de sa propre excellence. Cette fausse persuasion le jetta dans l'élevation, & se regardant en suite comme indépendant de Dieu pour se conserver dans son estat, il se crut égal à luy, il s'imagina n'avoir besoin, comme luy, d'aucun appuy extérieur. Il établit sa force dans la puissance de son libre arbitre, & il espéra de trouver en luy tout ce qui luy estoit nécessaire pour se consumer dans toutes les vertus & pour posséder une félicité souveraine.

Cette seule pensée fut sa ruine, elle fut cause que Dieu, dont il se croyoit indépendant, l'abandonna, & cét abandonnement le fit tomber dans une instabilité qui luy fit connoître combien il estoit foible par luy mesme, & qui luy fit perdre ce bon heur dont la bonté de Dieu l'avoit fait jouir,

Et parce qu'il aimoit ces paroles que David appelle *des paroles de chute & de precipice*, par lesquelles il avoit dit. *Je monteray au plus haut des cieux, & cette langue trompeuse, par laquelle il avoit dit: Je seray semblable au Tres-haut; comme il dit en suite à Adam & à Eve: Vous serez comme des Dieux; Dieu pour ce sujet le détruisit pour jamais; il l'enleva & le chassa de sa demeure; & il arracha sa racine de la terre des vivans. Les justes contemplant sa ruine en seront saisis de crainte, ils se riront de luy & diront, ces paroles qui conviennent parfaitement à ceux qui croient pouvoir faire le bien par eux mesmes & sans le secours de Dieu, voila l'homme qui n'a pas établi sa force dans Dieu, mais qui a espéré dans la multitude de ses richesses, & qui s'est crû fort par sa vanité.*

*Pseam. 51. 6.
Isaie. 14. 14.*

Genes. 3. 3.

*Pseam. 51. 7.
& 8.*

CHAPITRE V.

Que l'orgueil a esté aussi la cause de la chute du premier homme.

TELLE a esté la cause de la première ruine qui soit jamais arrivée. Telle a esté en suite la source du plus grand de tous nos maux. Cette peste passa de l'Ange qu'elle avoit infecté dans l'ame du premier homme; & y fit naistre la racine de tous les vices. Car s'estant persuadé qu'il pouroit par luy mesme & par la liberté de son arbitre acquerir la divinité; il perdit mesme cét éclat que la grace de son Createur luy avoit donné.

C H A P I T R E VI.

Combien les plus parfaits doivent craindre de tomber dans l'orgueil.

C'EST pourquoy tous les exemples, & tous les témoignages de l'Écriture nous font voir clairement que l'orgueil quoy que le dernier des vices par le rang qu'il tient dans ce combat spirituel dont nous parlons, est néanmoins celuy qui par sa naissance est le premier de tous, & qui est la source & le principe de tous les autres pechez. Il n'attaque pas seulement comme font les autres vices la vertu qui luy est contraire, c'est à dire, l'humilité; il les ruine toutes également, & il ne tente pas simplement les personnes foibles ou qui n'ont qu'une vertu mediocre; mais ceux mesmes qui paroissent affermis dans la plus haute pieté: c'est ce que le Prophète marque lors qu'il dit, *ses viandes sont des viandes choisies*. Nous voyons avec quelle circonspection David veilloit sur les pensées les plus secrettes de son cœur. Nous sçavons qu'il disoit avec confiance à Dieu qui les pénétroit. *Seigneur mon cœur ne s'est point enflé, mes yeux ne se sont point élevez, je n'ay point porté mes pensées à des choses grandes & illustres qui sont au dessus de moy, j'avois toujourns des sentimens humbles & rabaissez de moy mesme*. Nous sçavons encore qu'il dit ailleurs: *Celuy qui fait des actions d'orgueil ne demeurera point chez moy; & cependant ce grand saint connoissant combien les plus parfaits ont de peine à veiller sur eux en ce point, n'ose s'appuyer sur la*

Ps. 130. 1. & 2.

Ps. 100. 7.

seule vigilance ; mais il invoque Dieu à son secours & implore son assistance, pour empêcher qu'il ne soit vaincu de cet ennemy, *Seigneur*, luy dit-il, *que* ps. 35. 12. *le pied de l'orgueil ne s'éleve point contre moy.* Il est comme saisi de frayeur & il craint de tomber dans ce malheur où l'Écriture dit que tombent tous les superbes: *Dieu résiste aux superbes*; & ailleurs: *Tous* lacq. 4. 6. Prov. 19. *ceux qui élèvent leur cœur sont impurs aux yeux de Dieu.*

CHAPITRE VII.

Que l'orgueil est proprement le vice qui s'oppose & résiste à Dieu.

QUEL doit estre donc l'orgueil puis qu'il a pour ennemy & pour adverfaire, non un Ange, ny les puissances célestes. mais Dieu mesme? Car il faut remarquer que l'Écriture ne dit pas de ceux qui sont engagez dans les autres vices, que *Dieu leur résiste*, elle ne nous dit point *Dieu résiste aux intemperans, aux fornicateurs, aux colères, ou aux avarés*; mais *aux superbes*. Tous les autres vices ne retombent que sur celuy qui les fait, ou tout au plus sur les hommes qui y sont aussi sujets eux mesmes, mais l'orgueil s'attaque à Dieu mesme; & mérite par cette insolence que Dieu s'éleve contre luy pour luy résister. lacq. 4. 6.

素素

C H A P I T R E V I I I .

Comparaison de l'humilité du fils de Dieu avec l'orgueil du premier Ange.

C'EST pourquoy Dieu qui est le médecin comme il est l'auteur de toutes ses creatures, sachant que l'orgueil est le principe de toutes nos maladies, a voulu que le contraire fust guery par son contraire; & que ce qui estoit tombé par l'orgueil se relevast par l'humilité. Le démon dit: *Je monteray au plus haut des cieux.* I E S U S - C H R I S T dit: *Mon ame est rabaissee jusqu'à la poussiere de la terre.* Le démon dit: *Je seray semblable au Très-haut:* Et I E S U S - C H R I S T estant dans la gloire de Dieu s'est aneanty luy mesme en prenant la forme d'un esclave, il s'est rendu obeissant jusques à la mort. Le démon dit: *L'éleveray mon trône sur les astres de Dieu.* I E S U S - C H R I S T dit: *Apprenez de moy que je suis doux & humble de cœur.* Le démon dit: *Je ne sçay qui est Dieu; & je ne laisseray point aller Israel;* I E S U S - C H R I S T dit: *Si je dis que je ne le connois point, je seray menteur comme vous; mais je le connois, & je garde ses commandemens.* L'un dit: *Les fleuves sont à moy, & c'est moy qui les ay faits;* l'autre dit: *Je ne puis rien faire de moy mesme, c'est mon perc qui demeure en moy qui fait toutes choses;* L'un dit: *Tous les Royaumes du monde sont à moy avec toute leur gloire; & je les donne à qui je veux:* L'autre estant riche s'est rendu pauvre, afin de nous enrichir de sa pauvreté.

L'un dit: *J'ay assemblé toute la terre comme des œufs* Is. 40. 10. 14.
qui avoyent esté abandonnez sans que rien o'ast re-
muer l'aïste ni ouvrir la bouche pour crier: L'autre
dit: Je suis devenu semblable au pelican dans la so- Ps. 101. 7.
litude, & je suis devenu comme le passereau solitaire
sur le toit. L'un dit: J'ay seché par la trace de mes Is. 37. 25.
pieds toutes les eaux des ruisseaux; L'autre dit; Ne Mat. 26. 55.
puis-je pas prier mon Pere & il me donnera plus de
douze legions d'Ange? Ainsi si nous connoissons
 la principale cause de nostre ruine, & si nous com-
 prenons quel est le fondement de nostre salut: Si
 nous discernons quelle est la source de ces maux, &
 qui est l'auteur de ces biens; voyons dans la ruine
 de l'un & dans l'exemple de l'autre de quelle ma-
 nière nous devons éviter cette cruelle playe de
 l'orgueil.

C H A P I T R E IX.

*Ce que nous devons faire pour éviter de tomber
 dans le malheur du premier homme & du premier
 Ange.*

POUR nous dégager d'un vice si dangereux,
 nous devons dire avec saint Paul dans toutes
 les vertus où nous reconnoissons avoir fait quel-
 que progrès: *Ce n'est pas moy; c'est la grace de Dieu*
qui est avec moy. C'est par la grace de Dieu que je suis
ce que je suis. C'est Dieu qui par la bonne volonté
qu'il a pour nous, fait en nous que nous voulons le
bien & que nous l'executons. I E S U S - C H R I S T,
 mesme l'unique auteur de nostre salut, dit: *Celuy*
qui demeure en moy & en qui je demeure porte beau-

300 INSTITUT. DE CASSIEN ; L. XII. C. X.
coup de fruit ; parce que sans moy vous ne pouvez rien faire. Et il est dit ailleurs : Si le Seigneur ne bastit luy mesme une maison ; en vain travaillent ceux qui l'édifient : si le Seigneur ne garde luy mesme la ville , en vain veille celuy qui la garde. C'est en vain que vous vous levez avant le jour ; parce que cela ne dépend pas de l'homme qui veut ou qui court, mais de Dieu qui fait misericorde.

C H A P I T R E X.

Que personne ne peut acquerir par luy mesme la perfection des vertus , ou la felicité du ciel.

QUOY que l'homme veille & qu'il coure, il ne peut avoir une si forte volonté pour courir que pendant qu'il est environné d'une chair qui resiste toujours à l'esprit. il puisse atteindre à un si excellent estat de pureté , s'il n'est soustenu par la misericorde de Dieu, afin que par son secours il puisse acquerir ce qu'il veut, & arriver où il court avec tant d'ardeur. Car tout don qui est bon & parfait vient d'enhaut, & descend du Pere des lumières. Aussi qu'avez vous que vous n'avez pas receu ? Que si vous l'avez receu d'un autre, pourquoy vous en élevez vous, comme si vous l'aviez eu de vous mesme?

1ac9. 11

2. Cor. 4.



CHAPITRE XI.

Il confirme ce qu'il vient de dire par l'exemple de David & par celui du bon Larron.

QVAND nous nous souvenons que le bon Luc, 23. 42. Larron s'ouvrit le ciel autrefois par une seule confession ; nous comprenons aisément qu'il ne reçut pas un si grand bonheur par le mérite de sa vie passée, mais par le don de Dieu qui luy fit misericorde. Quand nous nous representons que David receut le pardon de deux grands crimes, par une seule parole de pénitence, nous reconnoissons sans peine qu'une parole de ce Prince n'en pût pas mériter le pardon ; mais que Dieu *répandit sa grace avec abondance où le peché avoit abondé*, & qu'en voyant le regret sincere de ce Roy il effaça deux grands pechez par une seule parole & par une confession pleine & parfaite.

Que si nous examinons le principe de nostre vocation & le commencement du salut des hommes par lequel nous avons esté sauvez, Ephes. 2. 8. *non par nos œuvres*, comme dit saint Paul, *mais par le don & par la grace de Dieu* ; nous comprendrons clairement que nostre perfection ne Rom. 9. 16. *dépend pas de nous de l'homme qui veut ou qui court, mais de Dieu qui fait misericorde*. Ce n'est donc point pour payer nos travaux passez que Dieu nous donne la force de surmonter nos vices, ce n'est point pour récompenser le mérite de nostre volonté qu'il nous élève à une si haute pureté, & qu'il nous assujerit nostre chair. Car il n'y a point d'affliction de corps,

502 INSTITUT. DE CASSIEN, L. XII. C. XII.
ny de contrition de cœur qui puisse mériter cette véritable chasteté de l'ame, en sorte qu'un homme puisse par son seul travail & sans le secours de Dieu s'élever à cet estat si parfait & si angelique. Tout le bien coule comme de sa source, de la grace de celuy qui par une liberalité infinie récompense une petite volonté & une legere courle d'une éternité de bonheur.

C H A P I T R E X I I .

Qu'il n'y a point de travail en cette vie qui puisse mériter le bonheur de l'autre.

QUAND on compare la plus longue vie des hommes avec cette éternité de gloire qui nous est promise, il semble qu'elle disparoisse & s'évanoüisse à nos yeux. Toutes les douleurs ne subsistent plus lors que l'on considere cette felicité souveraine, elles se reduisent comme en fumée, & s'envolent comme une flammesche.

C H A P I T R E X I I I .

En quoy consiste selon les anciens Peres, la véritable pureté de l'ame.

MAIS il faut exprimer cette vérité dont nous parlons par les paroles mesmes de nos anciens Peres, je veux dire de ceux qui n'ont pas discouru en l'air des moyens d'estre parfait, ou en quoy consistoit la perfection, mais qui l'ont possédée en effet & qui la témoignant par la sainteté de

leurs actions n'en ont parlé que selon leur expérience particuliere, & ce qu'ils en ont senty au dedans d'eux mesmes. Ils disent donc que personne ne peut se purifier parfaitement de ses vices grossiers & charnels, s'il n'est auparavant tres persuadé que tout son travail & que tous les efforts ne peuvent d'eux mesmes l'élever à ce haut estat; & qu'il ne peut devenir parfait que par la misericorde de Dieu, & par la puissance de son secours. Il faut qu'il entre dans cette vérité non par des instructions étrangères, mais par son propre sentiment. Car tous nos jeûnes, toutes nos veilles, toutes nos lectures, toute nostre solitude & nostre closture sont des choses trop peu considérables pour mériter une recompense aussi grande qu'est cette pureté céleste. Nous nous en rendons indignes dès que nous croyons la meriter. Le travail de l'homme ne peut égaler le don de Dieu, & il faut nécessairement que ce soit sa bonté toute gratuite qui l'accorde à nos desirs.

C H A P I T R E X I V.

Que Dieu ne donne ses graces qu'à ceux qui ont le desir d'y correspondre.

IE ne dis point cecy dans le dessein d'aneantir les efforts de l'homme. & pour l'empescher ainsi de travailler avec ferveur, mais je prononce hardiment cette vérité que je ne dis pas de moy mesme, & que j'ay apprise de tous nos peres, qu'il est vray que l'homme ne peut acquerir la perfection,

s'il ne travaille; mais que son travail ne suffit pas; & qu'il faut nécessairement qu'il soit assisté de la grace. Comme nous soutenons d'un costé que l'homme ne peut devenir parfait par tous les efforts, s'il n'est en mesme temps secouru de la grace; nous croyons aussi de l'autre que Dieu ne donne cette grace qu'à ceux qui travaillent avec ardeur, ou selon l'expression de saint Paul, à ceux *qui veulent & qui courent*. David marque ce que je dis dans ses Pseaumes, lors qu'il fait parler Dieu de la sorte; *J'ay assisté de mon secours l'homme puissant, & j'ay élevé l'Elu de mon peuple*. Nous croyons selon que IESUS-CHRIST l'a dit, *que Dieu donne à ceux qui demandent, qu'il ouvre à ceux qui frappent à la porte, & que ceux qui cherchent trouvent*; mais nous croyons en mesme temps que tout ce que nous faisons en demandant, en cherchant, & en frappant, ne mérite point d'obtenir ce que nous désirons, si la miséricorde de Dieu ne nous donne ce que nous demandons, si elle ne nous ouvre lors que nous frappons, & si elle ne nous fait trouver ce que nous cherchons. Dieu est toujours prest dés que nous luy témoignons sincèrement nos desirs de nous donner ce que nous luy demandons par son Esprit, Il desire plus nostre perfection & nostre salut que nous ne le désirons nous mesmes: Et David estoit si persuadé que ce n'estoit point de luy mesme qu'il devoit rien attendre de ses travaux, qu'il conjure Dieu par une prière redoublée de luy faire la grace de redresser ses œuvres. *Redressez, luy dit-il, les ouvrages de nos mains, redressez l'œuvre de nos mains; & ailleurs; Confirmez Seigneur ce que vous avez fait en nous.*

Pseau. 89. 17.

Pseau. 67. 29.

C H A P I T R E X V.

Dans quelle disposition les plus grands Saints ont toujours esté à l'égard de Dieu dans la veüe de leurs faiblesses.

SI nous voulons donc sericusement arriver au comble des vertus, nous devons nous rendre aux sentimens de ces saints hommes, & de ces véritables lumières de l'Eglise, qui n'ont point parlé de la perfection en aveugles, & comme en nous debitant leurs songes vains, mais qui l'ayant possedée effectivement peuvent instruire les autres de ce qu'ils ont éprouvé eux mesmes, & leur enseigner une voye droite & assurée pour y parvenir. Ils nous assurent tous que c'est plus par leur foy qu'ils sont arrivez à cet estat, que par leurs mérites, & par leurs travaux. La pureté mesme du cœur qu'ils avoient acquise en un si haut degré leur donnoit encore cet avantage, qu'ils reconnoissoient mieux le grand nombre de leurs pechez. La douleur qu'ils ressentoient de leurs imperfectiōs s'augmentoit de jour en jour à proportion qu'ils s'avançoient dans cette divine pureté; & ils soupiroient continuellement lors qu'ils voyoient qu'il leur estoit impossible de se délivrer des pechez dans lesquels une multitude infinie de diverses pensées les faisoit tomber. C'est pourquoy ils protestoient hautement qu'ils n'attendoient point de leurs travaux le bonheur de l'autre vie, mais de la seule bonté de Dieu. Ils ne s'attribuoient rien de cette

306 INSTITUT. DE CASSIEN, L. XII. C. XVI.
excellente pureté lors qu'ils se comparoient avec
les autres; puis qu'ils ne croyoient pas la tenir d'eux
mesmes, mais de la grace de Dieu. Ils ne s'éle-
voient point en considérant la paresse & la tieueur
des autres hommes, mais ils jettoient les yeux sur
tant de Saints qui sont dans le ciel qu'ils sçavoient
estre purs de tout péché & passoient toute leur vie
en larmes, & dans une humilité profonde. Ainsi
par ces considérations ils évitoient en mesme
temps de se perdre par la vanité, & ils trouvoient
toujours de nouveaux sujets de s'avancer, & de
gémir de leur estat; parce qu'ils comprenoient qu'il
leur estoit impossible pendant qu'ils estoient acca-
blez du poids de leur chair, de s'élever à cette pu-
reté du cœur qui estoit l'unique objet de tous leurs
desirs.

C H A P I T R E X V I.

*Que nous ne pouvons rien sans la grace & sans
l'assistance de Dieu.*

NOUS devons donc suivre ces traces de nos
Peres. Nous devons tellement travailler
à acquérir la pureté du cœur par les jeusnes, par
les veilles, par la prière, par la contrition du
cœur & par la mortification du corps, que nous
ne perdions pas néanmoins, tant de travaux par
nostre orgueil. Nous devons estre si éloignez de
croire que nous puissions acquérir la perfection
par nostre propre travail, que nous devons au
contraire estre tres persuadez que si la grace ne
nous excite, nous ne pouvons pas mesme faire ces

efforts que nous faisons pour tascher de devenir parfaits. Il faut que le secours de Dieu nous assiste dans ces travaux, que Dieu nous les inspire par sa grace, qu'il nous y exhorte, & qu'il nous y force en quelque façon, en la répandant dans nos cœurs comme il a coûtume de faire en nous visitant, ou par luy mesme ou par les autres.

CHAPITRE XVII.

Divers endroits de l'Ecriture qui font voir que nous ne pouvons rien dans ce qui regarde nostre salut, sans l'assistance de Dieu.

ENFIN IESUS-CHRIST mesme l'auteur de nostre salut, nous montre quels sentimens nous devons avoir & ce que nous devons confesser dans chacune de nos actions. *Je ne puis, dit-il, Jean, 14. 10. faire rien de moy mesme, mon pere qui demeure en moy, fait luy mesme les actions que je fais.* Il dit, selon l'homme dont il s'estoit revestu, *qu'il ne peut rien faire de luy mesme; Et nous croyrions nous autres qui ne sommes que terre & que cendre, que nous n'aurions pas besoin du secours de Dieu dans les choses qui regardent nostre salut? Apprenons donc enfin dans la veuë de nostre foiblesse & du secours qui nous soûtient, à dire avec les Saints tous les jours; I'ay esté poussé; j'ay esté ébranlé, afin de tomber par terre, mais le Seigneur m'a soûtenue. Le Seigneur est devenu ma force & ma gloire, il est devenu mon Sauveur. Si le Seigneur ne m'eust secouru, mon ame alloit demeurer dans l'enfer.* Lors que je

psau. 93. 18. & 19. disois: *Mon pied est ébranlé; vostre miséricorde, mon Dieu, me secouroit aussi tost; vos consolations ont répandu la joye dans mon ame, à proportion des douleurs que j'ay souffertes dans mon cœur.*

Lors que nous verrons aussi que nostre cœur se fortifiera dans la crainte de Dieu & dans la patience, disons: *Le Seigneur est devenu ma force, il m'a retiré & m'a mis au large. Quand nous sentirons que nostre science s'augmentera par nostre bonne vie, dilons: C'est vous, Seigneur, qui éclairez ma lampe; Mon Dieu éclairez mes ténèbres, parce que c'est en vous que je seray délivré de la tentation; & c'est au nom de mon Dieu que je m'éleveray au dessus de la muraille. Si nous remarquons que le bien nous devienne plus facile, & que nous n'avons presque plus de peine à pratiquer les vertus, disons: Mon Dieu qui m'armez de force & de courage, & qui rendez ma voye pure & sans tache, qui rendez mes pieds aussi legers que ceux d'un cerf, & qui m'élevez en haut, qui instruisez mes mains au combat. Quand nous aurons le don du discernement qui nous donnera la force de terrasser nos ennemis; disons: La loy de vostre discipline m'a corrigé; & vostre loy sera l'instruction qui me redressera. Vous avez élargy mes pas & mes démarches ne se sont point affoiblies; & parce que je suis ainsi fortifié de vostre science & de vostre appuy; l'ajouteray avec confiance ce qui suit: Le persecutera mes ennemis & je les surprendray; & je ne cessera point de les combattre jusqu'à ce qu'ils perissent; je les reduiray en poudre, & ils ne pourront plus subsister; je les fouleray aux pieds. Mais si le souvenir de nostre foiblesse nous fait voir manifeste-*

psau. 7. 19. & 20.

ibid. 29. & 30.

ibid. 33. 34. & 35.

ibid. 36. & 37.

ibid. 38. & 39.

ment que nous ne pouvons surmonter de si redoutables ennemis estant dans une chair si fragile à moins que Dieu ne nous assiste de son secours ; disons alors : *Ce sera par vous que nous terrasserons nos ennemis, & ce sera en vostre nom que nous mépriserons ceux qui s'élevent contre nous. Car je ne mettray point mon esperance dans mon arc, & mon épée ne me sauvera pas. C'est vous qui nous avez sauvé de ceux qui nous affligent, & vous avez couvert de confusion tous ceux qui nous haïssoient. Vous m'avez revestu de force pour le combat, & vous avez mis sous mes pieds tous ceux qui s'élevoient contre moy. Vous avez mis mes ennemis en fuite ; & vous avez fait perir tous ceux qui me portoient de la haine.*

*Pseau. 43. 6.
7. & 8.*

*Pseau. 17.
40. & 41.*

Et comme nous devons estre tres persuadez que nos seules armes ne suffisent pas pour nous faire remporter la victoire, nous devons dire avec David ; *Prenez les armes, Seigneur, prenez vostre bouclier, & levez vous pour me venir secourir. Tirez l'épée contre tous ceux qui me persecutent : Dites à mon ame : C'est moy qui suis vostre Sauveur, faites que mes bras soient comme un arc d'airain ; environnez moy de toutes parts de vostre secours ; & que vostre main droite prenne ma deffence : Parce que ce n'est point par leurs armes que nos peres ont conquis la terre qu'ils possèdent, & leur bras ne les a point sauvez : mais c'est vostre droite ; c'est vostre bras, & le regard favorable de vostre visage ; parce que vous avez trouvé vostre bon plaisir en eux.*

*Pseume, 34.
2. & 3.*

Pseau. 43. 4.

Enfin lors que nous repasserons dans nostre esprit, par un sentiment de reconnoissance, toutes les graces que nous avons receuës de Dieu ; toutes les

310 INSTIT. DE CASSIEN, L. XII. C. XVIII.
tentations dans lesquelles il nous a soutenus ; toutes les lumières & les connoissances qu'il nous a données ; tout le discernement dont il nous a remplis ; toute la force dont il nous a revestus ; tous les ennemis qu'il a mis en fuite de devant nous ; & la puissance qu'il nous a donnée de les dissiper comme le vent dissipe la poudre , crions avec un profond sentiment : *Le vous aimeray, Seigneur, qui estes ma force ; Le Seigneur est mon soutien, mon refuge, mon libérateur. Mon Dieu est celuy qui m'ayde & j'espereray en luy. Il est mon protecteur & l'appuy qui me sauve. C'est luy qui a pris ma deffence. i loueray le Seigneur & l'invoqueray, & je seray délivré de mes ennemis.*

*Ps. 17. 1. 2. 3.
& 4.*

C H A P I T R E X V I I I .

En combien de manières nous sommes redevables à la grace & à la bonté de Dieu.

NOUS devons rendre grace à Dieu non seulement parce qu'il nous a donné la raison , qu'il nous a donné la liberté de nostre arbitre , qu'il nous a accordé la grace du saint Baptême , & qu'il nous a rempli de la science & de la force de la loy : Mais encore de ce que sa Providence adorable nous communique tous les jours tant de biens ; de ce qu'il nous délivre de nos ennemis ; de ce qu'il nous assiste , afin que nous puissions dompter nostre chair ; de ce qu'il nous empesche de tomber dans le peché ; de ce qu'il nous ayde & qu'il nous éclaire , pour comprendre quel est le secours qu'il nous donne ; de ce qu'il nous inspire sans cesse dans

le secret du cœur des sentimens de componction pour toutes nos négligences & tous nos pechez; de ce que les chastimens qu'il nous fait dans sa misericorde nous sont si avantageux; de ce qu'il nous force quelquefois de nous sauver malgré nous mesmes: Enfin de ce qu'il retient nostre libre arbitre qui a bien plus de pente au mal; de ce qu'il le redresse & le porte au bien, & qu'il le fait rentrer par la puissance de sa grace, dans la véritable voye.

CHAPITRE XIX.

En quoy consiste proprement l'humilité des Chrétiens.

C'Est donc proprement dans ce sentiment intérieur que consiste nostre humilité envers Dieu. Voila la foy sincère & inébranlable de nos Peres qui est passée d'âge en âge jusqu'à nous. C'est à cette foy que Dieu rend témoignage tous les jours par des miracles & des signes dignes des Apostres qu'il fait éclater non seulement parmy nous; mais encore parmy les infideles & les incrédules. Ces hommes apostoliques conservant dans la simplicité de leur cœur la foy simple que des pécheurs nous ont apprise, ils ne l'ont point connue par un esprit mondain ny par les syllogismes de la Dialectique, ou par l'éloquence de Cicéron. Leur expérience seule, la pureté de leur vie, l'innocence de leurs actions & l'éloignement du vice, leur a fait connoître clairement que c'estoit dans cette foy que consistoit toute la perfection

312 INSTITUT. DE CASSIEN , L. XII. C. XX.
de l'homme , & que sans elle il ne pouvoit avoir
quelque pieté envers Dieu , ny reformer le de-
réglément de sa vie , ny se rendre parfait dans les
vertus.

C H A P I T R E XX.

*Exemple d'un Solitaire qui fut livré de Dieu à un
esprit impur, pour un blasphème.*

IE connois un Religieux , & pleust à Dieu que
je ne l'eusse point connu ; puis qu'il s'est laissé
en suite engager comme moy dans la Cléricature!
Cet homme confessa un jour à un Vieillard d'une
excellente vertu , qu'il estoit tenté d'une grande
impureté ; puis que contre l'usage de la nature, il
avoit une passion étrange de souffrir plutôt une
action impudique que de la commettre. Ce sa-
ge médecin en découvrit tout d'un coup la cause,
& il luy dit en soupirant : Mon fils , Dieu ne
vous auroit point livré à un esprit si impur , si
vous n'aviez proferé quelque blasphème contre
luy. Ce Religieux à cette parole se jetta aussi
tost aux pieds de ce saint Vieillard , & estant
frappé d'un profond étonnement de ce que
Dieu luy avoit découvert le fond de son cœur,
il luy avoua qu'il estoit tombé dans une pen-
sée de blasphème contre I E S U S - C H R I S T.
Cela nous fait voir que celuy qui est possédé de
l'orgueil , ou qui jette quelque blasphème con-
tre Dieu, en offensant celuy là mesme dont nous
devons attendre le don de la pureté , perd tress

justement celle qu'il avoit, & se rend indigne d'acquiescer à l'avenir une parfaite chasteté & la sanctification de son ame.

CHAPITRE XXI.

Exemple de Ioas. Quel malheur il s'attira par son orgueil.

NOUS voyons un exemple de ce que je dis dans le livre des Paralipomenes. Ioas, roy de Juda, ayant esté à l'âge de sept ans élevé à la royauté par le grand Prestre Ioiada, il se conduisit d'une telle manière durant que vescu ce Pontife, que l'Ecriture sainte rend un excellent témoignage à sa piété. Mais lors que Ioiada fut mort, voyez comment cette mesme Ecriture marque qu'il s'éleva d'orgueil. Lors, dit-elle, 2. Paral. 24. 17. 18. & les suivans. que Ioiada fut mort, les Princes de Juda vinrent saluer le Roy. Mais s'estant enflé de ces déferences, & y trouvant du plaisir, ils quita le Temple du Seigneur le Dieu de ses peres, & respecta les Idoles. Ce péché irrita la colere de Dieu contre Juda & Jérusalem. Et un an apres l'armée de Syrie monta contre luy & vint en Juda & Jérusalem; elle tua tous les Princes du peuple, & ils envoyèrent à leur Roy tout le butin en Damas. Quoy que cette armée de Syrie fust tres petite, Dieu livra entre leurs mains une multitude infinie, parce qu'ils avoient abandonné le Seigneur le Dieu de leurs peres. Ils traiterent mesme Ioas d'une manière infame, & en s'en allant, ils le laisserent dans de grandes maladies. Vous voyez dans quelles extrémités & dans quel-

le ignominie l'homme superbe mérite que Dieu l'abandonne. Ce Prince qui estant enflé d'orgueil avoit souffert qu'on l'adorast comme un Dieu, fut livré, comme dit saint Paul, dans des passions ignominieuses, & dans un sens reprouvé. Et parce que selon l'Ecriture tous ceux qui élevent leurs cœurs sont impurs devant Dieu, celuy qui s'estoit laissé aller à cet élevation, fut abandonné de Dieu à une confusion si horrible ; afin qu'au moins cette humiliation extérieure luy fist comprendre son impureté qu'il se dissimuloit à luy mesme, & que cette maladie honteuse qui paroissoit sur son corps, luy découvrit celle que l'orgueil cachoit dans le fond de son ame : afin qu'au moins il fust contraint d'avoier cette impureté manifeste, en estant convaincu par ses yeux, apres avoir esté si insensible à celle dont son orgueil avoit infecté son ame.

Rom. 1. 26.
Et 28.

Prov. 19.
Sec. 70.

C H A P I T R E XXII.

Qu'une ame superbe est abandonnée de Dieu à toutes sortes de pechez.

CET exemple nous fait voir que toute ame qui est possédée de l'orgueil est livrée aux esprits impurs, figurez par ces Syriens, & qu'elle est en suite frappée de playes horribles dans sa chair, afin que ces maux sensibles humilient les orgueilleux. Dieu veut que ces maux du corps fassent concevoir à l'ame l'impureté dans laquelle elle est tombée, apres qu'elle s'est aveuglée de telle sorte qu'elle ne

la pouvoit plus voir par elle-mesme, il veut qu'elle reconnoisse sa bassesse ; qu'elle sorte enfin de son assoupissement ; que la confusion de ce qu'elle souffre en sa chair l'abbatte & la couvre de honte, & que cette confusion la porte en suite à rentrer avec plus d'ardeur dans la ferveur de l'esprit.

CHAPITRE XXIII.

Qu'on ne peut devenir parfait si l'on n'est humble.

AINSI il est aisé de voir par ce que nous venons de dire, que personne ne peut devenir parfaitement pur que par une humilité sincère, qu'il doit témoigner premièrement à ses Freres, & en suite à Dieu dans le fonds de son cœur, en croyant que s'il n'estoit à chaque moment soutenu par son secours, il ne pourroit acquerir cette perfection qu'il desire avec tant d'ardeur, & apres laquelle il court de toutes ses forces.

CHAPITRE XXIV.

Après avoir parlé de l'Orgueil qui attaque Dieu, il parle d'un autre plus grossier.

NOUS avons rasché jusques icy, autant que nôtre peu de lumière nous le permettoit, & autant que Dieu nous en a donné la force, de parler de cét orgueil spirituel dont nous avons

316 INSTIT. DE CASSIEN, L. XII. C. XXIV.
dit que les plus parfaits ne sont pas exemts. Cet orgueil est peu connu de la pluspart du monde, & peu en ont l'experience; parce qu'il y a peu de personnes qui veulent sincerement acquerir la parfaite pureté du cœur. Peu aussi se mettent en peine de se purger des autres vices dont nous avons parlé dans cet ouvrage, & dont nous avons tasché de faire voir la nature & les remédes, en parlant de chacun d'eux dans un Livre separé. Ce vice de l'orgueil n'attaque que ceux qui ayant surmonté les autres, sont déjà presque établis dans une vertu parfaite. Apres que le démon a veu que ses efforts ont esté inutiles, lors qu'il a tasché d'abatre les hommes par les vices de la chair; il tasche de les ruïner par les vices de l'esprit, & de reduire en poudre par un sentiment d'orgueil les longstravaux de leur vie passée. Pour nous autres qui sommes encore engagez dans des péchez plus charnels, le démon ne daigne pas de nous tenter par celuy-cy, & il luy suffit qu'il nous terrasse par cet orgueil plus grossier. C'est pourquoy je croy qu'il est nécessaire que comme je l'ay promis, je dise un mot de cette autre espece d'orgueil plus sensible & plus matériel auquel les personnes foibles comme nous, & particulièrement les plus jeunes & ceux qui commencent, sont d'ordinaire plus sujets.



CHAPITRE XXV.

Description des effets de cet Orgueil dont il entreprend de parler.

LORS donc que cét orgueil, que nous appelons charnel, s'est glissé dans un Religieux par quelque deffaut de sa conversion, il ne luy peut permettre de renoncer de cœur à la vanité du siecle pour embrasser l'humilité du fils de Dieu. Il devient desobeïssant & aigre; Il n'est plus doux & affable: il ne s'égalé point avec le reste de ses freres; il se distingue du corps de toute la communauté, & il ne peut suivre le commandement du Sauveur qui l'oblige à renoncer a tous ses biens pour devenir pauvre. Quoy que la profession de la vie Religieuse qu'il a voüée ne soit qu'un témoignage public qu'il a rendu au monde qu'il a embrassé la mortification de la croix; & que cette profession ne puisse subsister ou croistre si elle n'est établie sur ce double fondement, le premier de se croire interieurement mort au monde, & le second de croire que la vie de son corps doit estre comme une mort continue. Il se promet néanmoins une longue vie, il se représente qu'il peut tomber dans plusieurs maladies fort longues, & il rougit par avance dans la pensée qu'il a que sa pauvreté alors le reduiroit à demander le secours des autres pour subsister. Il se persuade qu'il est plus avantageux de se nourrir & de subsister de son propre bien que d'estre à charge à personne selon cette parole, *Il est plus heureux de*

Actes, 20, 35. donner que de recevoir. Tant l'aveuglement de son esprit luy oste le moyen de comprendre le véritable sens de cette maxime.

C H A P I T R E X X V I .

En quelle manière ceux qui ne se sont pas fondez d'abord dans une humilité véritable tombent en suite d'abysme en abysme.

CEux donc qui tombent dans cette défiance criminelle, & qui apres avoir paru fervens d'abord, laissent éteindre par leur infidelité & par cette apprehension de l'avenir, la première ardeur de leur foy, commencent peu à peu à réserver avec plus de soin les biens dont jusques là ils avoient esté prodigues. Ils se representent que lors qu'ils auront dissipé ce bien ils ne le pourront plus reparer. Ils pensent à le conserver avec plus d'avarice que jamais. Ils passent mesme par un excez horrible jusqu'à reprendre ce qu'ils avoient rejeté, & ce qui est encore un troisiéme mal plus grand que les deux autres, ils amassent des richesses qu'ils ne possedoient pas dans le monde. Ainsi ils font voir qu'en quittant le siecle ils n'ont gagné que le nom seul de Religieux & de Solitaire. Apres de si mauvais fondemens, il faut nécessairement que ce malheureux Solitaire éleve un detestable édifice composé de tous les pechez ; & qu'il ne bastisse que ce qui est capable de le precipiter dans une ruine encore plus funeste.



CHAPITRE XXVII.

Divers effets que cét orgueil produit dans le Solitaire.

CAR le Solitaire s'endurcissant dans ses passions, & estant si riede d'abord, doit nécessairement tomber de jour en jour dans un estar pire, & terminer une vie honteuse par une plus honteuse mort. Le plaisir qu'il trouve dans ses anciens dérèglements; & l'esclavage où le réduit son avarice, qui selon saint Paul est une véritable idolatrie & la racine de tous les maux, le rend incapable d'embrasser sincèrement l'humilité & la simplicité de **I E S U S - C H R I S T**; parce qu'il a de la complaisance, ou dans la noblesse, ou dans les honneurs qu'il possédoit dans le monde, & qu'il n'a quitez que de corps, ou dans les biens qu'il se réserve, & qui le mettent dans l'impuissance de s'assujettir au joug du Monastère & à la conduite d'un Ancien.

*Ephes. 5. 5.
Coloss. 3. 5.*

Car lors qu'un Religieux a l'esprit corrompu par l'orgueil, non seulement il ne veut plus se soumettre à l'obeissance, mais il ne peut souffrir d'en entendre mesme parler. Le dégoust qu'il a des discours spirituels s'augmente de telle sorte dans son cœur; que dès qu'on entre dans quelque matière de pieté, ses yeux paroissent égarés, il les tourne de tous costez; & jette des œillades contraintes avec des contorsions qui ne luy sont pas ordinaires.

Au lieu de ces soupirs salutaires que les bons jet-

320 INSTIT. DE CASSIEN ; L. XII. C. XXVII.
rent dans ces saints entretiens, il tire à peine quelque crachat de sa bouche sèche, il badine de ses doigts; il les remuë comme font ceux qui écrivent ou qui peignent. Tous ses membres paroissent inquiets & agitez pendant que dure cét entretien spirituel, & il semble qu'il soit dans un lieu plein de vers, ou qu'il soit assis sur des pointes de cailloux. Il croit que tout ce qu'on dit pour l'edification des autres n'est dit que pour luy & pour condamner ses défauts. Il est si préoccupé de ce soupçon, qu'au lieu de tirer de ces saints discours quelque parole pour son edification particulière, il se tourmente au contraire pour tascher de pénétrer les raisons que l'on a pû avoir de dire telle & telle chose. Il ne pense en luy mesme qu'à ce qu'il pourroit repliquer si on l'accusoit de ses défauts; & il ne pense point à s'en corriger.

Ainsi il arrive par un malheur déplorable que ces Conférences saintes, non seulement ne luy servent de rien, mais qu'elles luy nuisent mesme & le rendent plus coupable. Car lors que sa propre conscience luy fait croire que tout ce qui se dit dans ces rencontres n'est dit que pour luy, il endurecit son cœur encore davantage, il entre dans une colére plus violente, le ton de sa voix en devient plus élevé, ses paroles plus rudes, ses reponses plus aigres, son marcher plus orgueilleux & plus volage, sa langue plus legere, son discours plus audacieux, son silence plus rare, sinon lors qu'il s'en sert pour témoigner sa haine contre quelqu'un de ses freres. C'est alors qu'il se tait non par un sentiment de componction ou d'humilité, mais par un mouvement d'indignation & d'orgueil; de sorte qu'il est difficile

cilé de discerner en quoy il péche plus, ou par sa joye excessive & par cette liberté de parler; ou par ce silence cruel & abominable.

On ne voit dans cette joye que des paroles dites à contre-temps, que des ris immoderez, qu'un élevation de cœur sans sujet & sans retenuë; & on ne voit dans ce silence qu'un témoignage de colére & que des marques de vangeance. Quoy qu'un Religieux estant rempli de cét orgueil offense aisément les autres, il dédaigne néanmoins de leur en faire aucune satisfaction; il rejette mesme celle qu'ils luy font & la méprisent. Au lieu que leur abaissement devoit le toucher & l'amollir, il en devient plus aigry & plus irrité parce qu'ils ont eu la gloire de l'avoir prevenu par leur humilité & par leur soumission. Ainsi l'on voit dans ces rencontres que la satisfaction la plus humble qui termine d'ordinaire tous les différens, ne sert au contraire à ce miserable Religieux, que pour le jeter dans une plus grande colére.

CHAPITRE XXVIII.

Réponse insolente d'un jeune Solitaire à son Supérieur.

IA Y ouy dans un pays une chose à laquelle je ne puis penser qu'avec horreur & en rougissant. Un célèbre Abbé reprenāt un jeune Solitaire & luy demandant pourquoy ayant embrassé une profession d'humilité il commençoit si tost à oublier ce qu'il estoit & à devenir aussi orgueilleux qu'un démon: Ce Solitaire luy répondit avec insolence; Croyez vous que quand je me suis ainsi humilié d'abord, ç'ait esté dans le dessein de passer ma vie dans la dé-

322 INSTITUT. DE CASSIEN, L. XII. C. XXIX.
pendance ? Ce S. Abbé demeura si surpris de cette
réponse ; & crut tellement entendre parler non un
homme, mais un démon, qu'il ne répondit que par les
larmes & par les soupirs , s'entretenant seulement
en secret luy mesme de ce qui est dit du Sauveur :

Philip. 2. 6. Estant dans la gloire de Dieu, il s'est humilié luy mesme & s'est rendu obeïssant, non pas comme ce Religieux enflé de l'esprit du démon, jusqu'à un certain temps ; mais jusqu'à la mort.

C H A P I T R E X X I X.

*Des marques extérieures par lesquelles nous pouvons
connoître si nous sommes orgueilleux.*

POUR reduire en abrégé tout ce que nous avons
dit de cette sorte d'orgueil, & pour en rassem-
bler autant que nous le pourrōs toutes les marques
extérieures, afin qu'elles servent à ceux qui desirēt
d'estre parfaits, je croy qu'il est nécessaire de repre-
senter en un mot tout ce que nous en avons déjà
fait voir, pour mieux découvrir toutes les racines
de cette passion & les arracher avec plus de facilité.

Le moyen le plus assuré d'éviter les ressentimens
de cette maladie mortelle, est de ne pas attendre à
la reconnoître lors qu'il est déjà trop tard, & qu'elle
a pris de trop profondes racines ; mais il la faut pré-
venir & en discerner comme les accez par une sage
prévoyance. Car nous pouvons aisément juger de
l'estat de nostre ame par les mouvemens de nostre
corps ; Voicy donc les marques extérieures de cet
orgueil grossier dont nous parlons.

Il rend d'abord le ton de nostre voix élevé ; nostre
silence sombre & amer, nos ris éclatans & immo-

derez, nos tristesses déraisonnables, nos réponses aigres, nos discours légers, nos paroles sans poids, sans discernement & sans gravité. Il nous rend impatiens, sans charité, hardis à faire outrage aux autres, sensibles à ceux que nous recevons, lents à obeir, sinon lors que nous avons déjà prévenu par nos desirs ce qu'on nous commande, incapables de recevoir un avis & de souffrir une reprimende, impuissans à résister à nostre propre volonté; & inflexibles pour nous soumettre à celle des autres, toujours opiniastrés à soutenir nos sentimens; & jamais en estat de nous rendre à ceux de nos freres. Ainsi nous devenons incapables de conseil & de conduite, & nous osons avoir plus de confiance en nostre propre jugement, qu'en celuy de nostre Supérieur.

CHAPITRE XXX.

Que les plus lasches lors qu'ils sont orgueilleux se croient capables de conduire les autres.

CES divers degrez de chûte font que l'orgueilleux a horreur de la discipline du Monastère, qu'il regarde la compagnie de ses freres comme un obstacle à sa perfection, & que les fautes & les imperfections des autres l'empeschent d'acquiescer l'humilité & la patience; Il pense à se retirer dans une cellule particulière dans le desert, ou au moins à bastir un nouveau Monastère comme pour y gagner plusieurs personnes qu'il se haste d'y assembler comme devant avoir le soin de les instruire & de les former à la pieté, devenant d'un tres meschant disciple, un plus meschant maistre. Car estant

324 INSTIT. DE CASSIEN, L. XII. C. XXXI.
entré par l'élevation de son cœur dans un relas-
chement tres dangereux, & n'estant en effet ny
Moine, ny Seculier, il tombe dans un autre plus
grand mal en ce qu'il espere de trouver la perfe-
ction dans un estat si funeste, & dans une vie si dé-
plorable.

C H A P I T R E X X X I .

Quels sont les fondemens de la vie spirituelle.

C'EST pourquoy si nous voulons que nostre
Cédifice soit parfait & agreable aux yeux de
Dieu, haltons nous d'en jeter les fondemens, non
selon le mouvement de nostre volonté particulié-
re, mais selon la vérité de l'Euangile. Ces fonde-
mens sont la crainte de Dieu & l'humilité qui vient
de la douceur & de la simplicité du cœur. On ne
peut entrer dans cette humilité que par une entiere
pauvreté. Si nous ne sommes véritablement pau-
vres, nous ne pourrons devenir ny obeïssans ny pa-
tiens, ny doux, ny paisibles, ny parfaits dans la cha-
rité : Et sans ces vertus nostre cœur ne peut estre
le temple du saint Esprit, puis que Dieu dit par son
Prophète : *Sur qui se reposera mon Esprit, sinon sur
l'humble, & sur le paisible qui tremble à ma parole ?*
ou selon l'hebreu, *Qui regarderay-je sinon le pau-
vre qui a le cœur contrit & qui tremble à ma parole ?*

Page, 66. 2.



CHAPITRE XXXII.

Que le moyen de prévenir le desordre que nous voyons que l'orgueil a causé dans les autres est de nous affermir dans une humilité solide. Effets de cette humilité.

QUE l'athlete donc de IESUS-CHRIST, qui combat généreusement & qui desire de remporter la couronne se haste avant toutes choses de tuer cette beste cruelle, qui dévore toutes les vertus; & qu'il s'assure que s'il luy donne entrée en son cœur, non seulement il ne pourra plus se defendre d'aucun mal, mais qu'il perdra mesme le bien qu'il avoit acquis. Nous ne pouvons élever l'edifice spirituel de nos ames, si nous n'établissions pour fondement une humilité solide qui sôûtienne le reste du bastiment. Cette humilité comme nous avons déjà dit, nous rendra sôûmis à nos freres & incapables de les offenser ou de les affliger dans la moindre chose. Mais nous ne pourrons arriver à cet estat si nous n'entrons auparavant dans un renoncement véritable qui consiste à nous dépouïller de tous nos biens. Nous devons nous assujettir en suite au joug de l'obeïssance dans la simplicité de nostre cœur & sans aucun déguïsement, en sorte qu'il n'y ait point d'autre volonté dans nous que celle de nostre Supérieur. Mais cela ne peut s'accomplir que par celuy qui se regarde non seulement comme une personne morte au monde, mais encore comme un fou & un insensé qui fait

326 INSTIT. DE CASSIEN, L. XII. C. XXXIII.
sans discernement tout ce que les anciens luy com-
mandent & qui les regarde comme l'oracle de
Dieu, & comme une loy sainte & inviolable.

CHAPITRE XXXIII.

Remèdes contre l'Orgueil.

LORS que nous serons affermis dans cét estat nous nous trouverons affermis en mesme temps dans une humilité douce & tranquile. Nous nous rabaisserons au dessous de tout le monde. Nous souffrirons avec une patience paisible tous les traitemens des hommes quelque affligeans & quelque injurieux qu'ils soyent; parce que nous les regarderons comme nous venant de la part de nos Supérieurs. En effet nous ne souffrirons pas seulement ces maux avec patience; mais ils nous paroistront mesme légers & de nulle considéra- tion. Si nous avons presentes dans nous les souffrances du Sauveur & celles de tous les Saints, nous verrons que ces injures que l'on nous fait sont d'autant plus légères que nous sommes plus éloignez de leur mérite. Nous pourrons aussi conside- rer quelquefois que nous devons sortir bien tost de cette vie, & que nous irons dans un moment pren- dre part à leur bon-heur & à leur gloire. C'est cet- te pensée qui donne comme le coup mortel à l'or-ueil, & généralement à tous les vices. Mais il faut entrer en suite dans le ressentiment continuel de nostre bassesse & nous y tenir devant Dieu. Ce

que nous accomplirons, si nous sommes persuadez que nous ne pouvons rien faire de bon sans son secours, & si nous croyons véritablement que cette persuasion mesme, ne peut estre qu'un don de la grace.





LA REGLE
DU BIEN-HEUREUX PERE
S^T BENOIST,
PATRIARCHE
DES RELIGIEUX
DE L'OCCIDENT.

Nouvelle Edition, revue & corrigée



AV LECTEUR.



MON CHER LECTEUR,

Je n'aurois point entrepris une nouvelle traduction de la Regle de S. Benoist, qui est entre les mains de tout le monde, & qui m'a toujours paru tres difficile à traduire, si une personne, dont je revere la vertu toute chrestienne & religieuse, ne m'y avoit engagé. Et cette consideration vous doit porter à recevoir plus favorablement ce petit ouvrage, puis qu'il est de ma part l'effet d'une humble soumission, comme il est de la sienne le fruit d'une ardente charité, & qu'il y a sujet d'attribuer à quelque ordre secret de la Providence & à quelque mouvement du ciel, le desir qu'elle a eu de voir cette Regle si sage & si admirable traduite d'une maniere un peu plus claire qu'elle n'a esté jusques à present.

C'est donc à son zele & à son amour pour tout ce qui peut nourrir la pieté des ames fidelles, que vous serez obligé, mon cher LECTEUR, de la satisfaction que vous pourrez avoir en lisant de nouveau cette Regle si venerable par l'eminence de son auteur, qui a reçu des loüanges de la bouche & de la plume du plus grand des Papes

depuis les Apostres : par la sainteté de son esprit, qui est un esprit tout de grace & tout d'humilité conforme à celuy de saint Augustin : par l'autorité de ses constitutions & de ses preceptes, que les Conciles & les Papes ont consacrez & canonisez par leur Canons & par leurs Decrets, sans jamais les changer ou les modifier, comme ils ont fait quelques unes des autres Regles ; & par l'antiquité de la durée qui est de douze siecles, sans qu'il y ait eu presque jamais aucun temps, où elle n'ait esté pratiquée dans toute sa pureté, & n'ait enfanté des Saints à l'Eglise en quelque partie du monde.

Et ainsi le merite & la dignité d'un écrit si saint & si celebre par tout où le nom de JESUS-CHRIST est connu, & jusques aux dernieres extremités de son Royaume, me fait esperer, mon cher LECTEUR, que vous ressentirez quelque joye, & serez edifié en vous mesme, si vous trouvez, comme je l'espere, que le style & le langage de cette traduction soit un peu plus proportionné, que celuy des autres, à l'excellence & à la force des pensées de ce grand Legislatteur, qui n'a pas esté moins reveré des Religieux dans l'Occident & dans l'Europe, que ces deux grandes lumieres de l'Eglise saint Basile & saint Augustin l'ont esté dans l'Orient & dans l'Afrique.

Au reste vous devez regarder, mon cher LECTEUR, ce petit present que vous fait cette personne eminente en pieté, comme la suite d'un autre, dont vous luy estes redevables (si toutefois il a mérité vostre approbation & vostre estime) sçavoir de la vie & des sentimens de saint Bernard.

qui a esté sans contredit un des plus admirables disciples de S. Benoist, & le plus fameux restaurateur du véritable esprit de sa Regle. Elle a désiré que du ruisseau l'on remontast à la source ; & comme ç'a esté par la pratique de cette divine Regle, que S. Bernard s'est sanctifié, & est devenu le Pere & le Docteur Apostolique de l'Eglise universelle dans les derniers temps, non seulement par sa doctrine & par ses ouvrages, mais aussi par ses actions, & par son exemple, elle a souhaitté que l'on s'efforçât de représenter avec une partie de sa beauté & de sa perfection, un si saint original, sur lequel l'esprit de Dieu a formé cette vivante & immortelle copie de toutes les graces & de toutes les vertus en la personne de S. Bernard, & que l'on exposast aux yeux des Lecteurs le parfait modele de la pieté religieuse dans la Regle de ce premier Patriarche, apres en avoir tracé un portrait dans la vie & la conduite de l'autre.

Elle a crû en cela procurer un bien, non seulement à toutes les personnes de ces deux Ordres, qui ont ces deux grands Saints, l'un pour son fondateur, & l'autre pour son restaurateur, mais encore à toutes les personnes véritablement chrétiennes : car bien qu'elles ayent differens habits & diverses pratiques exterieures, elles ne peuvent avoir toutes qu'un mesme esprit interieur, qui est celuy de l'Evangile, comme S. Benoist mesme le declare, particulièrement à la fin de sa Regle, qu'un esprit vraiment chrétien, vraiment humble, vraiment penitent, vraiment des-interesté, vraiment

pauvre, vraiment charitable: qui suit la lumie-
re & la conduite des regles souveraines de JE-
SUS-CHRIST, des Apostres & des SS. Peres.

D'où l'on peut reconnoître comme un principe
fondamental de la doctrine de ces grands Saints,
que toutes les Regles monastiques ne sont que
les éclaircissements & des aides pour mieux garder
ces loix primitives du supreme Legislatteur & du
vray Moyse descendu du ciel: comme la pratique
des conseils evangeliques tend à accomplir plus
facilement & plus parfaitement les preceptes de
JESUS-CHRIST selon S. Thomas, & les vœux de
religion à garder avec plus de soin, plus de seure-
té, & plus de merite les vœux & les promesses
faites au baptême selon les Peres.

Cependant je vous conjure, mon cher & pieux
LECTEUR, de ne me pas refuser le secours de vos
prieres, afin qu'elles me procurent par la grace
de nostre Sauveur quelque participation de l'es-
prit de cette Regle si sainte, & quelque rang
parmy les disciples de cét illustre maistre d'humi-
lité, de penitence, de retraite, de pauvreté, de so-
litude & de charité.



DE
L'EXCELLENCE
DE LA REGLE
DE S. BENOIST.

COMME l'Orient a receu avec admiration les Regles que SAINT BASILE a données aux Solitaires, & l'Afrique celle de S. AUGUSTIN ; l'Occident aussi a témoigné une estime & une reverence extraordinaire pour celle de S. BENOIST, qui a esté le celebre Legisla-
 teur des Religieux de l'Europe , comme ces deux saints Docteurs de l'Eglise l'ont esté de ceux de ces deux autres parties du monde. Il suffiroit d'alleguer sur ce sujet le glorieux témoignage dont saint Gregoire le grand , qui a esté l'organe de JESUS-CHRIST & la bouche de l'Eglise , a honoré la Regle de saint Benoist , lorsqu'il dit dans sa vie , *qu'elle est claire & excellente en son discours & admirable en sa discretion.* Et que marquant ailleurs la sagesse dont ce Saint a usé en un article de sa Regle , il luy donne le nom *d'excellent maistré de la vie étroite , & de disciple de la verité suprême.* Mais elle a receu encore un nouvel éclat par le jugement si avantageux qu'en a fait toute l'Eglise Gallicane assemblée dans ses Conciles , lors qu'elle a employé son autorité

Greg Naz.
or. 10.

Greg lib 4.
in 1. Reg.
cap 7.

DE L'EXCELLENCE DE LA REGLE

Conc. Au-
 gustod. c. 15.
 anno 670.
 Conc. Ger-
 man. cap. 7.
 anno 742.
 Concil. Mo-
 gunt. cap. 11.
 ann. 813.
 Rom. 2. c. 9.
 Turon. 3. c.
 25. eod. an.
 Conc. Liptin.
 c. 1. an. 743.
 Conc. Du-
 ziac. 1. c. 7.
 an. 874.

pour la faire garder exactement aux Religieux & aux Religieuses; l'appellant LA SAINTE REGLE; & qu'après avoir obligé tous les Ecclesiastiques & tout le Clergé d'Allemagne à recevoir les Canons des anciens Peres, & à promettre de les garder en leurs mœurs, en leur doctrine, & en leurs fonctions, elle a obligé les Abbez & les Religieux à recevoir la Regle du saint Pere Benoist pour rétablir la discipline & la vie reguliere dans les Monasteres. Et a mesme déclaré que le Saint Esprit a donné par ce Saint, une Regle aux Religieux; que ce bien-heureux Pere l'a faite par le mesme Esprit par lequel l'Eglise a fait ses sacrez Canons, & qu'ayant esté encore autorisée par les louanges que le grand saint Gregoire Pape luy a donnée, & à esté avec raison qu'on a resolu de la tenir entre les livres canoniques (ou approuvez) & les écrits des Saints Docteurs de l'Eglise.

V. Vitam
 S. Ansbarti
 apud Surium
 9. Febr.

V. Vitam
 S. Vvandre-
 gifili apud
 Surium 22.
 Jul.

V. Vitam
 S. Valfrani
 22. Mart.

** Ve sicuti sub
 ejus regimine
 ita & deu-
 cept.*

C'a esté dans ce même esprit que S. ANSBERT troisiéme Abbé du celebre Monastere de Fontenelle, situé au diocese de Roüen (qui avoit esté fondé en 645. par l'illustre S. VANDRILLE cousin de Pepin, Prince des François, & gouverné après luy par S. Lambert qui fut depuis Archevesque de Lyon) obligea ses Religieux lors qu'il fut élu Archevesque de Roüen, de garder très exactement à l'avenir cette sainte Regle * comme elle y avoit esté gardée du temps qu'il en estoit Abbé.

Aussi nous voyons que de grands Abbez qui ont gouverné de très celebres Monasteres fondez par des Saints sous des regles particulieres ont jugé à propos de donner celle de Saint Benoist à garder à leurs Religieux, quoy qu'ils

ne fussent point de son Ordre, tant ils l'ont estimée Sainte & animée de l'Esprit de Dieu. La fameuse Abbaye de LERINS, aussi bien que celle de S. Victor de Marseille, qui avoient des regles si saintes, ont embrassé celle de saint Benoist quand elle a paru, & presque tous les autres Monasteres ont fait le même.

Nous voyons encore que la plus part des autres Fondateurs d'Ordres qui sont venus depuis l'ont embrassée comme ^a saint BERNON & saint ODON, Fondateur de la Congregation de Cluny. ^b Saint ROMUALD Fondateur de l'Ordre des Camaldules, ^c S. GUALBERT Fondateur de l'Ordre de Valombreuse en Italie. ^d S. ROBERT Fondateur de l'Ordre de Cisteaux, ^e S. PIERRE CELESTIN Pape & Fondateur de l'Ordre des Celestins. Et ces grands Saints n'ont travaillé que pour en faire revivre l'esprit, & refleurir la sainte observance dans toute les parties du monde, ayant esté Religieux de l'Ordre de S. Benoist avant que de fonder leurs nouveaux Ordres, qui n'en ont esté en effet que des renouvellemens & des reformes.

^a En 912.

^b En 1020.

^c En 1073.

^d En 1098.

^e En 1270.
ou environ.

Et en cela nous devons reconnoître l'insigne faveur & la singuliere providence de Dieu sur ce grand Ordre, d'avoir suscité des hommes si admirables pour le rétablir en son ancienne splendeur: d'avoir tiré du milieu de ses ruines des pierres vivantes pour relever cet edifice spirituel qui estoit tombé: d'avoir fait passer l'esprit du grand saint Benoist comme celui du grand Elie en de nouveaux Elizées éloignez de luy de quatre ou cinq siècles, & d'avoir traité ce venerable Patriarche

DE L'EXCELLENCE DE LA REGLE
 comme un second Abraham , & sa Religion
 comme une autre Sara , lors qu'ils sembloient
 estre devenus sterils par leur vieillesse , en leur
 rendant par une vertu celeste la force d'engen-
 drer de nouveaux enfans de Dieu successeurs de
 leur sainteté , & de nouveaux Isaacs qui ont esté
 Patriarches eux mesmes comme estoit Isaac , &
 Fondateurs de saintes Compagnies. De sorte
 que cet Ordre n'a pas esté comme quelques au-
 tres qui estant une fois déchus ne se sont point
 relevez ; mais il ressemble à l'Aigle qui reprend la
 fleur de sa premiere jeunesse , comme témoigne
 l'Escriture sainte.

Car il a eu cet avantage qu'au lieu que sou-
 vent les reformes des autres ont esté foibles &
 inferieures de beaucoup à leur premiere fonda-
 tion , celle de celui-cy n'ont pas esté moins par-
 faites , moins éclatantes , ny moins miraculeuses
 que son premier établissement. Et lors que l'on
 pouvoit croire que la source d'où sortoient tant
 de saints Abbez , de saints Evesques & de grands
 Papes , estoit tarie pour jamais , Dieu l'a ouverte
 de nouveau , l'a purifiée & l'a fait croistre avec
 tant d'abondance par les nouveaux ruisseaux qu'il
 y a conduits , *qu'elle a couvert toute la face du Pa-
 radis de la terre , qui est l'Eglise , en se divisant en
 plusieurs grands fleuves , & a produit encore plus
 de saints & plus d'hommes illustres en vertu &
 en doctrine qu'elle n'avoit fait auparavant. Car
 il est certain que ce prodigieux nombre de saints,
 dont les noms ayant esté tiréz des registres de l'Eglise
 Romaine par ordre du Pape Jean XXII. ont monté
 jusqu'à son temps à quinze mille soixante & qua-*

Fons ascende-
 bar è terra ir-
 rigans univer-
 sam superfi-
 ciem terra-
 rum , & flu-
 vius egredie-
 batur de las
 voluptatis ad
 irrigandum
 paradisu qui
 inde dividi-
 tur in quatuor

Arze Abbez Canonisez, quinze mille Evesques, sept mille Archevesques, deux mille Cardinaux, vingt-cinq Papes, & trois mille quatre Religieux pareillement canonisez; sont deus en la plus grande partie à la fecondité merueilleuse de Cluny, de Cisteaux, & des autres Ordres qui suivent la Regle de S. Benoist. Mais neanmoins on l'attribue avec raison aux merites de ce Saint, puisque son esprit est encore plus vivant dans sa Regle qui demeure toujours également sainte, qu'il ne l'estoit dans ses Monasteres, dont la vertu s'estoit flétrie par le temps: & qu'ayant contribué à former la sainteté de ces grands restaurateurs de son ordre, qui ont repris la plus pure observance de sa Regle, il a esté le Pere de ces Peres, & par ce titre qui luy est particulier a merité d'estre encore plus réveré qu'eux parmy les fidelles. Car si l'antiquité & la vieillesse qui est venerable dans les hommes est comme sacrée dans les villes qui sont des assemblées de plusieurs hommes, ainsi qu'un ancien a dit autrefois; elle l'est encore beaucoup davantage dans les Religions qui sont des compagnies saintes, & dans l'Eglise Catholique qui met au rang de ses plus augustes marques son antiquité & sa durée.

Aussi nous lisons que les plus grands & les plus saints Abbez de Cluny estant allez par devotion au Mont-Cassin, qui dans son origine est chef de l'Ordre de S. Benoist, y témoignèrent toute la deference que des enfans peuvent rendre à leur premier Pere. S. ODILON quatriéme Abbé de Cluny demanda par grace à l'Abbé du Mont-Cassin, qu'il luy plust luy permettre de

capita. Geni.
2. 6. & 10.
Ioannes Pa-
pa 22. fecit
extratu cano-
nizatos de or-
dine & regula
santi Be. edi-
cti ex libris
summorum
Pontificum,
& reperit
quòd à tem-
pore dicti Pa-
tris usque ad
tempus suum
fuerunt infra
scripti, Abba-
tes quorum
confirmatio
spectat ad Pa-
pam quindecim
millia &
74. Episcopi
quindecim
millia, Archi-
episcopi se-
ptem millia,
Cardinales,
duo millia
Romane se-
dis Pontifi-
ces 25. & de
sanctis eju-
dem Regulæ
& ordinis ca-
nonizatis tria
millia & qua-
tuor. *Chronic.
Cassin. p. 760.*

DE L'EXCELLENCE DE LA REGLE

baïser les pieds des Freres, ainsi qu'il fit, & il ne voulut jamais chanter la grande Messe en sa presence, quoy qu'il l'en suppliaſt & l'en preſſaſt : & cét Abbé ayant voulu pour luy faire honneur l'engager à porter ſolemnellement dans une ceremonie ſa croſſe Abbátiale au lieu de luy, Saint Odilon le refuſa ſi abſolument, qu'il declara que nul Abbé ne devoit porter de croſſe en preſence de celui qui eſtoit le ſucceſſeur de S. Benoïſt, & l'Abbé de tous les Abbez ; & meſme eſtant revenu en France, il voulut encore montrer ſon reſpect envers cette Abbaye, en luy envoyant un os du bras de S. Maur, dont le corps eſt aujourd'huy en cette ancienne & celebre Abbaye de S. Maur des Foſſez à deux lieuës de Paris. Et S. Hugues ſucceſſeur de S. Odilon eſtant auſſi allé par devotion au Mont-Caſſin, y témoigna une reverence preſque pareille, & deſira que la Congregation de Cluny, dont il eſt General, fuſt aſſociée par une étroite alliance avec celle du Mont-Caſſin. C'eſt pourquoy lors que quelques années depuis, l'éclat de la vertu eminente & la grandeur de l'Ordre & des richesses de Cluny, eut porté PONCE, qui en fut le ſeptième Abbé, à pretendre dans un Concile tenu par le Pape Paſcal II. en Italie, qu'il d'evait eſtre conſideré comme Abbé des Abbez, & preceder tous les autres, le Cardinal Jean Chancelier de l'Egliſe Romaine, qui avoit eſté Religieux du Mont-Caſſin, luy demanda ſi le Mont-Caſſin avoit emprunté ſa Regle de Cluny ? Et Ponce luy ayant répondu, que non ſeulement Cluny, mais auſſi tous les Religieux d'Occident avoient


près la Regle de S. Benoist de l'Abbaye du Mont-Cassin ; le Chancelier luy repartit : Que puis-que la Regle de S. Benoist estoit sortie du Mont-Cassin , comme de sa vive & origine source , c'estoit avec raison que les Papes n'avoient accordé qu'aux Superieurs de cette Abbaye qui tiennent la place de S. Benoist , d'estre appelez Abbez des Abbez.

Et veritablement cet ancien & si fameux Monastere , où ce grand Saint a achevé & perfectionné sa Regle qu'il avoit commencée dès Sublac , où il a fait tant de miracles durant sa vie & après sa mort , & qu'il a sanctifié par son esprit & par son corps , a esté si veritable , non seulement aux Religieux & aux Abbez , mais aux Evêques , aux Papes , aux Roys , & aux Empereurs , que tous les titres d'honneur qui peuvent estre accordez à la profession Religieuse semblent estre deus à cette illustre Maison de pieté , de sagesse & de doctrine.

On pourra quelque jour , pour honorer davantage la memoire de saint Benoist , donner sa vie au public , & exposer l'histoire abrégée de cette sainte Maison , aux yeux de toute la France : à qui elle sera d'autant plus agreable , que la sainte retraite d'un de nos plus grands Rois en cette Abbaye en fera l'un des plus riches ornemens. Mais en attendant , il suffira de renvoyer le Lecteur à cette ancienne & originale histoire du Mont-Cassin , qui a esté si excellemment écrite par Leon Cardinal Evêque d'Ostie il y a plus de cinq cens ans : & de donner icy la traduction de cette admirable Re-

DE L'EXC. DE LA REGLE DE S. BENOIST
gle qui a fait tant de Saints, & qui est si pleine d'onction & de sagesse, qu'encore qu'elle ait esté composée particulièrement pour des Religieux ; Il n'y a personne neanmoins qui n'en puisse tirer beaucoup d'avantages & de fruit, si l'on a soin de la lire avec l'esprit d'humilité & d'abnegation de soy-même, avec lequel elle a esté écrite.

APPROBATION DES DOCTEURS
de Sorbonne.

 N ne peut pas donner d'idée plus grande & plus avantageuse de LA REGLE DE SAINT BENOIST, que par cet éloge si magnifique : Et on ne peut pas mieux exprimer dans nostre langue les divines maximes que par cette traduction si fidelle, & si éloquente. C'est le témoignage que nous luy rendons en Sorbonne, ce premier jour d'Aoust, mille six cent soixante-sept.

N. GOBILLON, Docteur de la Maison
& Societé de Sorbonne, Curé de
saint Laurent.

N. PETIT-PIED, Docteur de la Mai-
son & Societé de Sorbonne.

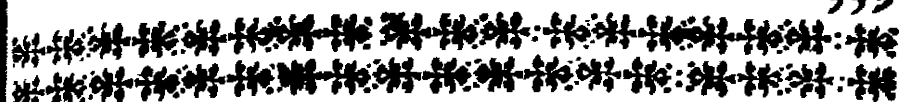


TABLE DES CHAPITRES DE LA REGLE DE S. BENOIST.

CHAP. I. D <i>Es diverses especes de Moines,</i>	page 343
II. <i>Quel doit estre l'Abbé,</i>	345
III. <i>Que l'Abbé doit prendre conseil des Freres,</i>	350
IV. <i>Quels sont les instrumens des bonnes ceuvres,</i>	351
V. <i>De l'Obeïssance,</i>	355
VI. <i>Du Silence,</i>	357
VII. <i>De l'Humilité,</i>	358
VIII. <i>De l'Office divin durant la nuit,</i>	367
IX. <i>Combien il faut dire de Pseaumes à Matines,</i>	368
X. <i>Comme on doit dire Matines durant l'Esté,</i>	369
XI. <i>Cōment il faut dire Matines les Dimanches,</i>	ib.
XII. <i>Comment il faut dire les Laudes du Dimanche,</i>	371
XIII. <i>Comme il faut dire Laudes aux jours de Ferie,</i>	ibid.
XIV. <i>En quelle maniere on doit dire Matines au jours de festes,</i>	372
XV. <i>En quel temps on doit dire Alleluia,</i>	373
XVI. <i>Combien de fois on doit celebrer le service divin durant le jour,</i>	ibid.

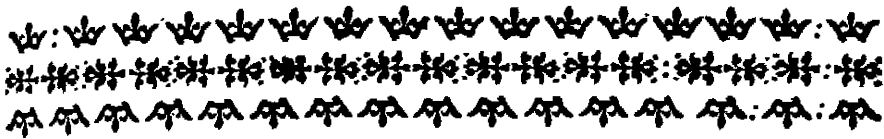
XVII. Combien il faut chanter de Pseaumes en ces sept heures de l'office,	374
XVIII. De l'Ordre selon lequel on dira les Pseaumes,	375
XIX. De la maniere de psalmodier,	377
XX. De la reverence qu'on doit garder en l'oraison,	378
XXI. Des Doyens du Monastere.	379
XXII. Du dormir des Freres, comme ils doivent estre couchez,	380
XXIII. De l'excommunication pour les fautes,	381
XXIV. Reglement touchant l'excommunication,	ib.
XXV. Des grandes fautes,	382
XXVI. De ceux qui parlent avec les excommuniez sans le commandement ou la permission de l'Abbé,	383
XXVII. Du soin que l'Abbé doit avoir des excommuniez,	ibid.
XXVIII. De ceux qui apres avoir esté souvent repris & chastiez ne se corrigent point,	384
XXIX. Si l'on doit recevoir de nouveau les Religieux qui sont sortis ou chassez du monastere,	385
XXX. Comment on doit chastier les Enfans,	386
XXXI. Du Cellerier du Monastere, & quelles qualitez il doit avoir,	ibid.
XXXII. Des meubles & ustancilles du Monastere,	388
XXXIII. Que les Religieux ne doivent avoir rien de propre,	389
XXXIV. Si tous les Religieux doivent recevoir également ce qui leur est necessaire,	ibid.
XXXV. Des Semainiers de cuisine.	390
XXXVI. Des malades & des infirmes,	392

TABLE DES CHAPITRES.	345
XXXVII. Des Vieillards & des Enfans,	393
XXXVIII. Du Lecteur semainier.	bid.
XXXIX. Du manger,	395
XL. De la mesure du vin,	396
XLI. A quelle heure les Religieux doivent prendre leur repas,	397
XLII. Qu'il n'est pas permis de parler apres Com- plie,	398
XLIII. De ceux qui arrivent trop tard au divin service,	399
XLIV. Des excommuniez, & de la satisfaction qu'ils doivent faire.	461
XLV. De ceux qui manquent en quelque point du service divin dans l'eglise,	402
XLVI. De ceux qui faillent en toute autre cho- se,	403
XLVII. De la charge de sonner l'Office divin,	ib.
XLVIII. Du travail des mains,	404
XLIX. De l'observation du Carefme,	406
L. Des Freres qui travaillent loin de l'Eglise, ou qui vont par la campagne,	408
LI. Des Freres qui ne vont gueres loin,	ibid.
LII. De l'Oratoire ou Eglise du monastere,	409
LIII. De la maniere de recevoir les hostes,	ibid.
LIV. S'il est permis aux Religieux de recevoir des lettres ou des presens,	412
LV. Des habits & des chaussures des Freres,	ibid.
LVI. De la table de l'Abbé,	414
LVII. Des artisans du monastere,	415
LVIII. De la maniere de recevoir des Freres en Religion,	416
LIX. Des enfans tant des nobles que des pauvres, qui sont offerts au monastere,	419

342. TABLE DES CHAPITRES.	
LX. Des Prestres qui se presenteront au monastere pour estre Religieux,	420
LXI. De quelle sorte les Religieux étrangers doivent estre receus,	421
LXII. Des Prestres du monastere,	422
LXIII. De l'ordre & du rang qui doit estre gardé dans la Congregation,	423
LXIV. De l'élection de l'Abbé,	425
LXV. Du Prieur du monastere.	428
LXVI. Du Portier du monastere,	430
LXVII. Des Freres qu'on envoie dehors,	431
LXVIII. Des choses impossibles qu'on ordonne aux Freres,	432
LXIX. Qu'il n'est point permis de deffendre personne dans le monastere,	ibid.
LXX. Qu'il n'est permis à aucun Religieux de frapper ou d'excommunier personne.	433
LXXI. De l'obéissance mutuelle des Freres,	434
LXXII. Du bon zele que les Religieux doivent avoir,	435
LXXIII. Qu'on ne pretend pas avoir prescrit en cette Regle tout ce qui peut élever le Religieux au comble de la perfection chrétienne,	ibid.

FIN DE LA TABLE.

PREFACE



P R E F A C E

D U B I E N - H E U R E U X P E R E

S. B E N O I S T

sur sa Regle.

ECOVTEZ, *mon Fils*, les preceptes du souverain Maistre. Rendez les oreilles de vostre cœur attentives à ses paroles. Recevez avec plaisir, & accomplissez avec efficace & avec ferveur les aver-
 rissemens de ce Pere si bon & si doux : afin que par les exercices de l'obeïssance, vous puissiez retourner à celuy dont vous vous estiez éloigné par la mollesse, & la lascheté de la desobeïssance. Je parle donc maintenant à vous, qui que vous soyez qui renonçant à vostre propre volonté, pour combatre sous les enseignes du vray Roy JESUS-CHRIST nostre Seigneur, vous revestez des belles & fortes armes de l'obeïssance.

Le premier avis que je vous donne, est de luy demander par des prieres ardentes & rei-

rées qu'il luy plaise d'accomplir & d'achever tout le bien que vous entreprenez & commencez : de peur qu'après avoir daigné nous compter au nombre de ses enfans, nous ne luy causions de la tristesse en commettant de mauvaises actions. Car nous devons avoir un tel soin de luy obeir en tout temps, & d'employer à son service les biens de sa grace qu'il a mis en nous, que non seulement il n'ait pas sujet, comme un pere offensé de l'ingratitude de ses enfans, de nous priver de la succession bien heureuse qu'il a promise, mais aussi qu'il ne se porte pas, comme un Seigneur redoutable qui est irrité contre nous par nos pechez & par nos crimes, comme contre des serviteurs infidelles, à condamner aux supplices eternels ceux qui n'ont pas voulu le suivre pour parvenir à la gloire.

Levons nous donc enfin au bruit de cette voix de l'Ecriture sacrée, qui nous réveille & nous excite, en disant : Que l'heure est déjà venue de quitter le sommeil, & de nous lever. Et ouvrant nos yeux aux rayons de la celeste lumiere, écoutons avec une attention meslée de reverence & de crainte, ce que l'oracle du ciel fait retentir tous les jours à nos oreilles par ces paroles : Si vous entendez aujourd'huy sa voix, n'endurcissez

point vos cœurs. *Et ailleurs* : Que celuy Apoç. 2. v. 6.
 qui a des oreilles dociles & intelligentes,
 entende ce que l'Esprit dit aux Églises.
Et que dit-il ? Venez, mes Enfans, écoutez moy, je vous enseigneray à craindre Psal. 33. v. 12.
 le Seigneur. Avancez vous, & courez pen- Ioan. 12. v. 35.
 dant que vous avez la lumiere de la vie qui
 vous éclaire, de peur que les tenebres de la
 mort ne vous surprennent. *Et en un autre en-*
droit, lors que parmy l'infinité multitude de ce
peuple à qui il adresse ses paroles, il cher-
che un serviteur qui travaille sous ses ordres,
 il s'écrie : Qui est celuy qui soupire apres Psal. 33 v. 13. 1. Pet. 3. v. 10.
 la vie bien-heureuse, & qui desire de voir
 les beaux jours de l'éternité ? *Que si vous*
luy répondez : C'est moy qui soupire apres ces
grands biens ; il vous repart : Si vous de-
 sirez de parvenir à cette véritable & cette
 éternelle vie, gardez vostre langue d'estre
 médifante, & vos paroles d'estre trom-
 peuses : détournez vous du mal, & faites
 le bien, recherchez la paix, & la poursui-
 vez avec ardeur : Lors que vous agirez Is. 65. v. 24
 ainsi, je tiendray mes yeux arrestez sur
 vous, & mes oreilles toujours ouvertes à
 vos prieres ; & avant mesme que vous
 m'appelliez à vostre secours, je vous
 diray du ciel : ME VOICY PREST

Y a t'il rien , mes tres chers Freres , qui doive nous estre plus doux que cette voix du Seigneur , qui nous convie de venir à luy ? Vous voyez que luy mesme par sa bonté nous montre le chemin qui mene à la vie . Preparons nous donc pour y entrer , & tenant nos reins serrez & nos pieds fortifiez par la foy & par la pratique des bonnes œuvres , suivons pour guide son Evangile , & nous avançons dans ses voyes ; afin que nous meritions de voir un jour celuy qui nous a appellez pour regner avec luy dans son royaume . Car si nous desirons d'y arriver , nous devons estre persuadez , qu'à moins que d'y courir par les bonnes œuvres nous n'y parviendrons jamais .

Mais interrogeons le Seigneur en luy disant
Psal. 14. v. 1. avec le Prophete : Seigneur , qui est celuy qui habitera dans vostre tabernacle , & qui se reposera sur vostre montagne sainte ? Et apres cette demande , écoutons , mes Freres , le Seigneur qui nous répond , & nous montre le chemin qui conduit à son tabernacle , en disant : Celuy dont la vie est pure , & dont les actions sont justes ; qui n'exprime par ses paroles que les veritables sentimens qu'il a dans le cœur , & qui ne se sert point de sa langue pour tromper ; qui

ne fait mal à personne par de mauvais artifices, & qui n'avance point de paroles injurieuses à l'honneur du prochain; qui a fermé la porte de son cœur à l'esprit malicieux; qui a dissipé ses persuasions & ses conseils en arrêtant les premiers mouvemens qu'il luy inspire, & les brisant comme des enfans encore petits contre la pierre, qui est JESUS-CHRIST: Ceux qui craignant Dieu ne s'élèvent point de vanité à cause de leur bonne vie; mais qui reconnoissant que tout ce qu'ils ont de bien, ne peut proceder d'eux mesmes, mais qu'il procede de la grace du Seigneur, glorifient Dieu, qui produit en eux ces actions de vertu, & luy disent avec le Prophete: Ne nous donnez point de gloire, Seigneur; ne nous en donnez point, donnez gloire seulement à vostre nom; imitant aussi l'Apôstre saint Paul, qui ne s'attribuant rien de toute sa predication Evangelique, dit: C'est par la grace de Dieu que je suis ce que je suis. Et ailleurs: Que celuy qui se glorifie, se glorifie au Seigneur.

Aussi JESUS CHRIST dit dans l'Evangile: Celuy qui écoute mes paroles & les accomplit, sera semblable à l'homme sage qui a basti sa maison sur la pierre: les fleuves sont venus, & les vents ont souff-

Ps. 136. v. 9.

Ps. 113. v. 1.

1. Cor. 15.

v. 10

1. Cor. 30.

v. 31.

Matth. 7.

v. 24. & 25.

flé avec impetuosité contre cette maison, fans qu'ils l'ayent pû abbatre, parce qu'elle estoit fondée sur la pierre. *Pour accomplir cet effet Dieu attend de jour en jour que nos actions soient conformes à ses saintes ordonnances ; & c'est pour nous donner lieu de nous purifier de nos pechez qu'il nous accorde comme par forme de trêve les jours de cette vie passagere, selon l'Apostre qui dit :*

Rom. 2. v. 4.

Ne sçavez vous pas que la patience de Dieu vous convie à la penitence. *Et selon ce que le mesme Seigneur si bon & si doux le declare lors qu'il dit : Je ne veux pas la mort du pecheur, mais sa conversion & sa vie.*

Ezech. 18.

v. 32.

Puis donc, mes chers Freres, qu'ayant demandé à nostre Seigneur, quelles qualitez doit avoir celuy qui habitera dans son tabernacle, nous avous oüy de sa bouche, quelles conditions sont necessaires pour y demeurer, & que nous serons heritiers du royaume des cieus, si nous accomplissons ces devoirs : il faut preparer nos cœurs & nos corps pour combattre sous l'obeissance de ses commandemens, & que nous prions Dieu, qu'il veuille nous accorder le secours de sa grace pour nous faire faire ce que la nature ne peut faire en nous. Car si tâchant d'éviter les peines d'en-

fer nous desirons parvenir à la vie éternelle, nous devons employer pour Dieu le temps qui nous reste ; & pendant que le cours de cette vie nous donne moyen de satisfaire à ces obligations, nous ne sçaurions trop nous hâster d'accomplir presentement ce qui nous servira pour toute l'éternité.

Sur ces fondemens nous desirons d'élever & de dresser comme une école spirituelle, où l'on apprenne à servir ce grand Seigneur. Et nous esperons l'établir de telle sorte, que nous n'y ordonnerons rien qui soit trop rude & trop difficile. Mais encore qu'il s'y rencontrast quelque point un peu austere (la raison & la justice le voulant ainsi pour purifier l'ame de ses vices, & pour conserver la charité) il ne faudroit pas qu'aussi tost en prenant l'épouvente vous quittassiez la voye du salut. Car il est indubitable que l'on trouve toujours l'entrée de cette voye étroite, lors que l'on commence d'y marcher : Mais à mesure que l'on fait du progrès en l'observance reguliere & en la foy, le cœur venant à s'ouvrir & à s'étendre par la douceur ineffable de l'amour ; on court avec joye dans le chemin des commandemens de Dieu ; & si nous continuons à nous rendre disciples de ce divin Maître, & perseverons jusques à la mort à pratiquer

Marth. 7.
v. 14.

342 PREFACE DU P. B. S. BENOIST.

2. Cor. 3.
v. 13.

*sa doctrine dans le Monastere , nous parti-
ciperons aux souffrances de JESUS-CHRIST,
& pourrons meriter enfin d'avoir part à son
Royaume.*





L A R E G L E
DU BIEN-HEUREUX PERE
SAINT BENOIST.

C H A P I T R E I.

Des diverses especes de Moines.

C'EST une chose constante, qu'il y a quatre sortes de Moines. La 1. est, des Cenobites, c'est à dire des Conventuels, qui vivent en commun sous une Regle, & un Abbé. La seconde des Anachorettes, c'est à dire des Ermites, qui n'estant pas emportez par une nouvelle ferveur de conversion & un zele de Novice, mais ayant passé par une longue épreuve dans un Monastere, apres y avoir appris à faire la guerre au diable, & l'avoir combattu avec leurs Freres & comme en un corps d'armée, se trouvent assez forts par le secours de la grace du ciel, & assez intrepides pour se retirer dans un desert, où ils entreprennent sans assistance ny consolation de personne un combat de main à main, & comme un duel spirituel contre les vices de la chair & les assauts des imaginations & des pensées.

La 3. & qui est tres pernicieuse, est des Sarabaites, ou libertins, qui n'ayant point esté éprouvez par la pratique d'une Regle, & n'ayant point eu l'experience pour maistresse dans la discipline monastique, au lieu d'estre fermes & purs comme l'or qui auroit passé par le feu de la fournaise, sont mous & imparfaits comme le plomb, & témoignant par leurs cheveux coupez qu'ils ont renoncé au monde & se sont consacrez à Dieu, font voir par leurs actions & par leur conduite, qu'ils sont aussi infidelles à Dieu, qu'ils sont encore fidelles au monde. Ils demeurent chacun à part, ou sont deux ou trois ensemble, n'ayant point de pasteur qui les gouverne, & estant ainsi enfermez dans leur propre bergerie, & non dans celle de Dieu, ils n'ont pour loy que la satisfaction de leurs desirs: ils tiennent pour saint tout ce qu'ils approuvent & tout ce qu'ils font; & pour mauvais & illegitime tout ce qu'ils ne veulent pas faire.

La 4. sorte est des vagabons, qui courant toute leur vie d'une province à un autre, ne demeurent point plus de trois ou quatre jours de suite en un Monastere, ne faisant par tout que passer, sans s'arrester jamais en un lieu, estant sujets à leur propre volonté & aux plaisirs de leur bouche, & en toutes façons pires que les Sarabaites. Mais il vaut mieux couvrir du silence la miserable vie de ces faux Moines, que d'en parler davantage. Commençons donc avec la grace de Dieu, à dresser une forme de vie pour les Cenobites ou Conventuels, qui par le secours mutuel de leur discipline & de leur société sont dans

un estat de vie tres seur & tres fort contre les at-
taques de l'ennemy.

CHAPITRE II.

Quel doit estre l'Abbé.

L'ABBE' qui est digne de gouverner un Mo-
nastere, doit toujourns se souvenir de sa qua-
lité d'Abbé, & faire que ses actions répondent
au nom de Superieur qui le releve au dessus des
autres. Car il est tenu dans le Monastere pour le
Lieutenant de JESUS-CHRIST, & il en porte le
titre selon l'Apostre qui dit : *Vous avez receu l'es-* Rom. 8. v. 16.
prit d'enfans adoptifs, par lequel nous crions, Abba,
c'est à dire, *Pere.* C'est pourquoy l'Abbé doit
se garder avec soin de rien enseigner, établir,
ou commander qui soit contre les preceptes du
Seigneur. Mais il doit tascher de faire ensorte que
ses ordonnances, & ses instructions soient com-
me un saint levain de la justice divine, qui répan-
de sa force & sa vertu dans les cœurs de ses Disci-
ples. Qu'il se remette toujourns devant les yeux,
qu'au jour du jugement épouventable de Dieu, il
se fera un examen également rigoureux de la
doctrine qu'il a enseignée, & de l'obeissance de
ses disciples : Qu'il sçache que le Pasteur sera
responsible de tous les défauts que le Pere de
famille trouvera dans ses brebis, & qu'il ne sera
exempt de tout blasme, qu'au cas qu'il ait appor-
té tout le soin & toute la diligence possible à gou-
verner un troupeau inquiet & desobeissant, & à

guerir ses maux & ses maladies. Car alors il sera justifié devant le thrône de Dieu, pouvant dire avec le Prophete : *Seigneur, je n'ay point caché dans mon cœur vostre justice : j'ay publié vostre verité & le salut que vous envoyez aux hommes ;* mais eux n'en faisant aucun compte m'ont méprisé. Apres cela, ces brebis qui n'ont pas voulu se soumettre à sa conduite, recevront pour châtiment, d'estre exposées en proye à la mort mesme, & d'en estre devorées.

Lors donc que quelqu'un reçoit le nom & la qualité d'Abbé, il doit enseigner deux sortes de doctrines à ses disciples, c'est à dire qu'il doit leur enseigner toutes les choses bonnes & saintes, encore plus par ses actions que par ses paroles, afin qu'il explique de vive voix aux plus intelligens les preceptes de l'Evangile, & qu'il represente par ses œuvres ces mesmes regles divines à ceux qui sont plus simples & plus grossiers. C'est pourquoy il doit prendre garde de n'autoriser jamais par sa cōduite & par son exemple tout ce qu'il aura condamné par ses discours cōme pernicieux & contraire au bien de ses freres ; de peur que preschant & instruisant les autres, il ne se trouve luy mesme du nombre des reprouvez ; & que pechant contre sa propre lumiere Dieu ne luy dise : *Pourquoy racontez vous aux autres les preceptes & les ordonnances de ma justice, & pourquoy annoncez vous les regles de mon alliance, puis qu'en ce qui vous touche vous laissez l'ordre & la discipline, & que vous méprisez & rejettez mes paroles ? & qu'enfin vous voyez la moindre paille dans l'œil de vostre frere, & ne voyez pas une poutre dās le vostre propre ?*

Psal. 39. v. 11.

Act. 1. v. 1.

1. Cor. 9. v. 27.

Psal. 49. v. 16. & 17.

Mat. 7. v. 2.

Qu'il ne fasse point d'acception des personnes dans le Monastere: Qu'il n'aime point l'un plus que l'autre, excepté celuy qu'il trouvera plus vertueux, & signalé par ses bonnes œuvres & par son obeïssance: Qu'il ne prefere point le noble à celuy qui a esté de condition servile, si quelque autre cause raisonnable ne l'y oblige. Toutefois s'il juge que la raison & la justice le desire, il pourra changer l'ordre & le rang de quelque frere que ce soit. Mais hors ce jugement & ce discernement particulier de l'Abbé, que chacun se tienne en son rang; parce que de quelque condition que nous soyons, soit libre & noble, soit basse & servile, nous ne sommes tous qu'un en JESUS-CHRIST, & nous nous enrollons tous également pour combattre sous les enseignes du mesme Seigneur. Car il n'y a point en Dieu d'acception des personnes, & devant luy nous ne sommes discernés & distingués d'avec les autres qu'en ce qu'il nous trouve meilleurs qu'eux, plus riches en bonnes œuvres, & plus humbles. Qu'il ait donc pour tous une egale affection, & qu'il les tienne tous sous une mesme discipline selon leurs merites.

1. Cor. 12;
v. 13.

Rom. 2. v. 11.
Gal. 2. v. 6.
Eph. 6. v. 9.

Ab. 2. v.

Il doit toujours suivre dans ses enseignemens, cette forme & cette regle marquée par l'Apostre lors qu'il dit: Remontez, exhortez, & reprenez avec force, c'est à dire, qu'en meslant la douceur avec les menaces selon la diversité des occasions & des temps; il doit allier ensemble les mouvemens d'un maistre severé avec la charité d'un pere indulgent, en faisant de rudes reprimandes à ceux qui sont volages & dereglez, &

2. Tim. 4;
v. 2.

en conjurant par des exhortations affectueuses ; ceux qui sont obeïssans , doux , & patiens de s'avancer de plus en plus dans la pratique des vertus. Quant à ceux qui manqueront à leur devoir par negligence ou par mépris , nous l'avertissons de les reprendre & de les corriger ; de ne point dissimuler les fautes qu'ils commettront , mais de s'efforcer de tout son pouvoir de les déraciner aussi tost qu'elles commenceront de paroître , se souvenant du peril & de la chute du grand Prestre Heli qui demouroit en Silo. Neanmoins il doit seulement reprendre de parole pour la premiere & pour la seconde fois , ceux qui ont les inclinations plus nobles , & l'esprit plus docile , & plus éclairé ; mais qu'il chastie de verges ou de quelque autre punition corporelle les méchans , les opiniastres , les superbes & les desobeïssans , aussi tost qu'ils commenceront à faire mal , sçachant qu'il est écrit dans les livres saints : *Que le fou ne se corrige point pour des paroles.* Et qu'il est dit en un autre endroit : *Chastiez vostre enfant avec des verges & vous le délivrerez de la mort.*

1. Reg. 2.
v. 22. & seq.

Prov. 23.
v. 23.

L'Abbé doit toujours se souvenir du titre qu'il porte , & considerer qu'on redemande davantage à celuy à qui on a donné davantage : il doit reconnoître , combien c'est une entreprise difficile & laborieuse de conduire des ames , & de s'assujettir à regler les mœurs de plusieurs personnes. Il faut qu'il gagne l'un par des caresses , l'autre par des reprimandes , l'autre par des remonstrances & des exhortations , & qu'il se proportionne & s'accommode tellement aux humeurs , & à la portée de chacun des freres , qu'il n'évite pas

seulement la perte ou le dechet de son troupeau, mais qu'il ait mesme sujet de se réjoüir de son accroissement & de sa perfection.

Sur tout qu'il prenne bien garde de ne pas negliger le salut des ames qui luy sont commises, & d'en avoir moins de soin que des choses temporelles, terrestres & perissables; mais qu'il se remette toujourns en l'esprit, qu'il s'est chargé de la conduite des ames, & qu'un jour il en rendra compte. Et qu'il n'allegue point pour excuse, que le monastere est pauvre & incommodé, se souvenant qu'il est écrit: *Cherchez avant tout le regne de Dieu & sa justice, & toutes ces choses vous seront données par dessus;* Mat. 6. v. 32. & qu'il est écrit en un autre endroit: *Rien ne manque à ceux qui le craignent.* Psal. 34. v. 6. Qu'il sçache que celuy qui s'est chargé du gouvernement des ames doit se preparer à en rendre compte, & qu'il tienne pour une chose assurée, qu'outre celuy qu'il rendra de la sienne propre au jour du jugement, il répondra encore de toutes celles de ses Freres en particulier: Et ainsi craignant toujourns l'avenement du pasteur, qui examinera l'estat, & la disposition du troupeau qui a esté confié à sa conduite, comme il sera soigneux de bien examiner les comptes que les autres rendront à Dieu, qu'il ne prenne pas moins de peine, & ne soit pas moins exact à dresser les siens propres, & à mesure qu'il portera les autres par ses remonstrances à se corriger de leurs fautes, il se portera aussi luy mesme à se corriger de ses defauts.

C H A P I T R E III.

Que l'Abbé doit prendre conseil des Freres.

LORS que dans le Monastere il se presentera des affaires de grande importance, l'Abbé doit assembler toute la Communauté, & proposer luy mesme le sujet dont il s'agit. Et apres que les Freres luy auront dit leur avis, il le considerera meurement en soy mesme, & fera ensuite ce qu'il jugera plus à propos. Or la raison qui nous porte à ordonner que tous les Freres soient appelez à cette deliberation est, parce que Dieu, revele souvent au plus jeune les meilleurs & plus utiles conseils. Toutefois que les Freres donnent leurs avis avec une telle soumission & une telle humilité, qu'ils ne prennent point la hardiesse de deffendre leur sentiment avec chaleur, mais qu'ils laissent le tout à la discretion & au jugement de l'Abbé, en telle sorte que ce qu'il aura jugé plus expedient soit tenu pour tel & suivy de toute la Communauté. Mais qu'il prenne garde aussi de sa part, que comme il est du devoir des disciples d'obeir au maistre, il est aussi de son soin & de son office de regler tout avec prudence & avec equité.

C'est pourquoy qu'en toutes choses tous suivent la Regle comme la maistresse, & qu'aucun ne s'en departe temerairement. Que nul dans le Monastere ne suive les mouvemens de sa propre volonté, ny au dedans ny au dehors au-

cun ne prenne la hardiesse de contester opiniastrement contre son Abbé. Que s'il s'en trouve quelqu'un qui entreprenne de le faire, qu'il soit soumis à la discipline & à la correction reguliere. L'Abbé néanmoins se doit conduire en tout selon la crainte de Dieu, & selon l'observance de la Regle, sçachant qu'il doit un jour rendre compte de tous ses jugemens & de tous ses ordres devant la justice de Dieu qui est un juge tres equitable.

Quant aux affaires de moindre importance qui regardent le bien & l'utilité du Monastere, il suffira, qu'il se serve seulement du conseil des anciens, selon ce qui est écrit : *Ne faites rien qu'avec conseil, & vous ne vous en repentirez point.* Ecclesiast. 32. v. 24.

C H A P I T R E I V.

Quels sont les instrumens des bonnes œuvres.

1. **L**E premier instrument des bonnes œuvres est : Aimer Dieu de tout son cœur, de toute son ame & de toutes ses forces. Deut. 6. v. 5.
2. Aimer son prochain comme soy mesme.
3. Ne tuer personne. Luc. 10. v.
4. Ne commettre aucune fornication. Lev. 19. v. 20
5. Ne point dérober. Exod. 20. v. 15
6. Ne point desirer le bien d'autrui. Deut. 5. v. 21.
7. Ne point porter faux témoignage. 2. Pet. 2. v. 3.
8. Honorer toutes sortes de personnes. Luc. 9.
9. Ne faire à autrui ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fist. Tob. 4. v. 16.

- Mat. 7. v.* 10. Renoncer à soy mesme pour suivre JESUS-CHRIST.
- 1. Cor. 9. v.* 11. Chastier son corps.
- 2. Pet. 2. v. 13.* 12. Fuir les delices.
- Dan. 1. v. 12.* 13. Aimer le jeufne.
- Tob. 4. v. 7.* 14. Assister les pauvres.
- Is. 58. v. 7.* 15. Vestir les nuds.
- Mat. 25. v. 39.* 16. Visiter les malades.
- Tob. 1. v. 2.* 17. Ensevelir les morts.
- Ecclef. 6. v.* 18. Soulager ceux qui souffrent.
- Ecclef. 6. v.* 19. Consoler les affligez.
- 2. Tim. 6. v.* 20. S'éloigner de la conduite & des actions du monde.
- Matth. 10. v. 26.* 21. Ne rien preferer à l'amour de JESUS-CHRIST.
- Matth. 5. v. 34.* 22. Ne point executer les mouvemens de la colere.
- Ephes. 4. v. 31.* 23. Ne rechercher point le temps & l'occasion de se vanger.
- Prov. 11. v. 22.* 24. Ne point nourrir en son cœur aucun dessein de fraude & tromperie.
- Job. 36. v.* 25. Ne point donner une fausse paix.
- Pf. 27. v. 3.* 26. Ne se departir point de l'amour & de la charité.
- Pet. 4. v. Matt. 5. v. 29.* 27. Ne jurer point du tout, de peur qu'on ne se parjure.
- Pf. 14. v. 3.* 28. Dire la verité de cœur & de bouche.
- 3. Th. 5. v. 15.* 29. Ne rendre point le mal pour le mal.
- 1. Cor. 6. v. 7.* 30. Ne faire injure à personne, mais supporter avec patience celle que l'on a receüe.
- Rom. 2. v. 4.* 31. Aimer ses ennemis.
- 2. Pet. 3. v. 9.* 32. Ne maudire point ceux qui nous maudissent, mais plutost leur souhaitter de veritables benedictions.

33. Souffrir les persecutions pour la justice. *Mat. 5. v. 39.*
34. N'estre point superbe. *Tob. 4. v. 14.*
35. Ny adonné au vin. *1. Tim. 3. v. 8.*
36. Ny grand mangeur. *Eccl. 31. v. 37.*
37. Ny endormy. *Provar. 20. v. 13.*
38. Ny paresseux. *Prov. 24. 26.*
39. Ny murmurateur. *Sap. 1. v. 11.*
40. Ny médifant. *Prov. 4. v. 24.*
41. Mettre son esperance en Dieu. *Psal. 36. v. 34.*
42. Attribuer à Dieu & non à soy mesme le bien qu'on voit estre en soy. *Iac. 1. v. 17.*
43. Mais reconnoistre toujours qu'on est auteur du mal que l'on fait, & se l'imputer. *Ozée. 13. v. 9.*
44. Craindre le jour du jugement. *Iob. 31. v. 23.*
45. Avoir apprehension de l'enfer. *Luc. 12.*
46. Desirer la vie eternelle de toute l'affection de son ame. *Psal. 83. v. 3.*
Phil. 1. v.
47. Avoir tous les jours la mort devant les yeux comme presté de nous surprendre. *Mar. 24. v. 15.*
48. Veiller continuellement sur les actions de sa vie. *Deut. 4. v. 9.*
49. Croire avec une entiere certitude, que Dieu nous regarde en quelque endroit que nous soyons. *Prov. 5. v. 21.*
50. Rejetter toutes les mauvaises pensées qui nous viennent en l'esprit, en les brisant contre la pierre qui est IESUS-CHRIST. *Psal. 136. v.*
51. Et les découvrir à un ancien qui soit spirituel. *Eccles. 8. v. 9.*
52. Garder sa langue de tous discours mauvais & desordonnez. *Psal. 35. 38.*
53. N'aimer point à parler beaucoup. *Pro. 20. v. 19.*
54. Ne dire point des paroles vaines & qui *Matth. 12. v.*

soient propres à faire rire.

- Eccles. 7. v. 9.* 55. N'aimer le ris demesuré & éclattant.
- Luc. 11.* 56. Ecouter avec plaisir la lecture des choses saintes.
- Luc. [18. v. 1.* 57. Prier souvent.
- Psal. 6. v. 5.* 58. Confesser à Dieu tous les jours dans la priere & avec larmes & gemissemens ses pechez passez, & s'en corriger de jour en jour.
- Gal. 5. v. 16.* 59. Ne point accomplir les desirs de la sensualité & de la chair.
- Heb. 13. v. 17.* 60. Haïr sa propre volonté.
61. Obeïr en tout aux preceptes de l'Abbé encore qu'il ne suive pas luy mesme dans ses actions (ce que Dieu ne veuille permettre) les preceptes qu'il donne aux autres. Car il faut se souvenir de cette parole de nostre Seigneur :
Mat. 23. v. 3. *Faites ce qu'ils disent, & ne faites pas ce qu'ils font.*
- Mat. 3. v. 1. & seq.* 62. Ne vouloir point estre estimé saint avant qu'on le soit ; mais travailler pour le devenir, afin de l'estre en effect & en verité avant que d'estre estimé tel.
- Eccel. 6. v. 17.* 63. Accomplir tous les jours les commandemens de Dieu par ses actions.
- 2. Tim. 5. v. 2.* 64. Aimer la chasteté.
- Luc. 19. v. 17.* 65. Ne haïr personne.
- Gal. 5. v. 26.* 66. N'estre point jaloux ny envieux.
- 2. Tim. 2. v. 14* 67. N'aimer point la contestation & la dispute.
- Psal. 130. v. 1. & seq.* 68. Fuir la presumption & la vanité.
- Lev. 19. v. 32.* 69. Honorer ceux qui sont avancez en âge.
- 1. Tim. 5. v. 23.* 70. Aimer les jeunes.
- Mat. 5. v. 44.* 71. Prier pour ses ennemis par l'amour que l'on

porte à JESUS-CHRIST.

72. Se reconcilier avant que le soleil se couche avec celuy qui sera entré avec nous dans quelque contestation & quelque pique. *Epies. 4. v. 29. & seq.*

73. Et ne désespérer jamais de la misericorde de Dieu. *Ezech. 18. v. 26. & seq.*

Voila quels sont les instrumens saints de cet art spirituel. Que si nous nous en servons pour travailler jour & nuit à nostre salut sans intermission, & sans relache, & si au jour du jugement nous les remettons entre les mains de Dieu qui nous les a donnez, il nous en rendra la recompense qu'il a promise, *Que nul oeil n'a veüe, que nulle oreille n'a ouïe, que nul esprit humain n'a imaginée, & qu'il a preparée pour ceux qui l'aiment.* Or le lieu & l'estat qui nous est propre pour pratiquer ces exercices est le secret & la solitude d'un Monastere, & la stabilité dans la congregation. *1. Cor. 1. v. 9.*

CHAPITRE V,

De l'Obeïssance.

L'Obeïssance prompte & qui n'use point de retardement est le premier degré de l'humilité. Et elle convient à ceux, qui n'estimant rien de si cher ny de si precieux que JESUS-CHRIST, tant à cause du service saint qu'ils luy ont voüé, que pour la crainte qu'ils ont du supplice, ou pour l'esperance de la vie eternelle, aussi tost que leur Superieur leur commande quelque chose, ils ne different non plus à l'executer que si Dieu

mesme le leur commandoit. Le Seigneur dit de
Psal. 17. v. 7. ces personnes : *aussi tost qu'il a entendu ma voix il m'a obeï.* Et ailleurs il dit de ceux qui ont superiorité sur les autres : *Celuy qui vous écoute m'écoute.* Ces personnes se depouillant d'elles mesmes & renonçant à leur propre volonté quittent ce qu'elles tiennent dans leur mains, laissent imparfait ce qu'elles font , & executent avec une telle vitesse ce qu'on leur commande, qu'il n'y a point d'intervale entre la voix de celuy qui ordonne , & l'action de celuy qui obeït ; & la ferveur que la crainte de Dieu leur inspire les rend si vives & si promptes , qu'il semble qu'en un mesme moment ce qui est commandé par le maïstre est executé par le disciple. Et comme elles brûlent d'amour & d'ardeur pour acquérir la vie eternelle , elles se hastent , afin que le commandement qu'on leur fait , & l'obeïssance qu'elles rendent s'accomplissent ensemble & en mesme temps. Ainsi elles embrassent courageusement la voye étroite , dont nostre Seigneur dit ; *Que le chemin qui mene à la vie est estroit ,* & se voyant retirées en un Monastere , elles n'y veulent point vivre dans leur liberté, ny suivre leurs propres volontez & leurs desirs , mais elles souhaitent d'estre soumises au jugement & à la volonté d'autruy , & de recevoir de leur Abbé les regles de leur conduite. Ces personnes imitent sans doute l'exemple de nostre Sauveur qui dit dans son Evangile. *Je ne suis pas venu pour faire ma volonté propre : mais pour accomplir celle de celuy qui m'a envoyé.*

Au reste cette mesme obeïssance ne sera pas

moins aimée de Dieu que chérie des hommes, si ce qui est commandé ne se fait pas lâchement, lentement, & froidement, ou avec des murmures & des repliques qui n'ont rien que de forcé & d'involontaire. Car l'obeïssance qui est renduë aux Superieurs, est renduë à Dieu qui dit dans sa parole sacrée : *Celuy qui vous écoute m'é-* Mat. 10. v. 40
conte, & qui veut que les disciples la rendent de
bon cœur & avec affection : parce qu'il n'aime 2. Cor 9. v. 7.
*que celuy qui donne gayment. Car s'ils obeïssent à regret, & si le murmure ne sort pas seulement de leur bouche, mais entre jusques au fond de leur cœur, encore qu'ils accomplissent au dehors ce qu'on leur commande : neanmoins Dieu, qui voit le murmure dans leur cœur, ne re- 1. Eccleſ. 35.
çoit pas leur action, & tant s'en faut qu'ils en obtiennent de luy quelque recompense ou quelque grace, qu'ils en doivent attendre la peine des des murmurateurs, s'ils ne s'en corrigent par les œuvres d'une satisfaction sincere.*

CHAPITRE VI.

Du Silence.

FAisons ce que dit le Prophete : *J'ay resolu* Psal. 38. v. 1.
de me tenir sur mes gardes, afin que je ne peche point par ma langue ; j'ay mis un frein en ma bouche, je me suis tenu, & me suis humilié. & me suis abstenu mesme de parler, lors que je n'avois rien que de bon à dire. Le Prophete montre par là, que si l'on doit quelquefois retenir en soy-mesme de

bons discours par le seul respect qu'on porte au silence, on doit à plus forte raison s'abstenir de toutes mauvaises paroles, pour éviter la peine deüë au peché. C'est pourquoy ayant égard à la gravité du silence, on donnera rarement permission de parler aux disciples, quoy que parfaits, encore qu'il ne dult y avoir rien que de bon, de saint, & d'edifiant dans leurs discours, parce que l'Ecriture nous enseigne : *Que le peché est inevitable lors que l'on parle beaucoup; & ailleurs; Que la vie & la mort sont sur la langue.* Joint que c'est l'office du maistre de parler & d'instruire, comme c'est le devoir du disciple de se taire & d'écouter. C'est pourquoy si l'on doit faire quelque demande au Superieur, qu'on le face avec toute humilité, & dans une soumission de respect & de reverence: prenant garde de ne point parler plus qu'il n'est besoin. Quant aux paroles vaines, oisives & inutiles, aux raileries, & aux mots pour rire, nous les condamnons absolument, & nous voulons qu'elles soient bannies pour jamais de quelque lieu que ce soit du Monastere, deffendant aux Religieux d'ouvrir jamais la bouche pour de semblables discours.

Prov. 10.
v. 19.

Prov. 14.

C H A P I T R E V I I.

De l'Humilité.

MEs freres, l'Ecriture divine nous instruit
 Luc 14 v. 11. *Men publiant à haute voix, Que celuy qui*

s'éleve sera humilié, & abaissé; & que celuy qui s'abaisse & s'humilie, sera élevé. Elle veut nous montrer par le sens de cet oracie du ciel que tout élevation est une espece d'orgueil, dont le Prophete a pris peine de se garder comme il nous l'enseigne lors qu'il dit: *Seigneur, mon cœur ne s'est point enflé, ny mes yeux ne se sont point élevez, & je ne me suis point porté de moy-mesme aux choses grandes & magnifiques qui estoient au dessus de moy.* Et pourquoy s'est-il conduit de la sorte? *Parce, dit-il, que si au lieu d'avoir un sentiment bas de moy-mesme, je m'estois estimé plus que je ne dois, vous m'aurez traité comme une mere qui sevre son enfant, & le retire de la mammelle.*

Ps. 132. v. 2.

Si donc, mes freres, nous desirons d'atteindre au sommet de la souveraine humilité, & d'arriver bien-tost au plus haut point de cette grandeur celeste, où l'on ne monte que par l'abaissement de la vie presente, il faut qu'en faisant croistre, & en élevant toujourns vers Dieu nos bonnes & nos saintes actions, nous dressions vers le ciel cette eschelle sacrée & mysterieuse qui apparut au Patriarche Iacob durant son sommeil, & sur laquelle il vît des Anges qui descendoient & qui montoient. Par où le saint Esprit vouloit sans doute nous faire comprendre, que l'on descend lors qu'on s'éleve, & que l'on môte lors qu'on s'abaisse & qu'on s'humilie. Et cette mesme eschelle estoit encore une figure de la vie presente, que Dieu dresse vers le ciel en ceux qui s'abaissent dans leur cœur, comme les deux costez de cette eschelle marquent nostre corps & nôtre ame, au milieu desquels Dieu a établi plusieurs

Genes. 28.
v. 10.

degrez d'humilité & d'observance, par où nous devons monter pour suivre sa divine vocation.

PREMIER DEGRE' D'HUMILITE'.

LE premier degré d'humilité est, qu'un Religieux se mettant toujours la crainte de Dieu devant les yeux, ait soin de n'oublier jamais ses commandemens, & de se souvenir toujours de toutes les choses qu'il a ordonnées : Qu'il repasse continuellement dans son esprit les flammes de l'enfer, où ceux qui méprisent Dieu seront brûlez à cause de leurs offenses, & la vie éternelle du Paradis qui est préparée à ceux qui le craignent ; & que se gardant à tout heure des fautes & des pechez de la pensée, de la langue, des yeux, des mains, des pieds, & de la volonté propre, il mortifie & retranche les desirs de la sensualité & de la chair.

Qu'il considere, que Dieu le regarde sans cesse du haut du ciel : que ses yeux divins voyent nos actions à découvert en quelque lieu que nous puissions estre ; & que les Anges mesme les luy rapportent à toute heure. Le Prophete nous enseigne cette verité lors qu'il témoigne, que nos plus secretes pensées paroissent à nud devant

Psal. 7. v. 9.

Ps. 93. v. 11.

Ps. 138. v. 3.

Pf. 75. v. 9.

Dieu en disant : *Dieu penetre dans le fond des cœurs. Le Seigneur connoist la vanité des pensées des hommes, & ailleurs : Vous connoissez de loin, ô mon Dieu, mes desseins & mes pensées ;* & en un autre endroit : *La pensée de l'homme se vient découvrir à vous.* Il faut donc que le bon Religieux ait soin de rejeter toutes les mauvaises pensées qui luy viennent en l'esprit, & qu'il dise toujours

toujours dans son cœur : *je seray pur devant Dieu* Psal. 17. v. 24.
lors que je me garderay de mon iniquité.

Quant à nostre propre volonté, l'Écriture sainte nous deffend de la suivre lors qu'elle nous dit : *Renoncez à vos passions & à vos desirs.* Et c'est aussi la priere que nous luy faisons en luy demandant, que sa volonté s'accomplisse en nous. C'est donc avec raison qu'on nous avertit de ne pas faire nostre propre volonté, puis que par ce moyen nous evitons le danger dont l'Écriture parle en ces termes : *Il y a des chemins qui semblent droits aux yeux des hommes, & qui à la fin nous menent dans le fonds de l'enfer, & nous nous gardons aussi de ce qu'elle dit des negligens ; Ils sont corrompus & devenus abominables en leurs voluptez.*

Pour ce qui regarde les desirs de la chair, croyons que Dieu est toujours present en tout ce que nous pensons, comme faisoit le Prophete lors qu'il disoit : *Tous mes desirs sont à découvert devant vous.* Il faut donc nous garder des mauvais desirs, parce qu'on rencontre la mort dès que l'on est entré dans le plaisir. C'est pourquoy l'Écriture sainte nous ordonne, & nous avertit de ne pas suivre nos passions & nos desirs sensuels.

Si donc les yeux de Dieu contemplant les bons & les mechans, si le Seigneur jette ses regards du haut du ciel sur les hommes, pour voir s'il y en a quelqu'un qui connoisse ou cherche Dieu; & si les Anges qui sont établis sur nous, rapportent jour & nuit nos actions à nostre Dieu & à nostre Createur, nous devons toujours prendre garde, mes Freres, comme dit le Prophete dans les pseu-

Pfal. 52. v. 3. mes, que Dieu ne nous voye à quelque heure déchûs du bien & portez au mal, & devenus inutiles, & qu'après nous avoir épargnez durant le temps de cette vie par son indulgence & sa bonté, qui attend que nous nous convertissions, & que nous changions en mieux, il nous
Pfal. 49. v. 21. dise un jour : *Vous avez fait telle & telle chose : & je suis demeuré dans le silence.*

II. degré d'Humilité.

Le second degré d'humilité est, que le Religieux n'aymant point sa volonté propre ne se porte point à accomplir ses desirs, mais tâche d'accomplir cette parole de nostre Seigneur qui dit :
Jean. 6. v. 38. *Je ne suis pas venu pour faire ma volonté, mais pour executer celle de mon Pere qui m'a envoyé.* Et il est écrit ailleurs : La liberté de suivre ses passions & ses desirs enfante des miseres & des peines, & la nécessité d'obeyr aux loix de Dieu produit les recompenses & les couronnes.

III. degré d'Humilité.

Le troisiéme degré d'humilité est, que pour l'amour de Dieu l'on se soûmette entierement & en toute obeissance au Superieur, imitant le fils de Dieu, dont l'Apostre, dit, qu'il a esté obeissant
Phil. 2. v. 8. *jusques à la mort.*

IV. degré d'Humilité.

Le quatriéme degré d'humilité est, que l'on rende obeissance lors même qu'on l'exige de nous en des choses penibles, difficiles, & contraires les

unes aux autres, & que l'on souffre mesme en silence, & avec un esprit paisible & tranquile les mauvais traitemens & les injures, sans jamais perdre courage, ny quitter cette épreuve de vertu, se souvenant de l'Écriture qui dit :

Que celuy qui perseverera jusques à la fin sera sau- Mat. 24. v. 13
vé, & en un autre endroit : Demeurez fermes & Pf. 26. v. 14.
attendez avec patience que Dieu vous secoure.

Mais elle montre encore que le fidelle & vray chrestien doit tout supporter, & mesme des choses contraires les unes aux autres pour l'amour de JESUS-CHRIST, lors qu'elle dit en la personne de ceux qui souffrent : *C'est pour l'amour* Pf. 43. v. 22.

de vous, Seigneur, que l'on nous egorge tous les jours ; & que l'on ne nous considere plus que comme des brebis destinées à la boucherie, & qu'elle marque en suite, qu'estant fortifiez par l'esperance qu'ils ont des recompenses divines ils poursuivent en se réjoüissant, & disent : Mais en Rom. 8. v. 37.

toutes sortes de rencontres nous demeurés victorieux par le secours de celuy qui nous a aimez & qui nous aime. Et ailleurs : O mon Dieu vous nous Psal. 65. v. 10. & 11.
avez éprouvez : vous nous avez éprouvé par le feu comme on éprouve l'argent. Vous nous avez fait tomber entre les mains de nos ennemis. Vous nous avez chargés d'afflictions & de maux : Et pour montrer que nous devons estre soumis à un Superieur, elle ajoûte ; Vous avez étably des Pf. 65. v. 11.
hommes sur nous.

Mais de plus les Religieux doivent accomplir le precepte des JESUS-CHRIST en souffrant avec patience les mauvais traitemens & les injures. Mat. 5. v. 39. & 39.
 Si l'on les frappe sur une joüe, ils doivent tendre

Luc. 6. v. 29. l'autre; si l'on leur veut oster leur manteau, ils doivent laisser aussi leur robbe; si l'on les force de courir une lieuë, ils en doivent courir deux; & enfin supporter les faux freres, comme faisoit l'Apôstre saint Paul, & benir ceux qui les maudissent.

2. Cor. II. v. 19.

V. degré d'Humilité.

Le cinquième degré d'humilité est, de ne celer à son Abbé aucune des mauvaises pensées qui surviennent à l'esprit, & de luy découvrir par une humble confession les maux qu'on a commis en secret, selon que nous y exhorte l'Escriture en disant : *Exposez devant Dieu vos actions & vos pensées, & esperez en luy, & ailleurs : Confessez vous au Seigneur; car il est bon, & sa misericorde est éternelle.* Et le Prophete dit encore : *Je vous ay déclaré mes fautes, & ne vous ay point caché mes injustices : l'ay dit : je confesseray contre moy mesme mes offences au Seigneur, & vous m'avez remis la malice de mon peché.*

Pf. 36. v. 5.

Pf. 105. v. 1.

Pf. 31. v. 5.

VI. degré d'Humilité.

Le sixième degré d'humilité est, qu'un Religieux trouve son contentement dans tout ce qui est vil, bas, & le dernier, & qu'il se juge indigne des ouvrages auxquels on l'employe, estimant qu'il agit mal, & disant avec le Prophete : *Je suis réduit à rien sans le connoistre. Je suis devenu comme une beste devant vous, & ay toujours demeuré avec vous.*

VII. degré d'Humilité.

Le septième degré d'humilité est, qu'il ne se dise pas seulement de la langue le plus vil & le dernier de tous, mais qu'il le croye aussi du fond de son cœur, & que s'humiliant il dise avec le Prophete :

Je suis un ver de terre & non pas un homme; je suis l'opprobre des hommes & le rebut du peuple; d'élevé que j'estois je suis devenu humilié & confus: Le me suis bien trouvé de ce que vous m'avez humilié, & cette humiliation m'a servi pour apprendre à garder vos commandemens.

VIII. degré d'Humilité.

Le huitième degré d'humilité est, qu'un Religieux ne fasse rien que de conforme à la regle commune du Monastere, ou aux bons exemples de leurs anciens.

IX. degré d'Humilité.

Le neuvième degré d'humilité est, qu'il empêche sa langue de parler, & qu'il garde le silence jusqu'à ce qu'on luy fasse quelque demande: d'autant que l'Écriture sainte témoigne, que le péché est inevitable lors que l'on parle beaucoup, & qu'un grand parleur ne marche pas droit & s'égarre dans sa conduite.

X. degré d'Humilité.

Le dixième degré d'humilité est, qu'un Religieux ne soit point facile & prompt à rire. Car il est écrit dans la parole sacrée: que le fou élève sa voix en riant.

XI. degré d'Humilité.

L'onzième degré d'humilité est , de parler doucement , & sans rire , humblement , & avec gravité , en peu de mots , & avec bon sens , & de n'élever pas sa voix en ses discours , se souvenant de cette sentence : Un homme sage se fait connoître pour tel qu'il est , quoy qu'il ne dise que peu de paroles.

XII. degré d'Humilité.

Le douzième degré d'humilité est , que le Religieux ne soit pas seulement humble dans le cœur : mais qu'il fasse encore paroître toujours au dehors son humilité à ceux qui le voyent. Ce qu'il fera si estant au travail , en l'oratoire , dans le cloistre , dans le jardin , en chemin , à la campagne , ou en quelque autre lieu que ce soit , assis , marchant , ou debout , il a toujours la teste baissée , les yeux tournez vers la terre , & que se considérant toujours comme criminel dans la veüe des pechez qu'il a commis , il se regarde comme devant bien tost comparoître devant le tribunal épouventable de Dieu , & dire toujours en son cœur ces paroles que le Publicain de l'Évangile

Zuc. 18. v. 13. disoit ayant les yeux baissés vers la terre : *Seigneur , je ne suis pas digne , pecheur miserable que je suis , de lever mes yeux vers le ciel ; & avec le Pro-*

Ph. 118. v. 107. phete : *Je suis courbé & humilié de toutes parts.*

Lors que le Religieux sera monté par tous ces degrés d'humilité , il parviendra bien tost à ce parfait amour de Dieu qui bannit la crainte , & par lequel il observera sans peine , comme natu-

rellement & par une longue habitude, ce qu'il n'avoit observé jusques alors qu'avec des mouvemens d'une secrete frayeur. Il n'agira plus par l'apprehension des supplices de l'enfer, mais par l'amour de JESUS-CHRIST, & par le plaisir qu'il prendra dans cette sainte coutume, & dans l'exercice des vertus. Car estant déjà fidelle serviteur de Dieu, & purifié de ses fautes & de ses pechez par le saint Esprit, il recevra ce don de la grace du mesme Seigneur.

CHAPITRE VIII.

De l'Office divin durant la nuit.

DURANT l'hyver, c'est à dire depuis le premier jour de Novembre jusques à Pasques, toutes choses estant raisonnablement considerées on se levera à la huitième heure de la nuit, afin qu'on dorme un peu plus que la moitié de la nuit, & que la digestion soit faite avant qu'on se leve. Pour le temps qui reste apres Matines, les Freres qui auront besoin ou de repeter quelques Pseaumes pour les apprendre, ou d'étudier des leçons de l'office qu'ils doivent lire apres dans le chœur, employeront ce temps à cét exercice.

Mais depuis Pasques jusques au premier jour de Novembre l'on disposera l'heure de Matines en telle sorte; qu'apres un bien petit espace de temps qui sera donné aux Religieux pour les necessitez de la nature, on dise Laudes, qui doivent estre chantées au point du jour.

C H A P I T R E IX.

Combien il faut dire de Pseaumes à Matines.

DURANT l'hyver on dira d'abord le verset :
Psal. 69. v. 1. Deus in adiutorium meum intende : Domi-
ne ad adjuvandum me festina : Puis le verset :
Ps. 50. v. 17. Domine labia mea aperies , & os meum annun-
tiabit laudem tuam , lequel on dira trois fois. Il
 sera suivi du troisième pseaume avec *Gloria*. Et
 du pseaume nonante & quatre qu'on dira avec
 Antienne, ou bien on le chantera. Puis on dira
 l'Hymne de saint Ambroise & six Pseaumes
 avec des Antiennes. Cela fait & le verset dit,
 l'Abbé donnera la benediction. Puis tous estant
 assis en leurs sieges, les Freres liront l'un apres
 l'autre trois leçons dans le livre sur le pupitre,
 entre lesquelles on chantera trois respons, dont
 deux seront dits sans *Gloria* : mais au troisième
 celuy qui aura chanté la troisième leçon ajoutera
Gloria, & lors que le Chantre le commencera,
 les Freres se leveront au mesme instant de leurs
 sieges pour rendre honneur & reverence à la sainte
 Trinité.

Or les livres que l'on lira à Matines seront les
 Escritures saintes du vieux & du nouveau Testa-
 ment, & les interpretations de ces Escritures qui
 ont esté faites par les plus fameux Docteurs de
 l'Eglise & les Peres Orthodoxes & Catholiques.
 Apres ces trois leçons & leurs respons on dira
 les autres six Pseaumes qui doivent estre chantez

DU B. PÈRE S. BENOIST. 369
avec *Alleluia*, une leçon de l'Apostre qui doit
estre dite par cœur, & les prieres des litanies, c'est
à dire *Kyrie eleison*, & ainsi finiront les Matines.

CHAPITRE X.

Comme on doit dire Matines durant l'Esté.

DEPUIS Pasque jusques au premier jour de
Novembre on dira tout le mesme nombre
de pseumes que l'on a marqué pour l'hyver :
excepté qu'à cause que les nuits sont courtes on
ne lira point les leçons dans le livre, mais au lieu
des trois leçons on en dira une par cœur tirée de
l'ancien Testament, laquelle sera suivie d'un res-
pons court. On gardera dans tout le reste la forme
marquée cy dessus, sçavoir qu'on ne dira jamais
moins de douze pseumes à Matines outre le
troisième & le nonante quatrième.

CHAPITRE XI.

Comment il faut dire Matines les Dimanches.

LE Dimanche on se levera plustost que les au-
tres jours pour dire Matines : ausquelles on
gardera la mesme regle que nous avons ordon-
née, c'est à dire, qu'ayant chanté six pseumes &
le verset, comme nous avons dit, & tous estant
par ordre assis en leurs sieges on lira dans le livre
quatre leçons avec leurs respons, ainsi qu'il a esté
dit, & au quatrième seulement celuy qui chan-

tera dira *Gloria*, lequel venant à commencer ils se leveront tous au mesme instant avec reverence.

Après ces leçons on dira par ordre six autres pseaumes, leurs antiennes, & le verset. Puis on lira encore quatre leçons & leurs respons selon l'ordre specifié cy dessus. On dira en suite trois Cantiques des Prophetes, tels qu'il plaira à l'Abbé de marquer, & on les chantera avec *Alleluia*. Puis le verset estant dit, & l'Abbé ayant donné la benediction, on lira quatre leçons du nouveau Testament selon le mesme ordre que les precedentes. Après les quatre respons l'Abbé commencera l'hymne, *Te Deum laudamus*, & en suite il lira la leçon de l'Evangile avec une profonde reverence, tous les Freres estant debout, à la fin de laquelle ils répondront *Amen*, & l'Abbé poursuivant dira l'hymne, *Te decet laus*. Puis la benediction estant donnée l'on commencera Laudes.

Cet ordre de dire Matines aux jours de Dimanche sera gardé de mesme façon en tout temps, soit en hyver, soit en esté, si ce n'est peut estre qu'on se leve trop tard, (ce que Dieu ne veuille permettre) & qu'en ce cas on soit obligé de retrancher quelque chose des leçons ou des respons. Mais on usera de toute sorte de precaution pour empescher que cet accident n'arrive: Et s'il ne laisse pas d'arriver, celuy qui en aura esté cause par sa negligence en fera une juste satisfaction à Dieu dans l'Oratoire.

C H A P I T R E XII.

Comment il faut dire les Laudes du Dimanche.

AUX Laudes du dimanche on dira d'abord le soixante & sixième pseaume sans antienne & tout droit, puis le cinquante avec *Alleluia*, le cent dix-sept & le 62. On dira en suite le cantique, *Benedicite*, & le pseaume, *Laudate*, la leçon de l'Apocalypse, qu'on dira par cœur, le respons, l'hymne, le verset, le cantique de *Benedictus*, la litanie, c'est à dire *Kyrie eleison*, & on finira là.

C H A P I T R E XIII.

Comme il faut dire Laudes aux jours de Ferie.

AUX jours de Ferie on dira à l'office de Laudes le pseaume 66. sans antienne, & on le dira un peu lentement comme le dimanche, afin que tous soient arrivez au 50. pseaume, qu'on dira avec une antienne. Apres on dira les deux autres pseaumes selon la coûtume, sçavoir au lundy le 5, & le 35. au mardy le 42, & le 56. au mercredy le 63, & le 64. au jeudy le 87, & le 89. au vendredy le 75, & le 91. au samedi le 142, & le cantique du Deuteronomie qu'on divisera en deux, y disant deux fois *Gloria*.

Aux autres jours on dira un cantique tiré d'un Prophete selon l'usage de l'Eglise Romaine. Et

en suite apres le pſeume *Laudate* & les deux autres ſuivans , on dira par cœur le petit chapitre de l'Apollre , le reſpons , l'hymne , le verſet , le cantique de *Benedictus* , la litanie , c'eſt à dire *Kyrie eleiſon* , & on finira là. Au reſte que celuy qui preſidera ne manque jamais de dire tout haut a la fin de Laudes & de Veſpres l'oraifon du Seigneur , en forte que tous l'entendent , à cauſe des querelles & des ſcandales qui ont accoutumé de s'élever dans les Monafteres , afin qu'estant excitez à pardonner les injures ſelon la promeſſe qu'ils en font , lors qu'ils diſent à Dieu dans cette priere , *Pardonnez nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensez* , ils ſe purifient de ces fautes. Mais aux autres heures de l'office il ſuffira de dire tout haut la derniere partie lentement , afin que tous enſemble repondent : *Sed libera nos à malo.*

*Matth. 6.
v. 12.*

C H A P I T R E X I V .

En quelle maniere on doit dire Matines au jours de feſtes.

AUX jours des feſtes des Saints & autres jours ſolemnels on ſuivra le meſme ordre que nous avons marqué pour les Dimanches , excepté qu'on dira les pſeaumes , les antiennes & les leçons qui ſeront propres à ce jour ; & quant au nombre , on en dira autant que nous l'avons preſcrit cy deſſus.

C H A P I T R E X V.

En quel temps on doit dire Alleluia.

DEPUIS le saint jour de Pasque jusques à la Pentecoste on dira toujours *Alleluia* tant aux pseumes, qu'aux respons. Depuis la Pentecoste jusques au premier Dimanche du Carefme on le dira seulement toutes les nuits aux six pseumes du second nocturne : & tous les jours de Dimanche hors le carefme on le dira aux cantiques, à Laudes, à Prime, à Tierce, à Sexte, & à None. Mais les Vespres seront toujours dites avec Antiennes. Quant aux respons on n'y dira jamais *Alleluia* excepté depuis Pasque jusques à la Pentecoste.

C H A P I T R E X V I.

Combien de fois on doit celebrer le service divin durant le jour.

NOUS devons durant le jour celebrer le service divin autant de fois que le Prophete nous le marque, lors qu'il dit, *J'ay chanté vos loüanges* Ps. 118. v. 164 *sept fois le jour.* Et nous accõplirons ce sacré nombre de sept, si nous faisons l'office de ces sept heures, sçavoir de Laudes, de Prime, de Tierce, de Sexte, de None, de Vespres, & de Complies. Car c'est de ces sept heures du jour que le Prophete parle en cet endroit, puis qu'il parle du service de la nuit en un autre où il dit : *Je me levois* Ps. 118. v. 62.

au milieu de la nuit pour vous louer, & vous rendre graces. Loüons donc nostre Createur de ses jugemens & de sa justice en ces sept heures, sçavoir à Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vespres, & Complies, & nous levons la nuit pour chanter encore ses loüanges & luy rendre graces.

C H A P I T R E X V I I .

Combien il faut chanter de Pseaumes en ces sept heures de l'office.

NOUS avons réglé le nombre des pseaumes qu'on doit chanter à Matines & à Laudes; traitons maintenant des autres heures de l'office. Pour Prime on commencera par le verset, *Deus in adiutorium meum intende*, on dira l'hymne après, & trois pseaumes separement, en disant *Gloria* à la fin de chacun des trois. Les trois pseaumes estant finis on dira le petit chapitre, le verset, & *Kyrie eleison*, & on finira.

On gardera le mesme ordre à Tierce, Sexte, None, les commençant par le mesme verset, & disant en suite l'hymne propre à chacun de ces heures, trois pseaumes, le petit chapitre, le verset, *Kyrie eleison* sans rien davantage. Si le nombre des Religieux est assez grand on dira les Antiennes avec les pseaumes; mais s'il est petit on dira tout droit sans antiennes.

A Vespres on dira quatre pseaumes avec antiennes, apres lesquels on dira le petit chapitre, puis un respons, l'hymne, le verset, le canti-

que de *Magnificat*, la litanie, l'oraison du Seigneur où l'on finira. A Complie on ne dira que trois pseumes de suite sans antiennes, l'hymne destiné à cette heure, le petit chapitre, le verset, *Kyrie eleison*, la benediction, & puis on se retirera.

CHAPITRE XVIII.

De l'ordre selon lequel on dira les Pseumes.

1. **A**UX heures du jour on dira toujours le verset, *Deus in adiutorium meum intende, Domine ad adjuvandum me festina*, & le *Gloria*, puis l'hymne propre à chaque heure. Aux jours du Dimanche on dira à Prime quatre chapitres du pseume cent dix-huit & aux heures suivantes trois chapitres du mesme pseume 118. Au lundy à Prime on dira trois pseumes, le 1. le 2. & le 6. & ainsi chaque jour jusques au dimanche on dira à Prime trois pseumes, qu'on prendra toujours de suite jusqu'au pseume dix-neuf, qui sera du nombre, en telle sorte néanmoins que le pseume neuf & dix-sept, soient divisez en deux parties, dont chacune se terminera par *Gloria*, afin que de cette sorte on recommence toujours aux Matines du Dimanche par le pseume vingt. Et pour Tierce, Sexte, & None du lundy on prendra les neuf chapitres qui restent du pseume cent dix-huit en disant trois de ces chapitres à chacune de ces heures. Le pseume cent dix-huit estant ainsi distribué pour deux jours, sçavoir pour le

dimanche , & pour le lundy , au mardy on dira à Tierce , Sexte , & None trois autres pſeaumes qu'on prendra depuis le cent dix-neuf juſqu'au cent vingt-ſept , où il ſ'en trouve neuf qu'on redira de la meſme ſorte durant tout le reſte de la ſemaine juſqu'au dimanche , en gardant touſjours le meſme ordre pour les hymnes , le petit chapitre , & le verſet . Par ce moyen l'on recommencera touſjours au dimanche par le pſeaume cent dix-huit .

Quant aux Veſpres elle ſeront touſjours chantées avec quatre pſeaumes , qu'on prendra de ſuite depuis le cent neuf juſques au cent quarante-ſept , excepté ceux que nous avons déjà marquez pour d'autres heures , ſçavoir les neuf qui ſe ſuivent depuis le cent dix-ſept , juſques au cent vingt-ſept , le cent trente-trois , & le cent quarante-deuxième hors ceux là , tous les autres ſe diront à Veſpres ; & parce qu'il ſ'en trouve trois moins qu'il ne faut pour accomplir le nombre , il faudra diviſer les plus longs en deux parties , ſçavoir le cent trente-huit , le cent quarante-trois , & le cent quarante-quatre , & auſſi l'on joindra le cent ſeize avec le cent quinze , à cauſe qu'il eſt tres court .

Cet ordre des pſeaumes de Veſpres eſtant réglé de cette ſorte , le reſte qui ſont les petits chapitres , les reſpons , les hymnes , les verſets & les cantiques ſeront dits , comme nous l'avons ordonné plus haut .

Quant à Complies on dira touſjours les meſmes pſeaumes le quatre , le quatre-vingt dix & le cent trente-trois .

Voilà

Voilà pour ce qui regarde les pseumes qu'on dit aux heures du jour. Tout ceux qui restent seront distribuez également aux Matines des sept jours de la semaine, en divisant les plus longs en deux parties, afin qu'il s'en trouve douze pour chaque nuit. Mais nous n'entendons nullement que cette distribution des pseumes que nous avons faites, soit une loy que l'on ne puisse changer, voulans au contraire que si elle n'est pas approuvée de quelqu'un, il suive un autre ordre s'il le juge plus à propos, pourveu neanmoins qu'il fasse en sorte que toutes les semaines on dise le psautier tout entier contenant cent cinquante pseumes, & que tous les dimanches on le reprenne, & on le recommence à Matines. Car les Religieux se montrent trop lâches en ce qui est de leur office & de leur devoir, lors que durant le cours de chaque semaine, ils ne disent pas tout le psautier, outre les cantiques ordinaires & accoutumez, puis que nos saints Peres l'ayant dit autrefois tout entier chaque jour, selon que nous l'apprenons de l'histoire de leur vie, c'est la moindre chose que nous puissions faire tout lâches & tout tièdes que nous sommes, de le dire au moins en une semaine, & je prie Dieu qu'il nous en fasse la grace.

C H A P I T R E X I X.

De la maniere de psalmodier.

Nous croyons que Dieu est present par tout, & que les yeux du Seigneur considerent

les bons & les méchans en tous lieux ; mais s'il ya quelque temps où nous devons croire encore avec plus d'assurance qu'il nous regarde, c'est lors que nous assistons à l'office divin. C'est pourquoy ayons toujourns dans la memoire cet avertissement du Prophete : *Servez le Seigneur avec reverence & avec crainte ; & cette autre : Pslamodiez sagement , & cette parole du mesme Prophete : Je vous loüeray en la presence des Anges.*

Psal. 2. v. 11.
Psal. 46. v. 8.
Psal. 136. v. 1.

Considerons donc de quelle sorte nous devons nous tenir en la presence de Dieu & de ses Anges, & ayons soin lors que nous chantons les loüanges de Dieu que nostre esprit réponde & s'accorde à nostre voix.

C H A P I T R E X X.

De la reverence qu'on doit garder en l'oraison.

SI lors que nous voulons supplier des personnes illustres & puissantes de nous faire quelque grace temporelle, nous agissons avec humilité & reverence, combien plus devons nous offrir nos prieres à Dieu qui est le Seigneur de l'univers, avec une profonde humilité, & une pure & sincere devotion, sçachans que nous ne serons pas exaucez pour la quantité de nos paroles, mais par la pureté de nos cœurs, & la componction de nos larmes. C'est pourquoy l'oraison doit estre courte & pure, si ce n'est qu'il arrive qu'elle soit prolongée par les mouvemens d'amour qui

vient d'une inspiration particuliere & de la grace divine. Mais dans la Communauté on fera toujours l'oraison courte , & le Supérieur faisant le signe tous se leveront en mesme temps.

C H A P I T R E . X X I .

Des Doyens du Monastere.

SI la Communauté est grande on choisira quelques uns d'entre les Freres qui soient de bonne reputation & de sainte vie , & on les établira Doyens pour avoir soin des dix personnes qui leur sont commises , se gouvernant en tout selon les commandemens de Dieu , & les ordres de leur Abbé. C'est pourquoy l'on prendra garde de les élire tels que l'Abbé puisse avec assurance leur confier une partie de sa charge & de ses devoirs. Et on ne les choisira pas selon le rang d'antiquité, mais selon le merite de la vie , & la solidité de la sagesse , & de la science. Que si quelqu'un d'eux estant peut estre enflé de presumption , est trouvé reprehensible apres avoir esté reprimé jusques à trois fois, s'il ne tient compte de se corriger, qu'il soit déposé , & qu'en sa place on en élise un autre qui soit digne de cet office , & nous établissons la mesme regle pour le Prieur.



CHAPITRE XXII.

*Du dormir des Freres , comme ils doivent
estre couchez.*

CHacun dormira dans chaque lit , & les lits seront garnis selon l'estat & la disposition des Freres, & l'ordre de leur Abbé. Qu'ils soient tous couchez eu un mesme lieu s'il est possible, que si le grand nombre ne le permet pas, qu'ils soient divisez par dixaines ou par vingtaines, & qu'ils reposent ainsi avec leur Anciens qui veillent sur eux. Il y aura toute la nuit de la lumiere dans le dortoir jusques au matin. Ils dormiront tous vestus & ceints de cordes, ou de ceintures, sans avoir leurs couteaux sur eux, de peur que venant à rêver ils ne se blessent pendant le sommeil. Qu'ils dorment, dis-je tout vestus, afin qu'ils soient toujours prests, & qu'aussi tost que la cloche sonnera ils se levent promptement, & se hastent de se prevenir l'un l'autre au divin service, ce qu'ils feront neanmoins avec gravité & modestie. Les jeunes freres n'auront point leurs lits proche l'un de l'autre, mais seront meslez parmy les anciens, & se levant pour aller au divin service, ils s'evveilleront doucement l'un l'autre pour faire cesser les excuses des paresseux.



 CHAPITRE XXIII.

De l'excommunication pour les fautes.

S'IL se trouve quelque Religieux rebelle, ou desobeïssant, ou superbe, ou murmureur, qui viole en quelque point la sainte regle, & méprise les remonstrances de ses Superieurs, il sera averty par eux de son devoir une ou deux fois en secret selon le precepte de nostre Seigneur: *Que s'il ne se corrigé point, il sera repris publiquement devant tous.* Que si apres tout cela il demeure incorrigible, qu'il soit excommunié, s'il sçait quelle peine c'est que l'excommunication; mais s'il est endurcy, qu'il soit puny corporellement.

CHAPITRE XXIV.

Reglement touchant l'excommunication.

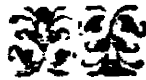
L'EXCOMMUNICATION ou la correction doit estre petite ou grande à proportion de la faute qui aura esté commise, & ce jugement des fautes dépendra de la discretion de l'Abbé. Toutefois si un Frere ne commet que quelques fautes legeres, il sera seulement privé de la table commune. Or celuy qui sera ainsi privé de la table commune ne commencera point de pseaume ny d'antienne dans le chœur, ny ne recitera point de leçon jusqu'à ce qu'il ait fait satisfaction. Il ne

prendra son repas que seul & apres les Freres, à l'heure & en la quantité que l'Abbé ordonnera, comme par exemple si les Freres mangent à la sixième heure, le Frere ne mangera qu'à la neuvième, & si les Freres mangent à la neuvième, il ne mangera qu'à l'heure de vespres, & il sera soumis à cette peine jusqu'à ce qu'il ait obtenu le pardon de sa faute par une satisfaction qui luy soit proportionnée.

CHAPITRE XXV.

Des grandes fautes.

LE Frere qui sera tombé en de grandes fautes sera privé tant de la table commune, que de l'office du chœur, & nul des Freres n'aura aucune communication ny aucun entretien avec luy. Il demeurera seul pour faire ce qui luy aura esté ordonné, persistant dans les larmes, & dans la douleur de la penitence, considerant en soy mesme cette parole terrible de l'Apostre qui dit: *qu'une telle personne est livrée au diable, afin que le corps soit détruit & se perde, & que l'ame soit sauvée au jour du Seigneur*: Qu'il prenne son repas tout seul selon la quantité, & à l'heure que l'Abbé aura jugé à propos: Qu'il ne soit point beny de ceux qui passent, & qu'on ne benisse point aussi ce qui luy sera donné pour sa nourriture.



 CHAPITRE XXVI.

De ceux qui parlent avec les excommuniés, sans le commandement ou la permission de l'Abbé.

SI quelque Frere prend la hardiesse de se joindre en quelque maniere que ce soit avec un Frere excommunié, sans que l'Abbé luy en ait donné permission, ou de luy parler ou de luy mander quelque chose, il se rendra coupable de la mesme peine d'excommunication.

CHAPITRE XXVII.

Du soin que l'Abbé doit avoir des excommuniés.

L'ABBE doit veiller avec soin sur ceux qui faillent, parce que ce ne sont pas les sains, mais les malades qui ont besoin de medecin. C'est pourquoy il se gouvernera envers eux comme un sage medecin. Il leur envoyera quelques Freres pour les consoler comme en secret, choisissant parmi les plus sages des Anciens quelqu'un d'eux qui soit assez ingenieux & assez adroit pour les tromper charitablement, en leur donnant comme en cachette des avis capables de soulager le trouble de leur esprit, en les excitant à une humble satisfaction, & adoucissant leurs inquietudes & leurs peines, de peur qu'ils ne soient accablez par un excez de tristesse. Il faut plûtoſt selon l'Apôtre,

2. Cor. 2.
v. 15.

Que la charité soit redoublée envers eux, & que tous prient Dieu pour eux. Car l'Abbé doit avoir grand soin des Religieux qui faillent, & employer toute sa diligence & son industrie pour ne perdre aucune des brebis qui luy ont esté commises, se remettant toujourns devant les yeux que l'autorité qu'il a receüe ne luy donne droit que d'avoir un soin charitable des malades & des foibles, & non pas d'exercer vne domination tyrannique sur les personnes saines & fortes, & craignant cette menace du Prophete, par la bouche duquel Dieu se plaignoit & disoit : *Vous preniez les brebis que vous voyiez grasses, & vous ne teniez compte des maigres, & des languissantes :* il faut qu'il imite l'exemple du bon pasteur, qui ayant laissé quatre-vingt & dix-neuf brebis en la montagne, s'en alla en chercher une qui estoit égarée, à la foiblesse de laquelle il compatit de telle sorte, qu'il daigna la charger sur ses épaules sacrées, & la rapporter ainsi au troupeau.

Ezech. 34.
v. 3.

Luc.

CHAPITRE XXVIII.

De ceux qui apres avoir esté souvent repris & chastiez, ne se corrigent point.

SI quelque Frere ayant esté souvent repris pour quelque faute que ce soit, & ayant mesme esté excommunié ne se corrige point, qu'on le punisse plus severement en le chastiant avec des verges. *Que si apres ce chastiment il est encore incorrigible, ou qu'enflé d'orgueil (ce qu'à*

Dieu ne plaise) il veuille deffendre & soutenir comme bonnes, les mauvaises actions qu'il a commises; alors l'Abbé imitera la conduite d'un medecin sage. S'il a employé les huiles & les baumes des exhortations & des remonstrances, les remedes des Escritures divines, & enfin le feu de l'excommunication & les scarifications des verges, & qu'il voye que par tous ses soins il n'avance rien, qu'il employe pour la guerison de ce malade ce qui est encore plus puissant que tous ces remedes, sçavoir la priere, tant de luy que de tous les Freres, afin qu'il plaise à Dieu, qui peut tout seul, operer le salut de ce pauvre Frere. Que s'il ne se guerit point encore par ce remede, alors l'Abbé employera le fer qui coupe & retranche du corps le membre pourry selon l'avis de l'Apostre, qui dit: *Ostez le mal d'entre vous,* 1. Cor. 15. & ailleurs: *Si l'infidelle s'en va, qu'il s'en aille, de peur qu'une brebis galusene n'infecte tous le troupeau.* v. 33. 1. Cor. 7. v. 15.

CHAPITRE XXIX.

Si l'on doit recevoir de nouveau les Religieux qui sont sortis ou chassés du monastere.

Si quelque Frere estant sorti ou chassé du monastere pour quelque vice, ou quelque desordre desire y rentrer, il faut qu'avant estre receu de nouveau il promette de ne plus retomber du tout dans le dereglement pour lequel il est sorty: Et ayant esté ainsi receu il sera mis au dernier rang, afin qu'en cela son humilité soit éprouvée. Que

s'il sort encore, qu'il soit receu jusqu'à la troisième fois, mais apres cela il faut qu'il sçache que la porte ne luy sera plus ouverte en façon quelconque.

CHAPITRE XXX.

Comment on doit chastier les Enfants.

CHaque âge & chaque degré de jugement & d'intelligence doit estre gouverné selon la proportion & la mesure qui luy est propre. C'est pourquoy lors que les enfans, ou ceux qui n'ont pas assez de jugement pour connoistre quelle peine c'est que l'excommunication viendront à failir, ils seront punis ou par de longs jeusnes, ou par de rudes & picquantes verges, afin qu'ils se corrigent.

CHAPITRE XXXI.

Du Cellerier du Monastere, & quelles qualitez il doit avoir.

QUE l'on choisisse pour Cellerier du monastere quelqu'un de la Communauté qui soit sage, d'un esprit meur, & discret, sobre & non grand mangeur, qui ne soit ny altier, ny turbulent, ny injurieux, ny lent, ny prodigue, mais craignant Dieu, & qui exerce envers toute la Communauté le devoir & l'office de pere. Qu'il ait soin de tout, & qu'il ne fasse rien sans le commandement de l'Abbé. Qu'il execute les ordres

que l'on luy donne , & qu'il n'attriste point les Freres. Que si un Religieux luy demande quelque chose laquelle il ne doit pas raisonablement luy donner, qu'il ne l'attriste point en le rebutant avec mépris , mais qu'il luy refuse de satisfaire à sa demande , en luy representant avec humilité , qu'elle n'est pas raisonnable. Qu'il veille à la garde de son ame se souvenant toujours de cette parole de l'Apoître : *Que celuy qui a bien servi s'acquiert un solide degré d'honneur.* Qu'il ait un soin particulier des malades , des enfans , des hostes , & des pauvres , estant assuré qu'il rendra compte de toutes ces choses au jour du jugement. Qu'il considere tous les meubles & tout le bien du monastere avec le mesme respect , que l'on regarde les vases qui servent au saint autel. Qu'il ne neglige rien : qu'il ne se laisse aller à l'avarice , ny aussi qu'il ne soit prodigue ny dissipateur des biens du monastere , mais qu'il fasse tout avec discretion & avec mesure selon l'ordre de l'Abbé. Que le premier de ses soins soit d'estre fort humble , & s'il ne peut donner ce qu'on luy demande , qu'il donne au moins des paroles douces & agreables ; puis que selon l'Ecriture *une douce parole plaist davantage qu'un grand don.* Qu'il ait soin de tout ce que l'Abbé luy aura enjoint , & qu'il ne se mesle point de ce qu'il luy aura deffendu. Qu'il donne aux Freres leur portion ordinaire sans agir avec une froideur chagrine & dedaigneuse , & sans user de retardement , afin qu'il ne les scandalise point , se souvenant de la peine que le fils de Dieu mesme nous apprend dans l'Evangile *que merite celuy qui aura scandalisé un des plus*

*1. T. m. 4.
v. 6.*

*Ecclesiast. 18.
v. 17.*

*Matth. 18.
v. 6.*

petits. Si la Communauté est grande, qu'on luy donne des aides, afin qu'estant assisté & soulagé il puisse accomplir avec moins de peine d'esprit la charge qui luy est commise. Qu'aux heures réglées & convenables l'on donne ce qu'il faut donner, & que l'on demande ce qu'il faut demander, afin que personne n'ait aucun sujet de trouble ny de tristesse dans la maison de Dieu.

C H A P I T R E X X X I I .

Des meubles & ustancilles du monastere.

QUE l'Abbé commette à quelques uns des Religieux, de la vie & des mœurs desquels il soit bien asseuré, les meubles du monastere, tant ferremens, outils & ustencilles, qu'habits & autres choses semblables, qu'il les chargera de garder ou de recevoir, & qu'il en retienne un memoire, afin que les Freres se succédant l'un à l'autre dans l'exercice de ces charges, il sçache ce qu'il donne & ce qu'il reçoit. Que si l'on reconnoist que quelqu'un ait sali les meubles du monastere, & en ait usé avec negligence, qu'il en soit repris, & s'il y retourne encore qu'il soit soumis à la discipline & à la correction reguliere.



C H A P I T R E X X X I I I .

Que les Religieux ne doivent avoir rien de propre.

L'UN des principaux desordres qu'il faut retrâcher du monastere jusqu'aux plus perites racines, est qu'aucun Religieux ne prenne la hardiesse de donner ou de recevoir quoy que ce soit sans l'ordre de l'Abbé, & n'ait rien en propre, ny livres, ny tablettes, ny stile, & en un mot rien du tout, puis qu'il ne leur est pas permis d'avoir en leur propre puissance ny leur corps ny leur volonté. Mais ils doivent esperer & attendre du Supérieur tout ce qui leur est necessaire, sans qu'il leur soit permis d'avoir rien que l'Abbé ne leur ait donné, ou qu'il ne leur ait permis de recevoir. Que toutes choses ainsi soient communes à tous : afin que selon le rémoignage du saint Esprit dans les Actes, nul ne s'attribuë rien comme estant à soy en propre. Et si l'on reconnoist que quelque Religieux soit porté à ce detestable vice, qu'il en soit repris une ou deux fois, & s'il ne s'en corrige pas qu'il soit chastié. Act. 4. v. 32.

C H A P I T R E X X X I V .

Si tous les Religieux doivent recevoir également ce qui leur est necessaire.

Q'U'ON fasse selon qu'il est écrit dans les Actes : On distribuoit à chacun les choses selon le besoin qu'il en avoit. Nous n'entendons pas Act. 4. v. 35.

neanmoins qu'il y ait acception des personnes (ce qu'à Dieu ne plaise) mais seulement qu'on ait égard aux infirmités. Que s'il se trouve quelqu'un , qui recoive moins que les autres , parce qu'il a besoin de moins , qu'il en rende graces à Dieu , & qu'il ne s'en attriste point. Et que celuy qui recoit plus , comme ayant besoin de plus , s'humilie pour son infirmité , & qu'il ne s'eleve point à cause de la misericorde & de la charité qu'on luy fait : & par ce moyen tous les membres de ce corps seront en paix. Mais sur tout qu'on se donne bien de garde que le vice du murmure n'eclate au dehors par la moindre petite parole, ou autre signe quelconque. Que si quelqu'un est reconnu coupable de cette faute , qu'il soit chastié tres severement.

C H A P I T R E X X X V .

Des Semainiers de cuisine.

LEs Freres se serviront mutuellement , en sorte qu'aucun ne soit dispensé de servir à la cuisine, s'il n'en est empesché par maladie ou par quelque occupation plus importante , & plus utile, parce qu'elle est de plus de merite, & de plus de charité. Les foibles seront pourvûs d'aides , de peur qu'ils ne servent avec tristesse , & mesme ils auront tous des aides selon le nombre des Religieux dont la Communauté sera composée , & selon la scituation du lieu. Si la Congregation est fort grande , le Celerier sera exempt du service de

la cuisine, & ceux là pareillement qui, comme nous avons dit, seront occupez à des choses plus importantes; mais tous les autres serviront mutuellement avec charité.

Celuy qui doit sortir de semaine baleira le monastere le samedi, & lavera les linges dont les Freres essuyent leurs mains ou leurs pieds; & prenant avec soy celuy qui doit entrer en semaine, ils laveront eux deux les pieds à chacun des Freres, & rapporteront au Cellerier les vases de leur office nets & entiers, que le mesme Cellerier mettra de nouveau entre les mains de celuy qui entrera en semaine, afin qu'il sçache ce qu'il donne, & ce qu'il reçoit.

Une heure avant le repas les Semainiers prendront chacun un coup à boire & du pain sur la portion qui leur est donnée, afin que sans murmure & sans trop de peine ils puissent servir leurs Freres pendant l'heure du repas; mais aux jours solempnels qu'ils different jusques apres la messe.

Ceux qui entreront en semaine, & ceux qui en sortiront se mettront à genoux devant tous les Freres apres la fin des Laudes du dimanche, & les supplieront de prier Dieu pour eux. Celuy qui sortira de semaine dira ce verset: *Benedictus es Domine Deus qui adjuvisti me, & consolatus es me;* & l'ayant dit par trois fois il recevra la benediction; & s'estant retiré, celuy qui doit entrer en semaine prendra sa place, & dira ce verset: *Deus in adjutorium meum intende: Domine ad adjuvandum me festina,* lequel tous les Freres repeteront par troistois, puis ayant reçu le benediction il entrera en semaine.

C H A P I T R E X X X V I .

Des malades & des infirmes.

ON doit avoir soin des malades avant toutes choses , & sur toutes choses, & on les servira comme si c'estoit veritablement la personne de JESUS-CHRIST mesme , puis qu'il a dit : *l'ay esté malade & vous m'avez visité ; & je tiens pour fait à moy mesme ce que vous avez fait au moindre de mes freres.* Mais que les malades considerent de leur part , que c'est pour l'honneur de Dieu qu'on leur rend ce service , & qu'ils ne doivent point estre importuns à ceux qui les servent en leur demandant ce qui est superflu & déraisonnable , quoy qu'en cela neanmoins on les doive supporter avec patience , parce qu'il en revient plus de merite. L'Abbé donc aura tres grand soin qu'ils ne souffrent rien par negligence , & qu'il y ait une chambre particuliere destinée pour les malades, & un Religieux craignant Dieu, diligent & soigneux qui les serve. On permettra l'usage des bains aux malades toutes les fois qu'ils en auront besoin , mais rarement à ceux qui se porte bien, & principalement s'ils sont jeunes. On permettra aux malades & à ceux qui seront fort foibles de manger de la chair , afin qu'ils puissent reprendre leur force ; mais lors qu'ils seront revenus dans l'estat de leur premiere santé, ils s'abstiendront toujourns de manger de la chair selon la coûtume generale. Que l'Abbé ait tres grand

grand soin que le Cellerier & les serviteurs ne negligent point les malades , parce qu'il rendra compte de toutes les fautes de ses Religieux & de ses Disciples.

CHAPITRE XXXVII.

Des Vieillards & des Enfans.

QUoy que la seule humanité naturelle nous donne de la tendresse & de la charité pour ces deux âges de la vielleſſe & de l'enfance ; toutefois elle doit eſtre encore recommandée par l'autorité de la Regle. Que l'on conſidere touſjours en eux leur foibleſſe , & que l'on ne garde point du tout la rigueur de la Regle envers eux en ce qui touche la nourriture , mais qu'on les traite avec une tendre & charitable affection , les faiſant manger avant l'heure ordinaire du repas.

CHAPITRE XXXVIII.

Du Lecteur ſemainier.

LA lecture ne doit jamais manquer aux Freres pendant le repas , & il ne faut pas que ſans un ordre réglé & ſelon qu'il ſe rencontrera par hazard le premier venu prenne le livre pour lire , mais qu'un Religieux liſe toute la ſemaine & commence le dimanche. Avant qu'entrer en ſe-

maine la messe estant dite , & la communion faite , il suppliera tous les Freres de prier Dieu pour luy , afin qu'il plaise à Dieu le preserver de l'esprit d'élevation & de vanité. Pour cet effet le Semainier dira le premier dans l'eglise ce verset :

Psal. 50. v. 17 Domine labia mea aperies , & os meum annuntiabit laudem tuam , & tous les Freres le repeteront par trois fois. Ayant receu la benediction en cette maniere il entrera en semaine pour lire.

Estant à table on gardera un parfait silence , en sorte qu'on n'entende que la seule voix de celuy qui lit , & non celle d'un autre , ny le moindre bruit que l'on puisse faire en parlant bas l'un à l'autre. Quand à ce qui sera necessaire pour le boire & le manger , les Freres y pourvoiront avec un tel soin qu'aucun n'ait besoyn de rien demander , & au cas qu'il leur manque quelque chose , ils le demanderont plutôt par quelque signe que par le son de la voix. Que personne n'ait la hardiesse de faire alors quelque demande ou pour la lecture ou pour quelque autre sujet , de peur qu'on ne donne quelque occasion au diable de tenter les Freres de parler , permettant seulement au Superieur de le faire brievement s'il veut dire quelque chose pour l'edification des assistans.

Le Frere Semainier prendra un peu de pain & de vin avant que de lire , pour le respect de la sainte Communion qu'il a receüe , & de peur qu'il n'ait trop de peine de supporter le jeusne. La lecture finie il prendra son repas avec les Religieux qui seront de semaine à la cuisine , & au service du refectoir. Au reste que les Freres ne li-

sent & ne chantent point par ordre chacun à leur tour, mais ceux là seulement, qui par leur chant, & par leur lecture peuvent edifier ceux qui les écoutent.

CHAPITRE XXXIX.

Du manger.

NOUS croyons que pour la nourriture ordinaire & journaliere en tous les mois de l'année, tant aux jours de jeufnes, qu'aux autres jours, il suffira d'avoir deux mets ou portions différentes en consideration de l'infirmité de plusieurs, afin que s'il arrive que quelqu'un ne puisse manger de l'une il puisse manger de l'autre. Qu'ainsi les Freres se contentent de deux portions de mets cuits, & s'il se trouve des fruits ou des herbes nouvelles, & des legumes, on y pourra ajoûter une troisiéme. Une livre de pain à bon poids sera suffisante pour chaque jour, soit qu'il n'y ait qu'un repas, soit que l'on disne, & qu'on soupe, & aux jours qu'on devra souper, le Cellier reservera la troisiéme partie de cette livre de pain pour la donner au soupé. Que si les Freres ont plus travaillé que d'ordinaire, il sera au pouvoir & en la dispositiõ de l'Abbé d'ajoûter encore quelque chose s'il le juge à propos, pourveu qu'il ait soin sur toutes choses qu'il ne se commette aucun excez qui cause des indigestions aux Religieux, parce qu'il n'y a rien qui soit si contraire à tout Chrestien que la gourmandise, selon que

Luc. 21. 7. 34.

dit nostre Seigneur : *Prenez garde que vos cœurs ne soient appesantis par la gourmandise & l'ivrognerie.*

Quant aux enfans & à ceux qui sont fort jeunes on ne leur donnera pas la mesme quantité de viande qu'on donne aux personnes âgées , mais moindre en gardant la sobrieté en tout.

Et pour la chair d'animaux à quatre pieds, nous voulons que tous s'en abstiennent , hormis ceux qui seront ou fort foibles ou malades.

C H A P I T R E X L.

De la mesure du vin.

1. Cor. 2.

C*Hacun a le don & la grace particuliere qu'il a receüe de Dieu, l'un d'une maniere , & l'autre d'une autre. Et c'est pourquoy nous avons quelque scrupule , & quelque peine à regler le vivre d'autruy. Toutefois ayant égard à la foiblesse des infirmes , nous croyons qu'une hemine de vin par jour suffira à chacun. Que s'il s'en trouve, à qui Dieu donne la grace & la force de s'en abstenir entierement, qu'ils s'assurent d'en recevoir une recompense particuliere. Mais si la necessité du lieu, ou le travail, ou l'ardente chaleur de l'esté demandent qu'on augmente cette mesure , le Superieur le pourra faire s'il le trouve bon : pourveu qu'il prenne bien garde que la gourmandise ou l'ivrognerie ne s'y glissent. Apres tout nous lisons dans les écrits des saints Peres que le vin doit estre inrerdi aux Moines. Mais*

parce qu'on ne peut le persuader à ceux de nôtre temps, pour le moins tâchons de n'en point prendre avec excez mais sobrement, puis que le vin fait tomber les sages, mesme dans le desordre & l'apostasie. Que si la pauvreté du lieu est telle qu'ils ne puissent avoir cette mesure, mais moins, ou n'en puissent avoir du tout; que ceux qui demeureront dans ces lieux en benissent Dieu au lieu de s'en plaindre, ayant soin sur toutes choses de vivre en paix sans aucun murmure. Ecccl. 15.

C H A P I T R E X L I.

A quelle heure les Religieux doivent prendre leur repas.

DEPUIS le jour de Pasque jusques à la Pentecoste les Freres disneront à l'heure de Sexte, & souperont au soir. Et depuis la Pentecoste durant tout l'esté ils jeuneront les mercredis & les vendredis jusqu'à l'heure de None, s'ils ne travaillent aux champs, ou si la chaleur excessive de l'esté ne l'empesche. Aux autres jours ils disneront à l'heure de Sexte, & on continuera de suivre cet ordre lors qu'on travaillera aux champs, & que l'ardeur de l'esté sera excessive. En quoy l'Abbé doit agir avec une discretion & une prevoyance particuliere, moderant tellement toutes choses & les reglant d'une telle sorte, que les ames se sauvent, & que les Religieux fassent sans murmure ce qu'ils ont à faire.

Mais depuis le quatorzième de Septembre jusques au premier dimanche de Careme les Fre-

res prendront leur repas à l'heure de None; & durant tout le Carefme à l'heure de Vefpres, mais tellement à l'heure de Vefpres qu'ils n'ayēt point befoin de la lumiere d'une lampe durant le repas, & que tout fe puiſſe faire pendant la clarté du jour. Et meſme en tout temps l'heure du diſner ou du ſouper ſera priſe en telle ſorte que tout ſe faſſe durant la clarté du jour.

CHAPITRE XLII.

Qu'il n'eſt pas permis de parler apres Complies.

LEs Religieux doivent avoir ſoin de garder le ſilence en tout temps, mais principalement la nuit. Et ainſi quelque temps que ce ſoit, ou aux jours de jeufne, ou aux jours auxquels on diſne, ſi c'eſt le temps où on ne jeufne point, auſſi toſt apres le ſoupé ils ſe retireront tous enſemble en un meſme lieu, où l'un d'eux lira les Conferences, ou les vies des Peres, ou quelque autre choſe qui puiſſe edifier les écoutans, excepté les cinq livres de Moyſe, ceux de Joſué & des Judges, & ceux des Roys, parce que cette lecture ne ſeroit pas utile aux eſprits foibles en cette heure là. On les lira neanmoins en autre temps.

Que ſ'il eſt jour de jeufne ils ne laifferont qu'un petit eſpace de temps apres Vefpres dites, & viendront promptement à la lecture où l'on lira quatre ou cinq fueillets ou autant que l'heure le pourra permettre, afin que pendant le temps que durera cette lecture, ils puiſſent tous ſ'assembler,

& que mesme celuy qui sera occupé en quelque office ou quelque obeïssance qui luy aura esté ordonnée ait du temps pour s'y pouvoir trouver. Estant donc tous arrivez & assemblez ils diront Complies , apres lesquels ils ne sera permis à personne de parler. Que si quelqu'un viole cette regle du silence , qu'il soit chastié rigoureusement , si ce n'est qu'il y ait quelque necessité , comme pour des hostes qui seroient survenus , ou que l'Abbé eust commandé quelque chose à quelque Frere : quoy qu'en ces rencontres mesmes ils doivent parler sobrement , & sagement , & avec toute sorte de retenuë & de modestie.

C H A P I T R E X L I I I .

De ceux qui arrivent trop tard au divin service.

AU si tost qu'on entendra la cloche sonner pour les heures du divin service on quittera tout ce qu'on a dans les mains, quoy que ce puisse estre , & l'on se hastera de venir à l'eglise , avec gravité neanmoins , de peur que la legereté de l'esprit ne s'entretienne par une precipitation inconsiderée : Que rien donc ne soit preferé à l'Office civil.

Que si quelqu'un n'arrive au chœur pour Matines , que lors que le pseume nonante quatre *Venite exultemus* est achevé (lequel pseume nous voulons pour cette consideration estre dit fort lentement) qu'il ne prenne point son rang au chœur , mais la derniere place se tenant debout ,

ou qu'il se retire en tel autre lieu separé & à l'escart que l'Abbé aura destiné pour telles personnes negligentes, afin que luy & tous les Freres le voyent, & le remarquent, & qu'il se tienne debout en ce lieu, jusqu'à ce que l'office fini il en fasse une satisfaction publique. Or nous avons jugé à propos qu'ils se tiennent au dernier rang ou à l'escart, afin qu'estant ainsi veus de tous, la honte qu'ils auront receüe leur serve pour se corriger de leur negligence. Car si l'on les faisoit demeurer hors de l'eglise il s'en pourroit rencontrer qui s'iroient recoucher, & rendormir, qui se tiendroient assis dehors, & s'amuseroient à badiner, ce qui les exposerait aux tentations de l'ennemy. C'est pourquoy nous voulons qu'ils entrent au chœur, afin qu'au moins ils ne perdent pas tout, & qu'ils satisfassent du reste.

Quant aux heures du jour celuy qui arrivera à l'Office divin apres le verset & le *Gloria* du premier pseaume qu'on dit apres le verset, se tiendra debout au dernier rang selon la regle que nous venons d'établir, & ne se joindra point au chœur des autres qui chantent, jusques à ce qu'il ait fait satisfaction, si ce n'est que l'Abbé le luy permette, en sorte neanmoins qu'il en fasse satisfaction comme coupable.

Quant au refectoir celuy qui ne sera pas venu avant le verset pour le dire & prier Dieu tous ensemble & tout de suite s'asseoir à table, & qui par sa faute & par sa negligence ne s'y sera point trouvé, il en sera repris jusques à deux fois, & s'il y manque encore & n'e s'en corrige point, on luy deffendra de s'asseoir à la table commune, mais

il prendra son repas tout seul séparé de la compagnie des autres , & privé de sa portion de vin jusqu'à ce qu'il ait satisfait & qu'il s'en soit corrigé. On traitera de la mesme sorte celuy qui ne se trouvera pas au verset qu'on dit apres le repas. Au reste que personne ne boive & ne mange avant ou apres l'heure ordonnée pour le repas. Que s'il arrive que le Superieur presente à un Frere quelque chose à manger , laquelle il refuse, s'il desire d'en manger quelque temps apres , on luy refusera ce qu'il n'a pas voulu recevoir , & on ne luy donnera rien du tout , jusqu'à ce qu'il ait fait une satisfaction telle que sa faute le merite.

C H A P I T R E X L I V .

Des excommuniez , & de la satisfaction qu'ils doivent faire.

CELUY qui pour quelque grande faute sera excommunié & retranché de l'office du chœur & de la table commune , se tiendra prosterné en terre devant la porte de l'eglise durant la celebration du divin service , & ne dira mot , mais se tenant la teste contre terre & étendu de son long , il se jettera aux pieds de tous ceux qui sortiront de l'eglise. Ce qu'il continuera jusqu'à ce que l'Abbé juge qu'il a satisfait. Et quand l'Abbé le fera venir il se jettera à ses pieds , & pareillement à ceux des Freres , afin qu'ils prient Dieu pour luy. Alors selon l'ordre de l'Abbé il sera receu au chœur & en la place qu'il luy aura ordonnée; mais neanmoins il ne luy sera pas permis de chanter

aucun pſeaume, ny de lire aucune leçon, ſi l'Abbé ne le luy permet de nouveau : & qu'à la fin de toutes les heures du divin ſervice il ſe proſterne en terre eſtant à ſa place, & ſatisfaiſſe de cette forte, juſqu'à ce que l'Abbé luy commande de nouveau de ne plus continuer cette ſatisfaction.

Quant à ceux qui pour quelques fautes legeres ſont retranchez ſeulement de la table commune, qu'ils ſatisfaiſſent toujours dans l'église, juſqu'à ce que l'Abbé les en décharge en leur donnant ſa benediction, & leur diſant, c'eſt aſſez.

C H A P I T R E X L V.

De ceux qui manquent en quelque point du ſervice divin dans l'église.

L O R S que quelqu'un manquera en diſant quelque pſeaume, reſpons, antienne, ou leçon, ſ'il n'en fait à l'heure meſme une ſatisfaction publique en s'humiliant devant tous, qu'il en ſoit plus ſeverement puny, puis qu'il n'a pas voulu corriger par humilité la faute qu'il a commiſe par negligence, mais les enfans ſeront châtiez pour ces fautes.



C H A P I T R E X L V I.

De ceux qui faillent en toute autre chose.

SI quelqu'un travaillant à quoy que ce soit dans la cuisine, dans la cellererie ou en servant à table, en la boulangerie, au jardin, ou qui travaille de quelque autre mestier, ou en quelque autre lieu vient à commettre quelque faute, à rompre ou à perdre quelque chose, & enfin à manquer à son devoir en quelque rencontre & en quelque endroit du monastere que ce puisse estre, qu'il parte au mesme moment pour se venir accuser luy mesme à l'Abbé, & à la Communauté, & qu'il en fasse satisfaction; mais si la faute est découverte par un autre qu'il en soit châtié plus severement. Que si l'offense est cachée & interieure, il la découvrira seulement à l'Abbé ou à quelque ancien fort spirituel, qui sçache appliquer des remedes à ses propres blessures & à celles des autres, & couvrir du silence celles de ses Freres.

C H A P I T R E X L V I I.

De la charge de sonner l'Office divin.

L'A B B É doit avoir le soin de sonner l'Office divin durant le jour, & durant la nuit ou commettre cette charge à un Religieux qui soit si exact & si ponctuel, que l'Office se fasse toujours à l'heure prescrite.

Au reste ceux à qui l'Abbé aura ordonné de chanter les pſeaumes & les antiennes, le feront apres luy chacun en leur rang. Et personne ne prendra la hardieſſe de chanter ny de lire que ceux qui peuvent s'acquitter de cet office avec l'edification des aſſiſtans. Ce que l'on fera avec humilité, gravité, & crainte de Dieu, & ſelon l'ordonnance de l'Abbé.

CHAPITRE XLVIII.

Du travail des mains.

L'OISIVETE' est l'ennemie de l'ame. C'est pourquoy les Religieux doivent s'occuper durant quelque temps aux ouvrages des mains, & durant certaines heures à la lecture des ſaints livres. Et nous croyons que l'un & l'autre de ces deux temps, de travail, & de lecture doit eſtre diſtribué de cette ſorte qui eſt, que depuis Paſque juſqu'au quatorzième de Septembre, ſortant le matin ils travaillent en ce qui ſera neceſſaire depuis la premiere heure du jour, juſqu'à la quatrième ou environ, & que depuis cette heure juſques à près de la ſixième ils s'occupent à la lecture. Apres l'heure de Sexte ſe levant de table qu'ils ſe reposent ſur leurs lits en ſilence, ou ſi quelqu'un aime mieux lire, qu'il liſe ſans faire de bruit à perſonne. On dira None plutost que de coutume, environ à la huitième heure & demie, & puis ils travailleront juſqu'au ſoir à ce qu'il faudra faire. Que ſi la neceſſité du lieu, ou la pau-

verté les oblige à s'occuper eux mesmes à recueillir & à ramasser les fruits, qu'ils ne s'en attristent point, parce qu'ils seront vrais Religieux lors qu'ils vivront du travail de leurs mains, comme ont fait nos Peres & les Apostres. Que tout neanmoins se fasse avec discretion & par mesure, à cause des lâches & des foibles.

Mais depuis le quinzième jour de Septembre jusqu'au premier lundy de caresme, ils s'occuperont à la lecture depuis le matin jusqu'à la deuxième heure complete, & alors on dira Tierce, puis ils travailleront jusqu'à None en ce qui leur sera enjoint. Or quand le premier coup de None sonnera, chacun quittera son ouvrage pour se tenir prest d'aller à l'église lors que le second coup sonnera. Apres le repas ils s'occuperont à repeter les leçons qu'ils doivent lire, & à apprendre des pseaumes.

Durant le caresme ils s'occuperont à la lecture depuis le matin jusqu'à la troisième heure complete, & depuis cette heure jusqu'à la dixième complete, ils travailleront à ce qui leur sera ordonné. Au reste, le premier jour du caresme chacun demandera quelque livre de la bibliothèque qu'il lira de suite & d'un bout à l'autre, & on les donnera à chaque Frere dès ce premier jour. Mais que l'on ait un soin particulier de choisir un ou deux des anciens pour faire la reveüe du monastere aux heures où les Freres s'occupent à la lecture, & prendre garde s'il ne se trouve point quelque lasche & paresseux qui soit oisif & s'amuse à badiner, au lieu de s'appliquer à lire, & qui non seulement perde le temps à rien faire,

mais le vueille faire perdre aux autres en les détournant de leur ouvrage. Si l'on surprend quelque Religieux en cette faute (ce que je prie Dieu de ne pas permettre) qu'on le reprenne une ou deux fois ; que s'il ne s'en corrige point, qu'on use envers luy d'une correction reguliere, qui soit telle, que les autres soient touchez de crainte. Les Freres aussi ne se joindront point pour causer ensemble aux heures indeuës. Le dimanche ils s'occuperont tous à la lecture, excepté ceux qui seront employez à divers offices. Que s'il s'en trouve quelqu'un si lâche & si negligent, qu'il ne vueille ou ne puisse rien mediter ou lire, qu'on luy fasse faire quelque ouvrage afin qu'il ne demeure pas oisif.

Quant aux Freres foibles & delicats, qu'on leur ordonne un ouvrage ou un mestier qui soit proportionné à leurs forces, & qui leur fasse éviter l'oïveté, de peur que s'ils estoient accablez par la violence du travail, ils ne se portassent à tout quitter, & à s'enfuir. Aquoy l'Abbé doit aviser en réglant leurs exercices selon la foiblesse de leur corps.

C H A P I T R E X L I X.

De l'observation du Carefme

QUoy qu'en tout temps la vie d'un Religieux doive estre conforme à l'observation & à la penitence du carefme, toutesfois parce que cette perfection est rare, & ne se trouve qu'en

peu de personnes, nous exhortons tous les Freres à veiller plus particulièrement sur eux pour se maintenir dans une exacte pureté de vie durant ce temps, & à travailler pour expier en ces jours sacrez les negligences de toute l'année. Ce qu'on fera dignement & solidement en s'abstenant de toutes les fautes & de tous les manquemens ordinaires, en s'appliquant avec plus de ferveur, & avec larmes, à l'oraison, à la lecture à la mortification & à l'abstinence. Il faut donc qu'en ce temps nous ajoustions quelque chose de surcroist à nos exercices accoûtumez, comme des oraisons particulieres, & quelque abstinence pour le boire, ou pour le manger; en sorte que chacun de son propre mouvement, & avec la joye que donne le saint Esprit, se retranche quelque chose de sa portion ordinaire, en refusant à son corps, ou quelque chose des ses mets ou quelque partie de son breuvage, de son sommeil, de ses entretiens & de ses discours vains & peu serieux, & attendant la sainte feste de Pasque avec un mouvement d'alegresse, & un desir chrestien & spirituel. Que tous neanmoins declarent à l'Abbé ce qu'ils se proposent d'offrir à Dieu, afin que leurs mortifications soient aidées de ses prieres, & réglées par ses ordres. Car tout ce qu'on fera sans la permission du Pere spirituel, sera imputé à presomption & à vaine gloire, & non à merite ny à recompense. Que l'on fasse donc tout par l'ordre, & selon la volenté de l'Abbé.



C H A P I T R E L.

Des Freres qui travaillent loin de l'Eglise, ou qui vont par la campagne.

SI les Freres vont travailler fort loin, & ne peuvent revenir à l'office aux heures prescrites, l'Abbé ayant jugé que leur absence est nécessaire, ils ne manqueront de dire l'office au mesme lieu où ils travaillent, avec respect & reverence, & en fléchissant les genoux. Pareillement ceux qu'on envoie dehors ne laisseront point passer les heures ordonnées sans dire leur office en particulier, comme ils pourront, & ne seront point negligens à s'acquiter de ce devoir envers Dieu.

C H A P I T R E LI.

Des Freres qui ne vont gueres loin.

LEs Freres qui sortent pour quelque affaire, & esperent retourner le mesme jour au monastere, s'abstiendront de manger dehors par qui que ce soit qu'ils en soient priez, si ce n'est que l'Abbé le leur ait permis : s'ils font autrement qu'ils soient excommuniez.



C H A P I T R E L I I .

De l'oratoire ou eglise du monastere.

QUE l'oratoire soit veritablement ce qu'il signifie dans son nom, sans qu'on y fasse rien autre chose, & que l'on n'y resserre que ce qui peut servir au culte de Dieu. L'office divin estant finy, que tous en sortent avec un profond silence, portant reverence à Dieu qui y est present, afin que si quelque Frere y veut prier Dieu en particulier, il n'en soit pas empesché par l'importunité & par le bruit. Que si quelqu'autre desirant aussi faire sa priere avec plus de recueillement & de secret y vient pour cela, qu'il le fasse sans ostentation, & avec simplicité d'esprit, & qu'il y prie, non à haute voix, mais avec larmes & ferveur d'esprit. Qu'il ne soit donc permis à aucun, qui ne voudra agir de la sorte de demeurer dans l'eglise apres l'office, comme il a esté dit, de peur qu'il empesche ou ne détourne quelqu'autre.

C H A P I T R E L I I I .

De la maniere de recevoir les hostes.

QUE tous les hostes qui surviennent au monastere soient receus comme JESUS-CHRIST mesme, puis qu'il doit dire un jour; *l'ay esté voyageur, & vous m'avez recueilly chez vous.* Mat. 25. v. 34

Qu'on rende à chacun l'honneur qui luy est deu: principalement aux Catholiques, & aux voyageurs. Lors qu'on sera averty de l'arrivée de quelque hoste, le Superieur ou quelques Religieux le viendront recevoir avec toute sorte d'offices de charité, & apres avoir fait la priere ils se pourront joindre à luy par le baiser de paix, lequel ne sera jamais offert qu'apres l'oraison, afin de se garder des illusions du diable. On le salüera aussi avec une profonde humilité, & toutes les fois que les hostes ou arriveront ou partiront, on adorera en leur personne JESUS-CHRIST mesme qu'on reçoit en leur personne, & on fera cette adoration ou en baissant la teste, ou en se prosternant de tout le corps.

Mat. 18.

Ayant ainsi receu les hostes on les menera à l'oraison, puis le Superieur, ou tel autre à qui il en aura donné la charge, s'assera avec eux pendant qu'on leur fera quelque lecture de la loy divine pour les bien edifier: & en suite on leur rendra tous les devoirs de charité, & d'honnesteté que l'on pourra. Le Superieur rompra le jeusne en faveur des hostes, si le jeusne n'est un de ceux de l'Eglise, qui doivent toujourns estre inviolables. Mais les Freres n'interrompront point le cours ordinaire de leurs jeusnes.

L'Abbé donnera à laver les mains aux hostes, & tant luy quetoute la Communauté leur laveront les pieds. Ce qu'ayant fait on dira ce verset: *Suscepimus Deus misericordiam tuam in medio templi tui.* Mais sur tout qu'on ait grand soin de bien recevoir les pauvres, & ceux qui vont en pelerinage, JESUS-CHRIST estant plus particu-

Ps. 47.

Mat. 18.

lièrement receu en leur personne qu'en celle des autres. Car pour ce qui est des riches, l'honneur qu'on leur porte, & la crainte qu'on a de leur déplaire les fait assez respecter.

La cuisine de l'Abbé & des hostes se fera à part, afin que les hostes (dont on ne manque jamais au monastere) survenant à diverses heures, n'incommodent point la Communauté. Tous les ans on donnera la charge de cette cuisine à deux Freres, qui se puissent bien acquitter de cet office, & auxquels on donnera des aides selon le besoin qu'ils en auront, afin de leur oster toute occasion de se plaindre & de murmurer. Mais quand ils auront moins d'occupations, ils iront ailleurs faire l'ouvrage qu'on leur enjoindra. On observera cette regle pour tous les autres officiers du monastere, aussi bien que pour ceux-cy, en leur donnant des aides selon leur besoin, & en les envoyant travailler en d'autres offices, lors qu'ils ne seront pas occupez au leur.

L'on donnera le soin des hostes à quelque Frere, dont l'ame soit remplie & possédée de la crainte de Dieu, & il y tiendra des lits honnestement & suffisamment accommodez, afin que la maison de Dieu soit sagement gouvernée, l'estant par des sages.

Au reste, qu'aucun Religieux n'ait la hardiesse d'aborder quelqu'un des hostes, ny de l'entretenir, s'il ne luy est commandé. Mais s'il les rencontre par hazard apres les avoir humblement saluez (comme il a esté dit) & leur avoir demandé leur benediction, qu'il se retire, ou passe outre, en leur disant, qu'il ne luy est pas permis de parler aux hostes.

C H A P I T R E L I V.

*S'il est permis aux Religieux de recevoir des lettres
ou des presens.*

QU'IL ne soit permis à aucun Religieux de donner ou de recevoir de ses parens ni d'autres personnes quelconques, non pas même de ses Confreres aucunes lettres, reliquaire, ny presens quelques petits qu'ils puissent être sans la permission de l'Abbé: Et mesme si ses parens lui envoyēt quelques chose, qu'il ne prenne pas la hardiellē de la recevoir, s'il n'en a auparavant adverty l'Abbé, lequel ayant commandé de la recevoir, la pourra donner à qui bon luy semblera, sans que le Frere, auquel le present aura esté adressé, s'en doive attrister de peur qu'il ne donne au diable occasion de le tenter. Quiconque entreprendra de violer cette Regle sera soumis à la discipline & à la correction reguliere.

C H A P I T R E L V.

Des habits & des chausses des Freres.

ON donnera des habits aux Freres selon la qualité des lieux, & la temperature de l'air des provinces où ils seront. Car il leur en faut davantage aux regions froides, & moins aux pays chauds, ce que nous remettons au jugement de

l'Abbé. Nous croyons néanmoins qu'aux lieux temperez il suffira que chaque Religieux ait un froc & une robe, & que le froc soit de de drap grossier & non tondu pour l'hyver, & de drap rase, ou usé pour l'esté, & qu'il ait encore un scapulaire pour le travail des mains.

Pour leur chaussure ils auront des bas & des souliers. Ils ne se mettront point en peine, & ne feront aucune plainte de la couleur ou de la grosseur de ces habillemens, mais ils se contenteront de ceux qu'on pourra trouver aux pays où ils demeurent, ou qu'on pourra avoir à plus vil prix.

Quand à la mesure des habits, l'Abbé aura soin qu'ils ne soient point trop cours pour ceux qui s'en doivent servir, mais d'une juste longueur. Lors qu'on en donnera de neufs, ceux qui les recevront rendront les vieux à l'heure mesme, qu'on ferrera au vestiaire pour les pauvres. Car il suffit aux Religieux d'avoir deux robes & deux frocs, tant pour en changer la nuit que pour les laver. C'est pourquoy ce qui se trouvera de plus sera superflu, & doit estre retranché. Ils rendront aussi les souliers, & tout ce qui sera vieux & usé lors qu'ils en recevront de neufs. Quand ils iront aux champs ils prendront au vestiaire des haut-dechausses, qu'ils remettront en la mesme place estant de retour, apres les avoir nettoyez. Ils prendront aussi au vestiaire quand ils sortiront des frocs & des robes un peu meilleurs que celles qu'ils ont d'ordinaire, lesquelles ils remettront au mesme lieu estant revenus, apres les avoir nettoyez.

Pour la garniture des lits ou couches, il

suffit d'avoir une matre ou pailleſſe , un loudier, une couverture de laine & un chevet. Ces lits ſeront ſouvent viſitez par l'Abbé , de peur qu'il ne ſe gliſſe quelque ſingularité ou propriété contre la Regle. Et ſi l'on trouve que quelqu'un y ait autre choſe que ce qu'il aura receu de l'Abbé, qu'il en ſoit puny tres ſeverement. Et pour couper juſques dans la racine ce vice de propriété, l'Abbé donnera à chacun ce qui ſera neceſſaire, ſçavoir un froc , une robe , des ſouliers , des bas , une ceinture , un petit couſteau , une aiguille , un mouchoir , des tablettes , & un ſtile , afin d'oſter toute excuſe & tout pretexte de neceſſité. Toutefois l'Abbé doit toujours conſiderer ce qui ſe lit dans les Actes des Apoſtres , *que l'on donnoit à chacun ſelon le beſoin que chacun avoit . Et ainſi avoir égard à la foibleſſe de ceux qui ont beſoin de quelque choſe de plus , ſans en eſtre détourné par la mauvaiſe volonté de ceux qui leur portent envie.* Mais qu'en tous les jugemens & ordonnances il ſe ſouviene que Dieu luy rendra ſelon ſes œuvres.

C H A P I T R E L V I .

De la table de l'Abbé.

LA table de l'Abbé ſera toujours avec les hoſtes & les voyageurs qui ſurviennent au monaſtere. Et quand il y aura peu ou point d'hoſtes , il pourra appeller des Freres à ſa table tel qu'il luy plaira , pourveu toutefois qu'il laiſſe toujours à la Communauté un ou deux anciens pour maintenir la diſcipline.

C H A P I T R E L V I I .

Des artisans du monastere.

S'IL y a des artisans au monastere ils feront avec toute humilité & tout respect ce qui dépend de leur art, si l'Abbé le leur ordonne. Mais si quelqu'un d'eux s'éleve dans la vanité pour sa science & son adresse en son art se voyant utile au monastere, qu'on luy interdise l'exercice de son mestier, sans qu'il luy soit permis de le reprendre si l'Abbé ne le luy ordonne de nouveau, ayant reconnu qu'il est plus humble qu'il n'estoit auparavant.

Que s'il faut vendre quelque chose de l'ouvrage des artisans, ceux qui seront chargez de ce soin prendront bien garde de n'user d'aucune fraude. Qu'ils se souviennent d'Ananie & de Saphire, de peur qu'eux & tous ceux qui commettront quelque infidélité en ce point dans le monastere, ne souffrent en leur ame la mort que les autres souffrirent en leur corps.

Et pour ce qui concerne le prix, qu'on prenne garde que l'avarice ne s'y glisse, donnant toujours ces choses à meilleur marché que ne font les seculiers, afin que Dieu soit glorifié en tout.



C H A P I T R E L V I I I .

De la maniere de recevoir des Freres en Religion.

QUE l'on ne soit pas facile à recevoir au monastere celuy qui s'y presentera pour sa conversion : mais que l'on prenne du temps pour pratiquer cét avertissement de l'Apôtre: *E prouvez si les esprits sont poussez de Dieu.* Que si le postulant fait instance pour estre receu, & qu'on voye que durant l'espace de quatre ou cinq jours il supporte avec patience les rebuts, les injures & la difficulté qu'on fait de le recevoir, & qu'il persiste toujours en sa demande, on luy donnera l'entrée, & on le logera dans l'appartement des hostes durant quelque peu de jours. Et apres on le mettra dans l'appartement des Novices, où il s'occupera à la lecture, prendra ses repas & son sommeil.

On en donnera la conduite à quelque ancien, qui soit propre à gagner les ames ; qui considerera toutes ses actions avec grand soin, & tâchera de discerner & de reconnoistre s'il cherche Dieu avec une sincerité toute entiere, s'il se porte avec zele & avec diligence au divin service, aux obeissances, & aux mortifications humiliantes. On l'avertira de toutes les peines, & de toutes les difficultez qui se rencontrent dans le chemin qui conduit au ciel : & s'il promet de perseverer dans sa stabilité ; deux mois estant passez, on luy lira cette Regle par ordre & de suite, & on luy dira : voicy la loy sous laquelle vous voulez vivre à

l'avenir : si vous pouvez la garder , entrez ; que si vous ne pouvez pas , retirez vous avec liberté ? Que s'il persiste encore on le ramenera dans l'appartement des Novices , ou on l'éprouvera de nouveau en toute sorte de patience. Et apres six mois écoulés on luy lira encore cette Regle , afin qu'il sçache ce qu'il vient faire en religion. Que s'il persiste encore dans son dessein apres que quatre mois seront passés on luy dira pour la troisième fois cette mesme Regle , & si apres avoir meurement deliberé en soy-mesme il promet de garder tout ce que la Regle ordonne, & d'obeïr en tout ce qui luy sera commandé, alors il sera receu en communauté ; & on l'avertira que la Regle porte que dès ce jour là il ne luy est plus permis de sortir du monastere, ny de secouer le joug de la Regle à laquelle il s'est souûmis apres une si meure deliberation , lors qu'il pouvoit aussi bien ne se point engager à la suivre , comme il pouvoit l'embrasser.

Or celuy qu'on devra recevoir promettra publiquement en l'eglise sa stabilité dans le monastere , la conversion de ses mœurs , & une entiere obeïssance en la presence de Dieu & de ses Saints ; afin qu'il sçache que s'il viole jamais sa promesse il sera condamné de Dieu dont il se mocque. Et il fera de sa promesse une obligation par écrit sous les noms des saints dont il y aura des reliques , & de l'Abbé qui sera pour lors , & il écrira cette promesse de sa propre main , ou s'il ne sçait pas écrire quelqu'un à sa priere l'écrira pour luy, & ce Novice la signera & la mettra luy mesme

sur l'Autel. Cela fait il commencera à chanter ce verset du pseaume : *Suscipe me domine secundum eloquium tuum , & vivam , & non confundas me ab expectatione mea.* Et toute la Communauté le repetera de mesme apres luy jusques à trois fois, y ajoûtant à la derniere , *Gloria Patri , &c.* Puis le Novice ira se prosterner aux pieds de chaque Religieux afin qu'ils prient Dieu pour luy : Et de ce jour la il sera tenu pour associé à la Congregation. S'il a quelques biens il les distribuera aux pauvres avant que faire profession, ou il les donnera au monastere par une donation solennelle sans se reserver rien du tout, sçachant que depuis ce jour il n'a pas mesme la disposition libre de son propre corps. C'est pourquoy dès l'heure mesme il sera depouillé de ses habits qu'il avoit sur luy, & sera revestu des habits du monastere. Cependant on ferrera dans le vestiaire les habits qu'on luy a ostez pour y estre gardez avec soin, afin que s'il arrivoit que par la suggestion du diable il voulut sortir du monastere (ce que Dieu ne vueille permettre) qu'alors on le depouille des habits du monastere, & que luy ayant rendu les siens on le chasse. Toutesfois on ne luy rendra point sa promesse, que l'Abbé aura retirée de dessus l'autel, mais elle sera gardée au monastere.



C H A P I T R E L I X.

*Des enfans tant des nobles que des pauvres , qui
sont offerts au monastere.*

S'IL se rencontre quelque personne noble qui offre son fils à Dieu dans le monastere , & que l'enfant soit fort petit , le pere & la mere feront par écrit la demande dont il a esté parlé cy dessus , & outre l'offrande ils envelopperont cette demande , & la main de l'enfant dans la nappe de l'autel , & l'offriront en cette maniere. Quant aux biens qui peuvent appartenir à cet enfant , ils promettent avec serment dans cet écrit , qu'ils ne luy en donneront jamais rien , ny par eux mesmes , ny par aucune personne interposée , ny en quelque maniere que ce puisse estre , & qu'ils ne luy donneront ny occasion , ny moyen de posseder aucuns biens : que s'ils ne veulent pas cela , & qu'ils desirent faire quelque aumône au monastere pour reconnoissance , qu'ils en fassent une donation au monastere en se reservant s'ils veulent l'usufruit durant leur vie : Enfin que l'on établisse , & que l'on assure tellement toutes choses , qu'il ne reste à l'enfant aucun sujet de doute ou de soupçon qui luy puisse estre un piege pour le perdre (ce qu'à Dieu ne plaise) comme nous l'avons reconnu par experience. Ceux qui ont peu de bien feront de mesme que les riches. Mais ceux qui n'ont rien du tout feront simplement leur promesse par écrit & leur offrande , & presenteront leur fils en presence de témoins ,

CHAPITRE LX.

Des Prestres qui se presenteront au monastere pour estre Religieux.

SI quelqu'un de l'ordre des Prestres demande d'estre receu au monastere, on ne luy accordera pas si tost sa demande. Que s'il persiste dans son desir, & fait instance pour sa reception, on l'avertira qu'il sera étroitement obligé à toute la discipline reguliere, & qu'on ne luy en relaschera rien, afin qu'on luy puisse dire comme il est écrit dans l'Evangile : *Mon amy qu'estes vous venu faire icy?* Il pourra neanmoins avoir la premiere place apres l'Abbé, & faire celebrer la Messe, si toutefois l'Abbé le luy ordonne. Car il ne doit rien entreprendre sans l'ordre de son Abbé, sçachant qu'il est sujet à la discipline reguliere : mais donner plustost à tous des exemples d'humilité. Et bien qu'il soit preferé aux autres Religieux à cause de son caractere, ou pour quelque autre consideration, qu'il fasse neanmoins plustost sur le rang qu'il a eu lors de son entrée au monastere, que sur celui qui luy a esté accordé pour la reverence du sacerdoce. Quant aux Ecclesiastiques inferieurs, si quelqu'un d'eux demande à estre receu, qu'on luy donne un rang mediocre, pourveu qu'il promette d'observer la regle, & de garder la stabilité.

*Matth. 26.
v. 50.*

C H A P I T R E L X I.

De quelle sorte les Religieux étrangers doivent estre receus.

SI quelque Religieux étranger & d'une province fort éloignée vient au monastere, & demande à y faire quelque sejour en qualité d'hoste, pourvû qu'il se contente de l'ordinaire qu'il y trouve, & qu'il ne trouble point le monastere par des superfluites, on le recevra pour autant de temps qu'il desirera. Que s'il reprend quelque chose avec raison & avec humilité, l'Abbé considerera meurement cette remonstrance, & pensera en luy mesme que c'est peut estre pour leur donner cet avis que Dieu l'a fait venir en ce lieu. Que si apres il desire de s'y arrester, & qu'il veuille promettre la stabilité, on ne le refusera point, puis que durant le temps qu'il y a demeuré en qualité d'hoste on a pû remarquer ses mœurs & sa maniere de vivre. Que si l'on a reconnu durant ce temps qu'il aime les superfluites & qu'il est vitieux, non seulement on ne doit pas l'associer au corps du monastere, mais mesme on luy doit dire honnestement qu'il se retire, de peur qu'il ne corrompe les autres par ses dereglemens. Que s'il n'est pas tel qu'il merite d'estre chassé, non seulement on ne luy refusera pas de l'admettre en la Congregation s'il le demande, mais mesme on luy conseillera de demeurer, afin d'instruire les autres par son exemple, attendu que par

tout on sert un mesme Seigneur, & un mesme maistre, & que l'on combat sous un mesme roy. Que si l'Abbé reconnoist qu'il soit digne d'un rang plus relevé il le luy pourra donner. Et non seulement il aura ce pouvoir pour les Religieux étrangers, mais encore pour les Prestres & pour les Ecclesiastiques, dont il a esté parlé cy dessus, pourvû que leur vie soit telle, qu'elle merite qu'on leur donne une autre place que celle de leur reception. Mais que l'Abbé se garde bien d'admettre jamais dans son monastere aucun Religieux d'un monastere connu, sans le consentement, ou le congé de l'Abbé du lieu. Car il est écrit : *Ne faites point à autruy ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fist.*

CHAPITRE LXII.

Des Prestres du monastere.

SI quelque Abbé demande qu'on ordonne Prestre ou diacre quelqu'un de ses Religieux pour son monastere, qu'il choisisse celuy qui pourra dignement exercer l'office du sacerdoce, & que celuy qui aura esté ordonné, prenne garde de ne pas s'élever d'orgueil & de vanité, & de ne rien entreprendre que l'Abbé ne luy ait commandé ou permis, sçachant que pour estre Prestre ou Diacre il n'en doit estre que plus soumis à la discipline reguliere. Que l'honneur du sacerdoce qu'il a receu ne luy fasse point oublier l'obeïssance & l'observance de la Regle, mais plustost qu'il en

devienne plus exact à la pratiquer , & qu'il luy serve pour s'avancer plus vers Dieu. Qu'il considere toujours le lieu & le rang qu'il a eu lors qu'il a esté receu au monastere , & qu'il auroit encore sans l'office de l'autel , qui luy en fait donner un autre , & qu'il sçache de plus que bien qu'il ait esté choisi par le jugement des Freres , par la volonté de l'Abbé , & par la consideration de ses merites, pour estre élevé au sacerdoce, neanmoins il demeure toujours obligé de garder & de suivre les ordres que luy donnent les Doyens & autres Superieurs. Que s'il est si hardy de les violer , qu'il soit traité, non comme Prestre , mais comme rebelle. Et si apres avoir esté souvent repris , il ne se corrige point , qu'on en avertisse l'Evêque mesme. Que s'il demeure toujours incorrigible , & que ses fautes deviennent publiques & scandaleuses , qu'il soit chassé du monastere , si toutefois sa rebellion passe jusques à ne vouloir en aucune sorte s'assujettir & obeïr à la Regle.

C H A P I T R E L X I I I .

De l'ordre & du rang qui doit estre gardé dans la Congregation.

CHACUN tiendra le rang dans le monastere , que le temps de sa conversion luy donnera , ou qui luy sera particulièrement attribué selon le merite de sa vie , & par l'ordre que l'Abbé aura établey. Mais l'Abbé aura soin de ne point troubler le troupeau qui luy est commis , & de ne rien

ordonner avec injustice , comme s'il avoit une puissance & une liberté absoluë , mais il doit se remettre sans cesse devant les yeux qu'il rendra compte à Dieu de toutes ses ordonnances , & de toutes ses actions. Les Freres donc , selon l'ordre que l'Abbé aura étably , ou qui sera en usage parmy eux , recevront le baiser de paix , communieront , entonneront les pseumes , tiendront rang au chœur. Sur tout qu'on n'ait point d'égard à l'âge , qui n'est considerable en façon quelconque touchant le rang & la presceance , puis que Samuël & Daniel , bien que jeunes enfans , ont jugé les Prestres. Et ainsi excepté ceux que l'Abbé aura preferrez aux autres par le discernement d'une haute & sublime sagesse , ou degradez pour des causes particulieres , tous les autres tiendront leur rang de conversion : par exemple , celui qui sera venu à la seconde heure du jour , se reconnoitra plus jeune que celui qui sera venu à la premiere , de quelque âge & de quelque qualité qu'il soit.

Quant aux enfans , ils seront souûmis à tous & tenus exactement sous la discipline. Ainsi les plus jeunes honoreront leurs anciens , & les anciens aimeront ceux qui sont plus jeunes qu'eux. Il ne leur sera point permis de s'appeller chacun de son seul nom , mais les anciens appelleront les jeunes leurs Freres , & les jeunes appelleront les anciens Nonnes* ce nom marquant la reverence paternelle. Et parce que l'Abbé est consideré comme tenant la place de JESUS-CHRIST mesme , on l'appellera Dom , & Abbé , & il ne se portera pas à se faire appeller ainsi par usurpation & par presumption,

* C'est à dire,
Peres.

somption, mais les Freres luy donneront ces titres pour l'amour & le respect de JESUS-CHRIST. Il doit seulement s'efforcer de se rendre tel, qu'il soit digne de cet honneur.

Par tout où les Freres se rencontreront, le plus jeune demandera la benediction au plus ancien, quand un plus ancien arrivera, le plus jeune se levera, luy cedera sa place, & ne prendra la hardiesse de s'asseoir, que l'ancien ne le luy ordonne, afin de pratiquer cet enseignement de S. Paul : *Prevenez vous l'un l'autre par des respects mutuels d'honneur & de reverence.* Les petits enfans & ceux qui sont un peu plus âgez se tiendront selon leur rang dans l'eglise & au refectoir, sans troubler l'ordre & la discipline. Mais hors de là ils seront conduits & rangez en tout par celuy qui aura soin d'eux, & qui leur fera garder l'observance reguliere, jusques à ce qu'ils soient venus à l'âge de discretion.

CHAPITRE LXIV.

De l'election de l'Abbé.

ON gardera cette regle dans l'election de l'Abbé, que celuy-là soit reconnu pour Abbé, que toute la Congregation d'un commun accord aura choisi selon Dieu, ou qu'une seule partie, bien que petite, aura élu avec plus de jugement & plus de discretion. Or on doit élire celuy qui sera eminent en merite, en sagesse & en doctrine, quand il seroit le dernier du monastere

selon l'ordre de reception. Que s'il arrive que la Congregation choisisse tout d'une voix un Abbé qui dissimule ses vices & ses desordres (ce que je prie Dieu de ne pas permettre) lors que ces desordres seront venus à la connoissance de l'Evesque du lieu , ou que les Abbez ou les chrétiens plus proches voisins en seront clairement informez , ils doivent rendre sans effet ce commun accord de ces Religieux corrompus , & pourvoir la maison de Dieu d'un digne & fidelle dispensateur : s'assurans qu'ils en seront bien recompensez s'ils y procedent avec une attention toute pure , & par le zele de l'honneur de Dieu ; comme au contraire ils se rendront coupables s'ils y apportent de la negligence.

Or celuy qui sera ordonné Abbé doit toujours penser en luy mesme , combien la charge d'Abbé est pesante , & à qui il doit rendre compte de son administration , & sçavoir qu'il est plus obligé de profiter que de presider. C'est pourquoy il faut qu'il soit docte , & qu'il entende bien l'Ecriture sainte , afin qu'il puisse tirer des instructions & des enseignemens tant de la loy ancienne que de la nouvelle. Il faut qu'il soit chaste , sobre , misericordieux , & qu'il exerce plus la misericorde que la justice , afin que Dieu le traite de mesme en son jugement. Il faut qu'il haïsse les vices , & aime les Freres. Et quand il sera obligé de les reprendre, qu'il le fasse avec prudence & sans excès, de peur qu'en voulant trop racler la rouïllure, qui s'est attachée au vase, il ne rompe le vase mesme. Qu'il apprehende toujourns sa fragilité , & se ressouviennne que Dieu défend de briser le roseau

qui est cassé. Nous n'entendons pas néanmoins qu'il nourrisse le vice par la mollesse, mais qu'il le retranche & le déracine avec prudence & avec charité, & selon qu'il le jugera plus utile pour le bien de chacun des Freres, comme il a esté déjà dit : Qu'il travaille plus à se faire aimer, qu'à se faire craindre. Qu'il se donne garde d'estre turbulent & inquiet, d'estre importun, & obstiné en son sens, d'estre jaloux & soupçonneux, parce qu'autrement il ne sera jamais en repos. Qu'il soit fort retenu & fort circonspect en tout ce qu'il ordonnera tant pour l'interieur que pour l'exterieur. Distribuant donc à chacun son obeissance qu'il use d'un grand discernement & temperament, considerant la discretion qu'eut le Patriarche Jacob lors qu'il dît : *Si je laisse mes troupeaux en les pressant trop de marcher, ils mourront tous en un jour.* Que cette autorité del'Ecriture, & d'autres témoignages qui confirment cette verité importante que la discretion est la mere des vertus, le porte à temperer tellement les travaux, que les forts les puissent desirer, & que les foibles n'ayent pas sujet de les fuir, ou de les craindre. Mais sur tout qu'il ait un soin particulier de faire garder exactement tout ce qui est ordonné par cette Regle : afin qu'apres avoir fidellement exercé sa charge, il écoute de la bouche de Dieu mesme ce que le Sauveur dit dans l'Evangile de ce bon serviteur qui avoit distribué le froment à ses conserviteurs dans les temps propres & convenables : *Je vous dis en verité qu'il l'établira sur tous ses biens.* Mat. 24. 53

C H A P I T R E L X V .

Du Prieur du monastere.

IL arrive souvent que l'établissement d'un Prieur est une source de grands scandales dans un monastere , parce qu'il y a des Prieurs qui estant enflés de l'esprit d'orgueil , & s'estimans comme de seconds Abbez , s'attribuent un empire tyrannique , entretiennent les desordres , & causent des dissensions , & des querelles dans le monastere. Ce qui arrive principalement aux lieux , où le Prieur est ordonné par le mesme Evesque & les mesmes Abbez , qui ordonnent l'Abbé mesme. Mais il est aisé de remarquer que cét ordre est un desordre, puis que le vice est dans l'origine mesme , & dans le principe d'où le Prieur tire toute son autorité & toute sa charge. Car il y trouve un sujet d'élevation & d'orgueil , lors qu'il vient à penser en luy mesme, qu'il est exempt de la puissance de l'Abbé , puis qu'il est ordonné par ceux mesmes qui ordonnent l'Abbé. Delà naissent les envies , les querelles , les médisances , les jalousies , les dissensions , & les desordres ; & pendant que l'Abbé & le Prieur se choquent l'un l'autre & se contrepointent , il ne se peut faire que leur ame ne soit en grand peril de se perdre , & que les Religieux qui prennent part à leur querelle , & les flattent dans leurs passions , ne se perdent avec eux. Ainsi ce mal & ce danger regardent principalement

ceux qui en font les premiers auteurs , par l'ordination qu'ils font du Prieur. C'est pourquoy nous jugeons qu'il est tres utile , pour maintenir la paix & la charité , que l'Abbé ait en son pouvoir la disposition de son monastere , & que tout le temporel & le ménage soit gouverné s'il se peut , par les Doyens selon les ordres de l'Abbé , comme nous l'avons marqué cy-dessus , afin que cette charge estant distribuée à plusieurs , un seul n'ait pas sujet de s'élever dans l'ambition , & dans l'orgueil. Neanmoins , si la qualité du monastere veut qu'il y ait un Prieur , & si la Communauté en demande un avec raison & avec humilité , l'Abbé le jugeant à propos , il pourra ordonner pour Prieur celuy qu'il aura choisi avec le conseil des Freres , qui craignent Dieu.

Or le Prieur aura soin de faire avec respect ce que l'Abbé luy enjoindra , sans jamais contrevenir à sa volonté & à ses ordres ; parce qu'il doit garder tous les points de la Regle , avec d'autant plus de soin & d'exactitude , qu'il est élevé en autorité au dessus des autres. Que si l'on reconnoist qu'il soit vicieux , & qu'il se laisse seduire à l'esprit d'élevation & d'orgueil , ou s'il est convaincu de mépriser la sainte Regle , qu'on l'avertisse de paroles jusqu'à quatre fois : que s'il ne se corrige pas , qu'il soit soumis à la discipline reguliere. Que si apres cela il ne se corrige point encore , qu'il soit déposé de la charge de Prieur & que quelqu'un qui en soit digne soit mis en sa place. Que si apres sa deposition il ne peut demeurer en repos avec les Freres , & est rebelle &

des-obeissant , qu'on le chasse du monastere. Mais que l'Abbé prenne garde à ce qu'il fait , & qu'il se remette devant les yeux , qu'il doit un jour rendre compte à Dieu , de tous ses jugemens & de toutes ses ordonnances , de peur que le feu de l'envie & de la jalousie ne vienne à brûler son ame.

CHAPITRE LXVI.

Du Portier du monastere.

L'ON établira pour Portier du monastere quelque sage vieillard qui sçache porter une parole , & rapporter la réponse , & à qui la maturité de son âge & de son esprit , ne permette point de s'éloigner en allant çà & là dans le monastere. Il faut que sa cellule soit toute proche de la porte , afin que ceux qui viendront , le trouvent toujourns present , pour tirer la réponse de ce qu'ils demandent. Aussi tost qu'on heurtera, ou qu'il entendra crier quelque pauvre il repondra , *Deo gratias.* (Rendons graces à Dieu.) ou *Benedic* , (Benissez-moy.) & rendant à ceux qui entrent tous les témoignages d'une douceur qui procede de la crainte de Dieu , il aura soin de leur rapporter promptement réponse , avec une ferveur d'amour & de charité. Que si le Portier a besoin d'aide , il prendra avec soy quelque jeune Frere.

Au reste le monastere doit estre s'il est possible ordonné de telle sorte qu'on y puisse avoir tout

ce qui est nécessaire, ſçavoir de l'eau, un moulin, un jardin, une boulangerie, & qu'on y puiſſe exercer pluſieurs meſtiers, afin que la neceſſité n'oblige point les Religieux de ſortir dehors. Car cela n'eſt pas expedient pour le bien de leurs ames.

Or nous voulons que cette Regle ſoit leuë ſouvent à toute la Communauté, afin que nul des Freres ne s'excuſe ſur ce qu'il l'a ignorée.

CHAPITRE LXVII.

Des Freres qu'on envoie dehors.

LES Freres qui ſeront envoyez dehors ſe recommanderont aux prieres de tous les Freres & de l'Abbé : & on aura ſoin de faire touſjours commemoration des abſens, apres la derniere Oraïſon de l'Office. Le meſme jour qu'ils ſeront retournez de leur voyage, ils ſe proſterneront en terre ſur la fin de chaque heure de l'office, afin que tous les Freres prient noſtre Seigneur de leur vouloir pardonner les fautes qu'ils pourroient avoir faites durant leur voyage, ou en regardant de mauvais objets, ou en écoutant des paroles pernicieuſes, ou en ſe répandant en diſcours vains & ſuperflus.

Au reſte que les Freres ſe gardent bien de rapporter & de redire aux autres ce qu'ils auront veu ou entendu hors le monaſtere, parce que telles relations cauſent beaucoup de mal. Quiconque violera ce point de la Regle, ſera ſoumis à la correc-

tion reguliere, comme le fera pareillement celuy qui aura pris la hardiesse de sortir hors de l'enclos du monastere, d'aller en quelque lieu que ce soit, ou de faire quelque chose pour peu de consequence qu'elle soit, sans la permission de l'Abbé.

C H A P I T R E L X V I I I .

Des choses impossibles qu'on ordonne aux Freres.

Sil'on commande des choses fâcheuses & mesme impossibles à quelque Frere, il recevra bien avec toute sorte de douceur & de soumission le commandement qu'on luy fait; mais s'il voit que la charge qu'on luy impose surpasse la portée de ses forces, il fera entendre à celuy qui luy fait ce commandement, les causes pour lesquelles il ne peut l'exécuter. Ce qu'il doit faire avec douceur & avec discretion, & non pas avec orgueil, en luy resistant & en le contredisant. Que si apres avoir dit toutes ses raisons le Superieur persiste en son premier sentiment, alors il doit croire que Dieu le permet pour son bien, & obeir avec affection & avec amour esperant que Dieu l'aidera.

C H A P I T R E L X I X .

Qu'il n'est point permis de deffendre personne dans le monastere.

IL faut avoir grand soin que nul ne prenne la hardiesse de deffendre & de proteger pour quelque sujet que ce soit aucun Religieux dans

le monastere , quand bien il seroit son proche parent. Cette presumption doit estre entiere-ment éloignée de l'esprit monastique , estant une source de grands scandales. Et si quelqu'un contrevient à cet article , qu'il soit chastié rigou- reusement.

C H A P I T R E L X X .

Qu'il n'est permis à aucun Religieux de frapper ou d'excommunier personne.

POUR éviter toute occasion d'excez & de hardiesse dans le monastere , nous commandons & ordonnons , qu'il ne soit permis à aucun d'excommunier ou de chastier un de ses Confreres , hormis à celuy à qui l'Abbé aura donné ce pouvoir. Ceux qui feront des fautes en seront repris devant tous , afin de donner de la crainte aux autres. Mais les enfans jusques à l'âge de quinze ans seront soumis à la correction de tous les Freres , qui auront tous soin de les tenir sous une exacte discipline. Mais que cela se fasse encore par mesure & avec discretion. Car au delà de cet âge quiconque prendra la hardiesse de les frapper ou de chastier sans le commandement de l'Abbé ; & mesme quiconque s'emportera de colere à chastier les enfans indiscrettement , & avec trop de severité , il sera soumis à la discipline reguliere , parce qu'il est écrit : *Ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fist.*

CHAPITRE LXXI.

De l'obeïssance mutuelle des Freres.

ON ne doit pas seulement rendre à l'Abbé tous les devoirs d'une exacte obeïssance; mais il faut encore que les Freres obeïssent mutuellement l'un à l'autre; estant assurez que cette obeïssance est la voye par laquelle ils iront à Dieu. Ainsi apres les commandemens de l'Abbé & des officiers qu'il aura établis, (ausquels nous ne permettons point de preferer jamais les commandemens particuliers de quelques Religieux) pour le reste tous les jeunes & inferieurs obeïront à leurs anciens avec toute la charité & toute la diligence possible, & s'il s'en trouve quelqu'un qui y manque par un esprit contredisant & presomptueux, qu'il en soit repris.

Que si l'Abbé ou quelqu'un des anciens reprend un Religieux de quelque maniere que ce soit, aussi tost que ce Religieux reconnoistra que l'esprit de son ancien ou de son Superieur est tant soit peu emeû & irrité contre luy pour peu que ce soit, il se jettera aussi tost à ses pieds, & se tiendra prosterné en terre pour luy faire satisfaction, jusqu'à ce que ce premier mouvement soit cessé & effacé tout à fait par la benediction que l'ancien donnera à l'inferieur. Que si quelqu'un neglige de s'humilier de cette sorte, qu'il soit soumis à une punition corporelle, & s'il continué dans sa revolte & sa desobeïssance, qu'il soit chassé du monastere.

CHAPITRE LXXII.

Du bon zele que les Religieux doivent avoir.

COMME il y a un mauvais zele plein d'aigreur & d'amertume qui separe de Dieu, & qui conduit en enfer; il y a aussi un bon zele qui separe des vices & conduit à Dieu, & à la vie eternelle. C'est ce zele que les Religieux doivent pratiquer avec une fervente charité, en se prevenant l'un l'autre par des respects mutuels d'honneur, & de deference, en supportant patiemment leurs infirmités, tant du corps que de l'esprit, & en se rendant comme à l'envy une respectueuse obeïssance. Que personne ne s'attache à ce qui n'est utile qu'à soy en particulier, mais plutost à ce qui est avantageux à ses Freres. Qu'ils exercent tous les uns envers les autres les devoirs de l'amitié fraternelle avec un pur & chaste amour. Qu'ils craignent vraiment Dieu: qu'ils aiment leur Abbé d'une affection également sincere & humble, & qu'ils ne preferent rien à JESUS-CHRIST, lequel nous veuille tous conduire à la vie eternelle. Ainsi soit-il.

CHAPITRE LXXIII.

Qu'on ne pretend pas avoir prescrit en cette Regle tout ce qui peut élever le Religieux au comble de la perfection chrétienne.

NOUS avons dressé cette Regle, afin que la pratiquant dans les monasteres nous témoignions qu'il y a parmy nous quelque honnesteté

de vie , & quelque commencement de vertu religieuse. Mais ceux qui tendent à la vie parfaite, peuvent consulter les enseignemens des saints Peres, dont la pratique conduit les hommes au comble de la perfection chrétienne. Car y a-t-il quelque page & quelque chapitre de l'Ecriture sainte tant du vieux que du nouveau testament, où l'on ne trouve une regle tres droite & tres pure pour la conduite de nostre vie? Et y a-t-il mesme quelque livre des saints Peres catholiques & orthodoxes, où ils ne nous enseignent le vray chemin, par lequel nous pouvons parvenir à la jouissance de Dieu nostre createur? Et de plus les Conférences des Peres des deserts, leur institution & leur maniere de vivre, & la Regle de nostre Pere S. Basile sont elles autre chose, que des exemples de Moines, qui menoient une vie sainte & pratiquoient une exacte obeissance, & des modèles tres accomplis de toutes les vertus religieuses, qui nous doivent faire rougir de honte, nous qui sommes si lâches & si negligens. Qui que vous soyez donc qui desirez vous avancer vers la celeste patrie, efforcez vous d'accomplir avec le secours de la grace de Jesus ce petit commencement de vie chrétienne & reguliere, que j'ay tracé dans cette Regle, & apres l'avoir exactement pratiqué vous pourrez, estant assistez de Dieu, passer aux enseignemens plus sublimes dont j'ay parlé, & vous élever au comble de toutes vertus.

F I N.